

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°2

FEVRIER 2026



cnrs

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.04 La direction du CNRS

02.04.03. La direction générale déléguée aux ressources : organisation, nomination des directeurs

02.04.03.01. La direction des comptes et de l'information financière (DCIF)

Décision portant modification de la décision n° DEC213515DAJ du 3 novembre 2021 modifiée portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) - 16/02/2026 - DEC263356DAJ..... p.21

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

Administration centrale

2026

Décision portant nomination de Mme Aurore Mériaux aux fonctions de responsable du service budget et optimisation des ressources de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion - 10/02/2026 - DEC263291DAJ..... p.22

Décision DEC263436DCIF portant nomination de Mme Olivia MATHIEU et Mme Athenaïse LAIGLE aux fonctions de responsables adjointes du service de comptabilité générale et budgétaire (S2C) de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) du CNRS - 20/02/2026 - DEC263436DCIF..... p.23

Décision portant prolongation de la nomination de M. Benoît Tarroux aux fonctions de directeur par intérim, de Mme Camille Cornand aux fonctions de directrice adjointe par intérim et de M. Stéphane Gonzalez aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon - Saint Etienne (GATE) - 24/02/2026 - DEC263374INSHS..... p.24

Décision portant cessation des fonctions de médiatrice du CNRS exercées par Mme Pascale Beyma - 06/02/2026 - DEC262998DAJ..... p.25

Décision portant renouvellement de Mme Véronique Mathet aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut Ecologie et environnement (INEE) - 02/02/2026 - DEC262864DAJ..... p.26

Décision portant nomination de Mme Céline Bataillon aux fonctions de coordinatrice nationale de prévention et de sécurité du CNRS - 06/02/2026 - DEC263260DAJ..... p.27

Décision portant nomination de M. Frédéric Despet aux fonctions de responsable du service de comptabilité générale et budgétaire (S2C) de la direction des comptes et de l'information financière - 16/02/2026 - DEC263357DAJ..... p.28

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Jean-François Doussin aux fonctions de directeur par intérim de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) - 06/02/2026 - DEC263247DAJ..... p.29

Décision portant nomination de Mme Charlotte Foucher Zarmanian aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) - 24/02/2026 - DEC263381INSHS..... p.30

DR01 - Paris-Villejuif

2025

Décision portant nomination de M. Alban Fournier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8245 intitulée Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS) - 23/06/2025 - DEC251080DR01..... p.31

2026

Décision portant nomination de Mme Christine Lamberts aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 2058 intitulée Echanges pour le Climat, les chANGements Globaux Et les Sociétés (Exchanges) - 03/02/2026 - DEC263070INSHS..... p.33

DR02

2025

Décision portant cessation de fonctions de l'assistant de prévention de Mme Hélène Virlouvét-Almeida au sein de l'unité UMR7192 intitulée

- 15/12/2025 - DEC252537DR02..... p.34

Décision portant nomination de Mme Amélie Chimenès aux fonctions d'assistante)de prévention au sein de l'unité UMR7206 intitulée Eco-anthropologie (EA)

- 22/12/2025 - DEC251422DR02..... p.35

2026

Décision portant nomination de Benjamin THIRIA aux fonctions de délégué scientifique en institut - 27/02/2026 - DEC263540INSIS..... p.36

Décision portant cessation de fonctions de l'assistant de prévention de M. Ludovic Olanier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle (SIMM)

- 19/01/2026 - DEC263119DR02..... p.37

Décision portant cessation de fonctions de l'assistant de prévention de Mme Rénette Saint-Fort aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR8226 intitulée Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes (LBMCE)

- 22/01/2026 - DEC263190DR02..... p.38

DR04

2025

Nomination du directeur adjoint par intérim du LCF - 29/01/2026 - DEC252798INP..... p.39

Décision portant cessations de fonctions et nominations de M. Bruno PALPANT aux fonctions de directeur par intérim et de Monsieur Pierre VERLOT aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR9024 intitulée " Laboratoire Lumière-Matière aux Interfaces " (LUMIN) - 03/12/2025 - DEC252163INSIS..... p.40

2026

Décision portant nomination de M. Julien NOBLE, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8183 intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales

- 23/02/2026 - DEC263496DR04..... p.41

Décision portant cessation de fonctions de M. Flavien DELGEHIER, assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8029 intitulée Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Energie

- 02/02/2026 - DEC251949DR04..... p.42

Décision portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Île-de-France Gif-sur-Yvette (DR04). - 06/02/2026 - DEC263364DAJ..... p.43

Décision portant nomination de M. Cyril MARTIN, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information adjoint (CSSI adjoint) de l'unité UMR8183 intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales

- 23/02/2026 - DEC263497DR04..... p.44

Décision portant nomination de M. Christophe CHASSAT aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information adjoint (CSSI adjoint) de l'unité n° UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies - 06/02/2026 - DEC263411DR04..... p.45

DR05

2026

Décision portant nomination de M. Stéphane Pouyllau aux fonctions de directeur adjoint par intérim et de Mme Hélène Jouguet aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° UAR3598 intitulée TGIR Huma-Num (TGIR Huma-Num) - 24/02/2026 - DEC263430INSHS..... p.46

DR06

2026

Décision portant nomination de Mme Marie Angot aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité EMR7007 intitulée AEROLAB - 01/01/2026 - DEC263091DR06..... p.47

Décision portant nomination de M. Alexis Mosset aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR6174 intitulée Institut Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique – Sciences et Technologies (FEMTO-ST) - 01/02/2026 - DEC263213DR06..... p.48

DR07

2024

Décision portant nomination de M./Mme Christophe DUJARDIN, aux fonctions de directeur(trice) adjoint(e) de l'unité mixte de recherche UMR5306 intitulée Institut Lumière Matière (ILM) - 12/01/2024 - DEC246525DGDS..... p.50

2026

Décision portant à nomination de Ana Teixeira en qualité de délégué scientifique « Activités Théorie et Phénoménologie » à compter du 1er janvier 2026. - 16/02/2026 - DEC263284IN2P3..... p.51

Décision portant nomination de Mme Virginie Farré aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07) - 23/02/2026 - DEC263376DAJ..... p.52

Décision portant nomination de Mme Charlotte Siboulet aux fonctions de responsable par intérim du service des Ressources Humaines de la délégation Rhône Auvergne - 11/02/2026 - DEC263440DR07..... p.53

DR08

2025

Décision portant maintien de M. Stéphane PELLERIN dans ses fonctions de directeur par intérim et nomination de M. Amaël CAILLARD aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR7344 intitulée "Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés" (GREMI) - 22/09/2025 - DEC251685INSIS..... p.54

2026

Décision portant nomination de Mme Marjolaine Robillard aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) - 10/02/2026 - DEC263358DAJ..... p.55

DR11

2026

Décision de nomination de Joanna Janik aux fonctions de chargées de mission à temps partiel - 16/02/2026 - DEC235759DDOR..... p.56

Décision portant cessation de fonctions de M. Frédéric GARET et nomination de M. Jean-François ROUX aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR5130 intitulée « Centre de Radiofréquences, Optique et Micro-nanoélectronique des Alpes » (CROMA) - 06/02/2026 - DEC263361INSIS..... p.57

Décision DEC263399DCIF du 12/02/2026 portant cessation de fonctions de M. Christian CARBILLET et nomination de Mme Christine DIETZ aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alpes » du CNRS - 12/02/2026 - DEC263399DCIF..... p.58

DR12

2025

Décision portant nomination de M. Maxime NICOLAS aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR7343 intitulée " Institut universitaire des systèmes thermiques industriels " (IUSTI) - 25/11/2025 - DEC252095INSIS..... p.59

DR14

2025

Décision portant cessation de fonctions de Mme Karine MOREIRA, directrice de l'unité d'appui et de recherche n°3582 Toulouse White Biotechnology (TWB) - 21/07/2025 - DEC250926INSIS..... p.60

Décision portant nomination de M. Pierre BRANCHER aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR5502 intitulée "Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse" (IMFT) - 07/01/2025 - DEC248932INSIS..... p.61

Décision portant nomination de M. Matthieu Mambrini aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR5152 intitulée Laboratoire de physique théorique (LPT) - 02/02/2026 - DEC263428INP..... p.62

DR16

2025

Décision portant cessation de fonctions de M. Christophe DUMOUCHEL, directeur adjoint de l'UMR6614 intitulée " Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie " (CORIA) - 23/12/2025 - DEC252355INSIS..... p.63

2026

Décision portant nomination de Mme Cristina CARLOGANU aux fonctions de directrice par intérim de l'international research laboratory n° 2023 intitulé Toshiko Yuasa Laboratory - 06/02/2026 - DEC263316IN2P3..... p.64

Décision portant nomination de Mme Athina YSOS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la Délégation Paris-Normandie site Paris Michel-Ange (DR16 site PMA) - 26/02/2026 - DEC263539DR16..... p.65

Décision portant cessation de fonctions de Mme Nathalie CHARLES, assistante de prévention au sein de la délégation Paris-Normandie

- 17/02/2026 - DEC263480DR16..... p.66

Décision portant nomination de M. Gilbert PIGRÉE aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité n°UAR3266 intitulée Grand Accélérateur d'Ions Lourds (GANIL) - 04/02/2026 - DEC263367DR16..... p.67

Décision portant nomination de Mme Kathrin MACHINEK aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UAR3134 intitulée Centre d'Études Alexandrines (CEALEX).

- 12/02/2026 - DEC263446DR16..... p.69

Décision portant cessation de fonctions de M. Sébastien CABARET, assistant de prévention au sein de la délégation Paris-Normandie - 17/02/2026 - DEC263479DR16..... p.70

Décision portant cessation de fonctions de directeur adjoint de M. Jérôme Orivel de l'Unité Mixte de Recherche n°8172 intitulée « Ecologie des forêts de Guyane (ECOFOG) » - 03/02/2026 - DEC263277INEE..... p.71

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Laurent FAIRHEAD aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8539 intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique » (LMD) - 23/02/2026 - DEC263035INSU..... p.72

Décision portant cessation de fonctions de Mme Kristin DAIGNAUD, assistante de prévention au sein de la délégation Paris-Normandie - 17/02/2026 - DEC263481DR16..... p.73

Décision portant cessation de fonctions de Mme Stéphanie LANGLOIS, assistante de prévention au sein de la délégation Paris-Normandie - 17/02/2026 - DEC263482DR16..... p.74

DR16 - ex Paris Michel-Ange

2026

Décision portant fin de fonction de M. Thierry Feuillet en qualité de délégué scientifique - 27/02/2026 - DEC263460INEE..... p.75

DR17

2025

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. François GAUTIER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR6613 intitulée " Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Mans " (LAUM) - 25/11/2025 - DEC252096INSIS..... p.76

Décision portant nomination de Mme Monique THUAL aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR6082 intitulée "Institut Fonctions Optiques pour les Technologies de l'information" (Institut FOTON) - 16/07/2025 - DEC251203INSIS..... p.77

Décision portant cessation de fonctions et portant nomination de Mme Shabnam ARBAB CHIRANI aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR6027 intitulée " Institut de recherche Dupuy de Lôme " (IRDL) - 17/07/2025 - DEC250402INSIS..... p.78

DR18

2026

Décision portant nomination de M. Grégory GACHOT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7314 intitulée Laboratoire de Réactivité et Chimie des Solides (LRCS). - 17/04/2024 - DEC247077DR18..... p.79

Décision portant nomination de M. Pierre BRAGANÇA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9014 intitulée Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille (LMFL). - 27/01/2026 - DEC263266DR18..... p.81

Décision portant nomination de M. Guillaume YVAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n°UMR8019-Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (Clersé) - 20/02/2026 - DEC263495DR18..... p.83

Décision portant nomination de Mme Valérie PACAUD-MANGIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7319-CURAPP-ESS intitulée Centre Universitaire de Recherches sur l'Action Publique et le Politique Épistémologie & Sciences Sociales. - 23/02/2026 - DEC263507DR18..... p.85

DR20

2026

Décision portant nomination de Mme LEROUDIER Nathalie aux fonctions d'assistante de Prévention au sein de l'UMR 7275, intitulée IPMC - 13/02/2026 - DEC263472DR20..... p.87

Instituts

2026

Décision portant renouvellement de M. Lionel Buchaillet aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) - 05/02/2026 - DEC262890DAJ..... p.89

Décision portant nomination de François YVON aux fonctions de délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle - 16/02/2026 - DEC263071INS2I..... p.90

Décision portant modification de la décision n° DEC252295DAJ du 16 décembre 2025 portant nomination de M. Laurent Meersseman aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) - 25/02/2026 - DEC263526DAJ..... p.94

Décision portant nomination de Mme Elisabeth LANCE aux fonctions de directrice par intérim de l'UAR3582 intitulée " Toulouse White Biotechnology " (TWB) - 06/02/2026 - DEC263202INSIS..... p.95

07.02. Décisions - délégations de signature

Administration centrale

2026

Décision portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs des directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux du CNRS - 09/02/2026 - DEC263002DAJ..... p.96

Décision portant modification de la décision n°DEC248050DAJ du 9 septembre 2024 portant délégation de signature à M. Philippe Burdet, directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM) - 28/02/2026 - DEC263292DAJ..... p.101

Décision DEC263435DCIF du 20/02/2026 portant désignation des mandataires de Mme Ghislaine BALA, agent comptable principal du CNRS, directrice des comptes et de l'information financière (DCIF) - 20/02/2026 - DEC263435DCIF..... p.102

Décision portant délégation à Mme Ghislaine Bala, directrice des comptes et de l'information financière, en matière de téléprocédures sur le portail « impots.gouv.fr » - 09/02/2026 - DEC263152DAJ..... p.108

Décision portant délégation de signature à M. Jean François Doussin, directeur par intérim de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) - 28/02/2026 - DEC263415DAJ..... p.109

DR01 - Paris-Villejuif

2025

Décision portant délégation de signature à M. Claude RILLY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8135 intitulée Langage, langues et cultures d'Afrique - 01/09/2025 - DEC251516DR01..... p.111

Décision portant délégation de signature à Mme Aurore CLAVIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8264 intitulée Europe États-Unis Empires-Post-Empires, Cultures, Histoire, Littératures, Longue Durée et Sciences Sociales - 02/12/2025 - DEC252296DR01..... p.113

Décision portant délégation de signature à M. Rene-Marc MEGE, directeur de l'unité n° UAR2057 intitulée UAR France-Biolmaging core, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/05/2025 - DEC250707DR01..... p.114

Décision portant délégation de signature à Mme Laura Fouassier Hucko pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8175 intitulée NAnomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations - 15/01/2026 - DEC252080DR01..... p.116

2026

Décision portant délégation de signature à Mme Assetou COULIBALY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés

- 03/02/2026 - DEC263296DR01..... p.117

Décision portant délégation de signature à M. Christophe GIRAUD, directeur de l'unité n° UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/01/2026 - DEC263125DR01..... p.118

Décision portant délégation de signature à M. Jean Marc JOUBERT, directeur de l'unité n° UMR7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/01/2026 - DEC263122DR01..... p.120

Décision portant délégation de signature à Mme Mathilde LAURENT-BROCQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est - 26/01/2026 - DEC263123DR01..... p.122

Décision portant délégation de signature à M. Jonathan RUTHERFORD, directeur de l'unité n° UMR8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2026 - DEC263293DR01..... p.123

Décision portant délégation de signature à M. Julien REYGNER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR9032 intitulée Centre d'Enseignement et de Recherche en Mathématiques et Calcul Scientifique - 04/02/2026 - DEC263298DR01..... p.125

Décision portant délégation de signature à M. Bruno LABURTHER TOLRA, directeur par intérim de l'unité n° UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/02/2026 - DEC263342DR01..... p.126

Décision portant délégation de signature à M. Belaïd NAIT SIDNAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers - 04/02/2026 - DEC263343DR01..... p.128

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc WELLER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR9003 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Sciences, Innovations, Sociétés - 23/02/2026 - DEC263327DR01..... p.129

Décision portant délégation de signature à M. Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU, directrice par intérim de l'unité n° UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/01/2026 - DEC263131DR01..... p.130

Décision portant délégation de signature à M. Gabriel STOLTZ, directeur de l'unité n° UMR9032 intitulée Centre d'Enseignement et de Recherche en Mathématiques et Calcul Scientifique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2026 - DEC263297DR01..... p.132

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie MAISONNEUVE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux - 27/01/2026 - DEC263129DR01..... p.134

Décision portant délégation de signature à M. Gabrielle BOULEAU, directrice de l'unité n° UMR9003 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Sciences, Innovations, Sociétés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/02/2026 - DEC263326DR01..... p.135

Décision portant délégation de signature à M. Stephanie VERMEERSCH, directrice de l'unité n° UAR2058 intitulée Echanges pour le Climat, les cHANGements Globaux Et les Sociétés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/02/2026 - DEC263501DR01..... p.137

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume PRESTAT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques. - 21/01/2026 - DEC263132DR01..... p.139

DR02

2026

Décision portant délégation de signature à Mme Maguy JABER, directrice de l'unité n° UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/02/2026 - DEC252275DR02..... p.140

Décision portant délégation de signature à M. Denis GUTHLEBEN, directeur de l'unité n° UAR6425 intitulée Musée et archives de l'institut du radium Pierre et Marie Curie, Frédéric et Irène Joliot, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/02/2026 - DEC263458DR02..... p.142

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc TALLON, directeur de l'unité n° UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/02/2026 - DEC252482DR02..... p.144

Décision portant délégation de signature à M. Alfonsina BELLIO, directrice de l'unité n° UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/02/2026 - DEC252339DR02..... p.146

Décision portant délégation de signature à M Nathalie FERRAND, directrice de l'unité n° UMR8132 intitulée Institut des textes et manuscrits modernes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/02/2026 - DEC252269DR02..... p.148

Décision portant délégation de signature à Mme Violaine NICOLAS, directrice de l'unité n° UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité, par le délégué en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/02/2026 - DEC252431DR02..... p.150

Décision portant délégation de signature à M. Etienne BALAN, directeur de l'unité n° UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie - IMPMC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/02/2026 - DEC252254DR02..... p.152

Décision portant délégation de signature à M Helene AJI, directrice de l'unité n° UMR8241 intitulée République des savoirs : Lettres, Sciences, Philosophie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/02/2026 - DEC263315DR02..... p.154

Décision portant délégation de signature à M. Jérémie BOUTTIER, directeur de l'unité n° UAR839 intitulée Institut Henri Poincaré, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/02/2026 - DEC252420DR02..... p.156

Décision portant délégation de signature à M. Matthieu MONTES, directeur de l'unité n° UMR7238 intitulée Laboratoire de Biologie Computationnelle, Quantitative et Synthétique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/02/2026 - DEC252249DR02..... p.158

Décision portant délégation de signature à M. Marwan RASHED, directeur de l'unité n° UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/02/2026 - DEC263408DR02..... p.160

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel TRELAT, directeur de l'unité n° UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/02/2026 - DEC252255DR02..... p.162

Décision portant délégation de signature à M. Matthias HAYEK, directeur de l'unité n° UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/02/2026 - DEC263405DR02..... p.164

Décision portant délégation de signature à M. Tarik MEZIANE, directeur de l'unité n°UMR8067 intitulée Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/02/2026 - DEC263494DR02..... p.166

Décision portant délégation de signature à M Agnes DUCHARNE, directrice de l'unité n° UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/02/2026 - DEC263261DR02..... p.168

DR05

2026

Décision portant délégation de signature à M. Christophe VERGNAUD, directeur de l'unité n° UAR 2054 intitulée Fédération de Recherche pour les Sciences Sociales des Comportements Humains S2CH - 03/02/2026 - DEC263354DR05..... p.170

DR06

2025

Décision portant délégation de signature à M. Philippe DILLMANN, Mme Marion BERRANGER et à Mme Karine NAUDIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7065 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT) - 01/10/2025 - DEC252669DR06..... p.172

Décision portant délégation de signature à M. Florian TEREYGEOL directeur par intérim de l'unité UMR7065 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/10/2025 - DEC252668DR06..... p.173

2026

Décision portant délégation de signature à Mme Rosaria DONATO et Mme Nathalie ALBERT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du Service central de la dépense (SCD) de la Direction des comptes et de l'information financière (DCIF) - 02/02/2026 - DEC263347DR06..... p.175

Décision portant délégation de signature à M. Vincent TOLDRE responsable du Service central de la dépense (SCD) de la Direction des comptes et de l'information financière (DCIF) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/02/2026 - DEC263394DR06..... p.176

Décision portant délégation de signature à Mme Séverine BONENBERGER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT) - 05/01/2026 - DEC263396DR06..... p.178

Décision portant délégation de signature à M. François DEHEZ, directeur par intérim de l'unité n° UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/01/2026 - DEC263395DR06..... p.179

DR07

2026

Décision portant délégation de signature à Mme Anne HONEGGER, directrice de l'unité UMR5600 intitulée Environnement, Ville, Société (EVS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 09/02/2026 - DEC263402DR07..... p.181

Décision portant modification de la décision n°DEC250463DAJ du 7 mai 2025 portant délégation de signature à Mme Florence Morineau, déléguée régionale de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07) - 28/02/2026 - DEC263377DAJ..... p.182

Décision portant délégation de signature à M. Henrik SIMONSEN, directeur de l'unité n° EMR5003 intitulée Laboratoire de biotechnologies végétales appliquées aux plantes aromatiques et médicinales (LBVpam), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 11/02/2026 - DEC263438DR07..... p.183

Décision portant délégation de signature à M. Léon TREMBLAY, directeur de l'unité n° UMR5229 intitulée Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod (ISC-MJ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 11/02/2026 - DEC263320DR07..... p.184

Décision portant délégation de signature à M. Gabriel FERRO, directeur de l'unité n° UMR5615 intitulée Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/02/2026 - DEC263322DR07..... p.186

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric DEGLISE, directeur de l'unité UMR5669 intitulée Unité de Mathématiques Pures et Appliquées, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/02/2026 - DEC263434DR07..... p.187

Décision portant délégation de signature à M. Louafi BOUZOUINA, directeur de l'unité n° UMR5593 intitulée Laboratoire Aménagement, Economie, Transports (LAET), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 02/02/2026 - DEC263321DR07..... p.188

DR10

2026

Décision portant délégation de signature à Mme Tania SORG-GUSS, Mme Isabelle NAGRE et Mme Joëlle PENSAVALLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité n° UAR2062 intitulée PHENotypage et Ingénierie préCliniques des Systèmes chez les organismes modèles rongeurs (PHEN-ICS) - 10/02/2026 - DEC263425DR10..... p.190

Décision portant délégation de signature à M. Vincent ROUCOULES, directeur de l'unité UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/02/2026 - DEC263369DR10..... p.191

Décision portant délégation de signature à M. Yann HERAULT, directeur de l'unité UAR2062 intitulée PHENotypage et Ingénierie préCliniques des Systèmes chez les organismes modèles rongeurs (PHEN-ICS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/02/2026 - DEC263404DR10..... p.193

DR11

2026

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas MARCHAND, de Directeur l'Unité UMR5216 intitulée Grenoble Images Parole Signal Automatique (GIPSA-lab), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263250DR11..... p.195

Décision portant délégation de signature à Mme Catherine PICART, Directrice de l'Unité EMR5000 intitulée Biomimetism and Regenerative Medicine (BRM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/02/2026 - DEC263314DR11..... p.196

Décision portant délégation de signature à M. LORTZ Rolf , Directeur de l'Unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263173DR11..... p.197

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane ROBIN, Directeur de l'Unité UMR5313 intitulée Laboratoire d'économie appliquée de Grenoble (GAEL), par LE délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263054DR11..... p.198

Décision portant délégation de signature à M. Darren HART, Directeur de l'Unité UAR3518 intitulée Integrated Structural Biology, Grenoble (ISBG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263207DR11..... p.199

Décision portant délégation de signature à Mme Jean-Gabriel VALAY, Directeur de l'Unité UAR3370 intitulée Jardin du Lautaret : découverte et sciences (Lautaret), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2026 - DEC263309DR11..... p.200

Décision portant délégation de signature à Mme Alice FOLCO, Directrice de l'Unité UMR5316 intitulée Arts et pratiques du texte, de l'image, de l'écran et de la scène (Litt&Arts), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263142DR11..... p.201

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel COSME , Directeur par intérim de l'Unité UMR5001 intitulée Institut des géosciences de l'environnement (IGE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263040DR11..... p.202

Décision portant délégation de signature à M. THUILLER Wilfried, Directeur de l'Unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Écologie Alpine (LECA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263181DR11..... p.203

Décision portant délégation de signature à M. Glenn COUGOULAT, Directeur de l'Unité UAR3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263055DR11..... p.204

Décision portant délégation de signature à Mme. Maria Del Carmen JIMENEZ AREVALO, Directrice de l'Unité UMR5628 intitulée Laboratoire des matériaux et du génie physique (LMGP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263230DR11..... p.205

Décision portant délégation de signature à M. Alexandre MOREAU-GAUDRY, Directeur de l'Unité UMR5525 intitulée recherche Translationnelle et Innovation en Médecine et Complexité (TIMC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2026 - DEC263270DR11.....
p.206

Décision portant délégation de signature à M. Jean Guillaume DUMAS, Directeur de l'Unité UMR5224 intitulée Laboratoire Jean Kuntzmann (LJK), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2026 - DEC263304DR11.....
p.207

Décision portant délégation de signature à Mme Peggy ZWOLINSKI, Directrice de l'Unité UMR5272 intitulée Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2026 - DEC263303DR11.....
p.208

Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSEHORN, Directeur de l'Unité UMR5075 intitulée Institut de biologie structurale (IBS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 25/02/2026 - DEC263077DR11.....
p.209

Décision portant délégation de signature à M. Martial MERMILLOD, Directeur de l'Unité UMR5105 intitulée Laboratoire de psychologie et de neurocognition (LPNC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 25/02/2026 - DEC263218DR11.....
p.210

Décision portant délégation de signature à M. Sergueï SKIPETROV, Directeur de l'Unité UMR5493 intitulée Laboratoire de physique & modélisation des milieux condensés (LPMMC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2026 - DEC263269DR11.....
p.211

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel BARBIER, Directeur de l'Unité UAR3552 intitulée IRMaGE , par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/02/2026 - DEC263393DR11.....
p.212

Décision portant délégation de signature à M. Laurent BEGUE, directeur de l'unité n° UAR3394 intitulée Maison des Sciences Humaines-Alpes (MSH-ALPES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263228DR11.....
p.213

Décision portant délégation de signature à M. Giovanni LAMANNA, Directeur de l'Unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy de Physique des Particules (LAPP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263176DR11.....
p.214

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric BOSSARD, Directeur de l'Unité UMR5520 intitulée Laboratoire Rhéologie et Procédés (LRP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263273DR11.....
p.215

Décision portant délégation de signature à M. Vincent ARTERO, Directeur de l'Unité UMR5249 intitulée Laboratoire de Chimie et Biologie des Métaux (LCBM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263006DR11.....
p.216

Décision portant délégation de signature à Mme Anne BLAYO, Directrice de l'Unité UMR5518 intitulée Laboratoire de Génie des Procédés Pour la Bioraffinerie, les Matériaux Bio-sourcés et Impression Fonctionnelle (LGP2), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2026 - DEC263302DR11.....
p.217

Décision portant délégation de signature à M. Jocelyn MARTEL, Directeur de l'Unité UAR3390 intitulée Institut Européen de données financières (EUROFIDAI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 25/02/2026 - DEC263126DR11.....
p.218

Décision portant délégation de signature à Mme Bérengère DUBRULLE, Directrice de l'Unité UAR2002 intitulée Ecole de Physique des Houches, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2026 - DEC263312DR11.....
p.219

Décision portant délégation de signature à M. Eric MARECHAL, Directeur de l'Unité UMR5168 intitulée Laboratoire de Physiologie Cellulaire et Végétale (LPCV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263148DR11..... p.220

Décision portant délégation de signature à M. Ioan-Lucian PREJBEANU, Directeur de l'Unité UMR8191 intitulée Spintronique et technologie des composants (SPINTEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 20/01/2026 - DEC263154DR11..... p.221

Décision portant délégation de signature à M. David MONNIAUX, Directeur de l'Unité UMR5104 intitulée VERIMAG (VERIMAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263133DR11..... p.222

Décision portant délégation de signature à M. Louis FUNAR, Directeur de l'Unité UMR5582 intitulée Institut Fourier (IF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/02/2026 - DEC263101DR11..... p.223

Décision portant délégation de signature à M. Didier CHAUSSENDE, Directeur de l'Unité UMR5266 intitulée Sciences et Ingénierie, Matériaux, Procédés (SIMaP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2026 - DEC263317DR11..... p.224

Décision portant délégation de signature à M. Dorin BUCUR, Directeur de l'Unité UMR5127 intitulée Laboratoire de mathématiques (LAMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263237DR11..... p.225

Décision portant délégation de signature à M. Yves PERRETTE, Directeur de l'Unité UMR5204 intitulée Environnement Dynamique et Territoires de la Montagne (EDYTEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2026 - DEC263259DR11..... p.226

Décision portant délégation de signature à M. Gael COMBE, Directeur de l'Unité UMR5521 intitulée Sols, solides, structures, risques (3SR), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263103DR11..... p.227

Décision portant délégation de signature à M. Hervé LERAT, Directeur de l'Unité UAR2019 intitulée Haute Technologie Animale Grenobloise (hTAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263208DR11..... p.228

Décision portant délégation de signature à M. Maxime BESACIER, Directeur de l'Unité UMR5129 intitulée Laboratoire des technologies de la microélectronique (LTM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263236DR11..... p.229

Décision portant délégation de signature à M. Jérôme LELONG, Directeur de l'Unité UAR3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263226DR11..... p.230

Décision portant délégation de signature à M. Aurélien BARRAU, Directeur de l'Unité FR3620 intitulée Centre de Physique Théorique de Grenoble-Alpes (CPTGA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2026 - DEC263313DR11..... p.231

Décision portant délégation de signature à Mme Evelyne MIOT, Directrice de l'Unité UAR5638 intitulée Cellule de Coordination Documentaire nationale pour les Mathématiques (MathDoc), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2026 - DEC263307DR11..... p.232

Décision portant délégation de signature à M. Achim WIRTH, directeur de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Écoulements Géophysiques et Industriels (LEGI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2026 - DEC263267DR11..... p.233

Décision portant délégation de signature à M. Karl SCHUSTER, Directeur de l'Unité UAR2074 intitulée Institut de RadioAstronomie Millimétrique (IRAM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263311DR11..... p.234

Décision portant délégation de signature à M. Laurent DEROME, Directeur de l'Unité UMR5821 intitulée Laboratoire de physique subatomique et de cosmologie (LPSC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 23/02/2026 - DEC263032DR11..... p.235

Décision portant délégation de signature à M. WURZT Frédéric, Directeur de l'Unité UMR5269 intitulée Laboratoire de Génie Electrique de Grenoble (G2Elab), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263001DR11.....
p.237

Décision portant délégation de signature à M. Claude VERDIER, Directeur de l'Unité FR3345 intitulée Fédération Galileo Galilei de Grenoble (Fed3G), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263153DR11..... p.238

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume DUBUS, Directeur de l'Unité UMR5274 intitulée Institut de planétologie et d'astrophysique de Grenoble (IPAG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 25/02/2026 - DEC263105DR11..... p.239

Décision portant délégation de signature à M. Laurent HEUX, Directeur de l'Unité UPR5301 intitulée Centre de recherches sur les macromolécules végétales (CERMAV), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 25/02/2026 - DEC263097DR11..... p.240

Décision portant délégation de signature à M. Philippe GUEGUEN directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5275 intitulée "Institut des sciences de la Terre" (ISTERRE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263220DR11..... p.241

Décision portant délégation de signature à M. Yung-Sing WONG, Directeur de l'Unité UMR5063 intitulée Département de Pharmacochimie Moléculaire (DPM), par délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 25/02/2026 - DEC263134DR11..... p.242

Décision portant délégation de signature à Mme Anne KAMINSKI-CACHOPO, Directrice de l'Unité UMR5130 intitulée Centre de Radiofréquences, Optique et Micro-nanoélectronique des Alpes (CROMA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/02/2026 - DEC263274DR11..... p.243

Décision portant délégation de signature à M. Didier BOTURYN, Directeur de l'Unité UMR5250 intitulée Département de Chimie Moléculaire (DCM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 25/02/2026 - DEC263140DR11..... p.245

Décision portant délégation de signature à M. Bahram HOUCHMANDZADEH, Directeur de l'Unité UMR5588 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de physique (LiPhy), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 23/02/2026 - DEC263094DR11..... p.246

Décision portant délégation de signature à M. Eric DEFRANCQ, Directeur de l'Unité UAR2607 intitulée Institut de Chimie Moléculaire de Grenoble (ICMG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/01/2026 - DEC263310DR11..... p.247

Décision portant délégation de signature à M. Christophe ARNOULT, directeur de l'unité mixte de recherche n°5309 intitulée Institut pour l'avancée des biosciences (IAB), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263064DR11..... p.248

Décision portant délégation de signature à M Laurence DUMOULIN, directrice de l'unité n° UMR5194 intitulée PACTE, Laboratoire de Sciences Sociales, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire
- 25/02/2026 - DEC263155DR11..... p.249

Décision portant délégation de signature à Mme. Fannie ALLOIN, Directrice de l'Unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physicochimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 25/02/2026 - DEC263227DR11..... p.250

Décision portant délégation de signature à M. Alain SYLVESTRE, Directeur de l'Unité FR2542 intitulée Fédération des Micro-Nano Technologies (FMNT), par le délégué

régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2026 - DEC263092DR11..... p.251

DR12

2026

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane Le Crom, directeur par intérim de l'unité n° UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - DEC262896DR12..... p.252

Décision portant délégation de signature à M. Vincent GIROD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC) - 01/01/2026 - DEC262897DR12..... p.254

DR13

2026

Décision portant délégation de signature à M.Franck MOLINA, directeur de l'unité UMR9005 intitulée Modélisation et Ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic (SYS2DIAG), par le délégué régional(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 06/02/2026 - DEC263397DR13..... p.255

Décision portant délégation de signature à M. Christoph GRUNAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 04/02/2026 - DEC263371DR13..... p.257

Décision portant délégation de signature à M. Christoph GRUNAU, directeur de l'unité UMR5244 intitulée Laboratoire Interactions Hôtes Pathogènes Environnements (IHPE), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/02/2026 - DEC263370DR13..... p.258

Décision portant délégation de signature à M. Franck MOLINA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 06/02/2026 - DEC263398DR13..... p.260

DR14

2026

Décision portant délégation de signature à M. François LACAN, directeur de l'unité UMR5566 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/02/2026 - DEC263390DR14..... p.261

Décision portant délégation de signature à Mme Muriel ROUGALLE, à M. Rachid BENSHILA, à M. Gaël ALORY et à Mme Julie Marine HERRMANN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR5566 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS) - 05/02/2026 - DEC263391DR14..... p.263

DR15

2025

Décision portant délégation de signature à Annie Marchand pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UAR3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC). - 22/12/2025 - DEC252662DR15..... p.264

Décision portant délégation de signature à M. Daniel CHOQUET, directeur de l'unité n° UAR3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire. - 22/12/2025 - DEC252661DR15..... p.265

2026

Décision modifiant la décision DEC220197DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) - 10/02/2026

- DEC263275DAJ..... p.267

DR16

2026

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mateusz CHMURCKI, directeur de l'unité UAR3138 intitulée « Centre français de recherche en sciences sociales » à Prague (CEFRES), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/01/2026 - DEC262984DR16..... p.268

Décision portant délégation de signature à Madame Thi Ha Duong PHAN, directrice de l'unité IRL2018 intitulée « IRL France-Vietnam in Mathematics and its Applications » (FVMA), par la déléguée régionale, en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 05/02/2026 - DEC263382DR16..... p.270

Décision portant délégation de signature à Monsieur Yann GUERARDEL, directeur de l'unité IRL2045 intitulée Multidisciplinary International Research for Advancing Innovation in Glycosciences (GlycoMIRAI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/01/2026 - DEC262945DR16..... p.272

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mark THURSZ, directeur de l'unité IRL2044 intitulée Multiscale Metabolism « Antoine Lavoisier », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/01/2026 - DEC262943DR16..... p.274

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eddy GODELLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR6139 intitulée « Laboratoire de Mathématiques Nicolas Oresme » (LMNO) - 13/02/2026 - DEC262931DR16..... p.276

Décision portant délégation de signature à Monsieur Joël VAN BAELEN directeur de l'unité UMR8105 intitulée « Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones » (LACy) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/01/2026 - DEC262936DR16..... p.277

Délégation de signature consentie à Monsieur Jean-François DOUSSIN, directeur par intérim de l'institut INS1619 intitulée « CNRS TERRE & UNIVERS » (INSU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 27/02/2026 - DEC263537DR16..... p.279

Décision portant délégation de signature à Madame Bénédicte WAROT-FONROSE, directrice par intérim de l'unité FR3507 intitulée « Microscopie Electronique et Sonde Atomique » (METSa), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/01/2026 - DEC262928DR16..... p.281

Délégation de signature consentie à Madame Catherine GRANDHOMME directrice de l'entité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 13/02/2026 - DEC263423DR16..... p.283

Délégation de signature consentie à Monsieur Patrick MAVINGUI, directeur de l'unité FR2041 intitulée « BioSecurite en Milieu Tropical » (BioST 4126), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/01/2026 - DEC262935DR16..... p.285

Délégation de signature consentie à Monsieur François POUGET, directeur général délégué aux ressources de l'entité MOY1620 intitulée « Direction Générale Déléguée aux Ressources du CNRS » (DGD-R), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2026 - DEC263349DR16..... p.287

Délégation de signature consentie à Monsieur Jérôme GUILBERT, directeur de la communication, entité MOY1666 intitulée « Direction de la Communication » (DIRCOM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 19/01/2026 - DEC263100DR16..... p.288

DR17

2026

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle Ollitrault pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH) - 17/02/2026 - DEC263231DR17..... p.290

Décision portant délégation de signature à Mme Marie Babel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA) - 09/02/2026 - DEC263337DR17..... p.291

Décision portant délégation de signature à M. Yannick Fleury pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité mixte de recherche n° EMR6076 intitulée Laboratoire de biotechnologie et chimie marines (LBCM) - 19/02/2026 - DEC262937DR17..... p.292

Décision portant délégation de signature à Mme Perrine Guillon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff (SBR) - 16/02/2026 - DEC263197DR17..... p.293

DR18

2026

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Vanessa Tocut, déléguée régionale de la circonscription Hauts-de-France (DR18) - 10/02/2026 - DEC263182DAJ..... p.294

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

DR14

2026

Décision portant maintien de Mme Emmanuelle TREVISIOL dans ses fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5504 intitulée « Toulouse Biotechnology Institute, Bio & Chemical Engineering » (TBI) - 06/02/2026 - DEC263372INSIS..... p.295

DR16

2026

Décision portant renouvellement de l'international research laboratory n° 2014 intitulé International Laboratory for Astrophysics, Neutrino and Cosmology Experiments (ILANCE) - 08/02/2026 - DEC263268IN2P3..... p.296

Décision portant modification de la décision n° DEC252611DGDS) portant prorogation des unités - 24/02/2026 - DEC263368INSHS..... p.298

Décision portant renouvellement de l'international research laboratory n°3757 intitulé « Engineering Science Lyon Tohoku, Materials under eXtreme conditions » (ELYTMAX) - 26/02/2026 - DEC263419INSIS..... p.299

Instituts

2026

Décision portant prorogation de l'unité d'appui et de recherche n°3582 intitulée « Toulouse White Biotechnology » (TWB) - 06/02/2026 - DEC263201INSIS..... p.300

07.04. Décisions tarifaires

DR04

2026

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme Auditorium de l'unité UMR9198 intitulée "Institut de biologie intégrative de la cellule" - 09/02/2026 - DEC263386DR04..... p.301

DR07

2026

Décision relative aux tarifs des prestations de l'unité UMR6296 intitulée Institut de Chimie de Clermont-Ferrand (ICCF) - 19/02/2026 - DEC263476DR07..... p.303

DR11

2026

Décision relative aux tarifs des prestations/produits de l'unité - 09/02/2026 - DEC263410DR11..... p.305

DR13

2026

Décision relative à la tarification simplifiée des prestations de l'UMR5221 - L2C, pour la plateforme POMM (Plateforme OptoMicrofluidique de Montpellier), prestations POM-1 à POM-23

Cette décision annule et remplace la décision n° DEC252352DR13 du 04/12/2025

Tarification simplifiée à partir du 01/12/2025

- 09/02/2026 - DEC263407DR13..... p.307

Décision relative à la mise à jour de la tarification simplifiée des prestations de l'unité UAR2041 "PAC Chimie Balard Montpellier", Service 1 – Diffraction X, Fluorescence X, Diffusion X (annule et remplace la décision DEC250996DR13)

Nouvelle tarification simplifiée applicable à partir du 01/01/2026 - 20/02/2026 -

DEC263487DR13..... p.309

DR14

2026

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme SCIENCEIMAGE de la FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative (CBI) - 13/02/2026 - DEC263449DR14..... p.311

Décision relative aux tarifs des tirs de champs magnétiques intenses de l'UPR3228 intitulée

Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI) - 10/02/2026 -

DEC263420DR14..... p.320

07.06. Autres décisions

DR02

2025

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR168 intitulée Physique des Cellules et Cancer - PCC - 24/02/2026 - DEC259877DR02..... p.322

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9187 intitulée Chimie et Modélisation pour la Biologie du Cancer – CMBC - 05/02/2026 - DEC250043DR02..... p.324

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3348 intitulée Intégrité du génome, ARN et cancer - 19/02/2026 - DEC259882DR02..... p.326

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle – SIMM - 05/02/2026 - DEC259941DR02..... p.328

DR04

2026

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9024 intitulée Lumière, matière et interfaces - 05/02/2026 - DEC263366DR04..... p.329

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8617 intitulée Institut d'astrophysique spatiale - 24/02/2026 - DEC263511DR04..... p.330

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9010 intitulée Centre Borelli - 03/02/2026 - DEC263348DR04..... p.332

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris - 26/02/2026 - DEC263529DR04..... p.333

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule - 05/02/2026 - DEC263365DR04..... p.335

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8085 intitulée Laboratoire PRINTEMPS (professions, institutions, temporalités) - 18/02/2026 -

DEC263469DR04..... p.336

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8212 intitulée Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement - 03/02/2026 - DEC263339DR04.....

p.338

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UAR855 intitulée Division technique de l'INSU - 18/02/2026 - DEC263467DR04..... p.339

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7608 intitulée Fluides, automatique et systèmes thermiques - 26/02/2026 - DEC263531DR04..... p.341

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse - 23/02/2026 - DEC263506DR04..... p.343

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry - 19/02/2026 - DEC263475DR04..... p.345

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8000 intitulée Institut de chimie physique - 05/02/2026 - DEC263389DR04..... p.347

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8113 intitulée Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée - 03/02/2026 - DEC263346DR04..... p.348

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay - 03/02/2026 - DEC263359DR04..... p.349

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides - 18/02/2026 - DEC263463DR04..... p.350

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9194 intitulée Centre de recherche en économie et statistique - 05/02/2026 - DEC263362DR04..... p.352

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique - 24/02/2026 - DEC263510DR04..... p.353

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Saclay - 05/02/2026 - DEC263383DR04..... p.355

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9012 intitulée Laboratoire de physique des 2 infinis – Irène Joliot-Curie - 03/02/2026 - DEC263344DR04..... p.356

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Saclay - 24/02/2026 - DEC263516DR04..... p.357

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7645 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences - 26/02/2026 - DEC263535DR04..... p.359

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR3681 intitulée Institut de physique théorique - 03/02/2026 - DEC263360DR04..... p.361

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes - 26/02/2026 - DEC263536DR04..... p.362

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7648 intitulée Laboratoire de physique des plasmas - 26/02/2026 - DEC263532DR04..... p.364

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées - 03/02/2026 - DEC263341DR04..... p.366

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles - 19/02/2026 - DEC263470DR04..... p.367

DR05

2026

Décision portant changement d'intitulé de l'unité d'appui et de recherche n° 2011 Humathèque - 16/02/2026 - DEC263278INSHS..... p.369

DR08

2025

Décision portant modification du dispositif partenarial de l'UMR n° 7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale (CESCM) - 09/02/2026 - DEC251991INSHS..... p.370

DR10

2026

Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Alsace (DR10) - 11/02/2026 - DEC263445DR10..... p.371

Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Alsace (DR10) - 13/02/2026 - DEC263448DR10..... p.372

DR13

2026

Décision portant acceptation du don consenti par M. Michel CARIOU au profit de l'IGF-UMR5203 - 11/02/2026 - DEC263444DR13..... p.373

DR15

2026

Décision portant modification de la composition du Conseil de laboratoire de l'unité UMR5629 intitulée Laboratoire de chimie des polymères organiques (LCPO) - 06/02/2026 - DEC263384DR15..... p.374

DR16

2026

Décision déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et/ou à compensation des sujétions et astreintes dans les unités de CNRS Sciences humaines & sociales - 19/02/2026 - DEC263450INSHS..... p.376

Décision portant acceptation des dons consentis au CNRS en 2025 - 12/02/2026 - DEC263424DSFIM..... p.381

DR18

2026

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8524 intitulée Laboratoire Paul Painlevé (LPP) - 26/02/2026 - DEC263523DR18..... p.382

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'Unité UMR7319 intitulée Centre Universitaire de Recherches sur l'Action Publique et le Politique. Épistémologie et Sciences Sociales (CURAPP-ESS) - 09/02/2026 - DEC263414DR18..... p.384

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC) - 26/02/2026 - DEC263525DR18..... p.386

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9189 intitulée Centre de la Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISAL) - 26/02/2026 - DEC263520DR18..... p.388

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9193 intitulée Sciences Cognitives et Sciences Affectives (SCALab) - 26/02/2026 - DEC263519DR18..... p.390

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'Unité UMR8025 intitulée Centre d'Histoire Judiciaire (CHJ) - 06/02/2026 - DEC263406DR18..... p.392

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8207 intitulée Unité Matériaux et Transformations (UMET) - 26/02/2026 - DEC263521DR18..... p.393

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8516 intitulée Laboratoire Avancé de Spectroscopie pour les Interactions, la Réactivité et l'Environnement (LASIRe) - 26/02/2026 - DEC263517DR18..... p.395

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9014 intitulée Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille - Kampé de Fériet (LMFL) - 10/02/2026 - DEC263427DR18..... p.397

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8019 intitulée Centre Lillois d'Etudes et de Recherches Sociologiques et Économiques (CLERSE) - 10/02/2026 - DEC263416DR18..... p.399

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8576 intitulée Unité de Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle (UGSF) - 26/02/2026 - DEC263518DR18..... p.401

Instituts

2026

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2026 dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement - 06/02/2026 - DEC263388INEE..... p.403

Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2026 dans les unités de CNRS Ingénierie. - 03/02/2026 - DEC263238INSIS..... p.411

Décision portant nomination de Olivier FRUCHART aux fonctions de délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle. - 16/02/2026 - DEC263333DDOR..... p.414

Décision portant nomination de Didier TORNAY aux fonctions de délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle - 16/02/2026 - DEC263334DDOR..... p.415

DEC263356DAJ

Décision portant modification de la décision n° DEC213515DAJ du 3 novembre 2021 modifiée portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF)

LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC213515DAJ du 3 novembre 2021 modifiée portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière,

DECIDE :

Article 1^{er} – Le 2.3 de l'article 2 de la décision n°DEC213515DAJ du 3 novembre 2021 modifiée susvisée est ainsi modifiée :

1° Les mots : « Le département comprend six services :

– Un service à compétence « transverse » :

Service de la maîtrise des risques (SMR) ;

– Cinq services à compétence « métier » :

Service de la comptabilité générale (SCG) ;

Service de la comptabilité budgétaire (SCB) ;

Service de la recette et du recouvrement (S2R) ;

Service central de la paye (SCP) ;

Service central de la dépense (SCD). » sont remplacés par les mots : « Le département comprend cinq services :

– Un service à compétence « transverse » :

Service de la maîtrise des risques (SMR) ;

– Quatre services à compétence « métier » :

Service de comptabilité générale et budgétaire (S2C) ;

Service de la recette et du recouvrement (S2R) ;

Service central de la paye (SCP) ;

Service central de la dépense (SCD). » ;

2° Les mots : « **Le Service de la comptabilité générale (SCG)** a en charge : » sont remplacés par les mots : « **Le Service de comptabilité générale et budgétaire (S2C)** a en charge les comptabilités générale et budgétaire.

Pour la comptabilité générale : » ;

3° Les mots : « **Le Service de la comptabilité budgétaire (SCB)** a en charge : » sont remplacés par les mots : « **Pour la comptabilité budgétaire : ».**

Article 2 – La présente décision, qui entre en vigueur le 1^{er} mars 2026, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2026

Le président par intérim
du CNRS

Antoine Petit

DEC263291DAJ

Décision portant nomination de Mme Aurore Mériaux aux fonctions de responsable du service budget et optimisation des ressources de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion

LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM),

DECIDE :

Article 1^{er} – À compter du 16 février 2026, Mme Aurore Mériaux, ingénieure d'études, est nommée responsable du service budget et optimisation des ressources (SBOR) de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2026

Le président par intérim
du CNRS

Antoine Petit



DEC263436DCIF

Décision portant nomination de Mme Olivia MATHIEU et Mme Athenaïse LAIGLE aux fonctions de responsables adjointes du service de comptabilité générale et budgétaire (S2C) de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF)

LA DIRECTRICE DES COMPTES ET DE L'INFORMATION FINANCIERE

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33,

Vu la décision DEC213515DAJ du 3 novembre 2021 modifiée portant organisation de la Direction des comptes et de l'information financière,

Vu la décision DEC221742DAJ du 24 juin 2022 portant fin de fonctions et nomination de Madame Ghislaine BALA aux fonctions de Directrice des comptes et de l'information financière,

DECIDE

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} mars 2026, sont nommées aux fonctions de responsables adjointes du service de comptabilité générale et budgétaire (S2C) de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF) :

- Mme Olivia MATHIEU, inspectrice des finances publiques, pour la comptabilité générale
- Mme Athenaïse LAIGLE, assistante ingénieure, pour la comptabilité budgétaire.

Article 2

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 20 février 2026

La Directrice des comptes et de l'information financière

Ghislaine BALA

DEC263374INSHS

Décision portant maintien de M. Benoît Tarroux aux fonctions de directeur par intérim, de Mme Camille Cornand aux fonctions de directrice adjointe par intérim et de M. Stéphane Gonzalez aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon - Saint Etienne (GATE)

LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création ou renouvellement des unités mixtes de recherche et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Economique Lyon - Saint Etienne (GATE) ;

Vu la DEC2490861NSHS du 17 janvier 2025 portant nomination de Benoît Tarroux aux fonctions de directeur par intérim, de Mme Camille Cornand aux fonctions de directrice adjointe par intérim et de M. Stéphane Gonzalez aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

DECIDE :

Article 1^{er}

– À compter du 1^{er} septembre 2025, Monsieur Benoît Tarroux, professeur des universités à l'Université Lumière Lyon 2, est maintenu dans ses fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n° 5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon - Saint-Étienne (GATE), jusqu'au 31 décembre 2025.

– À compter de la même date et pour la même période, Madame Camille Cornand, directrice de recherche au CNRS, et Monsieur Stéphane Gonzalez, professeur des universités à l'Université Jean Monnet Saint-Étienne, sont maintenus dans leurs fonctions de directrice adjointe par intérim et directeur adjoint par intérim, de l'unité susvisée.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 FEV. 2026**

Le président par intérim du CNRS

Antoine Petit



DEC262998DAJ

Décision portant cessation des fonctions de médiatrice du CNRS – Mme Pascale Beyma

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC953157SJUR du 30 novembre 1995 modifiée relative au médiateur du CNRS ;

Vu la décision n°DEC211540DAJ du 11 mai 2021 portant nomination de Mme Pascale Beyma aux fonctions de médiatrice du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de médiatrice du CNRS, exercées par Mme Pascale Beyma depuis le 1^{er} juin 2021 et renouvelées le 1^{er} juin 2024, à compter du 1^{er} janvier 2027.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2026

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC262864DAJ

Décision portant renouvellement de Mme Véronique Mathet aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut Ecologie et environnement (INEE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°DEC221088DAJ du 1^{er} avril 2022 portant fin de fonctions et nomination de Mme Véronique Mathet aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut Ecologie et environnement (INEE) ;

Sur proposition du directeur de l'Institut Ecologie et environnement,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 4 avril 2026, Mme Véronique Mathet est renouvelée dans les fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut Ecologie et environnement pour une durée de quatre ans.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 2 février 2026

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC263260DAJ

Décision portant nomination de Mme Céline Bataillon aux fonctions de coordinatrice nationale de prévention et de sécurité du CNRS

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100259DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la coordination nationale de prévention et de sécurité ;

Vu l'instruction n°INS247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} février 2026, Mme Céline Bataillon, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions de coordinatrice nationale de prévention et de sécurité du CNRS, en remplacement de M. Yves Fenech, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2026

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC263357DAJ

Décision portant nomination de M. Frédéric Despet aux fonctions de responsable du service de comptabilité générale et budgétaire (S2C) de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF)

LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC213515DAJ du 3 novembre 2021 modifiée portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} mars 2026, M. Frédéric Despet, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, est nommé aux fonctions de responsable du service de comptabilité générale et budgétaire (S2C) de la direction des comptes et de l'information financière.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2026

Le président par intérim
du CNRS

Antoine Petit

DEC263247DAJ

Décision portant fin de fonctions et nomination de M. Jean-François Doussin aux fonctions de directeur par intérim de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité,

DECIDE :

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de M. Nicolas Arnaud, directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers, à compter du 1^{er} mars 2026.

Article 2 – A compter de cette même date, M. Jean-François Doussin est nommé aux fonctions de directeur par intérim de l'Institut national des sciences de l'Univers.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2026

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC263381INSHS

Décision portant nomination de M^{me} Charlotte Foucher Zarmanian aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL)

LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL) ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er}

– À compter du 1^{er} septembre 2025, il est mis fin aux fonctions de Madame Yolaine Escande, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n° 8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL), démissionnaire.

– À compter de cette même date, Madame Charlotte Foucher Zarmanian, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8566 intitulée Centre de recherche sur les arts et le langage (CRAL), jusqu'au 31 août 2026.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **24 FEV. 2026**

Le président par intérim du CNRS

Antoine Petit



DEC251080DR01

Décision portant nomination de M. Alban Fournier aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR8245 intitulée Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'UMR8245 intitulée Unité de Recherche Migrations et Société (URMIS) ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n°INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Alban Fournier, ingénieur d'étude classe normale, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée, du 29 novembre au 1^{er} décembre 2021 et les 20 et 21 janvier 2022,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2025, M. Alban Fournier, ingénieur d'étude classe normale, est renouvelé assistant de prévention au sein de de l'UMR8245 intitulée Unité de recherche Migrations et Société (URMIS).

M. Alban Fournier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alban Fournier est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 juillet 2025

Visa de la déléguée régionale
Marie-Hélène Papillon

Visa de la Présidente-directrice générale de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)
Valérie Verdier

Visa du Président de l'Université Côte d'Azur
Jeanick Brisswalter

Visa du Président de l'Université Paris Cité
Édouard Kaminski

La directrice d'unité
Florence Boyer

DEC263070INSHS

Décision portant nomination de Mme Christine Lamberts aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 2058 intitulée Échanges pour le climat, les changements globaux et les sociétés (Exchanges)

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC250538INSHS du 22 juillet 2025 portant création de l'unité d'appui et de recherche n° 2058 intitulée Échanges pour le climat, les changements globaux et les sociétés (Exchanges) ;

Vu l'avis du directeur de CNRS Sciences humaines & sociales ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Mme Christine Lamberts, ingénieure de recherche, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité d'appui et de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2026.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

03 FEV. 2026

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC252537DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Hélène Virlouvét-Almeida, assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures (PROCLAC)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures, dont la directrice est Mme Nuria De Castilla ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n°DEC250552DR02 du 10/04/2025, nommant Mme Hélène Virlouvét-Almeida aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 01/01/2025 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 18/12/2025, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7192 intitulée Proche-Orient, Caucase : langues, archéologie, cultures, exercées par Mme Hélène Virlouvét-Almeida.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15/12/2025

La directrice d'unité
Nuria De Castilla

Visa du délégué régional du CNRS
Benoît Forêt

DEC251422DR02

Décision portant nomination de Mme Amélie Chimènes aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7206 intitulée Eco-anthropologie (EA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° 249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7206 intitulée Eco-anthropologie, dont le directeur est M. Richard Dumez ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Amélie Chimènes, ingénieure d'études, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la délégation Paris-Villejuif du CNRS du 08/02/2005 au 10/02/2005 et du 08/03/2005 au 10/03/2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2025, Mme Amélie Chimènes est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7206 intitulée Eco-anthropologie.

Mme Amélie Chimènes exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Amélie Chimènes est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/12/2025

Le directeur d'unité
CNRS
Richard Dumez

Visa du délégué régional du
Benôit Forêt

Visa du président du Muséum national d'histoire naturelle
Gilles Bloch

DEC263540INSIS

Décision portant nomination de Benjamin THIRIA aux fonctions de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Lionel BUCHAILLOT, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Benjamin THIRIA, professeur des universités 1^{ère} classe à l'Université Paris Cité, est nommé délégué scientifique en institut auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (CNRS Ingénierie) du 1^{er} mars 2026 au 29 février 2028.

La quotité consacrée à cette mission est de 20 % d'un temps plein.

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut (DS) auprès de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes, Benjamin THIRIA, rattaché au directeur de l'institut est chargé d'assurer des missions auprès de la Mission pour les Initiatives Transverses et l'Interdisciplinarité (MITI) pour CNRS Ingénierie et de contribuer aux actions de l'institut en lien avec les thématiques interdisciplinaires.

Article 3

Benjamin THIRIA demeure rattaché au Laboratoire de Physique et Mécanique des Milieux Hétérogènes – UMR7636 (PMMH) relevant de la délégation Paris- Centre (DR02).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 février 2026

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC263119DR02

Décision portant cessation de fonctions de M. Ludovic Olanier, assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7615 Sciences et Ingénierie de la Matière Molle (SIMM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle, dont le directeur est M. Jean-Baptiste D'Espinose De Lacaillerie;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n°DEC202246DR02 du 10/12/2020, nommant M. Ludovic Olanier aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 01/01/2019 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2026, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle (SIMM), exercées par M. Ludovic Olanier.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19/01/2026

Le directeur d'unité
Jean-Baptiste D'Espinose De Lacaillerie

Visa du délégué régional du CNRS
Benoît Forêt

DEC263190DR02

Décision portant cessation de fonctions de Mme Rénette Saint-Fort, assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8226 Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes (LBMCE)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20/12/2024 portant renouvellement de l'unité n° UMR8226 intitulée Laboratoire biologie moléculaire et cellulaire des eucaryotes, dont le directeur est M. Mickaël Cohen.

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n°DEC250567DR02 du 24/04/2025, nommant Mme Rénette Saint-Fort aux fonctions d'assistante de prévention à compter du 01/01/2025 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/05/2026, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR8226 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle (SIMM), exercées par Mme Rénette Saint-Fort.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22/01/2026

Le directeur d'unité
Mickaël Cohen

Visa du délégué régional du CNRS
Benoît Forêt

DEC252798INP

Décision portant nomination de M. Frédéric DRUON aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° UMR8501 Laboratoire Charles Fabry (LCF)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry (LCF) ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale,

DECIDE :

Article 1^{er} -

A compter du 01 janvier 2026, M. Frédéric Druon est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry (LCF), jusqu'au 31 aout 2026.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 janvier 2026

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC252163INSIS

Décision portant cessations de fonctions et nominations de M. Bruno PALPANT aux fonctions de directeur par intérim et de M. VERLOT aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR9024 intitulée " Laboratoire Lumière-Matière aux Interfaces " (LUMIN)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création et renouvellement d'unités mixtes de recherche et notamment création de l'unité mixte de recherche n° 9024 intitulée " Laboratoire Lumière-Matière aux Interfaces " (LUMIN) et nommant M. Fabien BRETENAKER aux fonctions de directeur de cette unité ;

Vu l'avis le courriel de démission de M. BRETENAKER en date du 10 novembre 2025 ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis des tutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin, à compter du 10 novembre 2025, aux fonctions de M. Fabien BRETENAKER, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. Il est mis fin, à compter du 10 novembre 2025, aux fonctions de M. Bruno PALPANT, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée.

III. A compter du 10 novembre 2025, M. Bruno PALPANT, Professeur des universités à CentralSupélec, et M. Pierre VERLOT, Maître de conférences à l'Université Paris-Saclay, sont nommés respectivement directeur par intérim et directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 décembre 2025

Le président-directeur général

Antoine PETIT



DEC263496DR04

Décision portant nomination de M. Julien NOBLE aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité n° UMR8183 intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU CNRS,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8183 intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

À compter du 23 février 2026, M. Julien NOBLE, ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité n° UMR8183 intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Guyancourt, le 23 février 2026

Pour le président par intérim du CNRS et par
délégation,
La directrice d'unité
Céline BRACONNIER

**DEC251949DR04**

Décision portant cessation de fonctions de M. Flavien DELGHEIER, assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8029 intitulée Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Energie

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8029 intitulée Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Energie, dont M. Eric MONMASSON est le directeur ;

Vu l'instruction n° 247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la décision n° DEC221172DR04 en date du 11 avril 2022 nommant M. Flavien DELGHEIER, aux fonctions d'assistant de prévention à compter du 1^{er} décembre 2021 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} : A compter du 1^{er} octobre 2025, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8029 intitulée Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Energie exercées par M. Flavien DELGHEIER.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 2 février 2026

Le directeur de l'unité
Eric MONMASSON

Visa du délégué régional du CNRS
Île-de-France Gif-sur-Yvette
Benoît FORÊT

DEC263364DAJ

Décision portant nomination de M. Younis Hermès aux fonctions de délégué régional de la circonscription Île-de-France Gif-sur-Yvette (DR04)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu le décret n°93-241 du 22 février 1993 modifié fixant les conditions de nomination et d'avancement dans l'emploi de délégué régional du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} mai 2026, M. Younis Hermès, ingénieur de recherche hors classe, est nommé aux fonctions de délégué régional de la circonscription Île-de-France Gif-sur-Yvette.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2026

Le président-directeur
général

Antoine Petit



DEC263497DR04

Décision portant nomination de M. Cyril MARTIN aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information adjoint (CSSI adjoint) de l'unité n° UMR8183 intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU CNRS,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8183 intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

À compter du 23 février 2026, M. Cyril MARTIN, assistant ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information adjoint de l'unité n° UMR8183 intitulée Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Guyancourt, le 23 février 2026

Pour le président par intérim du CNRS et par
délégation,
La directrice d'unité
Céline BRACONNIER



DEC263411DR04

Décision portant nomination de M. Christophe CHASSAT aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information adjoint (CSSI adjoint) de l'unité n° UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Gif-sur-Yvette ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

À compter du 6 février 2026, M. Christophe CHASSAT, IEHC, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information adjoint de l'unité n° UMR9001 intitulée Centre de nanosciences et de nanotechnologies.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 6 février 2026

Pour le président-directeur général et par
délégation,
Le directeur d'unité
Arnaud BOURNEL

DEC263430INSHS

Décision portant nomination de M. Stéphane Pouyllau aux fonctions de directeur adjoint par intérim et de Mme Hélène Jouguet aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 3598 intitulée TGIR Huma-Num (TGIR Huma-Num)

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252614DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n° 3598 intitulée TGIR Huma-Num (TGIR Huma-Num) ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Monsieur Stéphane Pouyllau, ingénieur de recherche CNRS, et Madame Hélène Jouguet, ingénieure d'études CNRS, sont nommés respectivement directeur adjoint par intérim et directrice adjointe par intérim de l'unité d'appui et de recherche n° 3598 intitulée TGIR Huma-Num (TGIR Huma-Num) à compter du 1^{er} janvier 2026, et jusqu'au 31 août 2026.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 février 2026

Le président par intérim du CNRS,

Antoine Petit

DEC263091DR06

Décision portant nomination de Mme Marie Angot aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité EMR7007 intitulée AEROLAB**LE DIRECTEUR D'UNITE,**

- Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;
- Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu** le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;
- Vu** la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;
- Vu** la décision DEC252610DGDS du 23 décembre 2025 portant création de l'unité EMR7007 intitulée AEROLAB dont le directeur est Bertrand Parvitte ;
- Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;
- Vu** l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;
- Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
- Vu** le certificat de formation initiale d'assistante de prévention organisée par le CNRS et l'université de Lorraine les 2-3-4 février, 3-4-31 mars et 1^{er} avril 2022 à Nancy à laquelle Marie Angot a participé ;
- Vu** l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} janvier 2026, M^{me} Marie Angot, technicienne de classe supérieure, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité EMR7007 intitulée AEROLAB.

M^{me} Marie Angot exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Marie Angot est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2026

Le directeur de l'unité EMR7007

Bertrand Parvitte

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du président de l'université de
Reims Champagne-Ardenne

Edwige Helmer-Laurent

Christophe Clément

DEC263213DR06

Décision portant nomination de M. Alexis Mosset aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR6174 intitulée Institut Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies (FEMTO-ST)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR6174 intitulée Institut Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies, dont le directeur est Michaël Gauthier ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82- 453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Alexis Mosset, Ingénieur de Recherche, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Besançon, du 06 octobre au 07 novembre 2025 par l'Université Marie et Louis Pasteur,

DECIDE :

1^{er} - A compter du 1^{er} février 2026, M. Alexis Mosset, Ingénieur de Recherche, est nommé assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR6174 intitulée Institut Franche-Comté Electronique Mécanique Thermique et Optique - Sciences et Technologies.

M. Alexis Mosset exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982

susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alexis Mosset, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel*

du CNRS. Fait à Besançon, le 23 janvier 2026

Le directeur de l'unité UMR6174
Michaël Gauthier

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Edwige Helmer-Laurent

Visa du président de l'Université
Marie et Louis Pasteur

Hugues Daussy

DEC246525DGDS

Décision portant nomination de M. Christophe DUJARDIN, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5306 intitulée Institut Lumière Matière (ILM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5306 intitulée Institut Lumière Matière (ILM) ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

À compter du 1^{er} janvier 2024, M. Christophe DUJARDIN, professeur des universités à l'Université Claude Bernard est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR5306 intitulée Institut Lumière Matière (ILM), pour la durée fixée dans la décision DEC201509DGDS portant renouvellement de l'UMR5306.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12 janvier 2024

Le président - directeur général
Antoine Petit

DEC263284IN2P3

Décision portant nomination de TEIXEIRA Ana Margarida aux fonctions de déléguée scientifique en institut

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Sur proposition de Christelle Roy

DECIDE :

Article 1^{er}

TEIXEIRA Ana Margarida, directrice de recherche de 2^{ème} classe, est nommée déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Nucléaire & Particules (Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules), du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2027.

La quotité consacrée à cette mission est de 20% d'un temps plein.

Article 2

En qualité de déléguée scientifique en institut auprès de CNRS Nucléaire & Particules (Institut National de Physique Nucléaire et de Physique des Particules), TEIXEIRA Ana Margarida est en charge des activités « Théorie et Phénoménologie ».

Article 3

TEIXEIRA Ana Margarida demeure rattachée au Laboratoire de Physique de Clermont Auvergne à Aubière - UMR6533 relevant de la délégation 07 - Rhône Auvergne.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2026

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC263376DAJ

Décision portant nomination de Mme Virginie Farré aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07)

LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} mars 2026, Mme Virginie Farré, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07).

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 février 2026

Le président par intérim
du CNRS

Antoine Petit

DEC263440DR07

Décision portant nomination de M^{me} Charlotte Siboulet aux fonctions de responsable par intérim du service des Ressources Humaines de la délégation régionale Rhône Auvergne

LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision n° DEC250463DAJ du 7 mai 2025 modifiée donnant délégation de signature à M^{me} Florence Morineau, déléguée régionale pour la circonscription Rhône Auvergne,

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 1^{er} mars 2026, M^{me} Charlotte Siboulet, Ingénieure d'études, est nommée responsable par intérim du service des Ressources Humaines de la délégation régionale Rhône Auvergne, en remplacement de M^{me} Virginie Farré, appelée à d'autres fonctions.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le

Pour le président par intérim du CNRS
et par délégation,
La déléguée régionale
Florence Morineau

DEC251685INSIS

Décision portant maintien de M. Stéphane PELLERIN dans ses fonctions de directeur par intérim et nomination de M. Amaël CAILLARD aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR7344 intitulée "Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés" (GREMI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche UMR n° 7344 intitulée "Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés" (GREMI) ;

Vu la décision DEC247813INSIS du 22 juillet 2024 portant nomination de M. Stéphane PELLERIN aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7344 intitulée "Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés" (GREMI) ;

Vu la décision DEC248376INSIS du 22 octobre 2024 portant nomination de M. Stéphane PELLERIN aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR7344 intitulée "Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés" (GREMI) ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis de la tutelle, Université d'Orléans ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2025, M. Stéphane PELLERIN, Professeur des Universités à l'Université d'Orléans, est maintenu dans ses fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2

A compter du 1^{er} septembre 2025, M. Amaël CAILLARD, CRCN CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 22 septembre 2025

Le président-directeur général

Antoine PETIT

DEC263358DAJ

Décision portant nomination de Mme Marjolaine Robillard aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08)

LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du Centre national de la recherche scientifique,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 1^{er} avril 2026, Mme Marjolaine Robillard, ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2026

Le président par intérim
du CNRS

Antoine Petit

DEC235759DDOR

Décision portant nomination de Mme Joanna Janik aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Joanna Janik, Ingénieure de recherche hors classe, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la Direction des données ouvertes de la recherche (DDOR) du CNRS, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Sa mission a pour objet les compétences et la formation en matière de science ouverte.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Joanna Janik demeure affectée au GRICAD (UAR 3758).

Article 2

Du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 Mme Joanna Janik, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Alpes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 janvier 2024

Le Président-directeur général
Antoine Petit

DEC263361INSIS

Décision portant cessation de fonctions de M. Frédéric GARET et nomination de M. Jean-François ROUX aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR5130 intitulée « Centre de Radiofréquences, Optique et Micro-nanoélectronique des Alpes » (CROMA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC252611DGDS du 23 décembre 2025 portant prorogation d'unités mixtes de recherche et notamment prorogation de l'unité mixte de recherche n° 5130 intitulée " Centre de Radiofréquences, Optique et Micro-nanoélectronique des Alpes " (CROMAN) et nommant Mme Anne KAMINSKI-CACHOPO aux fonctions de directrice de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis des tutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin, à compter du 1^{er} février 2026, aux fonctions de M. Frédéric GARET, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter du 1^{er} février 2026, M. Jean-François ROUX, Professeur des universités à l'Université Savoie Mont Blanc, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2026

Le président-directeur général

Antoine PETIT

DEC263399DCIF

Décision portant cessation de fonctions de M. Christian CARBILLET et nomination de Mme Christine DIETZ aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alpes » du CNRS

LE PRÉSIDENT PAR INTERIM DU CNRS

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33,

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS

Vu la décision n° DEC251728DCIF du 18 septembre 2025 portant nomination de M. Christian CARBILLET aux fonctions d'agent comptable secondaire par intérim de la délégation régionale « Alpes » du CNRS

Vu l'agrément de la ministre de l'action et des comptes publics - direction générale des finances publiques par lettre n° 2026/02/326 du 4 février 2026 pour la nomination de Mme Christine DIETZ aux fonctions d'agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alpes » du CNRS

Vu l'avis favorable de Madame Ghislaine BALA, Administratrice générale des Finances publiques, Agent comptable principal du CNRS

DÉCIDE

Article 1^{er}

M. Christian CARBILLET cessera ses fonctions d'agent comptable secondaire par intérim de la délégation régionale « Alpes » du CNRS à compter du 1^{er} mars 2026.

Article 2

A compter de cette même date, Mme Christine DIETZ, inspectrice divisionnaire des finances publiques hors classe, est nommée agent comptable secondaire de la délégation régionale « Alpes » du CNRS.

Article 3

La présente décision est publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 12 février 2026

Le Président par intérim du CNRS

Antoine PETIT

DEC252095INSIS

Décision portant nomination de M. Maxime NICOLAS aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR7343 intitulée " Institut universitaire des systèmes thermiques industriels " (IUSTI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC235775DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement des unités mixte de recherche et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 7343 intitulée " Institut universitaire des systèmes thermiques industriels " (IUSTI) et nommant M. Jean-Laurent GARDAREIN aux fonctions de directeur par intérim de cette unité ;

Vu la décision DEC249075DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes de diverses unités du CNRS et notamment nomination de M. Jean-Laurent GARDAREIN aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 7343 intitulée " Institut universitaire des systèmes thermiques industriels " (IUSTI) ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis d'Aix Marseille Université ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1er janvier 2024, M. Maxime NICOLAS, Professeur des Universités à Aix Marseille Université, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2026.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 25 novembre 2025

Le président-directeur général

Antoine PETIT

DEC250926INSIS

Décision portant cessation de fonctions de Mme Karine MOREIRA, directrice de l'unité d'appui et de recherche n°3582 Toulouse White Biotechnology (TWB)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201520DGDS du 18 décembre 2020 portant création de l'unité d'appui et de recherche n°3582 Toulouse White Biotechnology (TWB) ;

Vu la décision n° DEC246924INSIS du 2 mai 2024 portant nomination de M^{me} Karine MOREIRA aux fonctions de directrice de l'unité d'appui et de recherche n°3582 Toulouse White Biotechnology (TWB) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de Mme Karine MOREIRA aux fonctions de directrice de l'unité d'appui et de recherche n°3582 Toulouse White Biotechnology (TWB), à compter du 1^{er} juin 2025.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 juillet 2025

Le président-directeur général

Antoine PETIT

DEC248932INSIS

Décision portant nomination de M. Pierre BRANCHER aux fonctions de directeur par intérim de l'UMR5502 intitulée "Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse" (IMFT)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5502 intitulée "Institut de Mécanique des Fluides de Toulouse" (IMFT) et nommant M. Eric CLIMENT aux fonctions de directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis des tutelles de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2025, M. Pierre BRANCHER, Professeur des Universités à l'Université Toulouse III-Paul Sabatier, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 7 janvier 2025

Le président-directeur général

Antoine PETIT

DEC263428INP

Décision portant nomination de M. Matthieu Mambrini aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR5152 intitulée Laboratoire de physique théorique (LPT)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n°DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche et notamment renouvellement de l'UMR5152 intitulée Laboratoire de physique théorique (LPT) ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale,

DECIDE :

Article 1^{er} -

A compter du 01 août 2025, M. Matthieu Mambrini est maintenu dans ses fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n°UMR5152 intitulée Laboratoire de physique théorique (LPT), jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 02 février 2026

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC252355INSIS

Décision portant cessation de fonctions de M. Christophe DUMOUCHEL, directeur adjoint de l'UMR6614 intitulée " Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie " (CORIA)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création et renouvellement d'unités mixtes de recherche et notamment création de l'unité mixte de recherche n°6614 intitulée " Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie " (CORIA) et nommant Mme Armelle CESSOU aux fonctions de directrice de cette unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Il est mis fin, à compter du 10 septembre 2025, aux fonctions de M. Christophe DUMOUCHEL, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 décembre 2025

Le président-directeur général

Antoine PETIT

DEC263316IN2P3

Décision portant nomination de M^{me} Cristina CARLOGANU aux fonctions de directrice par intérim de l'international research laboratory n° 2023 intitulé Toshiko Yuasa Laboratory

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC234648IN2P3 du 7 septembre 2023 portant création de l'international research laboratory n° 2023 intitulé Toshiko Yuasa Laboratory ;

Vu l'accord du partenaire,

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Karim TRABELSI, directeur de l'international research laboratory n° 2023 intitulé Toshiko Yuasa Laboratory, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} mai 2026.

II. A compter de cette même date, M^{me} Cristina CARLOGANU est nommée directrice par intérim de l'international research laboratory n° 2023 intitulé Toshiko Yuasa Laboratory, jusqu'au 31 août 2026.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2026

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC263539DR16

Décision portant nomination de M^{me} Athina YSOS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la Délégation Paris-Normandie site Paris Michel-Ange (DR16 site PMA)

La déléguée Régionale,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Athina YSOS, CDD CNRS, a suivi la formation initiale en ligne d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 22/12/2025 au 28/02/2026.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/03/2026, Mme Athina YSOS, CDD CNRS, est nommée assistante de prévention au sein de la délégation régionale Paris-Normandie, site de Paris Michel-Ange (DR16-PMA).

Mme Athina YSOS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Athina YSOS est placée sous l'autorité de la déléguée régionale.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 26/02/2026

La Déléguée Régionale
du CNRS Paris-Normandie
Isabelle LONGIN

DEC263480DR16

Décision portant cessation de fonctions de Mme Nathalie CHARLES, assistante de prévention au sein de la délégation Paris-Normandie

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1er janvier 2023.

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu la décision DEC247138DR16 du 22 avril 2024, portant nomination de Mme Nathalie CHARLES aux fonctions d'assistante de prévention de la délégation Paris-Normandie.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 12 février 2026, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la délégation Paris-Normandie exercées par Mme Nathalie CHARLES.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/02/2026

La déléguée Régionale
CNRS Délégation
Paris-Normandie
Mme Isabelle LONGIN

DEC263367DR16

Décision portant nomination de M. Gilbert PIGRÉE aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité n°UAR3266 intitulée Grand Accélérateur d'Ions Lourds (GANIL)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC213772DGDS du 20 décembre 2021 approuvant le renouvellement de l'unité UAR3266 intitulée « Grand Accélérateur National d'Ions Lourds » (GANIL),

Vu la décision DEC251848IN2P3 du 23 octobre 2025 portant nomination de M. Hervé SAVAJOLS aux fonctions de directeur de l'unité UAR3266 intitulée « Grand Accélérateur National d'Ions Lourds » (GANIL), à compter du 1er novembre 2025 ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujétion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie/recherche option sources scellées/non scellées délivré à M. Gilbert PIGRÉE le 29/01/2026 par iRSD/CNRS - UAR3364 - CEFRI 27 OF R ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire,

DECIDE :

Article 1^{er} - Nomination

A compter du 04/02/2026 et jusqu'au 08/04/2031, M. Gilbert PIGRÉE, IE CNRS, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'unité UAR3266 intitulée « Grand Accélérateur National d'Ions Lourds » (GANIL)

Article 2 - Missions¹

¹ [Le(la) directeur(trice) d'unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du(de la) conseiller(ère) en radioprotection (CRP). Il ou elle précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données **relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.**

M. Gilbert PIGRÉE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique. Les modalités d'exercice des missions de M. Gilbert PIGRÉE sont consignées dans le document d'organisation du service compétent en radioprotection.

Article 3 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 04/02/2026

Le directeur de l'unité
UAR3266 - GANIL

M. Hervé SAVAJOLS

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS Paris-Normandie

Mme Isabelle LONGIN

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du (de la) CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désigné(e)s, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser.

DEC263446DR16

Décision portant nomination de M^{me} Kathrin MACHINEK aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UAR3134 intitulée Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC213784DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité UAR3134 intitulée Centre d'études Alexandrines (CEALEX) ;

Vu la décision n° DEC222889INSHS du 22 décembre 2022 portant nomination de M. Thomas FAUCHER aux fonctions de directeur de l'unité UAR3134 intitulée Centre d'études Alexandrines (CEALEX) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Kathrin MACHINEK, IR CNRS, a suivi la formation initiale en ligne d'assistante de prévention organisée par le CNRS du 01/12/2025 au 17/01/2026.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 17/01/2026, Mme Kathrin MACHINEK, IR CNRS, est nommée assistante de prévention au sein de l'UAR3134 intitulée Centre d'Etudes Alexandrines (CEALEX).

Mme Kathrin MACHINEK exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Kathrin MACHINEK est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 12/02/2026

Le Directeur de l'unité
UAR3134 – CEALEX
Thomas FAUCHER

Visa de la Déléguée Régionale
du CNRS Paris-Normandie
Isabelle LONGIN

DEC263479DR16

Décision portant cessation de fonctions de M. Sébastien CABARET, assistant de prévention au sein de la délégation Paris-Normandie

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1er janvier 2023.

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu la décision DEC247134DR16 du 22 avril 2024, portant nomination de M. Sébastien CABARET aux fonctions d'assistant de prévention de la délégation Paris-Normandie.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 12 février 2026, il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention au sein de la délégation Paris-Normandie exercées par M. Sébastien CABARET.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/02/2026

La déléguée Régionale
CNRS Délégation
Paris-Normandie
Mme Isabelle LONGIN

DEC263277INEE

Décision portant cessation de fonctions de directeur adjoint de M. Jérôme Orivel de l'Unité Mixte de Recherche n°8172 intitulée « Ecologie des forêts de Guyane (ECOFOG) ».

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8172 intitulée « Ecologie des forêts de Guyane (ECOFOG) » et nommant M. Stéphane Traissac directeur de cette unité ;

Vu la demande de l'intéressé ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} septembre 2024, il est mis fin aux fonctions de M. Jérôme Orivel, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée, suite à son changement d'affectation.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 février 2026

Le président – directeur général
Antoine Petit

DEC263035INSU

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Laurent FAIRHEAD aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche n° 8539 intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique » (LMD)

LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 8539 intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique » (LMD), et nommant Monsieur Freddy BOUCHET et Madame Camille RISI, respectivement aux fonctions de directeur et de directrice adjointe de l'unité susvisée.

Vu l'accord des tutelles principales ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Il est mis fin aux fonctions de Madame Camille RISI, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Article 2 – À compter de cette même date, Monsieur Laurent FAIRHEAD, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2026.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10/03/2026

Le président par intérim du CNRS

Antoine PETIT



DEC263481DR16

Décision portant cessation de fonctions de Mme Kristin DAIGNAUD, assistante de prévention au sein de la délégation Paris-Normandie

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1er janvier 2023.

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu la décision DEC247136DR16 du 22 avril 2024, portant nomination de Mme Kristin DAIGNAUD aux fonctions d'assistante de prévention de la délégation Paris-Normandie.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 12 février 2026, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la délégation Paris-Normandie exercées par Mme Kristin DAIGNAUD.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/02/2026

La déléguée Régionale
CNRS Délégation
Paris-Normandie
Mme Isabelle LONGIN

DEC263482DR16

Décision portant cessation de fonctions de Mme Stéphanie LANGLOIS, assistante de prévention au sein de la délégation Paris-Normandie

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1er janvier 2023.

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu la décision DEC247136DR16 du 22 avril 2024, portant nomination de Mme Stéphanie LANGLOIS aux fonctions d'assistante de prévention de la délégation Paris-Normandie.

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 12 février 2026, il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la délégation Paris-Normandie exercées par Mme Stéphanie LANGLOIS.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17/02/2026

La déléguée Régionale
CNRS Délégation
Paris-Normandie
Mme Isabelle LONGIN

DEC263460INEE

Décision portant fin de fonction de M. Thierry Feuillet en qualité de délégué scientifique en institut

LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC248698 du 21 novembre 2024 portant nomination de M. Thierry Feuillet aux fonctions de délégué scientifique en institut

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} mars 2026, il est mis fin aux fonctions de délégué scientifique de M. Thierry Feuillet.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl

DEC252096INSIS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. François GAUTIER aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'UMR6613 intitulée " Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Mans " (LAUM)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6613 intitulée " Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Mans " (LAUM) et nommant M. Olivier DAZEL aux fonctions de directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis de Le Mans Université ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin, à compter du 10 avril 2025, aux fonctions de M. Pascal PICART, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée.

II. A compter du 16 octobre 2025, M. François GAUTIER, Professeur des Universités à Le Mans Université, est nommé directeur adjoint par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 août 2026.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 novembre 2025

Le président-directeur général

Antoine PETIT

DEC251203INSIS

Décision portant nomination de Mme Monique THUAL aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR6082 intitulée "Institut Fonctions Optiques pour les Technologies de l'information" (Institut FOTON)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC213792DGDS du 20 décembre 2021 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6082 intitulée " Institut Fonctions Optiques pour les Technologies de l'information " (Institut FOTON) et nommant M. Mehdi ALOUINI aux fonctions de directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis des tutelles de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2025, Madame Monique THUAL, Professeur des Universités à l'ENSSAT, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 juillet 2025

Le président-directeur général

Antoine PETIT

DEC250402INSIS

Décision portant cessation de fonctions et portant nomination de Mme Shabnam ARBAB CHIRANI aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'UMR6027 intitulée " Institut de recherche Dupuy de Lôme " (IRDL)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC213781DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 6027 intitulée Institut de recherche Dupuy de Lôme (IRDL) et nommant M. Philippe LE MASSON aux fonctions de directeur de cette unité ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis des partenaires tutelles principales de l'unité ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Nicolas CARRERE, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à compter du 1^{er} janvier 2025.

II. A compter de cette même date, Mme Shabnam ARBAB CHIRANI, professeure à l'ENSTA PARISTECH, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, jusqu'au 31 août 2025.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 juillet 2025

Le président-directeur général

Antoine PETIT

DEC247041DR18

Décision portant désignation de M. Guillaume CHON aux fonctions de conseiller en radioprotection au sein de l'unité UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS).

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 4451-111 à 126 ;

Vu le code de la santé publique, notamment, ses articles R. 1333-18 à 20 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS),

Vu la décision n° DEC235725DGDS du 20 décembre 2023 portant nomination de M. LAMONIER Jean-François aux fonctions de directeur de l'unité UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS) ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° DEC171896DRH du 22 août 2017 modifiée fixant le montant de la composante liée à la sujétion particulière des personnes compétentes en radioprotection de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur rayonnements d'origine artificielle secteur industrie option sources non scellées délivré à M. Guillaume CHON, le 31 janvier 2024 par l'organisme TRIHOM ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire du 12 février 2024,

DECIDE :

Article 1^{er} – Nomination

A compter du 1^{er} février 2024 et jusqu'au 31 janvier 2026 M. Guillaume CHON, Ingénieur technicien, est nommé conseiller en radioprotection au sein de l'unité n° UMR8181 intitulée Unité de Catalyse et de Chimie du Solide (UCCS).

Article 2 – Missions¹

M. Guillaume CHON exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à R. 4451-124 du code du travail.

¹ [Le directeur d'unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du conseiller en radioprotection (CRP). Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations du CRP avec ce service. Si plusieurs CRP sont désignés, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser.

Il exerce également les missions prévues à l'article R. 1333-19 du code de la santé publique.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Lille, le 18 avril 2024

Visa du Délégué Régional

Christophe J. Muller



Signature électronique de
Christophe MULLER
Date : 18-avril-2024

Visa du partenaire

Le Président de l'Université de Lille

M Régis BORDET



Pour le Président-directeur général et par
délégation,
Le Directeur d'Unité

Jean-François LAMONIER



Signature électronique de
Jean-François LAMONIER
Date : 20-avril-2024

DEC263266DR18

Décision portant nomination de M. Pierre BRAGANÇA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9014 intitulée Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille (LMFL).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n°UMR9014 intitulée LMFL ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire en date du 05/09/2024;

Considérant que M Pierre BRAGANÇA, Ingénieur de recherche, a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée à Lille, les 31 mars, 1^{er} avril, 24 et 25 avril, 22 et 23 mai 2025 par L'université de Lille, L'Inserm Nord-Ouest, la DR18 CNRS des Hauts de France, l'ENSAIT, l'école Centrale de Lille et l'Institut Pasteur de Lille,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du 01/01/2026, M Pierre BRAGANÇA, Ingénieur de recherche, est reconduit assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR9014 intitulée LMFL.

M Pierre BRAGANÇA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Pierre BRAGANÇA est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Fait à Lille, le 27/01/2026

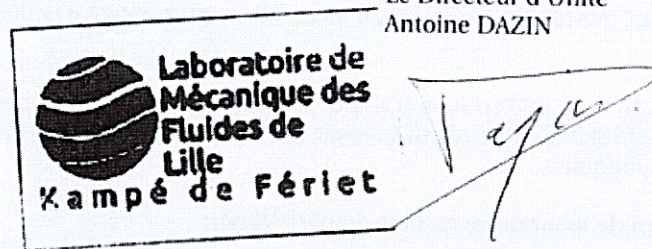
Visa de la Déléguée Régionale
Vanessa TOCUT



Signature électronique de
Vanessa TOCUT
Date : 02-février-2026

Visa du Président de l'Université de Lille,
Régis BORDET

Le Directeur d'Unité
Antoine DAZIN



DEC263495DR18

Décision portant nomination de M. Guillaume YVAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité n°UMR8019-Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques (Clersé)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8019- Clersé;

Vu l'instruction n° 247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M. Guillaume YVAN, Ingénieur d'études, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par la Délégation CNRS des Hauts de France aux dates suivantes : 13 et 14/11/2017, 25 et 26/01/2018.

DECIDE :

Article 1^{er} - A compter du 01/01/2018, M. Guillaume YVAN, Ingénieur d'études est reconduit assistant de prévention au sein de l'unité n° UMR8019-Clersé.

M. Guillaume YVAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Guillaume YVAN est placé sous l'autorité du Directeur d'unité.

Fait à Lille, le 20/02/2026

Le Directeur d'unité
Fabien ELOIRE

Visa de la Déléguée Régionale
Vanessa TOCUT

Visa du Président de l'Université de Lille
Régis BORDET

DEC263507DR18

Décision portant nomination de Mme Valérie PACAUD-MANGIN aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR7319-CURAPP-ESS intitulée Centre Universitaire de Recherches sur l'Action Publique et le Politique Épistémologie & Sciences Sociales.

LE DIRECTEUR d'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant création ou renouvellement de l'unité n°UMR7319-CURAPP-ESS intitulée Centre Universitaire de Recherches sur l'Action Publique et le Politique Épistémologie & Sciences Sociales ;

Vu l'instruction n° 247717DAJ du 11 juillet 2024 relative à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que Mme Valérie PACAUD-MANGIN, Assistant-ingénieur, a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université Picardie Jules Verne aux dates suivantes : les 12, 13/01/2026 et les 11,12 et 13/02/2026.

DECIDE :

1^{er} - A compter du 13/02/2026, Mme Valérie PACAUD-MANGIN, Assistant-ingénieur, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n°UMR7319-CURAPP-ESS intitulée Centre Universitaire de Recherches sur l'Action Publique et le Politique Épistémologie & Sciences Sociales, en remplacement de M. Franck KRAWCZYK, Ingénieur d'études.

Mme Valérie PACAUD-MANGIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Valérie PACAUD-MANGIN est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Fait à Lille, le 23/02/2026

Visa de la Déléguée Régionale de la délégation CNRS des Hauts de France
Vanessa TOCUT

Visa du Président de l'Université Picardie Jules Verne
Denis POSTEL

Le Directeur d'unité
Rémy CAVENG

DEC263472DR20

Décision portant nomination de M^{me} Nathalie LEROUDIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR 7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC110515DAJ du 5 avril 2011 donnant délégation de pouvoir en matière d'hygiène, de sécurité et de santé au travail ;

Vu la décision n° DEC 223096 DGDS du 02/01/2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR 7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC);

Vu la décision n° DEC223037INSB du 13/04/2023 portant nomination de M. Florian LESAGE aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR 7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC);

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Considérant que M^{me} Nathalie LEROUDIER, AI a suivi la formation initiale d'assistant(e) de prévention organisée à Nice/Valbonne, les 19 et 20 janvier 2026 et 9 au 11 février 2026 par le CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er} – A compter du **13/02/2026**, M^{me} **Nathalie LEROUDIER, AI**, est nommée assistante de prévention au sein de l'unité n° UMR 7275 intitulée Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire (IPMC);

M^{me} Nathalie LEROUDIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 susvisé ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n° 82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M^{me} Nathalie LEROUDIER est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne le 18/02/2026

Visa du délégué régional
Sylvain Di Giorgio

Visa du partenaire [le
cas échéant]
Université Côte d'Azur
/ Inserm

Le directeur d'unité
Florian LESAGE

DEC262890DAJ

Décision portant renouvellement de M. Lionel Buchailot aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

LE PRESIDENT PAR INTERIM,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de recherche scientifique ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC220993DAJ du 1er mars 2022 portant fin de fonctions et nomination de M. Lionel Buchailot aux fonctions de directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS),

DECIDE :

Art. 1^{er}. - M. Lionel Buchailot est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) à compter du 1^{er} mars 2026, pour une durée de quatre ans.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 5 février 2026

Le président par intérim
du CNRS

Antoine Petit

DEC263071INS2I

Décision portant nomination de YVON François aux fonctions de délégué scientifique à CNRS Sciences informatiques

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Adeline NAZARENKO, directrice de CNRS Sciences informatiques

DECIDE :

Article 1^{er}

YVON François, Directeur de recherche est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques, du 17 avril 2023 au 31 août 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20 % d'un temps plein

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques YVON François est en charge de la thématique « Traitement **a**Automatique des **L**Langues ».

Article 3

YVON François demeure rattaché à l'Institut des Systèmes intelligents et de Robotique (ISIR) – UMR7222 relevant de la délégation Paris-Centre.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le [16 février 2026](#)

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC263071INS2I

Décision portant nomination de YVON François aux fonctions de délégué scientifique à CNRS Sciences informatiques

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Adeline NAZARENKO, directrice de CNRS Sciences informatiques

DECIDE :

Article 1^{er}

YVON François, Directeur de recherche est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques, du 17 avril 2023 au 31 août 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20 % d'un temps plein

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques YVON François est en charge de la thématique « Traitement Automatique des Langues ».

Article 3

YVON François demeure rattaché à l'Institut des Systèmes intelligents et de Robotique (ISIR) – UMR7222 relevant de la délégation Paris-Centre.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2026

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC263071INS2I

Décision portant nomination de YVON François aux fonctions de délégué scientifique à CNRS Sciences informatiques

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Adeline NAZARENKO, directrice de CNRS Sciences informatiques

DECIDE :

Article 1^{er}

YVON François, Directeur de recherche est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques, du 17 avril 2023 au 31 août 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20 % d'un temps plein

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques YVON François est en charge de la thématique « Traitement Automatique des Langues ».

Article 3

YVON François demeure rattaché à l'Institut des Systèmes intelligents et de Robotique (ISIR) – UMR7222 relevant de la délégation Paris-Centre.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2026

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC263071INS2I

Décision portant nomination de YVON François aux fonctions de délégué scientifique à CNRS Sciences informatiques

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Adeline NAZARENKO, directrice de CNRS Sciences informatiques

DECIDE :

Article 1^{er}

YVON François, Directeur de recherche est nommé délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques, du 17 avril 2023 au 31 août 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de 20 % d'un temps plein

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut auprès de CNRS Sciences informatiques YVON François est en charge de la thématique « Traitement Automatique des Langues ».

Article 3

YVON François demeure rattaché à l'Institut des Systèmes intelligents et de Robotique (ISIR) – UMR7222 relevant de la délégation Paris-Centre.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2026

Pour le Président-directeur général et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science

Alain SCHUHL

DEC263526DAJ

Décision portant modification de la décision n° DEC252295DAJ du 16 décembre 2025 portant nomination de M. Laurent Meersseman aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI)

LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC252295DAJ du 16 décembre 2025 portant nomination de M. Laurent Meersseman aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI),

DECIDE :

Article 1^{er} - A l'article 1^{er} de la décision n° DEC252295DAJ susvisée, les mots « 80 % » sont remplacés par les mots « 100 % ».

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 25 février 2026

Le président par intérim
du CNRS

Antoine Petit

DEC263202INSIS

Décision portant nomination de Mme Elisabeth LANCE aux fonctions de directrice par intérim de l'UAR3582 intitulée " Toulouse White Biotechnology " (TWB)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC201520DGDS en date du 18 décembre 2020 portant création, à compter du 1er janvier 2021, de l'unité d'appui et de recherche n°3582 intitulée " Toulouse White Biotechnology" (TWB) et nommant M. Jean-Luc BLANC, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC246924INSIS en date du 2 mai 2024 portant nomination de Mme Karine MOREIRA aux fonctions de directrice de l'unité d'appui et de recherche n°3582 intitulée " Toulouse White Biotechnology" (TWB)

Vu la décision DEC250926INSIS portant cessation de fonctions de Mme Karine MOREIRA, directrice de l'unité d'appui et de recherche n°3582 intitulée " Toulouse White Biotechnology" (TWB),

Vu l'avis de l'INRAE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1er octobre 2025, Mme Elisabeth LANCE, ingénieure d'étude à l'INRAE, est nommée directrice par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2025.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, 6 février 2026

Le président-directeur général

Antoine PETIT

DEC263002DAJ

Décision portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs des directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux du CNRS

LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CNRS,

Vu la Constitution, notamment son article 13 ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L.311-1 et R.322-1 à R.322-33 ;

Vu le décret n°2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 relatif à la durée des mandats des dirigeants et au fonctionnement des organes de direction de certains des établissements publics de l'Etat, notamment ses articles 6 et 8 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Considérant que par décret du 9 février 2022, M. Antoine Petit a été nommé président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ; que l'article R.322-10 du code de la recherche dispose que le président du CNRS est : « nommé sur proposition du ministre chargé de la recherche pour une durée de quatre ans » ; qu'en conséquence, les fonctions de président du CNRS sont vacantes à compter du 9 février 2026 à minuit ;

Considérant que le ministre chargé de la recherche a pris acte du fait que l'application de la procédure issue tant de l'article 13 de la Constitution que de l'article L.311-1 du code de la recherche ne permettait pas de procéder à la nomination du président du CNRS avant le 9 février 2026 à minuit ; qu'en conséquence, il y avait lieu de constater la vacance de ces fonctions à compter de cette même date ;

Considérant que les dispositions des articles 6 et 8 du décret n°2010-1035 du 1^{er} septembre 2010 ouvrent à l'autorité de tutelle la faculté de désigner une personne chargée d'assurer l'intérim en cas de vacance des fonctions de président chargé de la direction générale d'un établissement public de l'Etat ; qu'en application de ces dispositions, le ministre chargé de la recherche a confié, par arrêté du 8 janvier 2026, l'intérim des fonctions de président chargé de la direction générale du CNRS à M. Antoine Petit ;

Considérant qu'il appartient à la personne chargée d'assurer un tel intérim de garantir la continuité du service public de la recherche ; qu'il lui incombe à cet effet de prendre les mesures d'organisation nécessaires au bon fonctionnement du centre, notamment en déléguant aux agents placés sous son autorité tout ou partie des compétences qui lui appartiennent au titre de l'intérim des fonctions de président chargé de la direction générale ;

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de reconduire pour la durée de la période d'intérim des fonctions de président du CNRS les délégations de signature qui étaient consenties par le précédent titulaire aux agents placés sous son autorité à la date du 9 février 2026, afin de garantir le bon exercice par les unités et services du CNRS des missions de service public qui sont confiées à l'établissement par la loi et le règlement ;

Considérant que les délégations de pouvoir opèrent un transfert de compétences au bénéfice d'autorités désignées par leur fonction ; qu'il en résulte que les délégations de pouvoir ne sont pas affectées par un changement dans la personne du délégant ou du délégataire ; qu'en conséquence les délégations de pouvoir consenties par le président du CNRS antérieurement à la date de fin de son mandat demeurent valides ;

Considérant que le président chargé d'assurer l'intérim est investi de l'intégralité des pouvoirs attachés à la fonction,

DECIDE :

Article 1^{er} – Sont reconduites jusqu'à la nomination du nouveau titulaire des fonctions de président du CNRS les décisions portant délégation de signature suivantes :

1.1. Les délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués par les décisions ci-après mentionnées :

- La décision n° DEC220206DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science (DGD-S) ;
- La décision n° DEC250184DAJ du 24 février 2025 portant délégation de signature à M. Mehdi Gmar, directeur général délégué à l'innovation (DGD-I) ;
- La décision n° DEC252064DAJ du 17 novembre 2025 portant délégation de signature à M. François Pouget, directeur général délégué aux ressources du CNRS.

1.2. Les délégations de signature consenties aux directeurs d'institut par les décisions ci-après mentionnées :

- La décision n° DEC220210DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à M. Stéphane Blanc, directeur de l'Institut écologie et environnement (INEE) ;
- La décision n° DEC220213DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à M. André Le Bivic, directeur de l'Institut des sciences biologiques (INSB) ;
- La décision n° DEC220217DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à M. Nicolas Arnaud, directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) ;
- La décision n° DEC220211DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à M. Thierry Dauxois, directeur de l'Institut de physique (INP) ;
- La décision n° DEC220216DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Besse, directeur de l'Institut national des sciences mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;
- La décision n° DEC220994DAJ du 1^{er} mars 2022 modifiée portant délégation de signature à M. Lionel Buchaillot, directeur de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) ;
- La décision n° DEC233403DAJ du 26 janvier 2023 modifiée portant délégation de signature à Mme Adeline Nazarenko, directrice de l'Institut des sciences de l'information et de leurs interactions (INS2I) ;

- La décision n° DEC235665DAJ du 22 janvier 2024 modifiée portant délégation de signature à Mme Christelle Roy, directrice de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) ;
- La décision n° DEC250682DAJ du 26 mai 2025 portant délégation de signature à Mme Sandrine Sagan, directrice de l'Institut de Chimie (INC) ;
- La décision n° DEC251290DAJ du 21 juillet 2025 modifiée portant délégation de signature à M. Fabrice Boudjaaba, directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales (INSHS).

1.3. Les délégations de signature consenties aux directeurs par les décisions ci-après mentionnées :

- La décision n° DEC220218DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à Mme Valérie Hospital, directrice des affaires juridiques (DAJ) ;
- La décision n° DEC220226DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à Mme Francesca Grassia, secrétaire générale du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;
- La décision n° DEC220229DAJ du 10 février 2022 portant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée à la protection des données du CNRS ;
- La décision n° DEC222631DAJ du 27 octobre 2022 portant délégation de signature à M. Jérôme Guilbert, directeur de la communication (DIRCOM) ;
- La décision n° DEC222671DAJ du 27 octobre 2022 portant délégation de signature à M. Hervé Bertrand, directeur de la sûreté et conseiller pour les questions aéronautiques du CNRS ;
- La décision n° DEC246288DAJ du 30 janvier 2024 portant délégation de signature à M. Alain Mermet, directeur de la direction Europe et international (DEI) ;
- La décision n° DEC248050DAJ du 9 septembre 2024 portant délégation de signature à M. Philippe Burdet, directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM) ;
- La décision n° DEC248529DAJ du 31 octobre 2024 modifiée portant délégation de signature à Mme Marie-Pierre Fontanel, directrice des systèmes d'information ;
- La décision n° DE249166DAJ du 10 janvier 2025 portant délégation de signature à M. Cyril Moulin, directeur de la direction d'appui aux partenariats publics ;
- La décision n° DEC250437DAJ du 28 mars 2025 modifiée portant délégation de signature à Mme Hélène Maury, directrice des ressources humaines ;
- La décision n° DEC250662DAJ du 14 mai 2025 portant délégation de signature à Mme Catherine Grandhomme, directrice des relations avec les entreprises (DRE) ;

- La décision n° DEC251500DAJ du 29 août 2025 portant délégation de signature à Mme Florence de Launet, directrice de CNRS formation entreprises (DCFE) ;
- La décision n° DEC251673DAJ du 19 septembre 2025 portant délégation de signature à M. Frédéric Villiéras, directeur de la mission programmes nationaux (MiPN).

1.4. Les délégations de signature consenties aux délégués régionaux par les décisions ci-après mentionnées :

- La décision n° DEC251181DAJ du 18 juillet 2025 modifiée portant délégation de signature à M. Vincent Benavent, délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif (DR01) ;
- La décision n° DEC252183DAJ du 15 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional de la circonscription Paris-Centre (DR02) ;
- La décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;
- La décision n° DEC220188DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à Mme Catherine Larroche, déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Meudon (DR05) ;
- La décision n° DEC220189DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à Mme Edwige Helmer-Laurent, déléguée régionale de la circonscription Centre-Est (DR06) ;
- La décision n° DEC250463DAJ du 7 mai 2025 modifiée portant délégation de signature à Mme Florence Morineau, déléguée régionale de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07) ;
- La décision n° DEC252162DAJ du 15 décembre 2025 portant délégation de signature à Mme Marion Blin, déléguée régionale par intérim de la circonscription Centre Limousin Poitou Charente (DR08) ;
- La décision n° DEC222920DAJ du 16 décembre 2022 modifiée portant délégation de signature à M. Géraud Delorme, délégué régional de la circonscription Alsace (DR10) ;
- La décision n° DEC247688DAJ du 23 juillet 2024 modifiée portant délégation de signature à M. Christophe Muller, délégué régional de la circonscription Alpes (DR11) ;
- La décision n° DEC259377DAJ du 23 janvier 2025 modifiée portant délégation de signature à M. Jérôme Vitre, délégué régional de la circonscription Provence et Corse (DR12) ;
- La décision n° DEC259378DAJ du 23 janvier 2025 modifiée portant délégation de signature à M. Laurent Barbieri, délégué régional de la circonscription Occitanie Est (DR13) ;

- La décision n° DEC222189DAJ du 26 septembre 2022 modifiée portant délégation de signature à M. Jocelyn Méré, délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) ;
- La décision n° DEC220197DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) ;
- La décision n° DEC222934DAJ du 2 janvier 2023 modifiée portant délégation de signature à Mme Isabelle Longin, déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie ;
- La décision n° DEC248844DAJ du 17 décembre 2024 modifiée portant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale de la circonscription Bretagne et Pays-de-la-Loire (DR17) ;
- La décision n°DEC248465DAJ du 24 octobre 2024 modifiée portant délégation de signature à Mme Vanessa Tocut, déléguée régionale de la circonscription Hauts-de-France (DR18)
- La décision n° DEC246631DAJ du 12 mars 2024 modifiée portant délégation de signature à M. Sylvain di Giorgio, délégué régional de la circonscription Côte d'Azur (DR20).

1.5. Autres délégations de signature :

- La décision n° DEC251619DAJ du 29 août 2025 modifiée portant délégation de signature à M. Charles Froger, référent signalements du CNRS ;
- La décision n° DEC251037DAJ du 19 janvier 2026 portant délégation de signature ponctuelle à M. Jérôme Vitre, délégué régional de la circonscription Provence et Corse.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 février 2026

Le président par intérim
du CNRS

Antoine Petit

DEC263292DAJ

Décision portant modification de la décision n°DEC248050DAJ du 9 septembre 2024 portant délégation de signature à M. Philippe Burdet, directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM)

LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM) ;

Vu la décision n°DEC248050DAJ du 9 septembre 2024 portant délégation de signature à M. Philippe Burdet, directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM) ;

Vu la décision n°DEC263291DAJ du 10 février 2026 portant nomination de Mme Aurore Mériaux aux fonctions de responsable du service budget et optimisation des ressources de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion ;

Vu la décision n°DEC263002DAJ DU 9 février 2026 portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs des directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux du CNRS,

DECIDE :

Article 1^{er} – A l'article 3 de la décision n°DEC248050DAJ du 9 septembre 2024 susvisée, les mots : « Mme Anne-Marie Capellan » sont remplacés par les mots : « Mme Aurore Mériaux ».

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2026

Le président par intérim
du CNRS

Antoine Petit

DEC263435DCIF

Décision portant désignation des mandataires de Mme Ghislaine BALA, agent comptable principal du CNRS, directrice des comptes et de l'information financière (DCIF)

L'AGENT COMPTABLE PRINCIPAL, DIRECTRICE DES COMPTES ET DE L'INFORMATION FINANCIERE

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2022 portant nomination (agents comptables) ;

Vu l'instruction juridique commune du 26 septembre 2024 applicable aux organismes mentionnés aux 4° et 6° de l'article 1^{er} du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique - BOFIP-GCP-24-0021 du 26 septembre 2024 ;

Vu la décision DEC213515DAJ du 3 novembre 2021 modifiée portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière (DCIF)

Vu la décision DEC221742DAJ du 24 juin 2022 portant fin de fonctions et nomination de Mme Ghislaine Bala aux fonctions de directrice des comptes et de l'information financière (DCIF)

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation générale est donnée à :

Mme Virginie BEAUME, inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe, nommée par décision DEC213888DAJ du 13 janvier 2022 directrice adjointe, en charge du département du « suivi financier et de la qualité de l'information » de la Direction des comptes et de l'information financière, pour me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et signer, seule ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris les déclarations de créances.

M. Jacques JENOUDET, administrateur des finances publiques adjoint, nommé par décision DEC247851DAJ du 13 janvier 2025 adjoint à la directrice, responsable du département du traitement des données et des systèmes d'information de la Direction des comptes et de l'information financière, pour me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris les déclarations de créances.

M. Michel TRAISNEL, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, nommé par décision DEC247849DAJ du 23 juillet 2024, responsable adjoint du département du traitement des données et des systèmes d'information de la Direction des comptes et de l'information financière, pour me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, y compris les déclarations de créances.

Article 2

Délégation spéciale est donnée à :

M. Frédéric DESPET, inspecteur divisionnaire des Finances publiques hors classe, responsable du « service de comptabilité générale et budgétaire » (S2C) de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer :

- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité de son domaine ;
- les ordres de paiement imputés sur le budget du CNRS ;
- les chèques et ordres de virement auprès du teneur de compte ;
- les endos de chèques ;
- les versements à la banque de France ;
- les mouvements sur les comptes titres et les placements de trésorerie ;
- la télé déclaration et le télépaiement des impôts, taxes et cotisations
- les demandes de renseignements diverses ;
- les bordereaux d'envoi et tous documents adressés aux ordonnateurs et aux comptables secondaires relatifs à la gestion de son domaine d'activité.

Mme Olivia MATHIEU, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du « service de comptabilité générale et budgétaire » (S2C) de la Direction des comptes et de l'information financière pour la comptabilité générale, à l'effet de signer :

- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité de son domaine ;
- les ordres de paiement imputés sur le budget du CNRS ;
- les chèques et ordres de virement auprès du teneur de compte ;
- les endos de chèques ;
- les versements à la banque de France ;
- les mouvements sur les comptes titres et les placements de trésorerie ;
- la télé déclaration et le télépaiement des impôts, taxes et cotisations.

Mme Athénaïse LAIGLE, assistante ingénieure, adjointe au responsable du « service de comptabilité générale et budgétaire » (S2C) de la Direction des comptes et de l'information financière pour la comptabilité budgétaire, à l'effet de signer :

- les demandes de renseignements diverses ;
- les bordereaux d'envoi et tous documents adressés aux ordonnateurs et aux comptables secondaires relatifs à la gestion de son domaine d'activité.

M. Jean-Christophe ROZIES, inspecteur divisionnaire des Finances publiques, responsable du « service de la recette et du recouvrement » (S2R) de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer :

- les ordres de paiement imputés sur le budget du CNRS ;
- les chèques et ordres de virement auprès du teneur de compte ;
- les endos de chèques ;
- les versements à la banque de France ;
- les mouvements sur les comptes titres et les placements de trésorerie ;
- la télé déclaration et le télépaiement des impôts, taxes et cotisations ;
- les demandes de renseignements diverses ;
- les bordereaux d'envoi et tous documents adressés aux ordonnateurs et aux comptables secondaires relatifs à la gestion des recettes.

Mme Vanessa CHEVREAU, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du « service de la recette et du recouvrement » (S2R) de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer :

- les demandes de renseignements diverses ;
- les bordereaux d'envoi et tous documents adressés aux ordonnateurs et aux comptables secondaires relatifs à la gestion des recettes.

Mme Séverine BOURGET-HILLAIRET, inspectrice divisionnaire des finances publiques, responsable du service de « la maîtrise des risques » (SMR) de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer :

- les demandes de renseignements diverses ;
- tous procès-verbaux, correspondances, attestations, accusés de réception récépissés, certificats divers et autres documents ayant trait à l'activité du service.

Mme Véronique LE BIHAN, ingénieure d'études hors classe, responsable du pôle « Audit et certification » (PAC) de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer :

- les procès-verbaux d'installation des agents comptables secondaires ;
- les bordereaux d'envoi de pièces aux agents comptables secondaires.

M. Sébastien LE RAY, inspecteur des finances publiques, responsable du « service central de la paie » (SCP) de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer, pour les dépenses de personnel statutaire et non statutaire du CNRS et des instituts nationaux :

- les reprises après les congés maladie et les procès-verbaux d'installation ;
- les attestations, récépissés, certificats divers ;
- les bordereaux d'envoi des documents ;
- les accusés de réception de documents ;
- les demandes de renseignements diverses ;
- les lettres de relances adressées aux débiteurs ;
- les demandes de renseignements adressées aux services administratifs (mairie, services fiscaux, commissariats, consulats...) sur la situation des débiteurs ;
- les délais de paiement des sommes dues dans les limites de ses attributions ;
- les déclarations de créances ;
- les demandes de saisie des rémunérations adressées aux tribunaux compétents pour obtenir le paiement des créances ;
- les lettres adressées aux commissaires de justice pour engager des poursuites en vue du recouvrement des créances ou prendre toutes les mesures conservatoires ;
- les lettres adressées aux officiers ministériels et, le cas échéant, tous actes de procédure contentieuse nécessaires dans la limite de ses attributions ;
- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité du service.

Mme Alexandra PHARES, ingénieure de recherche de classe normale, adjointe au responsable du « service central de la paie » (SCP), de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer, pour les dépenses de personnel statutaire et non statutaire du CNRS et des instituts nationaux :

- les reprises après les congés maladie et les procès-verbaux d'installation ;
- les attestations, récépissés, certificats divers ;
- les bordereaux d'envoi des documents ;
- les accusés de réception de documents ;
- les demandes de renseignements diverses ;
- les lettres de relances adressées aux débiteurs ;
- les demandes de renseignements adressées aux services administratifs (mairie, services fiscaux, commissariats, consulats...) sur la situation des débiteurs ;

- les délais de paiement des sommes dues dans la limite de ses attributions ;
- les déclarations de créances ;
- les demandes de saisie des rémunérations adressées aux tribunaux compétents pour obtenir le paiement des créances ;
- les lettres adressées aux commissaires de justice pour engager des poursuites en vue du recouvrement des créances ou prendre toutes les mesures conservatoires ;
- les lettres adressées aux officiers ministériels et, le cas échéant, tous actes de procédure contentieuse nécessaires dans la limite de ses attributions ;
- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité du service.

Mme Nathalie GIROD, ingénieure d'études de classe normale, responsable du pôle « comptabilité-recettes » du « service central de la paie » (SCP), de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer, en l'absence du responsable du SCP et de sa responsable adjointe, pour les dépenses de personnel statutaire et non statutaire du CNRS et des instituts nationaux :

- les reprises après les congés maladie et les procès-verbaux d'installation ;
- les attestations, récépissés, certificats divers ;
- les bordereaux d'envoi des documents ;
- les accusés de réception de documents ;
- les demandes de renseignements diverses ;
- les lettres de relances adressées aux débiteurs ;
- les demandes de renseignements adressées aux services administratifs (mairie, services fiscaux, commissariats, consulats...) sur la situation des débiteurs ;
- les délais de paiement des sommes dues dans la limite de ses attributions ;
- les déclarations de créances ;
- les demandes de saisie des rémunérations adressées aux tribunaux compétents pour obtenir le paiement des créances ;
- les lettres adressées aux commissaires de justice pour engager des poursuites en vue du recouvrement des créances ou prendre toutes les mesures conservatoires ;
- les lettres adressées aux officiers ministériels et, le cas échéant, tous actes de procédure contentieuse nécessaires dans la limite de ses attributions
- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité du service.

M. Vincent TOLDRE, inspecteur divisionnaire des finances publiques hors classe, responsable du « service central de la dépense » (SCD) de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer :

- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité de son domaine ;
- les reprises après les congés maladie et les procès-verbaux d'installation ;
- les attestations, récépissés, certificats divers ;
- les bordereaux d'envoi des documents ;
- les accusés de réception de documents ;
- les demandes de renseignements diverses ;
- les réponses aux lettres de relances adressées aux fournisseurs du CNRS.

Mme Nathalie ALBERT, inspectrice divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du « service central de la dépense » (SCD) de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer :

- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité de son domaine ;
- les reprises après les congés maladie et les procès-verbaux d'installation ;
- les attestations, récépissés, certificats divers ;
- les bordereaux d'envoi des documents ;
- les accusés de réception de documents ;
- les demandes de renseignements diverses ;
- les réponses aux lettres de relances adressées aux fournisseurs du CNRS.

Mme Rosaria DONATO, ingénieure de recherche hors classe, adjointe au responsable du « service central de la dépense » (SCD) de la Direction des comptes et de l'information financière, responsable du « pôle traitement de la dépense » du « service central de la dépense » (SCD) de la Direction des comptes et de l'information financière, à l'effet de signer :

- tous procès-verbaux, correspondances, attestations et autres documents ayant trait à l'activité de son domaine ;
- les reprises après les congés maladie et les procès-verbaux d'installation ;
- les attestations, récépissés, certificats divers ;
- les bordereaux d'envoi des documents ;
- les accusés de réception de documents ;
- les demandes de renseignements diverses ;
- les réponses aux lettres de relances adressées aux fournisseurs du CNRS.

Article 3

Les présentes délégations prennent effet à compter du 1^{er} mars 2026 et remplacent celles consenties précédemment.

Article 4

Un spécimen des signatures de mes mandataires que j'accrédite auprès de la Cour des Comptes et auxquelles il convient d'ajouter foi comme à la mienne est joint en annexe.

Article 5

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20/02/2026

Directrice des comptes et de l'information financière, et
Agent comptable principal,

Ghislaine BALA

Annexe « Spécimen de signatures des mandataires »

| | |
|----------------------------|--|
| Virginie BEAUME | |
| Jacques JENOUDÉ | |
| Michel TRAISNEL | |
| Frédéric DESPET | |
| Olivia MATHIEU | |
| Athénaïse LAIGLE | |
| Jean-Christophe ROZIES | |
| Vanessa CHEVREAU | |
| Séverine BOURGET-HILLAIRET | |
| Véronique LE BIHAN | |
| Sébastien LE RAY | |
| Alexandra PHARES | |
| Nathalie GIROD | |
| Vincent TOLDRE | |
| Nathalie ALBERT | |
| Rosaria DONATO | |

DEC263152DAJ

Décision portant délégation à Mme Ghislaine Bala, directrice des comptes et de l'information financière, en matière de téléprocédures sur le portail « impots.gouv.fr »

LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code général des impôts, notamment les articles 240, 1649 quater B quater, 1681 septies et 1695 quater ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles L.311-1 et R.322-1 à R.322-33 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 19 et 20 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'instruction juridique commune BOFIP-GCP-23-0035 du 29 juin 2023 de la direction générale des finances publiques ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC213515DAJ du 3 novembre 2021 modifiée portant organisation de la direction des comptes et de l'information financière ;

Vu la décision DEC221742DAJ du 24 juin 2022 portant fin de fonctions et nomination de Mme Ghislaine Bala aux fonctions de directrice des comptes et de l'information financière ;

Vu l'avis favorable de l'agent comptable principal du CNRS, directrice des comptes et de l'information financière,

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Ghislaine Bala, directrice des comptes et de l'information financière et agent comptable principal du CNRS, pour préparer et procéder aux télédéclarations des cotisations sociales, contributions diverses et charges fiscales du CNRS sur le portail « impots.gouv.fr », pour le compte de l'ordonnateur de l'établissement et sur ses indications.

Art. 2. – Dans le cadre de la dématérialisation des paiements sur le portail « impots.gouv.fr », l'agent comptable principal du CNRS assure les formalités nécessaires et procède aux télépaiements des impositions visées à l'article 1^{er}.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 9 février 2026

Le président par intérim
du CNRS

Antoine Petit

DEC263415DAJ

Décision portant délégation de signature à M. Jean-François Doussin, directeur par intérim de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU)

LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu l'arrêté du 29 avril 2016 relatif à l'Institut national des sciences de l'Univers du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n°DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n°DEC259767DAJ du 12 février 2025 portant nomination de Mme Carine Constans aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'Institut national des sciences de l'univers (INSU) ;

Vu la décision n°DEC263247DAJ du 6 février 2026 portant fin de fonctions et nomination de M. Jean-François Doussin aux fonctions de directeur par intérim de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU),

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Jean-François Doussin, directeur par intérim de l'INSU, à l'effet de signer, au nom du président par intérim du CNRS, dans la limite de ses attributions, les actes, décisions, conventions et avenants relevant des domaines suivants :

1.1. UNITES DE RECHERCHE ET UNITES D'APPUI ET DE RECHERCHE

- les décisions portant modification du rattachement des unités aux sections du comité national de la recherche scientifique et aux délégations régionales.

1.2. GESTION SCIENTIFIQUE

- les décisions de principe relatives à l'affectation et aux positions des chercheurs et le cas échéant à celles des ingénieurs, des personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution des postes de chercheurs, d'ingénieurs, de personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions relatives à l'attribution de crédits aux unités de recherche et d'appui et de recherche ;
- les décisions de principe relatives aux transferts de matériels.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François Doussin, directeur par intérim de l'INSU, délégation est donnée à Mme Carine Constans, directrice adjointe administrative de l'INSU, à l'effet de signer, au nom du président par intérim du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, dans la limite de ses attributions.

Article 3 – La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} mars 2026, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2026

Le président par intérim
du CNRS

Antoine Petit

DEC251516DR01

Décision portant délégation de signature à M. Claude RILLY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8135 intitulée Langage, langues et cultures d'Afrique.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8135 intitulée Langage, langues et cultures d'Afrique ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M^{me} ROZENN GUEROIS aux fonctions de Directrice de l'unité n° UMR8135 intitulée Langage, langues et cultures d'Afrique,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Claude RILLY, chercheur¹, à l'effet de signer au nom le directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude RILLY, chercheur, délégation est donnée à Mme Jeanne ZERNER, chargée traitement valorisation données, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude RILLY, chercheur, et de Mme Jeanne ZERNER, chargée traitement valorisation des données, délégation est donnée à Mme Magali SANSONETTI, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude RILLY, chercheur, de Mme Jeanne ZERNER, chargée traitement valorisation des données, et de Mme Magali SANSONETTI, responsable administrative, délégation est donnée à Mme Isabelle ALANIECE, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 5 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de Directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 6 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} janvier 2025

La Directrice d'unité
ROZENN GUEROIS

DEC252296DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Aurore CLAVIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8264 intitulée Europe États-Unis Empires-Post-Empires, Cultures, Histoire, Littératures, Longue Durée et Sciences Sociales.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8264 intitulée Europe États-Unis Empires-Post-Empires, Cultures, Histoire, Littératures, Longue Durée et Sciences Sociales ;

Vu la décision n° DEC251713INSHS du 14 novembre 2025 portant nomination de M. PATRICK FARGES aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité n° UMR8264 intitulée Europe États-Unis Empires-Post-Empires, Cultures, Histoire, Littératures, Longue Durée et Sciences Sociales,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Aurore CLAVIER, directrice adjointe¹, à l'effet de signer au nom le directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurore CLAVIER, directrice adjointe, délégation est donnée à M. Michaël ROY, directeur adjoint, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aurore CLAVIER, directrice adjointe, et de M. Michaël ROY, directeur adjoint, délégation est donnée à Mme Corinne HAMEL, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} septembre 2025

Le Directeur d'unité
PATRICK FARGES

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC250707DR01

Décision portant délégation de signature à M. Rene-Marc MEGE, directeur de l'unité n° UAR2057 intitulée UAR France-Bioluming core, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC210868DAJ du 3 mars 2021 portant nomination de M^{me} Marie-Helene PAPILLON aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Villejuif;

Vu la décision DEC249115DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR2057 intitulée UAR France-Bioluming core ;

Vu la décision n° DEC249115DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M. Rene-Marc MEGE aux fonctions de directeur de l'unité n° UAR2057 intitulée UAR France-Bioluming core,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Rene-Marc MEGE, directeur de l'unité n° UAR2057 intitulée UAR France-Bioluming core, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rene-Marc MEGE, directeur de l'unité n° UAR2057 intitulée UAR France-Bioluming core, délégation est donnée à Mme Sylvie Djian, secrétaire générale², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} janvier 2025

La déléguée régionale
Marie-Helene PAPILLON

DEC252080DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Laura Fouassier Hucko pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8175 intitulée NANomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8175 intitulée NANomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant nomination de M^{me} FLORENCE GAZEAU aux fonctions de Directrice de l'unité n° UMR8175 intitulée NANomédecine, Biologie extracellulaire, Intégratome et Innovations,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Laura Fouassier Hucko, directrice adjointe¹, à l'effet de signer au nom le directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laura Fouassier Hucko, directrice adjointe, délégation est donnée à Mme Amanda Brun Graepi, directrice de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Laura Fouassier Hucko, directrice adjointe, et de Mme Amanda Brun Graepi, directrice de recherche, délégation est donnée à Mme Karine Bouffel, responsable administratif et financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 6 octobre 2025

La Directrice d'unité
FLORENCE GAZEAU

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC263296DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Assetou COULIBALY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant nomination de M. JONATHAN RUTHERFORD aux fonctions de Directeur de l'unité n° UMR8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Assetou COULIBALY, secrétaire générale¹, à l'effet de signer au nom le directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée².

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} janvier 2026

Le Directeur d'unité
JONATHAN RUTHERFORD

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC263125DR01

Décision portant délégation de signature à M. Christophe GIRAUD, directeur par intérim de l'unité n° UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux ;

Vu la décision n° DEC252177INSHS du 23 décembre 2025 portant nomination de M. Christophe GIRAUD aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Christophe GIRAUD, directeur par intérim de l'unité n° UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GIRAUD, directeur par intérim de l'unité n° UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux, délégation

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

est donnée à Mme Sophie MAISONNEUVE, directrice adjointe, et à Mme Anaïs LEVENEUR, administratrice², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} janvier 2026

Le délégué régional
Vincent BENAVENT

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC263122DR01

Décision portant délégation de signature à M. Jean Marc JOUBERT, directeur de l'unité n° UMR7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est ;

Vu la décision n° DEC247865DGDS du 19 juillet 2024 portant nomination de M. Jean Marc JOUBERT aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean Marc JOUBERT, directeur de l'unité n° UMR7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean Marc JOUBERT, directeur de l'unité n° UMR7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est, délégation est donnée à Mme Mathilde LAURENT-BROCQ, directrice adjointe et responsable du département M2I, à M.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Benjamin LE DROUMAGUET, directeur adjoint et responsable du département C3M, et à Mme Brigitte LLOBEL, administratrice ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} janvier 2026

Le délégué régional
Vincent BENAVENT

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC263123DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Mathilde LAURENT-BROCQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est ;

Vu la décision n° DEC247865DGDS du 19 juillet 2024 portant nomination de M. JEAN MARC JOUBERT aux fonctions de Directeur de l'unité n° UMR7182 intitulée Institut de Chimie et des Matériaux Paris-Est,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Mathilde LAURENT-BROCQ, directrice adjointe et responsable du département M2I¹, à l'effet de signer au nom le directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mathilde LAURENT-BROCQ, directrice adjointe et responsable du département M2I, délégation est donnée à M. Benjamin LE DROUMAGUET, directeur adjoint et responsable du département C3M, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mathilde LAURENT-BROCQ, directrice adjointe et responsable du département M2I, et de M. Benjamin LE DROUMAGUET, directeur adjoint et responsable du département C3M, délégation est donnée à Mme Brigitte LLOBEL, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} janvier 2026

Le Directeur d'unité
JEAN MARC JOUBERT

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC263293DR01

Décision portant délégation de signature à M. Jonathan RUTHERFORD, directeur de l'unité n° UMR8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC250966DAJ du 12 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant nomination de M. Jonathan RUTHERFORD aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jonathan RUTHERFORD, directeur de l'unité n° UMR8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jonathan RUTHERFORD, directeur de l'unité n° UMR8134 intitulée Laboratoire Techniques, Territoires et Sociétés, délégation est

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

donnée à Mme Assetou COULIBALY, secrétaire générale², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} janvier 2026

Le délégué régional
Vincent BENAVENT

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC263298DR01

Décision portant délégation de signature à M. Julien REYGNER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR9032 intitulée Centre d'Enseignement et de Recherche en Mathématiques et Calcul Scientifique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR9032 intitulée Centre d'Enseignement et de Recherche en Mathématiques et Calcul Scientifique ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant nomination de M. GABRIEL STOLTZ aux fonctions de Directeur de l'unité n° UMR9032 intitulée Centre d'Enseignement et de Recherche en Mathématiques et Calcul Scientifique,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Julien REYGNER, directeur adjoint¹, à l'effet de signer au nom le directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Julien REYGNER, directeur adjoint, délégation est donnée à M. Julien GUIEU, secrétaire général, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} janvier 2026

Le Directeur d'unité
GABRIEL STOLTZ

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC263342DR01

Décision portant délégation de signature à M. Bruno LABURTHE-TOLRA, directeur par intérim de l'unité n° UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers ;

Vu la décision n° DEC252649INP du 19 janvier 2026 portant nomination de M. Bruno LABURTHE-TOLRA aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Bruno LABURTHE-TOLRA, directeur par intérim de l'unité n° UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno LABURTHE-TOLRA, directeur par intérim de l'unité n° UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers, délégation est donnée à M. Belaïd NAIT SIDNAS, administrateur, à M. Athanasios LALIOTIS, directeur adjoint

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

par intérim, et à M. Sébastien FORGET, directeur adjoint par intérim², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} janvier 2026

Le délégué régional
Vincent BENAVENT

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC263343DR01

Décision portant délégation de signature à M. Belaïd NAIT SIDNAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers ;

Vu la décision n° DEC252649INP du 19 janvier 2026 portant nomination de M. BRUNO LABURTHER TOLRA aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité n° UMR7538 intitulée Laboratoire de physique des lasers,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Belaïd NAIT SIDNAS, administrateur¹, à l'effet de signer au nom le directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Belaïd NAID SIDNAS, administrateur, délégation est donnée à M. Athanasios LALIOTIS, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Belaïd NAID SIDNAS, administrateur, et de M. Athanasios LALIOTIS, directeur adjoint par intérim, délégation est donnée à M. Sébastien FORGET, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} janvier 2026

Le Directeur d'unité
BRUNO LABURTHER TOLRA

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC263327DR01

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc WELLER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR9003 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Sciences, Innovations, Sociétés

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR9003 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Sciences, Innovations, Sociétés ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant nomination de M^{me} GABRIELLE BOULEAU aux fonctions de Directrice de l'unité n° UMR9003 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Sciences, Innovations, Sociétés,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean-Marc WELLER, directeur d'unité¹, à l'effet de signer au nom le directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée².

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} janvier 2026

La Directrice d'unité
GABRIELLE BOULEAU

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC263131DR01

Décision portant délégation de signature à M^{me} Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU, directrice par intérim de l'unité n° UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques ;

Vu la décision n° DEC251918INC du 22 décembre 2025 portant nomination de M^{me} Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU aux fonctions de directrice par intérim de l'unité n° UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M^{me} Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU, directrice par intérim de l'unité n° UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Mélanie ETHEVE-QUELQUEJEU, directrice par intérim de l'unité n° UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pharmacologiques et Toxicologiques, délégation est donnée à M. Guillaume PRESTAT, directeur adjoint², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} janvier 2026

Le délégué régional
Vincent BENAVENT

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC263297DR01

Décision portant délégation de signature à M. Gabriel STOLTZ, directeur de l'unité n° UMR9032 intitulée Centre d'Enseignement et de Recherche en Mathématiques et Calcul Scientifique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC250966DAJ du 13 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR9032 intitulée Centre d'Enseignement et de Recherche en Mathématiques et Calcul Scientifique ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant nomination de M. Gabriel STOLTZ aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR9032 intitulée Centre d'Enseignement et de Recherche en Mathématiques et Calcul Scientifique,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Gabriel STOLTZ, directeur de l'unité n° UMR9032 intitulée Centre d'Enseignement et de Recherche en Mathématiques et Calcul Scientifique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel STOLTZ, directeur de l'unité n° UMR9032 intitulée Centre d'Enseignement et de Recherche en Mathématiques et Calcul

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Scientifique, délégation est donnée à M. Julien REYGNER, directeur adjoint, et à M. Julien GUIEU, secrétaire général², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} janvier 2026

Le délégué régional
Vincent BENAVENT

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC263129DR01

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie MAISONNEUVE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux ;

Vu la décision n° DEC252177INSHS du 23 décembre 2025 portant nomination de M. CHRISTOPHE GIRAUD aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité n° UMR8070 intitulée Centre de recherche sur les liens sociaux,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Sophie MAISONNEUVE, directrice adjointe¹, à l'effet de signer au nom le directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie MAISONNEUVE, directrice adjointe, délégation est donnée à Mme Anaïs LEVENEUR, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} janvier 2026

Le Directeur d'unité
CHRISTOPHE GIRAUD

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC263326DR01

Décision portant délégation de signature à M^{me} Gabrielle BOULEAU, directrice de l'unité n° UMR9003 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Sciences, Innovations, Sociétés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC250966DAJ du 12 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR9003 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Sciences, Innovations, Sociétés ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant nomination de M^{me} Gabrielle BOULEAU aux fonctions de directrice de l'unité n° UMR9003 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Sciences, Innovations, Sociétés,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M^{me} Gabrielle BOULEAU, directrice de l'unité n° UMR9003 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Sciences, Innovations, Sociétés, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Gabrielle BOULEAU, directrice de l'unité n° UMR9003 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Sciences, Innovations, Sociétés,

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

délégation est donnée à M. Jean-Marc WELLER, directeur adjoint², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} janvier 2026

Le délégué régional
Vincent BENAVENT

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC263501DR01

Décision portant délégation de signature à M^{me} Stephanie VERMEERSCH, directrice de l'unité n° UAR2058 intitulée Echanges pour le Climat, les cHANGements Globaux Et les Sociétés, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC250966DAJ du 12 juin 2025 portant nomination de M. Vincent BENAVENT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Ile-de-France Villejuif ;

Vu la décision DEC250538INSHS du 22 juillet 2025 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR2058 intitulée Echanges pour le Climat, les cHANGements Globaux Et les Sociétés ;

Vu la décision n° DEC250538INSHS du 22 juillet 2025 portant nomination de M^{me} Stephanie VERMEERSCH aux fonctions de directrice de l'unité n° UAR2058 intitulée Echanges pour le Climat, les cHANGements Globaux Et les Sociétés,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M^{me} Stephanie VERMEERSCH, directrice de l'unité n° UAR2058 intitulée Echanges pour le Climat, les cHANGements Globaux Et les Sociétés, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} septembre 2025

Le délégué régional
Vincent BENAVENT

DEC263132DR01

Décision portant délégation de signature à M. Guillaume PRESTAT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques ;

Vu la décision n° DEC251918INC du 22 décembre 2025 portant nomination de M^{me} MÉLANIE ETHEVE-QUELQUEJEU aux fonctions de Directrice par intérim de l'unité n° UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Guillaume PRESTAT, directeur adjoint¹, à l'effet de signer au nom le directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée².

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEJUIF, le 1^{er} janvier 2026

La Directrice d'unité
MÉLANIE ETHEVE-QUELQUEJEU

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC252275DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Maguy JABER, directrice de l'unité n° UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale ;

Vu la décision n° DEC252182DAJ du 15 décembre 2025 portant nomination de M. Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Centre ;

Vu la décision n° DEC252512INC du 22 décembre 2025 portant nomination de Mme Maguy JABER aux fonctions de directrice de l'unité n° UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Maguy JABER, directrice de l'unité n° UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maguy JABER, directrice de l'unité n° UMR8220 intitulée Laboratoire d'archéologie moléculaire et structurale, délégation est donnée à Madame Suzie JONCART, responsable administrative (SAENES)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à PARIS, le

Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC263458DR02

Décision portant délégation de signature à M. Denis GUTHLEBEN, directeur de l'unité n° UAR6425 intitulée Musée et archives de l'institut du radium Pierre et Marie Curie, Frédéric et Irène Joliot, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC249115DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR6425 intitulée Musée et archives de l'institut du radium Pierre et Marie Curie, Frédéric et Irène Joliot dont le directeur est M. Denis GUTHLEBEN ;

Vu la décision n° DEC252182DAJ du 15 décembre 2025 portant nomination de M. Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Centre ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Denis GUTHLEBEN, directeur de l'unité n° UAR6425 intitulée Musée et archives de l'institut du radium Pierre et Marie Curie, Frédéric et Irène Joliot, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis GUTHLEBEN, directeur de l'unité n° UAR6425 intitulée Musée et archives de l'institut du radium Pierre et Marie Curie, Frédéric et Irène Joliot, délégation est donnée à Mme Natalie PIGEARD-MICAULT (IR)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à PARIS, le

Le délégué régional
Benoît FORET

DEC252482DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marc TALLON, directeur de l'unité n° UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques dont le directeur est M. Jean-Marc TALLON ;

Vu la décision DEC252182DAJ du 15 décembre 2025 portant nomination de M. Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Centre à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean-Marc TALLON, directeur de l'unité n° UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc TALLON, directeur de l'unité n° UMR8545 intitulée Paris Jourdan Sciences Economiques, délégation est donnée à M. Olivier VANDEN EYNDE, directeur adjoint (DR) et à Mme Audrey LE JEUNE (IECN)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à PARIS, le

Le délégué régional
Benoît FORET

DEC252339DR02

Décision portant délégation de signature à M^{me} Alfonsina BELLIO, directrice de l'unité n° UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités dont la directrice est Mme Alfonsina BELLIO ;

Vu la décision n° DEC252182DAJ du 15 décembre 2025 portant nomination de M. Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Centre à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M^{me} Alfonsina BELLIO, directrice de l'unité n° UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Alfonsina BELLIO, directrice de l'unité n° UMR8582 intitulée Groupe Sociétés Religions Laïcités, délégation est donnée à Mme Detelina TOCHEVA, directrice adjointe (CRCN) ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à PARIS, le

Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC252269DR02

Décision portant délégation de signature à M^{me} Nathalie FERRAND, directrice de l'unité n° UMR8132 intitulée Institut des textes et manuscrits modernes, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8132 intitulée Institut des textes et manuscrits modernes dont la directrice est Mme Nathalie FERRAND ;

Vu la décision n° DEC252182DAJ du 15 décembre 2025 portant nomination de M. Benoît FORET aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Centre ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M^{me} Nathalie FERRAND, directrice de l'unité n° UMR8132 intitulée Institut des textes et manuscrits modernes, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Nathalie FERRAND, directrice de l'unité n° UMR8132 intitulée Institut des textes et manuscrits modernes, délégation est donnée à Mme Marie-Thérèse MENDY, responsable administrative (AI) et à M. Pierre MUSITELLI, directeur adjoint (MC)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à PARIS, le

Le délégué régional
Benoît FORET

DEC252431DR02

Décision portant délégation de signature à M^{me} Violaine NICOLAS, directrice de l'unité n° UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité dont la directrice est M^{me} Violaine NICOLAS ;

Vu la décision n° DEC252182DAJ du 15 décembre 2025 portant nomination de M. Benoît FORÉT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Centre ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M^{me} Violaine NICOLAS, directrice de l'unité n° UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Violaine NICOLAS, directrice de l'unité n° UMR7205 intitulée Institut de Systématique, Evolution, Biodiversité, délégation est donnée à Mme Visotheary UNG, directrice adjointe (IR), M. Tony ROBILLARD, directeur adjoint (PU) et à M. Michael MANUEL, directeur adjoint (PU)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à PARIS, le

Le délégué régional
Benoît FORÊT,

DEC252254DR02

Décision portant délégation de signature à M. Etienne BALAN, directeur de l'unité n° UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie - IMPMC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC249122DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie ;

Vu la décision n° DEC252182DAJ du 15 décembre 2025 portant nomination de M. Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Centre ;

Vu la décision n° DEC252646INP du 19 janvier 2026 portant nomination de M. Etienne BALAN aux fonctions de directeur par intérim de l'unité intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie à compter du 1^{er} janvier 2026 et jusqu'au 31/08/2026

DECIDE

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Etienne BALAN, directeur de l'unité n° UMR7590 intitulée Institut de Minéralogie, de Physique des Matériaux et de Cosmochimie, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne BALAN, délégation est donnée à M. Sylvain BERNARD, directeur adjoint (DRT), Mme Paola GIURA, directrice adjointe (MC), Mme Amélie JUHIN, directrice adjointe (DRT), M. Benoît BAPTISTE, directeur adjoint (IR) et à

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Mme Ouafa FAOUZI, administratrice (IE) ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à PARIS, le

Le délégué régional
Benoît FORÊT

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC263315DR02

Décision portant délégation de signature à M^{me} Helene AJI, directrice de l'unité n° UMR8241 intitulée République des savoirs : Lettres, Sciences, Philosophie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8241 intitulée République des savoirs : Lettres, Sciences, Philosophie dont la directrice est M^{me} Hélène AJI ;

Vu la décision n° DEC252182DAJ du 15 décembre 2025 portant nomination de M. Benoît FORET aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Centre ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M^{me} Helene AJI, directrice de l'unité n° UMR8241 intitulée République des savoirs : Lettres, Sciences, Philosophie, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Helene AJI, directrice de l'unité n° UMR8241 intitulée République des savoirs : Lettres, Sciences, Philosophie, délégation est donnée à M^{me} Perrine SIMON-NAHUM, directrice adjointe (DRT) et à M^{me} Bouchra BUDEL, gestionnaire administrative (ATRF P1)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à PARIS, le

Le délégué régional
Benoît FORET

DEC252420DR02

Décision portant délégation de signature à M. Jérémie BOUTTIER, directeur de l'unité n° UAR839 intitulée Institut Henri Poincaré, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC249115DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR839 intitulée Institut Henri Poincaré ;

Vu la décision n° dec250828iINSMI du 03 juin 2025 portant nomination de M. Jérémie BOUTTIER aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° UAR839 intitulée Institut Henri Poincaré,

Vu la décision n° DEC252182DAJ du 15 décembre 2025 portant nomination de M. Benoît FORÉT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Centre ;

Vu la décision n° DEC252526INSMI du 22 décembre 2025 portant nomination de M. Jérémie BOUTTIER aux fonctions de directeur de plein exercice de l'unité n° UAR839 intitulée Institut Henri Poincaré ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Jérémie BOUTTIER, directeur de l'unité n° UAR839 intitulée Institut Henri Poincaré, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérémie BOUTTIER, directeur de l'unité n° UAR839 intitulée Institut Henri Poincaré, délégation est donnée à Mme Mariana GRANA, directrice adjointe (DR) et à Mme Annabelle OSTYN, secrétaire générale (IR)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à PARIS, le

Le délégué régional
Benoît FORÉT

DEC252249DR02

Décision portant délégation de signature à M. Matthieu MONTES, directeur de l'unité n° UMR7238 intitulée Laboratoire de Biologie Computationnelle, Quantitative et Synthétique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC249122DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7238 intitulée Laboratoire de Biologie Computationnelle, Quantitative et Synthétique ;

Vu la décision n° DEC252182DAJ du 15 décembre 2025 portant nomination de M. Benoît FORET aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Centre ;

Vu la décision n° DEC252535DGDS du 23 décembre 2025 portant nomination de M. Matthieu MONTES aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR7238 intitulée Laboratoire de Biologie Computationnelle, Quantitative et Synthétique,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Matthieu MONTES, directeur de l'unité n° UMR7238 intitulée Laboratoire de Biologie Computationnelle, Quantitative et Synthétique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthieu MONTES, directeur de l'unité n° UMR7238 intitulée Laboratoire de Biologie Computationnelle, Quantitative et Synthétique, délégation est donnée à Mme Naomi MACKAGNY, responsable administrative (AI), à M. Martin

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

WEIGT, directeur (PU) et à M. Gilles FISCHER, directeur (DRCE1)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à PARIS, le

Le délégué régional
Benoît FORET

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC263408DR02

Décision portant délégation de signature à M. Marwan RASHED, directeur de l'unité n° UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique dont le directeur est M. Marwan RASHED ;

Vu la décision n° DEC252182DAJ du 15 décembre 2025 portant nomination de M. Benoît FORET aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Centre ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Marwan RASHED, directeur de l'unité n° UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marwan RASHED, directeur de l'unité n° UMR8061 intitulée Centre Léon Robin de recherche sur la pensée antique, délégation est donnée à Mme Alexandra MICHALEWSKI, directrice adjointe (DR2), à M. Jean-Baptiste

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

GOURINAT, (DR1) et à Mme Jamila MELIANI, assistante de gestion financière (TCE)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à PARIS, le

Le délégué régional
Benoît FORET

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC252255DR02

Décision portant délégation de signature à M. Emmanuel TRELAT, directeur de l'unité n° UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions dont le directeur est M. Emmanuel TRELAT ;

Vu la décision n° DEC252182DAJ du 15 décembre 2025 portant nomination de M. Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Centre ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Emmanuel TRELAT, directeur de l'unité n° UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel TRELAT, directeur de l'unité n° UMR7598 intitulée Laboratoire Jacques-Louis Lions, délégation est donnée M. Albert COHEN, professeur (PU), à Madame Merbouha LOUNICI, administratrice (IECN) et à Mme Malika LARCHER, administratrice adjointe (AI) ², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à PARIS, le

Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC263405DR02

Décision portant délégation de signature à M. Matthias HAYEK, directeur de l'unité n° UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale dont le directeur est M. Matthias HAYEK ;

Vu la décision DEC252182DAJ du 15 décembre 2025 portant nomination de M. Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Centre ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Matthias HAYEK, directeur de l'unité n° UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthias HAYEK, directeur de l'unité n° UMR8155 intitulée Centre de Recherche sur les Civilisations de l'Asie Orientale, délégation est donnée à Mme Shuang XU EL ABED, directrice adjointe (MC), à Mme Alice TRAVERS, directrice adjointe (CRCN), à Mme Marine PENICAUD, responsable administrative (AI) et à Mme Bing ZHAO, directrice (DR2)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à PARIS, le

Le délégué régional
Benoît FORET

DEC263494DR02

Décision portant délégation de signature à M. Tarik MEZIANE, directeur de l'unité n° UMR8067 intitulée Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC249121DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR8067 intitulée Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques dont le directeur est M. Tarik MEZIANE ;

Vu la décision n° DEC252182DAJ du 15 décembre 2025 portant nomination de M. Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Centre ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Tarik MEZIANE, directeur de l'unité n° UMR8067 intitulée Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Tarik MEZIANE, directeur de l'unité n° UMR8067 intitulée Biologie des organismes et écosystèmes aquatiques, délégation est donnée à M. Pascale LOPEZ, directeur adjoint (DR) et à Mme Aïcha HAMDANI, responsable administrative et financière (TCN)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à PARIS, le

Le délégué régional
Benoît FORET

DEC263261DR02

Décision portant délégation de signature à M^{me} Agnes DUCHARNE, directrice de l'unité n° UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols dont la directrice est Mme Agnès DUCHARNE ;

Vu la décision n° DEC252182DAJ du 15 décembre 2025 portant nomination de M. Benoît FORET aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Centre ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M^{me} Agnes DUCHARNE, directrice de l'unité n° UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M^{me} Agnes DUCHARNE, directrice de l'unité n° UMR7619 intitulée Milieux Environnementaux, Transferts et Interactions dans les hydrosystèmes et les Sols, délégation est donnée à M. Fayçal REJIBA, directeur adjoint (PR1), à

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Mme Maryse ROUELLE, directrice adjointe (MC) et à Mme Rachida AMHIDEZ, responsable administrative (IE)², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à PARIS, le 2 février 2026

Le délégué régional
Benoît FORET

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC263354DR05

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Christophe VERGNAUD, directeur de l'unité n° UAR2054 intitulée Unité d'appui et de recherche pour les Sciences humaines et sociales des Comportements Humains, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC220188DAJ du 10 février 2022 portant nomination de M^{me} Catherine LARROCHE aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Ile-de-France Meudon ;

Vu la décision DEC249115DGDS du 20 décembre 2024 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR2054 intitulée Unité d'appui et de recherche pour les Sciences humaines et sociales des Comportements Humains ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Jean-Christophe VERGNAUD, directeur de l'unité n° UAR2054 intitulée Unité d'appui et de recherche pour les Sciences humaines et sociales des Comportements Humains, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - Cette délégation de signature est effective à compter du 1^{er} février 2025 et prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 30 janvier 2026

La déléguée régionale
Catherine LARROCHE

DEC252669DR06

Décision portant délégation de signature à M. Philippe DILLMANN, Mme Marion BERRANGER et à Mme Karine NAUDIN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7065 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT)

LE(LA) DIRECTEUR(TRICE) D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC235779GDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7065 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT), dont le directeur par intérim est M. Florian TEREYGEOL ;

Vu la décision n°DEC251714INSHS du 04 Décembre 2025 portant nomination de M. Florian TEREYGEOL aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° UMR7065 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Philippe DILLMANN, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du (de la) directeur(trice) d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DILLMANN, Directeur adjoint, délégation est donnée à Mme Marion BERRANGER, Responsable de site, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DILLMANN, Directeur adjoint et de Mme Marion BERRANGER, Responsable de site, délégation est donnée à Mme Karine NAUDIN, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Belfort, le 01 Octobre 2025

Le directeur d'unité
Florian TEREYGEOL

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC252668DR06

Décision portant délégation de signature à M. Florian TEREYGEOL directeur par intérim de l'unité UMR7065 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE(LA) DELEGUE(E) REGIONAL(E),

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC19191404DAJ modifiée du 1^{ER} juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige HELMER-LAURENT aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision n° DEC235779GDS du 22 Décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UMR7065 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT), dont le directeur par intérim est M. Florian TEREYGEOL ;

Vu la décision n°DEC251714INSHS du 04 Décembre 2025 portant nomination de M. Florian TEREYGEOL aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° UMR7065 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Florian TEREYGEOL directeur par intérim de l'unité UMR7065 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Florian TEREYGEOL directeur par intérim de l'unité UMR7065 intitulée Institut de Recherche sur les Archéomatériaux (IRAMAT), délégation est donnée à M. Philippe DILLMANN, Directeur adjoint, à Mme Marion BERRANGER, Responsable

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

de site et à Mme Karine NAUDIN, Responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 01 Octobre 2025

La déléguée régionale
Edwige HELMER LAURENT

DEC263347DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Rosaria DONATO et Mme Nathalie ALBERT, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) du Service Central de la Dépense (SCD) de la Direction des Comptes et de l'Information Financière (DCIF)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision DEC235088DAJ du 19 septembre 2023 portant nomination à M. Vincent TOLDRE aux fonctions de responsable du Service Central de la Dépense (SCD) de la Direction des Comptes et de l'Information Financière (DCIF) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Rosaria DONATO, Ingénieure de recherche hors classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Rosaria DONATO, délégation est donnée à Mme Nathalie ALBERT, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre-les-Nancy, le 02 Février 2026

Le responsable du Service Central de la
Dépense
Vincent TOLDRE

DEC263394DR06

Décision portant délégation de signature à M. Vincent TOLDRE responsable du Service central de la dépense (SCD) de la Direction des comptes et de l'information financière (DCIF) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUÉE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC191404DAJ modifiée du 1^{ER} juillet 2019 portant nomination de Mme Edwige HELMER-LAURENT aux fonctions de délégué(e) régional(e) de la circonscription Centre Est (DR06) à compter du 26 août 2019 ;

Vu la décision DEC235088DAJ du 19 septembre 2023 portant nomination à M. Vincent TOLDRE aux fonctions de responsable du Service Central de la Dépense (SCD) de la Direction des Comptes et de l'Information financière (DCIF) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Vincent TOLDRE responsable du Service Central de la Dépense (SCD), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent TOLDRE, délégation de signature est donnée à Mme Rosaria DONATO, Ingénieure de recherche et à Mme Nathalie ALBERT, Inspectrice divisionnaire des finances publiques, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 02 Février 2026

La Déléguée Régionale

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Edwige HELMER-LAURENT

DEC263396DR06

Décision portant délégation de signature à Mme Séverine BONENBERGER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché;

Vu la décision n° DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques ;

Vu la décision n° DEC251965INC du 20 novembre 2025 portant nomination de M. François DEHEZ aux fonctions de Directeur par intérim de l'unité n° UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT),

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Séverine BONENBERGER Responsable administrative¹, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée².

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VANDOEUVRE LES NANCY, le 05 janvier 2026

Le Directeur d'unité
François DEHEZ

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC263395DR06

Décision portant délégation de signature à M. François DEHEZ, directeur par intérim de l'unité n° UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC191404DAJ modifiée du 1^{ER} juillet 2019 portant nomination de M^{me} Edwige HELMER-LAURENT aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité n° UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques ;

Vu la décision n° DEC251965INC du 20 Novembre 2025 portant nomination de M. François DEHEZ aux fonctions de directeur par intérim de l'unité n° UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques (LPCT) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. François DEHEZ, directeur par intérim de l'unité n° UMR7109 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. François DEHEZ, directeur par intérim de l'unité n° UMR7019 intitulée Laboratoire de Physique et Chimie Théoriques, délégation est

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

donnée à Mme Séverine BONENBERGER, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VANDOEUVRE LES NANCY, le 05 janvier 2026

La déléguée régionale
Edwige HELMER-LAURENT

DEC263402DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Anne HONEGGER, directrice de l'unité UMR5600 intitulée Environnement, Ville, Société (EVS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC250346DAJ du 25 mars 2025 portant nomination de Mme Florence MORINEAU aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC252611DGDS du 23 décembre 2025 portant prorogation de l'unité n° UMR5600 intitulée Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces dont la directrice est Mme Anne HONEGGER ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Anne HONEGGER, directrice de l'unité n° UMR5600 intitulée Environnement, Ville, Société, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne HONEGGER, directrice de l'unité n° UMR5600 intitulée Environnement, Ville, Société, délégation est donnée à M. Manuel APPERT, directeur adjoint, à Mme Virginie CHASLES, directrice adjointe et Mme Carla WEHBE, administratrice générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEURBANNE

La déléguée régionale
Florence MORINEAU

DEC263377DAJ

Décision portant modification de la décision n°DEC250463DAJ du 7 mai 2025 portant délégation de signature à Mme Florence Morineau, déléguée régionale de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07)

LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°DEC250463DAJ du 7 mai 2025 portant délégation de signature à Mme Florence Morineau, déléguée régionale de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07) ;

Vu la décision n°DEC263002DAJ du 9 février 2026 portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs des directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n°DEC263440DR07 du 11 février 2026 portant nomination de Mme Charlotte Siboulet aux fonctions de responsable par intérim du service des ressources humaines de la délégation régionale Rhône-Auvergne ;

Vu la décision n°DEC263376DAJ du 23 février 2026 portant nomination de Mme Virginie Farré aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Rhône-Auvergne (DR07),

DECIDE :

Article 1^{er} – La décision n°DEC250463DAJ du 7 mai 2025 susvisée est ainsi modifiée :

1° A l'article 2, les mots : « Mme Aurélie De Sousa » sont remplacés par les mots : « Mme Virginie Farré » ;

2° L'article 3 est remplacé par les dispositions suivantes : « **Article 3** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence Morineau, déléguée régionale, et de Mme Virginie Farré, adjointe à la déléguée régionale, délégation est donnée à M. Denis Duplat, responsable du service partenariat et valorisation, et à Mme Charlotte Siboulet, responsable par intérim du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés à l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe énumérées au 1.1. »

3° L'article 4 est remplacé par les dispositions suivantes : « **Article 4** – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence Morineau, déléguée régionale, de Mme Virginie Farré, adjointe à la déléguée régionale, et de Mme Charlotte Siboulet, responsable par intérim du service des ressources humaines, délégation est donnée à Mme Carole Saucé, responsable du pôle gestion des carrières du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, au nom du président-directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés au 1.1. de l'article 1^{er}, à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe. »

Article 2 – La présente décision, qui entre en vigueur le 1^{er} mars 2026, sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 février 2026

Le président par intérim
du CNRS

Antoine Petit



a b` OSPQPUa oM

a YAaaà èçèi~ái ÇYáO~íçá ÇÉ èáÒ~ii éÉ = = è Éàéá pf kpbkI ÇáÉÁÍ é ÇÉ ài ááY à è o MP ááiái áYÉ ÷ ~Àçé~íçáÉ ÇÉ ÁçíÉÁ àçáÒÉéç YÓYí~áé = ééääi YÉé = i è á~áiÉé = èçá ~íá i Éé~í çá YÇáÁá ~áÉ È sé~á H è~è ç~ÇYáO YÉ~éYÓçá ~áÉ~á è~ = i ~ääY Ç çéÇçáá~íÉ è~éÉÇá Ç~áÉ

i ^a bi bdr bbøbdf k^i bi

sì è~ÉÇÇÉ~ÇÉ à~éÁÜÉÁÜÉ àçí~ã ä Éái è~Éé = è~áÉ è~ø KPOQINÈ ø KPOQIPP X

sì ç~ÇYáÁá à àø b` MQMNP a ^g Çi ÷ ÇYÁÉÁ ÁÉ~OMQ ç ÇáYÉ èçèi~ái ç èÖ~áá~íçá ÇÉ ÁçáÇá Áééíçá è ~Çá áááé~íá Éé Çi ÷ k op X =

sì ç~ÇYáÁá à àø b` NMMNP a ^g Çi ÷ ÇN à~ái éÉ~OMM ÁçáÑVé~ái ç èi ~ääY Ç çéÇçáá~íÉ è è~éÉÇá Ç~áÉ è = i ñ ÇYáO Yé~éYÓçá ~i ñ X

sì ç~ÇYáÁá à àø b` NRPPS a ^g Çi ÷ N V à~ái éÉ~OMN ç ÇáYÉ éÉ~íá É = i ñ ÁçáÇáÇá è ÇÉ ÇYáO~íçá è ÇÉ èáÒ~ii éÉ ÁçáéÉái éé è~è é~é ÇYáO Yé~éYÓçá ~i ñ Éá è èi ~ääY Ç çéÇçáá~íÉ è è~éÉÇá Ç~áÉ è = i ñ ÇáÉÁÍ è è Çi ááYé ÇÉ è è ÁçáÇá éÉ éíçá X

sì ç~ÇYáÁá à àø b` ORMMVa ^g Çi ÷ R R à ááÉ ~OMR èçèi~ái ÇYíÉá áá~íçá ÇÉ è áá É~i ñ Ç Yí ~á ~íçá ÇÉ è ÁÉçáá è éi ÇYáO~íçá ÇÉ èçí í çá ÁçáÑVé~ái ç èi ~ääY Ç é Ééçáá É é Ééçá è ÁÉ Çi ç ~éÁÜY X

sì ç~ÇYáÁá à àø b` ORVQSa ^g Çi ÷ R R à ~èè~OMR èçèi~ái ç çá áá~íçá ÇÉ ç ä É è çéÉÁÉ ç I ofk b^r = i ñ N çáÁçá è ÇÉ ÇYáO YÉ~éYÓçá ~áÉ ÇÉ à ÁçáÇá éÉ éíçá à Ü áÉ = i í ÉéÖá É X

sì ç~ÇYáÁá à àø b` ORSNMa d a p Çi ÷ ÇP ÇYÁÉÁ ÁÉ~OMR èçèi~ái ÁéY~íçá ÇÉ ài ááY à è çj oRMP ááiái áYÉ i ~Àçé~íçáÉ ÇÉ ÁçíÉÁUáçáÒÉéç YÓYí~áé = ééääi YÉé = i ñ è á~áiÉé = èçá ~íá i Éé~í çá YÇáÁá ~áÉ È _ é~á Fççái áÉ ÇáÉÁÍ é É éi ç K è Éáéá pfj I k pbk K

a b` fa b W

^áíÁÉ ÁÉ = è YáO~íçá è éi ÇçááYÉ è ç K è Éáéá pfj I k pbk I ÇáÉÁÍ é ÇÉ ài ááY à è çj oRPM ááiái áYÉ bj oRMP ááiái áYÉ ÷ ~Àçé~íçáÉ ÇÉ ÁçíÉÁUáçáÒÉéç YÓYí~áé = ééääi YÉé = i ñ è á~áiÉé = èçá ~íá i Éé~í çá YÇáÁá ~áÉ È _ é~á H è~è ÇÉ è áÒ Éái = i ç çá ÇÉ à ÇYáO YÉ~éYÓçá ~áÉ é éá É à è~èi ~ääY Ç çéÇçáá~íÉ è éÉÇá Ç~áÉ èi Ç~á è è áá É ÇÉ ÁéYÇá è Çéçáá Áá É ÇÉ ài ááYí é é = Áí É èi á ~ái é W

- i Éé ç ~éÁÜY éi Ááé èi Áçá ä ~áÇÉi ÁçáÁ è ÁçáÑVé Yá Éái = i ñ è ÖÉ è ÇÉ à Áçá ä ~áÇÉ éi Ááé í áYÁÉ è ~áÉ è ç~ééçí áçááÉÁ Éái éi = i N çáÁçá éÉ Éái ÇÉ ài ááYí Çi á çái~ái ç áá~áÉ àÑVé éi è í è í áá èçéYéá = ééää ÁáÉ = i ñ ~éÁÜY è ÇÉ ñi éái é é éi é éi áÉ é ~ééYé è è ÇÉ è = i íçéá Yé èi Ááéi Éé Áéái é~é è Éáiçáá Y è è éi ÁÉ ç KONOQINÇi ÁÇÇÉ ÇÉ à Áçá ä ~áÇÉ èi Ááéi É X
- i Éé = Áí É è Ç ÉnYÁi íçá ÇÉ è ç ~éÁÜY éi Ááé ÁçáÁ è èçí è é É ÁÉç á é ÇÉ ài ááY X
- i Éé è ÇÉ è ÇÉ à áççái Ç~á è é é é ÉÁi ÇÉ è ÖÉ é é é á ÁáÉ = i = k op ÁçáÁÉ é áí é é è ~ è è è èi É = á é á èi É é Áçá è ÇÉ è è è ç éi = N V Éái K

^áíÁÉ Ö = è ééYÉái É ÇYáÁá à é É èi ÁáY É = i = i áá á ç N V ÁÇi = k op K

c~á è = áá é Á~áá í

i ~ÇYáO YÉ~éYÓçá ~ái = çá é é á ÁÉ ç I ofk b^r

ñ çái~ái ç áá~áÉ àÑVé éi è NQPMME é è è Çé è ç ~ñ è è Áçá é í é è Çi N é à~ái é é ~OMQK

DEC263320DR07

Décision portant délégation de signature à M. Léon TREMBLAY, directeur de l'unité n° UMR5229 intitulée Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod (ISC-MJ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC250346DAJ du 25 mars 2025 portant nomination de Mme Florence MORINEAU aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité n° UMR5229 intitulée Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod (ISC-MJ) ;

Vu la décision n° DEC252611DGDS du 23 décembre 2025 portant prorogation de l'unité n° UMR5229 intitulée Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod (ISC-MJ), dont le directeur est M. Léon TREMBLAY.

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Léon TREMBLAY, directeur de l'unité n° UMR5229 intitulée Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod (ISC-MJ), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Léon TREMBLAY, directeur de l'unité n° UMR5229 intitulée Institut des Sciences Cognitives Marc Jeannerod (ISC-MJ), délégation est donnée à² M. Pier Francesco FERRARI et M. Roman WITTIG, directeurs adjoints et à Mme Marie-Victoire BAUSSANT et M. Ahmed JDAY, gestionnaires, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne,

La déléguée régionale,
Florence MORINEAU

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC263322DR07

Décision portant délégation de signature à M. Gabriel FERRO, directeur de l'unité n° UMR5615 intitulée Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC250346DAJ du 25 mars 2025 portant nomination de Mme Florence MORINEAU aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC252611DGDS du 23 décembre 2025 portant prorogation de l'unité n° UMR5615 intitulée Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces dont le directeur est M. Gabriel FERRO ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Gabriel FERRO, directeur de l'unité n° UMR5615 intitulée Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gabriel FERRO, directeur de l'unité n° UMR5615 intitulée Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces, délégation est donnée à Mme Patricia COMBIER, Responsable administrative et financière², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEURBANNE

La déléguée régionale
Florence MORINEAU

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC263434DR07

Décision portant délégation de signature à M. Frederic DEGLISE, directeur de l'unité n° UMR5669 intitulée Unité de Mathématiques Pures et Appliquées, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC250346DAJ du 25 mars 2025 portant nomination de Mme Florence MORINEAU aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC252611DGDS du 23 décembre 2025 portant prorogation de l'unité n° UMR5669 intitulée Unité de Mathématiques Pures et Appliquées, dont le directeur est M. Frederic DEGLISE ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Frederic DEGLISE, directeur de l'unité n° UMR5669 intitulée Unité de Mathématiques Pures et Appliquées, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frederic DEGLISE, directeur de l'unité n° UMR5669 intitulée Unité de Mathématiques Pures et Appliquées, délégation est donnée à M. Nicolas ROUGERIE, directeur adjoint, Mme Virginia GONCALVES, responsable administrative et financière et Mme Jessica DANGLEHANT, gestionnaire financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à VILLEURBANNE,

La déléguée régionale
Florence MORINEAU

^éíáÉP= # ~éýeÉáíÉçYÁáçá=Éé~èì ÁáYÉ=ì ñ / äÉáçÑÁÉçl ð k opK

c~áŁ= äÉ äÄ~ääÉ

i ~çYáÖ YÉ~ýÖçá~áÉ=
cäáÉáÁÉj l ofk b^r

DEC263425DR10

Décision portant délégation de signature à Mme Tania SORG-GUSS, Mme Isabelle NAGRE et Mme Joëlle PENSAVALLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité n° UAR2062 intitulée PHENotypage et Ingénierie préCliniques des Systèmes chez les organismes modèles rongeurs (PHEN-ICS)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC252609DGDS du 23 décembre 2025 portant création de l'unité UAR2062, intitulée PHENotypage et Ingénierie préCliniques des Systèmes chez les organismes modèles rongeurs (PHEN-ICS), dont le directeur est M. Yann HERAULT ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à Mme Tania SORG-GUSS, Ingénieure de recherche, Mme Isabelle NAGRE, Assistante ingénieur, et Mme Joëlle PENSAVALLE, Ingénieure d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC190902DAJ susvisée¹.

Article 2 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice d'unité, délégrant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le 10 février 2026.



Le directeur d'unité
Yann HERAULT

¹ Le directeur d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC263369DR10

Décision portant délégation de signature à M. Vincent ROUCOULES, directeur de l'unité UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision DEC235779DGDS du 22 décembre 2023 portant renouvellement de l'unité n° UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M) dont le directeur est M. Vincent ROUCOULES ;

Vu la décision DEC251993INC du 13 novembre 2025 portant nomination de M. Jean DAOU aux fonctions de directeur adjoint par intérim de l'unité n° UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M) ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Vincent ROUCOULES, directeur de l'unité n° l'unité n° UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M) à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent ROUCOULES, directeur de l'unité n° l'unité n° UMR7361 intitulée Institut de Science des Matériaux de Mulhouse (IS2M), délégation est donnée à M. Jean DAOU, Professeur, dans la limite de 10 000 € HT maximum, à Mme Louisa IDIRI, Assistante ingénieur, dans la limite de 5 000 € HT maximum, et à M. Benoit HANSER, Ingénieur d'étude, dans la limite de 5 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **04 FEV. 2026**



Le délégué régional
Géraud DELORME

DEC263404DR10

Décision portant délégation de signature à M. Yann HERAULT, directeur de l'unité UAR2062 intitulée PHENotypage et Ingénierie préCliniques des Systèmes chez les organismes modèles rongeurs (PHEN-ICS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la décision DEC252609DGDS du 23 décembre 2025 portant création de l'unité UAR2062 intitulée PHENotypage et Ingénierie préCliniques des Systèmes chez les organismes modèles rongeurs (PHEN-ICS), dont le directeur est M. Yann HERAULT ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Yann HERAULT, directeur de l'unité n° UAR2062 intitulée PHENotypage et Ingénierie préCliniques des Systèmes chez les organismes modèles rongeurs (PHEN-ICS), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann HERAULT, directeur de l'unité n° UAR2062 intitulée PHENotypage et Ingénierie préCliniques des Systèmes chez les organismes modèles rongeurs (PHEN-ICS), délégation est donnée à Mme Tania SORG-GUSS, Ingénieure de recherche, dans la limite de

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

40 000 € HT maximum, à Mme Isabelle NAGRE, Assistante ingénieur, dans la limite de 40 000 € HT maximum, et à Mme Joëlle PENSAVALLE, Ingénieure d'étude, dans la limite de 40 000 € HT maximum, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **06 FEV. 2026**



Le délégué régional
Géraud DELORME



a ` OSPNTPa oNN

a Y aaà eçđi ~ai =CYAÖ-i àà =CE=aaÖ-i i EÉ= = K= o =çã ð= a EÉ i Éi =CE= D aa Y= moPOOU=ai ai aYE ~ çé-i çãE= ~i àà-àÇE= U-ã eé= ~ÖaYi ài EÉ=ai EaaEÉ= E ` H=é-éE-CYAÖ YéYOçã-aaEa-e-ei ~aaY ÇDÉÇãà-i Éi èE çãÇ-ãE

a d ò d ^ l

i =É-AçQE=CE-à-ÉAÜE=AUÉi-àçí ~ã ã Éai =éE=áí ÁEÉ=KPOOJNL=KPOOJPP=X

i ~ç-CYAaaà=aa b` MQMNRa ^g-Qi =U-CYAEa AAÉ=OMQ-ã çÇAAÉ=eçđi ~ai çÖ-aa~i àà =ÇE-ÀAÇaaEAAi ààè ~Çã AAÉi-Éi ÁE-Qi = k op=X

i ~ç-CYAaaà=aa b` NMMNPa ^g-Qi =ON=ai ÁE=OMMFAçãNÉ=ai ~èi ~aaY-ÇçÇãà~i Éi èE=EAçãÇ-ãE= ~i ñ CYAÖ YéYOçã-~i ñ=X

i ~ç-CYAaaà=aa b` NPPPSTa ^g-Qi =NV=ai ÁE=OMNR-ã çÇAAÉ=Éa-i ÁE= ~i ñ AçãÇããE=CE-CYAÖ-i ààE=CE éaÖ-i i É-AçaaEai ÁE=e-é-ÉE-CYAÖ YéYOçã-~i ñ Éa-Éi é-ei ~aaY-ÇDÉÇãà-i Éi èE=EAçãÇ-ãE= ~i ñ ÇÉAÍÉi èè QDaaYé-CE-Éi É-AAÇaaEAAi ààè=X

i ~ç-CYAaaà=aa b` ORNMVa ^g-Qi =NR=aa EÉ =OMR=eçđi ~ai =CYIEaa AA-i àà =ÇE=aa É-i ñ =CYI ~à ~i àà =ÇEè ÁEçãEé-Éi =CYAÖ-i àà =ÇE=çí i çÇAAÉ=ai ~èi ~aaY-CE-éEéçãáE-ÉeéçãE-AAÉ-Qi ~ã ~AUY=X

i ~ç-CYAaaà=aa b` QQTSPRa ^g-Qi =MQ=aa EÉ =OMQ=eçđi ~ai çã AA-i àà =ÇE=çãEai è ÜEéçéUÉ=çã r i i b o= ~i ñ NçAAi ààE=CE-CYAÖ YéYOçã-~i ñ Éa-Éi é-ei ~aaY-ÇDÉÇãà-i Éi èE=EAçãÇ-ãE= ~i ñ ÇÉAÍÉi èè QDaaYé-CE-Éi É-AAÇaaEAAi ààè=X

i ~ç-CYAaaà=aa b` OROSNa da p-Qi =OP-CYAEa AAÉ=OMR>=ééççí i ~ai =É-EÇã i ÉaÉa Éai i-éçí èè áE-Qi éYÉ-Çi à ~á-Éçã éi ÉE-Qi NÉ=aa í É=OMSI-CE=D aa Y= moPOOU=ai ai aYE= ~Açé-i çãE=k ~i àà-àÇE= U-ã eéç ~ÖaYi ài EÉ fáí EaaEÉ= E k ` □ H-Ççáí =É ÇÉAÍÉi é-Éi = K=çãñ i oqwl j ã É=ááEé= ~i ÉE= ^oo^ Éi j ã É=ççÉaEÉ i b` l r qr ofbo =É=ÇÉAÍÉi ÉE=ÇãAAi ÉE=X

a ` a =

- ^áí áE-NÉ= =a YáÖ-i àà =Éi ÇçaaYE=ç j K=çãñ i oqwl ÇÉAÍÉi é-CE=DaaY=aa moPOOU=ai ai aYE= ~Açé-i çãE k ~i àà-àÇE= U-ã eéç ~ÖaYi ài EÉ=fái EaaEÉ= E k ` j HÉ=áDNE=CE=aaEa= ~i àà =ÇE-CYAÖ YéYOçã-aaEéE-Éa é-èi ~aaY-ÇDÉÇãà-i Éi èE=EAçãÇ-ãE-Éi =Ç-aa-~aa áE-CE-AAÇaaEAAE=CE=DaaYi-ÉE=Ái ÉE-éi á-ái é=V
- i ÉE= ~AUYé=éi AAÉ=Éi AÇã ã ~aÇE=ç AÇãAA é AÇãNé=éa Ya Éai = ~i ñ èèEÉ=CE=ç AÇã ã ~aÇE=éi AAÉi Éi áYÁEé=áE=ç=ééççí àçãaaÉa Éai-Éi ~i NçAAi ààEa Éai-CE=DaaYi-Çi àà çái-ái=áá ~ÁE-AAÁEÉi é-éi éÉi AA ÉçéYÉa=ééAA-ÁE= ~i ñ ~AUYé-CE=ççí éaaí ÉE=Éi ÉÉa AAÉ=é-ééYé-é-éÇE= ~i i çã Yé=éi AAÉi ÉE-AAi é-áE á Éai ààYé=ç=áE=ç KONOQIN-Qi AÇQE=CE=ç AÇã ã ~aÇE=éi AAÉi EX
- i ÉE=Ái ÉE=ÇÉNYÁi i àà =ÇE=ç ~AUYé=éi AAÉ=çãAA é-éçí é-ÉE-AAEçãE-CE=çí ááY=X
- i ÉE=ççE=CE=ç a àççái-Ç-aa-É-éEéÉAi-CE=ççE=ééAA-ÁE= ~i = k op AÇãÁEé=ai =Ée-óE=ç=èi É=AAéa èi É=É-AÇaaE=CE=i-ééççí =NVEai k

^áí áE-O = ða A-é=QDAAÉaEÉ=çí =QDá éYÁUEa Éai-CE=ç j K=çãñ i oqwl ÇÉAÍÉi é-CE=DaaY=aa moPOOU=ai ai aYE i ~Açé-i çãE=k ~i àà-àÇE= U-ã eéç ~ÖaYi ài EÉ=fái EaaEÉ=CYAÖ-i àà =Éi ÇçaaYE=ç j ã É=ááEé= ~i ÉE= ^oo^ i a o ` b = k opl ÇÉAÍÉi ÉE=ÇãAAi ÉE=ççí j ã É=á YáE=ç i fbe ` = k opl =EéçãE-AAÉ=Çã AAÉi-Éi ÁE= ~i ñ NçAAi á Éai ààYé=ç=áE=ç NÉ=CE=ç ééYÉai É-CYAaaà k

^áí áE-P = ð ~ééYÉai É-CYAaaà =ÉE=éi AAÉ= ~i = i AAÉ=ç NVEa-Qi = k op K

c-á=ç=É=EAçAAÉi =É=ONMLMOS

i É-CYAÖ YéYOçã-ã
` ÜEéçéUÉ=çã r i i b o



a b` OSPM Qa o NN

a YAaããà éçéí~ái~çYáYÖ-íçãã ÇÉ=ãÖ~íí ÉÉ= = ðíYé ~áÉ=ò fklã æÉÁÍÉ é-ÇÉ=är ááYÿ o PNP=ááíáí áYÉ
i ~Äçé-íçæÉ Ç YÄçãçã æ =ééæã ì YÉ ÇÉ çléÉäçÄäÉ æd^bi R ç~é çYáYÖ Y éYÖçã~ã Éä ç~ =í ~æY
ÇçÇçãã~íÉ é=éÉçãÇ~æÉ

i b= bi bdr b= bdf k^i l

sì =É-ÄçÇÉ-ÇÉ=ã-ÉÁÜÉÉÁÜÉ=ççí~ã ä Éáí=ÉÉ=éíÁÉ=ò KPOQINL=ò KPOQIPP=X

sì ç-çYÁæãã à=òã b` MQMNRa ^gçì ç-çYÁÉä ÄÉ=OMQã çÇãYÉ=éçéí~ái çÖ=ää=íçãã ÇÉ=ÄÄçããÄæíçãã
~Çã äãæí=íá É=çì ð k opX
=

sì ç-çYÁæãã à=òã b` NMMNPa ^gçì çN=áí æÉ=OMMÄçãNÉ=áí ç=èì ~æY-ççÇçãã~íÉ é=éÉçãÇ~æÉ=ì ñ
çYáYÖ Yé=éYÖçã~í ñX

sì ç-çYÁæãã à=òã b` NRPPSa ^gçì çN=áí æÉ=OMR=ã çÇãYÉ=Éä=íá É=ì ñ ÄçãÇããã=ÇÉ-çYáYÖ-íçãã=ÇÉ
éãÖ~íí ÉÉ-ÄçããÉáíæÉ=é=é=çYáYÖ Yé=éYÖçã~í ñ Éä çì è=èì ~æY-ççÇçãã~íÉ é=éÉçãÇ~æÉ=ì ñ ÇæÉÁÍÉ è
çì ááYé=ÇÉ=éí É=ÄÄçããÄæíçããX

sì ç-çYÁæãã à=òã b` ORNMVa ^gçì çR=ã äæí=OMR=éçéí~ái çYíÉä äã~íçãã ÇÉ=ää É=ì ñ çYí~ã ~íçãã ÇÉ=ä
ÄÉçãä=éí çYáYÖ-íçãã ÇÉ=éçì íçãÄçãNÉ=áí ç=èì ~æY-ççÇçãã~íÉ=éÉçãã=ÄÉ=çì ç ~ÄÜYX

sì ç-çYÁæãã à=òã b` OQSPRa ^gçì çMQ=ã äæí=OMQ=éçéí~ái çãçã äã~íçãã ÇÉ=çãä=éí ÜæíçéÜÉ=çç r i i b=ì ñ
ÑãÄíçãã=ÇÉ-çYáYÖ Yé=éYÖçã~íçãã=ÄÄçããÄæíçãã=æÉ=èX

sì ç-çYÁæãã à=òã b` OROSNa dapçì çPa YÁÉä ÄÉ=OMR=ééçì í~ái çÉ=éÉçì íÉäÉä Éáí=éçì è=è=çì éYÉ
çì á=á ç Äçã éíÉ=çì NÉ=ã=áí æÉ=OMSI-ÇÉ=är ááYÿ j oRPNP=ááíáí áYÉ=ç~Äçé-íçæÉ Ç YÄçãçã æ =ééæã ì YÉ-ÇÉ
dÉäçÄäÉæd^bi Rççãí æ-ÇæÉÁÍÉ é=éí ç KðíYéÜ=áÉ=òl _fk çì ç j Ka ~ãäçã ñ bobk^ çì ç äæ=è l kol æÉ
ÇæÉÁÍÉ è=çÇããíèX

a b` fa b=W

^éíÁÉ=Ñ= ç YáYÖ-íçãã=Éáí ÇçããYÉ=ç ç KðíYéÜ=áÉ=òl _fk lã æÉÁÍÉ é-ÇÉ=är ááYÿ j oRPNP=ááíáí áYÉ=ç~Äçé-íçæÉ
Ç YÄçãçã æ =ééæã ì YÉ-ÇÉ=çléÉäçÄäÉæd^bi R ç~é çNWE-ÇÉ=ãÖÉáí=ì ççã çì çYáYÖ Yé=éYÖçã~ã=ééæã Éä ç~èì ~æY
ÇçÇçãã~íÉ é=éÉçãÇ~æÉ=éí ç-ã=é=ã äÉ=ÇÉ=ÄYÇãé=ÇæçããÄäÉ=ÇÉ=ì ááYí=ç=ÁíÉ=èì ä ~áíèW

- i É=è ~éÁYé=èì Äæí=éí Äçãã ~ãÇÉ=í ÄçãÄä é ÄçãNé=ä Yä Éáí=ì ñ é ÖÉ=ÇÉ=ç Äçãã ~ãÇÉ=éì Äæí Éí
áYÁÉ=æÉ=ç~ééççì äãããÉä Éáí=éí=ì ÑãÄíçããÉä Éáí=ÇÉ=ì ááYí=çì á=ã çáí~áí=áá~æÉ=ãNÉ=éì è=ì çéí äã
Éí éçéYÉä=ééæãÄ=ÄÉ=ì ñã ~éÁYé=ÇÉ=çì èãáí è=éí=éÉä äÉ=é=ééYé=é=ÇÉ=èì íçããYé=èì Äæí É=ÄÉáí=æÉ
ã ÉáíçãããYé=ç~éíÁÉ=ç KONOQINçì ÄçÇÉ-ÇÉ=ç Äçãã ~ãÇÉ=éì Äæí ÉX
- i É=ç=ÁíÉ=ç ÉñYÁí íçãã ÇÉ=ã ~éÁYé=èì Äæí=ÄçãÄä é=éçì è=é=ÄÉçãè=ÇÉ=ì ááYX
- i É=ççÇçãã~íÉ=ç äæçãíç~ã=é=é=éÉÁÍ=ÇÉ=é ÖÉ=é=éæãÄ=ÄÉ=ì ð k opÄçãÄÉä=áí=ç=é= è=è=è=èì É=äæä
èì É=é=Äçãã=ÇÉ=é=é=éçéí=ÑVÉáíèK

^éíÁÉ=O= çã Ä=é=ç~ÄÉäÄÉ=çì ç Éä é ÁÜÉä Éáí=ÇÉ=ç KðíYéÜ=áÉ=òl _fk lã æÉÁÍÉ é-ÇÉ=är ááYÿ j oRPNP
ááíáí áYÉ=ç~Äçé-íçæÉ Ç YÄçãçã æ =ééæã ì YÉ-ÇÉ=çléÉäçÄäÉæd^bi RçYáYÖ-íçãã=Éáí ÇçããYÉ=ç ç äæ=è l kol l
a o f k o^bl ÇæÉÁÍÉ é=çÇããí ç ç j Ka ~ãäçã ñ bobk^l mo ç d^l ÇæÉÁÍÉ é=çÇããí ç ç ç j ä É=ç Éã~æÉ
a bpr o l f b f k o^bl é=éÉçãã=ÄÉ=çã äãæí=íá É=éí ç äã=Ää é=èì ñ äæ=è ÉáíçãããYé=ç ç~éíÁÉ=ç NÉ=ÇÉ=ç
ééYéÉáíÉ=çYÁæããK

^éíÁÉ=P= ç~ééYéÉáíÉ=çYÁæãã=é=è=èì ÄáYÉ=ì ñ ç äæ=è çÑVÉáíèçì ð k opK

c~á ç ç léäçÄäÉ=é=ÑQ MN OMS

i É=çYáYÖ Yé=éYÖçã~ã
` ÜæíçéÜÉ=çç r i i b=



a b` OSPOM a o NN

a YAaaà eçêi~ai çYAÏO-íçã ÇÉ=Öã~ii ÊE= = ~ã~êêã e ^oql a ÆEÁÍÉ êÇE~ar ááY# ^oP NU~ááiái áYÉ fáíÉÖë-íÉÇ~piè Ai ò~ã= ççÖ Ì ç ÊEãÇÁE~#p dH e~ê~E~çYAÏO Y~ËYÖçã~ãEã e~=i ~ãY~Ç çêÇçãã~íÉ ê ÊEãÇãÇ~ãE

i b= bi bdr bøbdf k ^ i l

sì e~AçÇE~ÇE~ã~EÁUÉÁUÉi ççí~ã ä Éái~Eë~ãEÁE~øKPOQINH~øKPOQIPP~X

sì ç~çYAaaà ~ãöã b` MQMNa ^gçì ~ççYAÉã ÁE~OMQã çÇãYÉ~eçêi~ái ççÖ~ãã~íçã ÇÉE~ÁãÇããEãéíçãã ~Çã äããé~íã Éeçì ð k opX =

sì ç~çYAaaà ~ãöã b` NMMNa ^gçì ~çN~ãái ÊE~OMMÇãÑE~ái ç~èì ~ãY~Ç çêÇçãã~íÉ êë~EÁçãÇ~ãEë~i ñ çYAÏO Yë~ËYÖçã~i ñ~X

sì ç~çYAaaà ~ãöã b` NRPPS a ^gçì ~N~ãái ÊE~OMN~ã çÇãYÉ~Eã~íã Éë~i ñ~ÇãÇããã~ÇE~çYAÏO-íçãã~ÇE~éãÖ~ii ÊE~AçãEáíEë~e~ê~E~çYAÏO Yë~ËYÖçã~i ñ~Eã çì ê~èì ~ãY~Ç çêÇçãã~íÉ êë~EÁçãÇ~ãEë~i ñ~ÇãEÁÍÉ êë Çì ááYë~ÇE~ã È~AãÇããEãéíçãã~X

sì ç~çYAaaà ~ãöã b` ORNMVa ^gçì ~NR~ã äãEí ~OMR~eçêi~ái çYíEãã äã~íçãã ÇEë~ãã É~i ñ~çYí~ã ~íçãã ÇEë ÁEçããë~í~çYAÏO-íçãã~ÇE~eçì íçããÇãÑE~ái ç~èì ~ãY~Ç~EÉëçããÉ~E~EëçããE~ÁE~çì çã ~EÁUY~X

sì ç~çYAaaà ~ãöã b` OQSPRa ^gçì ~MQã äãEí ~OMQ~eçêi~ái~ççã äã~íçãã~ÇE~çããã È~ ÜëãíçéÜE~çç r i i b o ~i ñ ÑãÁíçãã~ÇE~çYAÏO Yë~ËYÖçã~ãÇE~ã~AãÇããEãéíçãã~ã Eë~X

sì ç~çYAaaà ~ãöã b` CROSNa dap~çì ~çP~ã YÁEã ÁE~OMR~=ééçì í~ái~E~Eãçì íEãEã Éáií~eçì ê~ãÉ~çì ÉYÉ Çì á~ã~ã~Çã éíEë~çì ~N~ççãái ÊE~OMD~ÇE~ar ááY# ^oPRNU~ááiái áYÉ fáíÉÖë-íÉÇ~piè Ai ò~ã= ççÖ Ì ç ÊEãÇÁE~#p_dH ççãái~E~ÇãEÁÍÉ êEëí~ç Kã~êêã~e~^oq~X

a b` fa b~W

- ^EíÁE~# = ç YAÏO-íçãã ~Eái ÇçããYÉ~ã ç Kã~êêã~e~^oql a ÆEÁÍÉ êÇE~ar ááY# ^oPRNU~ááiái áYÉ fáíÉÖë-íÉÇ~piè Ai ò~ã= ççÖ Ì ç ÊEãÇÁE~#p_dH ~ãÉNÉí ÇÉ~éãÖãEëi ~i ççã çì çYAÏO Y~ËYÖçã~ã~Eëë~Eã e~~èì ~ãY~Ç çêÇçãã~íÉ êë~EÁçãÇ~ãEë~í~ç~ã~E~ã~E~ÇE~ar ááY~E~E~ÁEë~èì ã~áié~W
- i Éë~ã ~EÁUYë~èì ÁãE~Eí~Çãã ã~ãÇEëí~Çããã è~ÇããÑëã Yã Éái ~i ñ~E~OÉë~ÇE~ã~Çãã ã~ãÇE~èì Áãëì Éí áYÁEë~Eë~ã~Eë~ççì çãããEã Éái~Eí~i ~ÑãÁíçãããEã Éái~ÇE~ái ááYí~çì á~ã çái~ái~ã~ã~Eë~ãÑëëì È~i çBì äBì èçéYÉã~Eëãã~ÁEë~i ñã ~EÁUYë~ÇE~Ñì Èãáí ÊEë~Eí~EÉã ÁEë~E~EëYë~E~ÇEë~i íçããYë~èì Áãëì Éë~ÁEáíE~Eë ã ÉáiçãããYë~ã~Eí~ÁEë~í~KONQINçì A~ÇÇE~ÇE~ã~Çãã ã~ãÇE~èì Áãëì ÉX
- i Éë~ÁEë~Ç ÉñYÁí íçãã ÇEë~ã ~EÁUYë~èì ÁãE~Çããã è~eçì è~Eë~ÁEëçãë~ÇE~ái ááY~X
- i Éë~ÇEë~ÇE~ã çãçãí~ç~ã~E~Eë~EÁí~ÇEë~E OÉë~Eëãã~ÁEë~i ð k op~ÇããÁEëã~ái~Eë~E~ È~ã~èì É~ã~èã èì É~E~ÇããE~ÇE~Eë~Eëçêi~ÑVÉáíE~K

^EíÁE~O = çã~A~e~ç~ÁEëãÁE~çì ç~Éã é ÁUÉã Éái~ÇE~ç Kã~êêã~e~^oql a ÆEÁÍÉ êÇE~ar ááY# ^oPRNU~ááiái áYÉ fáíÉÖë-íÉÇ~piè Ai ò~ã= ççÖ Ì ç ÊEãÇÁE~#p_dH çYAÏO-íçãã ~Eái ÇçããYÉ~ã çã Éë~ãç~ml k k bql ~f ð k opl EëëçããE~ÁEë~Çã äããé~íã Éë~í~Ñã~ãÁã Eë~i ñ~ÑãEã ÉáiçãããYë~ã~Eí~ÁE~Eë~ÇE~ã~EëYéEáíE~çYAaaà~K

^EíÁE~P = # ~EëYéEáíE~çYAaaà~Eë~èì ÁãYÉ~i ð i çããç~ÑVÉáíE~çì ð k opK

c~ã~ã~ç ÊEãÇÁEë~E~E~OMN OMS

í É~çYAÏO Y~ËYÖçã~ã~
` ÜëãíçéÜE~çç r i i b o



a b` OSPM a oNN

a YÁáçá èçèî~áí ÇYáŎíáçá ÇÉ=áá~íí èÉ= = æááá ð r d r i ^q l æ ÉÁíÉ è ÇÉ# = ááY# ^oP U
ááiáí áYÉ=áèÁçÁáÉ= æÉèÁÉ ÉáA Éúá è~èíÁ Áíí èÉÇÉ= ~Áí áfáíÉáéá í ÇÉ= çááYéè=ed of ^a Fl è~èÉ
ÇYáŎ YèYŎçá~áÉá è~èí ~áíYÇ çÉÇçáá~íí é=ÉÁçáÇ~áÉ

i b= bi bdr bøbdf k ^i l

sì é-AçÇÉ-ÇÉ~á-ÉÁUÉÁUÉí ççí~ã á Éái~Èè~éíÁÉè~KPCQJNLè~KPCQJPP~X

sì è-ÇYÁáçá á=oa b` MQMNP a ^gçl è~ÇYÁÉá ÁÉ-OMQ~ çÇáYÉ-èçèî~ái çÈŎ~áá~íçá çÉÉ-Ááçá~Áéáíçáè
~Çá áááè~íá Éèçl = k opX
=

sì è-ÇYÁáçá á=oa b` NMMNP a ^gçl ~Nè~áí éÉ-OMM~ÁçáNÉ~áí è-èì ~áíYÇ çÉÇçáá~íí èè~ÉÁçáÇ~áÉè~í ñ
ÇYáŎ YèYŎçá~í ñX

sì è-ÇYÁáçá á=oa b` NRPPS a ^gçl ñVè~áí éÉ-OMN~ç çÇáYÉ-ÉÁíÁ Éè~í ñ~ÁçáÇáçáè-ÇÉ-ÇYáŎíáçáè-ÇÉ
éáŎ~íí èÉ-ÁçáÉáíáéè~è~è-ÉÇYáŎ YèYŎçá~í ñ-Éá è-èì ~áíYÇ çÉÇçáá~íí èè~ÉÁçáÇ~áÉè~í ñ~ÇÉÁíÉ è
çl ááYè-ÇÉ=é ÉÁçáçáÉáíçáX

sì è-ÇYÁáçá á=oa b` ORMNva ^gçl ñRè~áí éÉ-OMR-èçèî~ái ÇYíÉáá á~íçá çÉÉ=áá É~í ñ~ÇYí ~á ~íçá çÉÉ
ÁÉçááè~í ÇYáŎíáçá ÇÉèçl íçáçáNÉ~áí è-èì ~áíYÇ èÉèçááÉ-Éèçáè-ÁÉçl è ~éAUYX

sì è-ÇYÁáçá a b` OQ SPRA ^gçl ñQ~á éÉ-OMQèçèî~ái èçá áá~íçá ÇÉç çáéá è= ÚáéçéÜÉçç rriibo~í ñ
ÑáÁíçáè-ÇÉ-ÇYáŎ YèYŎçá~áÉá-ÁáçáèÁéáíçá=æÉèX

sì è-ÇYÁáçá á=oa b` OROSNa dapçl ~P=á YÁÉá ÁÉ-OMR~ééèçl í~ái èÉ-Éáçl í ÉáÉá Éáíl èçl èç áÉçl éYÉ
çl á~á~é-Áçá éíÉçl ñÉè~áí éÉ-OMSI-ÇÉ~á ááYááiáí áYÉ=éÁçÁáÉ=æÉè-ÉÁUÉÁUÉJfáNé-èíÁ Áíí èÉÇÉ= ~Áí á
fáiÉáéáNéí-ÇÉ= çááYéè=ed of ^a Fl Ççáí è-è æÉÁíÉ è Éáí ç Kèæáá ð l r d l r i ^q éí ç K#ééé^áíçááÉ
_l r qqfbo-ÇÉÁíÉ è~ÇáçáílK

a b` fa bW

^éíÁÉ-N= çá YáŎíáçá-èí ÇçááYéççl Kèæáá ð l r d l r i ^q l æ ÉÁíÉ èÇÉ~á ááY# ^oP RUááiáí áYÉ=éÁçÁáÉ
^æÉè~ÉÁUÉÁUÉJfáNé-èíÁ Áíí èÉÇÉ= ~Áí áfáíÉáéáNéí-ÇÉ= çááYéè=ed of ^a Fl è-éÁUÉÁUÉí-ÇÉ=éááÉá éè~í ççá çl
ÇYáŎ YèYŎçá~áÉá èè-Éá è-èì ~áíYÇ çÉÇçáá~íí é=ÉÁçáÇ~áÉ è-è ç~áè~è ááÉ-ÇÉ=ÁYÇáè-ÇáèçááÁáÉ-ÇÉ
ái ááYí~èè~ÁíÉè-èì á~áièW

- í Éè è ~éAUYè èí ÁáÉ èí ~Áçá ã ~áÇÉèl ~ÁçáÁá è ~ÁçáNé éá Yá Éái ~í ñ è ÖÈè-ÇÉ è-~Áçá ã ~áÇÉ èí ÁáÉ í
áYÁÉè-áÉè~è-ééèçl áçáááÉá Éái éí~í ñáÁíçáááÉá Éái~ÇÉ-ái ááYí~çl í~á çái~áiçl áá~áÉè~éNéè è-è èí áá
í èçéYÉá=ééáA-ÁáÉ~í ñ~éAUYè-ÇÉ-ñl éááí èÉ-éí-éÉá áÉè~è~èYè-é~èÇÉè~í íçéáYè-èí ÁáÉ Éè-Áéáíè-áé
á ÉáiçáááYè~è-éíÁÉè~KONQJNçl-ÁçÇÉ-ÇÉ-è-~Áçá ã ~áÇÉ-éí ÁáÉ íÉX
- í Éè=ÁíÉè-Ç ÉNÝÁí íçá çÉè~éAUYè-èí ÁáÉ-ÁçáÁá èèçl è-è-ÁÉçááè-ÇÉ-ái ááYX
- í ÉèçéÇÉè-ÇÉ-è áéçálç-áè-è-éééÉÁí-ÇÉ-è ÖÈè~ééáA-ÁáÉ~í ð k op~ÁçáÁÉáá~ái~èè~ èç-èèèì É=ááéá
èì É-É-Áçáè-ÇÉ-è-áéèçèl~NéÉáílK

^éíÁÉ-O= èá Á-è-ç ~ÁéÁáÉçl ç Éá é ÁUÉá Éái-ÇÉç Kèæáá ð l r d l r i ^q l æ ÉÁíÉ èÇÉ~á ááY# ^oP RU
ááiáí áYÉ=éÁçÁáÉ=æÉè-ÉÁUÉÁUÉJfáNé-èíÁ Áíí èÉÇÉ= ~Áí áfáíÉáéáNéí-ÇÉ= çááYéè=ed of ^a Fl-ÇYáŎíáçá èí
ÇçááYé ççl ç K#ééé^áíçááÉ =l r qqfbo l-ÇÁÉÁíÉ è~Çáçáíl éí ç è é ç ~í ç è~líí^oal l-ÇÁÉÁíÉ
~Çá áááè~íá Éè~í ñ-Éá éá ÉáiçáááYéè~è-éíÁÉ-É-ÇÉ-è-éYé-ÉáíÉ-ÇYÁáçáK

^éíÁÉ-P= è~èYé-ÉáíÉ-ÇYÁáçá èè-èì ÁáYÉ~í =l é é á ç N#AÉçl = k opK

c~á ç èÉáçÁáí è-NQ MN OMS

í É-ÇYáŎ YèYŎçá~á
^ ÚáéçéÜÉçç rriibo



a b` OSPPMQa o NN

a YÁáçá éçéi~ái ÇYáÖ-íçá ÇÉ=áÖ~íi éÉ= = É-á çl áá-i á Éar ^pl=áÉÁÍÉ é-ÇÉ=ár ááY# o OOO ááíáí áYÉ# ~Áçé-íçáÉ=É-á = i áí á ~áá # H ç~é=É ÇYáÖ Y éYÖçá~áÉá ç~ = i ~ááY Ç çÉÇçáá~íÉ é ÉÉçáÇ~áÉ

i b= bi bdr bəbdf k^i l

sì =É-ÁçÇÉ-ÇÉ-á-ÉÁÜÉÁÜÉ áçl~á á Éáí=Éé=áíÁÉé=çKPOQJNŁ=çKPOQJPPX

sì ç-ÇYÁáçá á=ç b` MQMNa ^gçl ç-ÇYÁÉá ÁÉ=OMQá çÇáYÉ-éçéi~ái çÖ-ááç-íçá ÇÉ=ÁçááÉáíçáé ~Çá áááíé-íá Ééçl = k opX =

sì ç-ÇYÁáçá á=ç b` NMMNa ^gçl çN-ááí ÉÉ=OMMÁçáNé-áí ç-èl ~ááY Ç çÉÇçáá~íÉ éé=ÉÁçáÇ~áÉ=çl ñ ÇYáÖ Yé-éYÖçá~í ñX

sì ç-ÇYÁáçá á=ç b` NRPPS a ^gçl çV-ááí ÉÉ=OMR-á çÇáYÉ-ÉÉ-íá É=çl ñ ÁçáÇáçáé-ÇÉ-ÇYáÖ-íçáé-ÇÉ éáÖ-íi ÉÉ-ÁçááÉáíÉé-é=ÉÉ-ÇYáÖ Yé-éYÖçá~í ñÉá çl é=èl ~ááY Ç çÉÇçáá~íÉ éé=ÉÁçáÇ~áÉ=çl ñ ÇÉÁÍÉ éé çl ááYé-ÇÉ-áí É=ÁçááÉáíçáéX

sì ç-ÇYÁáçá á=ç b` ORNMVa ^gçl çR-á ááí É=OMR-éçéi~ái ÇYíÉáá áá-íçá ÇÉ=áá É-í ñ ÇYí ~á ~íçá ÇÉ= ÁÉçááé-í ÇYáÖ-íçá ÇÉ=éçl íçáÁçáNé-áí ç-èl ~ááY ÇÉ=ÉéçááÉ-ÉÉçáé-ÁÉçl ç ~ÁÜYX

sì ç-ÇYÁáçá á=ç b` OQ SPRA ^gçl çQ-á ááí É=OMQ-éçéi~ái ççá áá-íçá ÇÉç çááá é= ÜááíçéÜÉçç r i i b o=çl ñ Nçáíçááé-ÇÉ-ÇYáÖ Yé-éYÖçá~í ÇÉ-á-ÁçááÉáíçáé=ç ÉÉ=çX

sì ç-ÇYÁáçá á=ç b` OROSNa dapçl çP=á YÁÉá ÁÉ=OMR=éééçl í~ái ç-éçéçÖ-íçááéçl éç áÉçl éYÉçl á ~á ç-Áçá éíÉéçl çN-ááí ÉÉ=OMSI ÇÉ=áí ááY# j oROO-ááíáí áYÉ# ~Áçé-íçáÉ=É-á = i áí á ~áá # g H Ççáí ÉÉ ÇÉÁÍÉ é-Ééçl KçÉ-áJdì áá-i á Éar j ^plçl Kéá=í^ l Jkl dobqçl çl ç á Éá ÇÉááÉçl b` i bo` n ç^j pl k áé-ÇÉÁÍÉ éé=Ççááíé-é=ááíYáá X

a b` fa bW

^áíÁáÉ-N# = ç YáÖ-íçá Éáí ÇçááYÉçl çl KçÉ-áJdì áá-i á Éar j ^pl=áÉÁÍÉ é-ÇÉ=ár ááY# j oROO-ááíáí áYÉ i ~Áçé-íçáÉ=É-á = i áí á ~áá # g H ç-áÉNÉ ÇÉ=éáÉáÉ=çl ççá çl ÇYáÖ Y éYÖçá~á ééç-Éá ç-èl ~ááY Ç çÉÇçáá~íÉ é=ÉÁçáÇ~áÉ-áí ç-áéç-áá áÉ-ÇÉ=ÁçááÉ-ÇéçááÁÉ=ÇÉ-áí ááYí-É=ÁíÉ-éçl á ~áíé=V

- i Éé ç ~ÁÜYé-éçl ÁáÉ-éçl Áçá á ~áÇÉáí ÁçáÁá é ÁçáNéá Yá Éáí=çl ñ é OÉÉ-ÇÉ-á-Áçá á ~áÇÉ-éçl Ááéí Éí áYÁÉé-áÉéçl ç-éééçl áçááÉá Éáí-éçl çl Nçáíçááéá Éáí-ÇÉ-áí ááYíçl í áá çáí-áíçl áá-áÉ-áNéáí éçl çl Éí éçéYÉá=ééáA-ÁÉ=çl ñá ~ÁÜYé-ÇÉ-çl éááí éçé-éçl éÉá áÉé-ééYé-é-ÇÉ=çl íçéáYé-éçl Ááéí Éé-Áçáíé-áé á ÉáíçáááYçl ç-ááíÉçl KONOQJNÇl ÁçÇÉ-ÇÉ-á-Áçá á ~áÇÉ-éçl Ááéí ÉX
- i É=ÁíÉ-ç ÉnYÁí íçá ÇÉ=á ~ÁÜYé-éçl ÁáÉ-ÁçáÁá éççl é=É-ÁÉçááé-ÇÉ-áí ááYX
- i ÉçéÇÉ-ÇÉ-á áçááíç-áéç-éÉéÉÁí-ÇÉ=é OÉ=ééáA-ÁÉ=çl = k op-ÁçáÁÉá~ái-Éé-é çl ééçl É=ááéá èl É=Áçááé-ÇÉ-é-áéçéçl=NéÉáíçK

^áíÁáÉ-O= çá Á-éç ~ÁÉáÁÉçl ç Éá é ÁÜÉá Éáí-ÇÉçl KçÉ-áJdì áá-i á Éar j ^pl=ÇYáÖ-íçá Éáí ÇçááYÉçl çl K bÉá=í^ l Jkl dobqçl çç d^l=Ççááí=ç ÇÉÁÍÉ éççl çl á Éá ÇÉááÉçl b` i bo` Jp^j pl k l çç d^l=ÇçááíÉ ~í ÇÉÁÍÉ éççl çl çl á Éá ÉéÜáÉ=ç^ obJdfo^r a l f b= k opl-ééçáé-ÁÉ=Çá áááíé-íá É=çl ñ Nçá ÉáíçáááYÉ éççl ç-ááíÉ-ÇÉ-á-ééYéáíÉ-ÇYÁáçáK

^áíÁáÉ-P= ç ~ééYéáíÉ-ÇYÁáçá áÉ=éçl ÁáYÉ=çl çl ááá ç NçáÉáçl = k opK

c~á ç çl ÉéçÁáí É=çOV MN OMS

i É-ÇYáÖ Yé-éYÖçá~á
` ÜááíçéÜÉçl r i i b o

a b` OSPPMPa o NN

a YAaça eçei~ai ÇYAYÖ-iaça ÇÉ-eaÖ-iî ÊÉ= = ä ÉmÉÖÖ = i f k p fl a æÉAíæÄÉ-ÇÉ-ar äáÝf o O O
ääíái äYÉ-pAÉaÄÉ-eçí ê-ç = çáÄÉíaçáí ä íá ä æ-íaçá í ç-æçÇí Áíaçá ÇÉ-d éEaçÄÉ-d Jp` mfl é-é-æ
ÇYAYÖ Ye-éYÖçá-~áÉa è- = i ~ääÝ-Ç çÉÇçáá~íÉí é-éÉAçáÇ-æÉ

i b a bi bdr b æ bdf k ^ i l

sì é-ÉAçÇÉ-ÇÉ-a-éAÜÉéAÜÉ-ççí-ã ä Éái-éÉe-éíAÉ-é-ç KPOQJNÉ-ç KPOQJPP-X

sì ç-ÇYÁaça á oab` MQMNa ^ g-Çí ç-ÇYÁÉa ÄÉ-OMQ-ç çÇáYÉ-éçei~ái çÉÖ-aæ-íaçá ÇÉ-éAçááÄéíaçáé
~Çá äáíé-íá Ée-Çí = k op-X
=

sì ç-ÇYÁaça á oab` NMMNa ^ g-Çí ç-N-ç-ái éÉ-OMM-çáNé-ái ç-èì ~ääÝ-Ç çÉÇçáá~íÉí é-éÉAçáÇ-æÉ=ì ñ
ÇYAYÖ Ye-éYÖçá-ì ñ-X

sì ç-ÇYÁaça á oab` NRPPS a ^ g-Çí ç-N-ç-ái éÉ-OMN-ç çÇáYÉ-éE-íá É=ì ñ AçaÇáçáé-ÇÉ-ÇYAYÖ-iaçáé-ÇÉ
éaÖ-iî éÉ-AçááÉáiÉé-é-é-éÉ-ÇYAYÖ Ye-éYÖçá-ì ñ Éa íÉ è-èì ~ääÝ-Ç çÉÇçáá~íÉí é-éÉAçáÇ-æÉ=ì ñ ÇAÉAíÉí éé
Çí äáYe-ÇÉ-éí é-ÉAçááÄéíaçá-X

sì ç-ÇYÁaça á oab` ORNMNa ^ g-Çí ç-NR-ç äáÉí-OMR-éçei~ái ÇYíÉä ä-íaçá ÇÉ-é-äá É-ì ñ ÇYí ~ä ~íaçá ÇÉ-é
ÄÉçáäé-éí ÇYAYÖ-iaçá ÇÉ-éçí í ç-éAçáNé-ái ç-èì ~ääÝ-Ç éÉéççááÉ-éÉçáé-ÄÉ-Çí ç ~éAÜY-X

sì ç-ÇYÁaça á b` OQ SPra ^ g-Çí ç-MQ-ç äáÉí-OMQ-éçei~ái ççá ä-íaçá ÇÉ-ç çáäí é-é ÜääíçéÜÉ-çç riiibo-ì ñ
ÑçAíaçáé-ÇÉ-ÇYAYÖ Ye-éYÖçá-~äÇÉ-a-ÄÉAçááÄéíaçá-ä æÉé-X

sì ç-ÇYÁaça á oab` OROSNa da p-Çí ç-P-a YÁÉa ÄÉ-OMR-éééçí í ~ái ç-éçéçÖ-iaçáí-éçí êç äÉ-Çí éYÉ-Çí á
~ä ç-Äçá éíÉ-Çí ç-NR-ç-ái éÉ-OMSI-ÇÉ-ái äáÝf j oRO Oääíái äYÉ-~Äçé-íçáÉ-ÇÉ-pAÉaÄÉ-eçí ê-ç = çáÄÉíaçáí
äí éíá ä æ-íaçá í ç-æçÇí Áíaçá ÇÉ-d éEaçÄÉ-d Jp` l mfl-ççáí ç-ÇAÉAíæÄÉ-Éí ç ä ÉmÉÖÖ = l i f k p fl-éí ç ä É
j ~éÉJ-ì éÉ-bp m f k l r p b l-ç-ÇAÉAíæÄÉ-Ç-ççáíÉ-X

a b` fa b-w

^ éíAÉ-Né- = a YAYÖ-iaçá éí ççááYÉ-ç ç ä É-ä äÉmÉÖÖ = l i f k p fl a æÉAíæÄÉ-ÇÉ-ar äáÝf j oRO Oääíái äYÉ
i ~Äçé-íçáÉ-ÇÉ-pAÉaÄÉ-eçí ê-ç = çáÄÉíaçáí äí éíá ä æ-íaçá í ç-æçÇí Áíaçá ÇÉ-d éEaçÄÉ-d Jp` l mfl-ççáí ç-NR-ç-ái éÉ-
ÇÉ-eaÖ-Éí-ì ççá çí ÇYAYÖ Ye-éYÖçá-~ä ééÉa è-è-èì ~ääÝ-Ç çÉÇçáá~íÉí é-éÉAçáÇ-æÉ-éí ç-áé-ä ä äÉ-ÇÉ-éYÇáé
ÇáéçááÄÉ-ÇÉ-ái äáYí-éÉ-ÄíÉ-é-ì ä ~ái é-w

- i Ée ç ~éAÜYé-éí ÄáÉ-éí Aça ä ~äÇÉ-éí AçaÄä é AçaNé-éá Yá Éái =ì ñ é ÖÉ-é ÇÉ-ç Aça ä ~äÇÉ-éí ÄáÉí Éí
á YÁÉ-é-æÉ-ç-é-ééçí äççááÉá Éái éí-ì ñ ççáAíaçááÉá Éái-ÇÉ-ái äáYí-Çí á ç çáí-ái ç äá-æÉ-ä-áNé-éí é-ì éí ä ä
Éí ççéYÉá =ééäA-ÄÉ=ì ñ ~éAÜYé-ÇÉ-çí éáí éÉ-éí éÉ-áÉ-é-ééYé-é-é-ÇÉ=ì íçéáYe-éí ÄáÉí É-éAéíé-éÉ
ä ÉáiçáááYé-ç-éí äÉ-éí KONOQJNÉ-Çí AÇÇÉ-ÇÉ-ç Aça ä ~äÇÉ-éí ÄáÉí ÉX
- i Ée-ÄíÉ-ç ÉnYÁí íaçá ÇÉ-é ç ~éAÜYé-éí ÄáÉ-çááÄä é-éçí é-é-ÄÉçáé-é-ÇÉ-ái äáÝ-X
- i ÉçéçÉ-é-ÇÉ-ä äéçáí-Ç-á-é-é-éÉ-ÉAí-ÇÉ-é ÖÉ-é-ééäA-ÄÉ-é-ì = k op-AçáÄÉ-é-ái-é-é-é è-é-é-éí É-ä-ä-é-é
èì É-é-é-Açáé-ÇÉ-fé-äéççé-ç-Né-ÉáiÉK

^ éíAÉ-O = ç a A-éç ~ÄéÉaÄÉ-çí ÇÉá é AÜÉa Éái-ÇÉ-ç ä ÉmÉÖÖ = l i f k p fl-ÇYAYÖ-iaçá éí ççááYÉ-ç ç ä É
j ~éÉJ-ì éÉ-bp m f k l r p b l-ç-ççáíÉ-é-ç ççááíÉí éí ç ç Ké-é-ä çæ p^k ^ i l k b l f b l é-ééçáé-ÄÉ
Nä-äAÉ-é-ì ñ Nä-é-é ÉáiçáááYÉ-é-ç-éí äÉ-Né-é-ÇÉ-ç-é-éYéÉáiÉ-ÇYÁaçaK

^ éíAÉ-P = ç ~ééYéÉáiÉ-ÇYÁaça-éÉ-éí ÄáYÉ=ì ñ / äá ä ç NÄ-é-Çí = k opK

c~ä ç éEaçÄÉ-é-é-É-ÖV MN OMS

i É-ÇYAYÖ Ye-éYÖçá-~ä
` ÜääíçéÜÉ-ç riiibo



a b` OSPOS a o NN

a YÁáçá éçéi~ái çYáÖ-íçá çÉ éáÖ~íi éÉ= = çÉÖ É ç fmbqo si ç áÉÁí é çÉ çr ááÝ ç o Q P ááiái áYÉ ç~Áçé-íçá çÉ é éá i É ç çÇYáé-íçá çÉ ç ááí ÁçáÇÉáéYé ç m ` H é~é çÉ çYáÖ Ý éYÖçá~áÉ ç~i ~áYç çéÇçáá~íí ééÉÁçáÇ~áÉ

i b= bi bdr bəbdf k^i l

si çÉ ÁçÇÉ çÉ ç~é ÁÜÉ áÜÉ ççí~á á Éái çÉ ç~é á ÁÉ ç ç KPOQJNL ç KPOQJPPX

si ç çYÁáçá ç áá b` MQMNRa ^gçl ç çYÁÉá ÁÉ çMMQ ç ÇáYÉ éçéi~ái ç éÖ ááé-íçá çÉ ç Áçáçáé ááé íçá ç ~Çá ááé íé-íá É ççl ç k opX =

si ç çYÁáçá ç áá b` NMMNPa ^gçl ç N ç áái éÉ çMM ÁçáNé~ái ç ç èi ~áYç çéÇçáá~íí ééÉÁçáÇ~áÉ ç~i ç çYáÖ Yé éYÖçá~i çç

si ç çYÁáçá ç áá b` NRPPSa ^gçl ç N ç áái éÉ çMM ç çÇáYÉ éÉ-íá É ç~i ç ÁçáÇáçáé çÉ çYáÖ-íçá çé çÉ éáÖ~íi éÉ Áçáçáé íá é ç~é çÉ çYáÖ Yé éYÖçá~i ç ç éá ç èi ~áYç çéÇçáá~íí ééÉÁçáÇ~áÉ ç~i ç çÉÁí é ççl ááYé çÉ ç é Áçáçáé ááé íçá çX

si ç çYÁáçá ç áá b` ORNMVa ^gçl ç NR ç ááí éÉ çMM ç éçéi~ái çYíÉá áá-íçá çÉ ç áá É~i ç ç Yí~á ~íçá çÉ é ÁÉçááé íçYáÖ-íçá çÉ ççl í ç ç ÁçáNé~ái ç ç èi ~áYç çÉ çÉ ççááÉ çÉ ççáé~ÁÉ ççl ç ~éÁUYX

si ç çYÁáçá ç b` OQSPRa ^gçl ç MQ ç ááí éÉ çMM ç éçéi~ái ç ç áá-íçá çÉ ç ç áá é ç Üáé çéÜÉ çç r i i b o ç~i ç N ç áái çáé çÉ çYáÖ Yé éYÖçá~i ç ç éá ç Áçáçáé ááé íçá ç ç éÉ çX

si ç çYÁáçá ç áá b` ORSNNa dapçl ç P ç YÁÉá ÁÉ çMM ç ééççl í~ái ç ç éççç Ö-íçá çl ççl ç ç áÉ çl éYÉ çl á ~á ç Áçá éíÉ ççl ç N ç áái éÉ çMM ç çÉ çl ááÝ ç j o RQP ááiái áYÉ ç~Áçé-íçá çÉ çéÜ éáí É çl ç çÇYáé-íçá çÉ é ááí ç ÁçáÇÉáéYé ç mj j ` H ççái ç çÉÁí é éá ç ç KpÉÖ É çp fmbqol çl ç çÉÁí éáÉ çÇááí ç Yçáá ` ^k bqX

a b` fa bW

^áí ááÉ ç= ç YáÖ-íçá ç éá çÇááYÉ ç ç KpÉÖ É çp fmbqol l ç áÉÁí é çÉ çl ááÝ ç j o RQP ááiái áYÉ i ~Áçé-íçá çÉ çéÜ éáí É çl ç çÇYáé-íçá çÉ ç ááí ç ÁçáÇÉáéYé ç mj j ` H ç çáí çé çÉ çááÉ ç~i ç çá ççl çYáÖ Yé éYÖçá~i ç ç éá ç éá ç èi ~áYç çéÇçáá~íí ééÉÁçáÇ~áÉ çl ç ç áá é ç ç áÉ çÉ çÁéYçáé çÇéçáááÉ çÉ áí ááYí çÉ ç~ÁíÉ çl á ~áiéW

- i É ç ~éÁUYé çl ÁáÉ çl Áçá á ~áÇÉ çl ÁçáÁ é ÁçáNé~ái Yá Éái ç~i ç é ÖÉ çÉ ç~ Áçá á ~áÇÉ çl Ááí í áYÁé ç~áÉ ç~ééççl áçááÉá Éái çl ç N ç áái çáé ááÉá Éái çÉ çl ááYí çl á ç çái~ái ç áá~áÉ çáNé~ái ç~i ç éí áá éçéYéá ç ééá~ÁÉ ç~i ç ~éÁUYé çÉ ççl éáí éÉ çl éÉ áÉ ç~éYé ç~éÇÉ ç~i íçéá Yé çl Ááí É ç~Áíé~áé á ÉáiçáááYé ç~éáÉ ç KONOQJNL ÁçÇÉ çÉ ç~ Áçá á ~áÇÉ çl Ááí ÉX
- i É ç~ÁíÉ ç ÉNÝÁ íçá çÉ ç~ éÁUYé çl ÁáÉ ÁçáÁ é ççl é çÉ ÁÉçááé çÉ çl ááYX
- i É çççÉ çÉ ç~ ááççl ç~ ááÉ éÉ éÁí çÉ ç ÖÉ ç~ ééá~ÁÉ ç~i ç k op ÁçáÁÉá~ái çÉ ç~ éç çéáí É ç~áá éá èi É ç~Áçáé çÉ ç~ áéççl ç N éÁí k

^áí ááÉ ç= ç á~é ç~ÁéÁÁÉ çl ç Éá é ÁÜÉá Éái çÉ ç KpÉÖ É çp fmbqol l çYáÖ-íçá ç éá çÇááYÉ ç ç á É i Yçáá ç ^k bql çp ç d^l çÉÁí éáÉ çÇááí ç ç K ç~á áá çpbo l Jd^ fkl çf = k opl çÉéçáé~Áé ~Çá ááé íé-íá ç~i ç ç éá ÉáiçááYé ç ç~éáÉ ç~éYé éÁíÉ çYÁáçáK

^áí ááÉ ç= ç ~éYé éÁíÉ çYÁáçá çÉ ç~éí ÁáYÉ ç~i çl áá çç N éÁí ççl ç k opK

c~á ç çl éÉ çÁáí çÉ çOV MN QMS

i É çYáÖ Yé éYÖçá~i çç ` Üáé çéÜÉ ç r i i b o



a b` OSPP Pa oNN

a YÁÁáà èçéi~ái ÇYÁÖ-íçá ÇÉ-éáÖ~ii éÉ = ðã á ~ái Éá= ^o fbol = æÉÁÍ é-ÇÉ-är ááÝ ʘoP O ááíáí áÝéfo ~dbþé~é-ÇYÁÖ YéYÖçá~áÉá ç~èi ~ääÝ-Ç çéÇçáá~íÉ éæÉAçáÇ-æÉ

i b= bi bdr bðbdf k^i l

sì æ-AçÇÉ-ÇÉ-æ-ÉÁUÉÉÁUÉí ççí~ã á Éái æÉæ=áí ÁÉæ-ç KPCQJNÆ-ç KPCQJPPÆ

sì ç-ÇYÁÁáçá àæb` MNNPa ^gçì ç-ÇYÁÉÁ ÁÉ-ÖMMÑ çÇáÝÉ-èçéi~ái çÖÖ-áæ-íçá ÇÉæ-ÁáAçáæÁæíçáæ ~Çá áááíé-íá Ééçì ð k opÆ

=
sì ç-ÇYÁÁáçá àæb` NMMNPa ^gçì ÇNçáí æÉ-ÖMMÑçáÑVé-ái ç-èì ~ääÝ-Ç çéÇçáá~íÉ ææÉAçáÇ-æÉæ=í ñ ÇYÁÖ YéYÖçá~í ñÆ

sì ç-ÇYÁÁáçá àæb` NRPPS a ^gçì ÆVçáí æÉ-ÖMMÑ çÇáÝÉ-éá-íá É=í ñ AçáÇáçáæ-ÇÉ-ÇYÁÖ-íçáæ-ÇÉ éáÖ-ii é-AçáæÉáíæé-é-æ-ÇYÁÖ YéYÖçá~í ñÉá çÉ èèì ~ääÝ-Ç çéÇçáá~íÉ ææÉAçáÇ-æÉæ=í ñ ÇæÉÁÍ éç Çì ááÝé-ÇÉ-éí é-AçáæÁæíçáçáÆ

sì ç-ÇYÁÁáçá àæb` CRNNVa ^gçì ÆRçá ááÉí-ÖMR-èçéi~ái ÇYÍÉáá áá~íçá ÇÉæ-çá É-í ñ ÇYÍ ~á ~íçá ÇÉæ ÁÉçáæé-éí ÇYÁÖ-íçá ÇÉ-ççì í çæAçáÑVé-ái ç-èì ~ääÝ-Ç éÉæçáááÉ-éæçáæ-ÁÉ-çì ç ~ÁUYÆ

sì ç-ÇYÁÁáçá àæb` CQ SPRa ^gçì MQá ááÉí-ÖMQ-èçéi~ái ççá áá~íçá ÇÉç çáæá é= UæáçéÜÉ-ç r i i bo=í ñ ÑáÁíçáæ-ÇÉ-ÇYÁÖ YéYÖçá~áÇÉ-æ-ÁáAçáæÁæíçáçáÆ æÉæ=

sì ç-ÇYÁÁáçá àæb` CROSNa dapçì ÇP= YÁÉÁ ÁÉ-ÖMR=ééççì í~ái ç-éçççÖ-íçááéççì èç áÉ-çì éYÉ-çì á ~á ç-Áçá éíÉéçì ÆÉçáí æÉ-ÖMSI-ÇÉ-ái ááÝ ʘoPRRO=áíáí áÝéfoj ~dbl-Ççáí æ-ÇæÉÁÍ ééççì j Kbã á ~ái Éá ^o_fbol éç j K æñ~áÇÉ= o^fkl l æ-ÇæÉÁÍ é=ÇçááíÆ

a b` fa bW

^áíáÁÉ Æ^= ç YÁÖ-íçá éçì ÇçááYÉ ç j Kbã á ~ái Éá= ^o_fbol = æÉÁÍ é-ÇÉ-är ááÝ ʘoPRRO=áíáí áÝé foj ~dbl ç-áÉÑÉ-ÇÉ-éáÉí=í ççá çì ÇYÁÖ YéYÖçá~áÉá ç~èì ~ääÝ-Ç çéÇçáá~íÉ éæÉAçáÇ-æÉéí ç-æ á-æá æÉ-ÇÉæ-ÁéYÇáé-ÇæçááÁÉ-ÇÉ-ái ááÝí-ææ-ÁíÉé-èì á-áíéW

- í Éé ç ~ÁUYé-èì ÁáÁé-éí Açá á ~áÇÉí AçáÁá é AçáÑVéá Yá Éái =í ñ è ÖÉé-ÇÉ ç- Açá á ~áÇÉ-éì Áááì Éí áYÁÉé-æÉé ç-ééççì æçááÉá Éái éí=í ÑáÁíçáááÉá Éái-ÇÉ-ái ááÝí-çì í áá çái~ái ç áá~æÉ-áÑVéí é=í çÉ áá Éí ççéYÉá=ééáA-ÁÉ=í ñá ~ÁUYé-ÇÉ-ççì éááí éÉ-éí çÉáí ÁÉé-é-æYé-é-éÇÉé=í íçéáYé-éì Áááì Éé-ÁÉáíé-æé á ÉáíçáááYé ç-éáÁÉ=í KONOQJNçì AÇÇÉ-ÇÉ-æ-Açá á ~áÇÉ-éì Áááì ÉX
- í Éé=ÁíÉé-ç ÉñYÁí íçáá-ÇÉé ç ~ÁUYé-éì ÁáÁé-AçáÁá ééççì ç-é-ÁÉçáæ-ÇÉ-ái ááÝÆ
- í Ééççççé-ÇÉ-á ææçáí-ç-á-é-é-é-ÉÁí-ÇÉ-é ÖÉé=ééáA-ÁÉ=í ð k opAçáÁÉéá~ái-Éé-é ~é ç-æéèì É=ááéá èì É-é-Açáæ-ÇÉ-é-áéççéi=ÑVéÁíéK

^áíáÁÉ=O= çá Á-é-ç-ÁéÉáÁÉçì ç Éá é ÁUÉá Éái-ÇÉ ç Kbã á ~ái Éá= ^o_fbol ÇYÁÖ-íçá éçì ÇçááYÉ ç j K ^æñ~áÇÉ= o^fkl l ñe Jme l ÇæÉÁÍ é =Ççááí ç ç j á É çæÜ-ááÉ ç r ^kk l l æ^b ç d^l çÉéçáæ-ÁÉ ~Çá áááíé-íá Ééí Ñá~áÁá ééí ç ç j á É ç ~æé-ç r f i j ^fkl ç ÉÁU^k pboj l ÇÉíçááá-æí=í ñÑáé-á ÉáíçáááYÉ ç á-éáÁÉ-Ñ-ÇÉ-á-éYéÉáiÉ-ÇYÁÁáçáK

^áíáÁÉ=P= ç ~éYéÉáiÉ-ÇYÁÁáçá æÉ-éì ÁáÁÉ=í =í æáá çÑVéAçì ð k opK

c~á ç-èí éAçÁáí æ-MS MD QMS

í É-ÇYÁÖ YéYÖçá~á
` UæáçéÜÉ ç r i i bo



a b` OSPOUa o NN

a Yaaça éçéi~ái=CYAÖ-íça ÇE=Ö~ílí ÉE= = ÷~í ÉÉái=bdr bl=ÇÉÁíÉ éÇE=áí ááYá ± ^oPP Qááíáí áYÉ ~äçá ÇÉÉ pÁEáÁÉÉ eí á ~äÉA´äÉÉ ± pe J´i mbpH é~é ÉÉ ÇYáÖ Y éYÖçá~á Éá é~ =í ~äY ÇçÇçáá~íÉ éEÉAçáÇ~ÁÉ

i b= bi bdr bəbdf k`i l

sì =ÉAçÇEÇE~á=ÉAÜÉAÜÉ ççí~ã á Éái~ÉÉ=áÁÉ=Ö KPOQINH Ö KPOQIPPX

sì ~ä ÇYÁáçá ~áöb` MQMNP a ^gçl ± ÇYÁÉÁ ÁÉ=OMQ~á ççáYÉ éçéi~ái ççÖ~áá~íçá ÇÉÉ ÁAçááÁéíçáé ~Çá äááíé~íá ÉÉçl = k opX =

sì ~ä ÇYÁáçá ~áöb` NMMNP a ^gçl ± CN~ái ÉÉ=OMMÁçáNÉ~ái ç~èl ~äYÇ ççÇçáá~íÉ éÉÉAçáÇ~ÁÉ=í ñ ÇYáÖ YéYÖçá~í ñX

sì ~ä ÇYÁáçá ~áöb` NRPPS a ^gçl ± N~ái ÉÉ=OMN~á ççáYÉ ÉÉ~íá É=í ñ AçáÇáçáé ÇÉ ÇYáÖ-íçáé ÇÉ ÉáÖ~ílí ÉÉAçáÉáiÉÉ=é~éÉÉ ÇYáÖ YéYÖçá~í ñ Éá éí éèl ~äYÇ ççÇçáá~íÉ éÉÉAçáÇ~ÁÉ=í ñ ÇÉÁíÉ éÇl ááYéÇE=É ÉAÁçááÁéíçáéX

sì ~ä ÇYÁáçá ~áöb` ORMNV a ^gçl ± NR~ái äÉÉ=OMR~éçéi~ái ÇYíÉáá äá~íçá ÇÉÉ ááÉ=í ñ ÇYí ~á ~íçá ÇÉÉ ÁÉçááéí ÇYáÖ-íçá ÇEçl í ççAçáNÉ~ái ç~èl ~äYÇ ÉÉÉçááÉÉÉçáé~ÁÉçl ~á ~AUYX

sì ~ä ÇYÁáçá ~áöb` OQSPRA ^gçl ± MQ~ái äÉÉ=OMQéçéi~ái ççá áá~íçá ÇÉç çááéí é= ÜááçéÜÉçç r i i b o ~í ñ N~áiçááé ÇÉ ÇYáÖ YéYÖçá~í ÇE~á ÁAçááÁéíçáé ~á ÉÉX

sì ~ä ÇYÁáçá ~áöb` QRSNN a d pçl ± PÇYÁÉÁ ÁÉ=OMR~éééçl í ~ái ÉÉ=ççl í ÉáÉá Éáiéçl é± áÉçl éYÉçl á ~áÉAçá éíÉçl NÉá~ái ÉÉ=OMSI ÇE=áí ááYáö ^oPPVQááíáí áYÉj ~äçá ÇÉÉpÁEáÁÉÉ eí á ~äÉA´äÉÉ ± pe J ^i mbpH Ççái ÉÇÁÍÉ éÉçj K~í ÉÉái= bdr bl~éj á Ék ~á ~çle boj ^k fl~ä ÇÉÁÍÉÁÉ=ÇçááíÉX

a b` fa b`W

^ái ÁÉ=N= = YaÖ-íçá ÉÉí ÇçááYÉçj K~í ÉÉái= bdr bl=ÇÉÁíÉ éÇE=är ááYá ± ^oPPVQááíáí áYÉj ~äçá ÇÉÉ pÁEáÁÉÉ eí á ~äÉÉ= ± äÉÉ± pe J´i mbpH~áÍNÉ ÇE=ÖÉÁÉ=í ççá çl ÇYáÖ YéYÖçá~á éÉÉÉá é~èl ~äY ÇçÇçáá~íÉ éÉAçáÇ~ÁÉ éçl ç~áéç~ää áÉÇE=AYçáé ÇççááÁÉÉ ÇE=áí ááYí ÉÉ=ÁÍÉ éí á ~áíé=V

- í ÉÉ~á ~éAÜYé=éí ÁáÁÉ=éí Açá ~áÇÉéí AçáÁá é AçáNçáá Yá Éái ~í ñ é ÖÉÉ ÇE~á Açá ~áÇÉ=éí Áááí Éí áYÁÉÉ=áÉçl ç~ééçl ççááÉá Éái éí ~í N~áiçááÉá ÉáiÇE=áí ááYíçl á á çái~ái± áá~ÁÉ~áNÉÉí é=í éí äá éçéYÉá ~ééää~ÁÉ=í ñ~á ~éAÜYéÇEçl éááí éÉ=éí éÉá áÉé~ééYé~éÇE=í íçéáYé=éí Áááí ÉÉ=ÁÍÉ=áÉ á ÉáiçáááYç~áéÁÉ± KONQINçl AÇÇEÇE~á Açá ~áÇÉ=éí Áááí ÉX
- í ÉÉ=ÁÍÉ=ç ÉnYÁí íçá ÇE=á ~éAÜYé=éí ÁáÁÉ=áçáÁá éççl éÉÉÁÉçááÉÇE=áí ááYáX
- í ÉçéçÉÉÇE~á çççáiç~áéÉ=éÉÉÁÍÇE=é ÖÉÉ=ééää~ÁÉ=í = k opAçáÁÉá~ái ÉÉ=é ~é~éáí É=ääéá èí ÉÉ=ÁçáéÇE=é~áéççl=NÉÉáiK

^ái ÁÉ=O= = bá A=éç ~ÁÉáÁÉçl Ç Éá é AÜÉá ÉáiÇEçj K~í ÉÉái= bdr bl=ÇÉÁíÉ éÇE=är ááYá ± ^oPPVQááíáí áYÉ j ~äçá ÇÉÉpÁEáÁÉÉ eí á ~äÉÉ= ± äÉÉ± pe J´i mbpH ÇYáÖ-íçá ÉÉí ÇçááYÉçj á Ék ~á ~çle boj ^k fl mo ± d ^i ÇÉÁÍÉÁÉ=ÇçááíÉ éççj á Éçççáé~ÁÉ=Çá äááíé~íá É=éí N~áÁá ÉÉ ~í ñ N~áéá ÉáiçáááYéçl ç~áéÁÉ=NÉÉÇE~á éYéÉáiÉ ÇYÁáçá

^ái ÁÉ=P= = ~ééYéÉáiÉ ÇYÁáçá éÉ=éí ÁáYÉ=í =í äéçç N~áÁáçl = k opK

c~á çç ééçáÉáí É=ÖP MN QMS

i ÉÇYáÖ YéYÖçá~á
` ÜááçéÜÉçç r i i b o



a b` OSPO Pa o NN

a YÁáçá éçéí-áí çYáYÖ-íçá çÉ ááÖ-íí éÉ = = çéYçYéÁ = pp^oa l ç áéÁíÉ é çÉ çár ááYç o OM ááíáí áYÉç ~Áçé-íçáéç ÜççÜÉÉ-íí çéçÁYçYé-íí onffé-é-éçYáYÖ YéYÖççá-áÉá ç-í ~áYç çéççáá-íÉ é éÉÁçáÇ-áÉ

i b= bi bdr b= bdf k ^ i l

si ç-ÁççÉ-çÉ ç-éÁÜÉéÁÜÉ ççí-á á Éáí çÉç-é áÁéçç KPOQINç ç KPOQIPç

si ç-çYÁáçá ç çá b` M Q M N P a ^ g ç i ç-çYÁÉá Áé-OMQ ç çÇáYÉ-éçéí-áí ççÖ-ááç-íçá çÉé-ÁáçáéÁéáíçáé ~Çá áááíé-íá Ééç i = k opç

si ç-çYÁáçá ç çá b` N M M N P a ^ g ç i ç-N ç-áí áé-OMMÁçáÑé-áí ç-èí ~áYç çéççáá-íÉ ééçéÁçáÇ-áÉéç-íí çYáYÖ YéYÖççá-íí ç-ç

si ç-çYÁáçá ç çá b` N R P P S a ^ g ç i ç-N ç-áí áé-OMR ç çÇáYÉ-éçéí-áí Éç-íí ççáçáçáé çÉ-çYáYÖ-íçáé çÉ éáÖ-íí éç-çáéáíáéç-é-éççYáYÖ YéYÖççá-íí ç-éá çí é-èí ~áYç çéççáá-íÉ ééçéÁçáÇ-áÉéç-íí ç-çéÁíÉ éç ç i ááYéçÉ-éí é-ÁáçáéÁéáíçáéç

si ç-çYÁáçá ç çá b` O R M M V a ^ g ç i ç-N ç-áí áé-OMR ç çÇáYÉ-éçéí-áí çYíÉáá áá-íçá çÉé-çáÉ-íí ç-çYí-á-íçá çÉé Áéççáéé-íí çYáYÖ-íçá çÉéçí í ççáçáÑé-áí ç-èí ~áYç-éÉççááÉ-éççáé-Áéç-ç i ç ~éÁUYç

si ç-çYÁáçá ç çá b` O Q S P P a ^ g ç i ç-M ç-áí áé-OMQ ç ççá áá-íçá çÉç çáéá éç ÜééçéÜÉçç r i i b o ç-íí ç-çYáYÖ YéYÖççá-áçÉ-ç-ÁáçáéÁéáíçáé ç çÉéç

si ç-çYÁáçá ç çá b` O R O S N n a d a p ç i ç-P ç-á YÁÉá Áé-OMR ç-ééççí í-áí ç-éçççÖ-íçáíéççí éç áÉç-ç i éYéç-ç i á ~áç-çá éíÉéç-ç i ç-N ç-áí áé-OMSI-çÉ-áí ááYç j o R R O M ááíáí áYÉç ~Áçé-íçáéç ÜYççÜÉÉ-íí çéçÁYçYé-íí onfféççáí áéççéÁíÉ ééçç KéçYçYéÁ = l pp^oa ç

a b` fa b= W

áíáÉ ç= ç YáYÖ-íçá çéí ççááYéç ç KéçYçYéÁ = l pp^oa l ç áéÁíÉ é çÉ çár ááYç j o R R O M ááíáí áYÉ ç ~Áçé-íçáéç ÜYççÜÉÉ-íí çéçÁYçYé-íí onffé ç-íí çÉ-éáÉáÉá ç-í ççá ç-ç YáYÖ YéYÖççá-áéçéé-éá ç-èí ~áYç ççéççáá-íÉ ééçéÁçáÇ-áÉ éí ç-áéç-çá áÉ-çÉé-ÁYççáéçççááÁéç-çÉ-áí ááYí-çéç-ÁíÉéç á-áíéç

- i Éé ç ~éÁUYé-éí Ááé-éí ççá á-áçÉéí ççáÁá é ççáÑéçá Yá Éáí ç-íí ç-çÉé-çÉ ç-ççá á-áçÉ-éí Ááéí Éí áYÁéé-áÉéç-ééççí áççááÉá Éáí-éí ç-íí ççáááÉá Éáí-çÉ-áí ááYíç-ç i á-ç çáí-áíç áá-áéç-ááíééí ç-í éí áá Éí ççéYÉá ç-ééçá-Áéç-íí ç-á ~éÁUYé-çÉç-ç i éáí ééç-éí ééç áÉéç-ééçéç-éççÉéç-íí íççáYé-éí Ááéí Éé-Éáíé-áÉé á ÉáíççááYéç ç-éçáéçç KéçYçYéÁ ç-ççÉ-çÉ ç-ççá á-áçÉ-éí Ááéí ÉX
- i Ééç-ÁíÉéç-ç ÉñYÁí íçá çÉéç-á ~éÁUYé-éí ÁáéçççáÁá éçç-ç ééç-Áéççáéçç-áí ááYç
- i ÉéççççÉéçç-á áéççáíç-áéççééÉÁí-çÉéç-ç Ééç-ééçá-Áéç-íí = k opççáÁééá-áí-ééç-é-éç-éééí Éç-ááéá èí É-éççáéççéç-é-áéççç-á-áéççç-á-áéççç

áíáÉ ç= ç á-éç-ç ~ÁééáÁéç-ç i ç Éá é ÁÜÉá Éáí çÉç KéçYçYéÁ = l pp^oa l çYáYÖ-íçá çéí ççááYéç ç K j ççÖ-á ç j ^ l ç b = k opl çéççáé-Áéç ççá áááíé-íáíéí ççá-áÁéá ç-íí ççáéç ÉáíççááYéç ç-éçáéç ç-çÉ ç-ééçéáíÉçYÁáçáK

áíáÉ ç= ç ~ééçéáíÉçYÁáçá çÉé-éí ÁáYÉç-íí ç-í áááçç-á-áÉç-ç i = k opç

ç-á ç ç ééççáé-éç-ç MN OMS

í ÉçYáYÖ YéYÖççá-á
` ÜééçéÜÉç r i i b o



a b` OSPMMSa o NN

a YAaaçà éçéí~ái ÇYáÖ-íçà ÇÉ=äÖ-íi éÉ= = æáÁÉáí ðoqbo Ia æÉÁÍ é-ÇÉ-är ááÝ j o QQ ááíáí áYÉ i ~Äçé-íçæÉ ÇÉ ð Üá æ éí = ççÖÉ ÇÉé = Ýí-í ñ ` j H ç~é æ ÇYáÖ Ý éYÖçà~á-Éá ç~ = í ~æY ÇçÇçáá~íÉ é-éÉçàÇ-æÉ

i b= bi bdr bøbdf k^i l

sì æ-ÄçÇÉ-ÇÉ-ä-éÉÜÉÁÜÉ ççí-ã ä Éáí æÉ=éí ÁÉ=é KPOQJNÆ KPOQJPPX

sì ç-ÇYÁaaçà ç-öab` MPMNa ^gçì ç-ÇYÁÉá ÁÉ=OMQä çÇáYÉ-éçéí~ái ççÖ-ää-íçà ÇÉ=ÁÄçàæÁéíçàæ ~Çá ááíé-íá Ééçì ð k opX

sì ç-ÇYÁaaçà ç-öab` NMMNa ^gçì ç-Nç-ái æÉ=OMMÄçàÑé-ái ç-èì ~æYç ççÇçáá~íÉ éé-éÉçàÇ-æÉ=í ñ ÇYáÖ Ýé-éYÖçà~í ñX

sì ç-ÇYÁaaçà ç-öab` NRPPS a ^gçì ç-Nç-ái æÉ=OMNÄ çÇáYÉ-éçéí~ái É=í ñ ÄçàÇáçàæ ÇÉ-ÇYáÖ-íçàæ ÇÉ éäÖ-íi éÉ-ÄçàæÉáíæ-é-é-éÉ-ÇYáÖ Ýé-éYÖçà~í ñ Éá çí é-èì ~æYç ççÇçáá~íÉ éé-éÉçàÇ-æÉ=í ñ ÇÉÁÍÉ éé çì ááÝé-ÇÉ-áí é-ÉÄçàæÁéíçàæX

sì ç-ÇYÁaaçà ç-öab` ORMMVa ^gçì ç-Nç-ái æÉ=OMR-éçéí~ái ÇYÍÉáá áá-íçà ÇÉ=áá-É-í ñ ÇYí ~á ~íçà ÇÉ= ÁÉçáæ-éí ÇYáÖ-íçà ÇÉ-éçì í ç-ÄçàÑé-ái ç-èì ~æYç-éÉççááÉ-éÉççáé-ÁÉçì ç ~éÁUYX

sì ç-ÇYÁaaçà ç-öab` OQ SPRA ^gçì ç-MQä ááí-OMQ-éçéí~ái ççä áá-íçà ÇÉç çáæá é= ÜááíçéÜÉçç r i i b o=í ñ NçÁíçàæ ÇÉ-ÇYáÖ Ýé-éYÖçà~í ÇÉ-ä-ÄçàæÁéíçàæ ð æÉ=éX

sì ç-ÇYÁaaçà ç-öab` OROSNa dap çì ç-ÇP-á YÁÉá ÁÉ=OMR=ééçì í-ái ç-é-éçì í ÉáÉá Éáí-éçì éç áÉ-çì éYÉ Çì á=á ç Äçá éíÉéçì ç-Nç-ái æÉ=OMSI ÇÉ-ái ááÝ j o ROQV-ááíáí áYÉ ç ~Äçé-íçæÉ ÇÉ-Üáá æ-éí = ççÖÉ-ÇÉ é j Ýí-í ñ ` j H çí éçéí~ái ççä áá-íçà ÇÉç K= äÁÉáí ðoqbol =í ñ NçÁíçàæ ÇÉ-ÇÉÁÍÉ é ÇÉç Km-íéÁÉ ` ^qq çí ÇÉç KçÜáéé ç _fiil r al=í ñ NçÁíçàæ ÇÉ-ÇÉÁÍÉ é=ÇçáíéX

a b` fa b^W

^éí ááÉ-Ñ= ç YáÖ-íçà é-éí ÇçááYÉ ç j K äÁÉáí ðoqbol Ia æÉÁÍ é-ÇÉ-är ááÝ j o ROQV-ááíáí áYÉ ç ~Äçé-íçæÉ ÇÉ= Üáá æ-éí = ççÖÉ-ÇÉ ç Ýí-í ñ ` j H ç-áíNÉÍ ÇÉ-éäÖ-Éá=í ççä çì ÇYáÖ Ýé-éYÖçà~á-éééÉá ç~èì ~æY ÇçÇçáá~íÉ é-éÉçàÇ-æÉ çí ç-áé-ç-áá áÉ-ÇÉ=ÄYÇáé-ÇáéççááÁÉ-ÇÉ-ái ááÝ ç-é=ÁÍÉ-é ç á-áíé=V
- í Éé ç ~éÁUYé-éí ÁáÉ çí Äçá ä ~áÇÉí ÄçáÄ é ÄçáÑéá Yá Éáí =í ñ é ÖÉ=ÇÉ ç Äçá ä ~áÇÉ-éí Ááéí Éí áYÁÉ=é-éçì ç-ééçì áçááÉá Éáí çí =í NçÁíçàæÁÉ Éáí ÇÉ-ái ááÝ çì á çáí-ái ç áá-æÉ-áíNéÉí é=í çí áá É çéYÉá=ééáA-ÁÉ=í ñ ç ~éÁUYé-ÇÉ-çì éáí é-é-éí é-Éá áÉ-é-ééYé-é-éÇÉ=í íçéáYé-éí Ááéí Éé-ÁÉáíé-áÉ á ÉáíçááYé ç-éí ÁÉ ç KONOQJNçì ÄçÇÉ-ÇÉ-ç Äçá ä ~áÇÉ-éí Ááéí ÉX
- í É=ÁÍÉ-ç ÉñYÁ íçà ÇÉ-é ç ~éÁUYé-éí ÁáÉ-ÄçáÄ é-éçì é-é-ÁÉçáæ-ÇÉ-ái ááÝX
- í É-ççÖÉ-ÇÉ-ç áéççáí ç-á-é-é-éÉ-ÉÁÍ-ÇÉ-é ÖÉ=ééáA-ÁÉ=í ð k op ÄçáÁÉáá-ái ç-é-é-é ç-é-é=í É=ááéá èí É-é-Äçáæ-ÇÉ-é-ééçéí=NéÉáíéK

^éí ááÉ-Ö= ç á-é-ç ~ÁÉáÁÉ çì Ç Éá é ÁÜÉá Éáí ÇÉ ç K= äÁÉáí ðoqbol Ia æÉÁÍ é-ÇÉ-är ááÝ j o ROQV-ááíáí áYÉ ç ~Äçé-íçæÉ ÇÉ= Üáá æ-éí = ççÖÉ-ÇÉ ç Ýí-í ñ ` j H ÇYáÖ-íçà é-éí ÇçááYÉ ç j KçÜáéé o _fiil r al H l ç j Km-íéÁÉ= ^qq l ç o = b^l ÇÉÁÍÉ é=Ççáíé ç j Kç-~ÁÉáá _l r q^k d l ç ð = k opl ç^cl ç j ä Éç ~íÜ-æÉ = é^r j bo l = b^l íÉÁÜááÁÉááÉ ç j é=á ÉÖç = fa^i l ç d^l íÉÁÜááÁÉáá=í ñ NçÁíçàæ ÉáíçááYÉ ç-éí ÁÉ-Ñ-ÇÉ-ç éYéÉáíÉ-ÇYÁaaçàK

^éí ááÉ-P= ç ~éYéÉáíÉ-ÇYÁaaçà ç-é-é-éí ÁáYÉ=í =í çí áá ç NçÁíçà çì ð k opK

c-á ç ç éÉç ÄÉí ç-é-NO MN QMS

i É-ÇYáÖ Ýé-éYÖçà~á-é-
` ÜááíçéÜÉçç r i i b o



a b` OSPNOSa o NN

a YÁáçá éçéí~áí ÇYáÖ-íçá ÇÉáÖ~íí áÉ= = çÁÉá á= ^oqbi l= áÉÁÍ é ÇÉär ááÝç ^oPP Mááíáí áYÉ fáéíáí í ðí éçéYÉá ÇÉ ÇçááYÉé=áá~áÁá éÉé ðbr o cfa ^fñ ç~é çÉ ÇYáÖ Y éYÖçá~á Éá ç~ = í ~ááY ÇçÇçáá~íí ééÉÁçáÇ~áÉ

i b= bi bdr bəbdf k`i l

sì çÉÇÇÉÇÉç~éÉÁÜÉÁÜÉ ççí~ã á Éáí çÉé~éí ÁÉéç KPOQINç KPOQIPç

sì ç ÇYÁáçá çáç b` MQMNP a ^gçí ç ÇYÁÉá ÁÉ=OMQç ç ÇáYÉ éçéí~áí çéÖ~áá~íçá ÇÉé ÁÁçáá Áéé íçáé ~Çá áááíé~íá Ééçí = k opç

sì ç ÇYÁáçá çáç b` NMMNP a ^gçí ç Nç~áí éÉ=OMMÁçáÑé~áí ç èì ~ááYç çççáá~íí éééÉÁçáÇ~áÉç~í ñ ÇYáÖ YééYÖçá~í ñç

sì ç ÇYÁáçá çáç b` NRPPS a ^gçí ç Nç~áí éÉ=OMNç ç ÇáYÉ éÉá íá Éç~í ñ ÁçáÇáçáé ÇÉ ÇYáÖ-íçáé ÇÉ éáÖ~íí éÉ ÁçááÉáí ééç~é~éçé ÇYáÖ YééYÖçá~í ñ Éá çí èèì ~ááYç çççáá~íí éééÉÁçáÇ~áÉç~í ñ ÇÉÁÍ éé Çí ááYéÇÉçí é ÉÁçáá Áéé íçáé ç

sì ç ÇYÁáçá çáç b` ORNMVa ^gçí ç NRç~áí éÉ=OMR éçéí~áí ÇYíÉáá áá~íçá ÇÉé áá É~í ñ ÇYí~á ~íçá ÇÉé ÁÉçááéçí ÇYáÖ-íçáé ÇÉçí í çáç ÁçáÑé~áí ç èì ~ááYç éÉéçááÉ éÉéçáé~ÁÉçí ç ~éÁÜYç

sì ç ÇYÁáçá çáç b` OQ SPRA ^gçí ç MQç~áí éÉ=OMQ éçéí~áí ççá áá~íçá ÇÉç çááé é= ÜééçéÜÉçç r i i b o ~í ñ NçÁíçááé ÇÉ ÇYáÖ YééYÖçá~íçéç~áçáá Áéé íçáé ç áéÉç

sì ç ÇYÁáçá çáç b` OROSMa dap çí ç P= YÁÉá ÁÉ=OMR=ééçí í~áí çÉçéçí í ÉáÉá Éáí éçí èç áÉçí éYÉ Çí á~á~çá éíÉçí ç Nçç~áí éÉ=OMSI ÇÉär ááÝç ^oPPMááíáí áYÉ fáéíáí í ðí éçéYÉá ÇÉ ÇçááYÉé=áá~áÁá éÉé ðbr ol cfa ^fñ Ççáí ç ÇÉÁÍ ééçí ç KçÁÉá áç ^oqbi çíç Kç~í éÉáí~r _i bq = r bi fbo ç ÇÉÁÍ éé Ççááíç

a b` fa b`W

- ^éí ÁÉ=Ñ= ç YáÖ-íçáé Éáí ÇçááYÉç ç KçÁÉá áç ^oqbi l= áÉÁÍ é ÇÉär ááÝç ^oPPMááíáí áYÉ fáéíáí í ðí éçéYÉá ÇÉ ÇçááYÉé=áá~áÁá éÉé ðbr ol cfa ^fñ ç~é çÉéÇáÉá ç~í ççá çí ÇYáÖ YééYÖçá~á ééé Éá ç~ èì ~ááYç çççáá~íí ééÉÁçáÇ~áÉç~í ç~éç~áá áÉÇÉé ÁéYçáé Ççéçáá Áéé ÇÉär ááÝç~éç~ÁÍ ééçí á~áíéçV
- í Éé ç ~éÁÜYé èì Ááé èí Áçá á ~áÇÉéí ÁçáÁá é ÁçáÑéçá Yá Éáí ç~í ñ é ÖÉé ÇÉ ç~ Áçá á ~áÇÉ èì Ááé íí áYÁÉé~áÉç~á~ééççí ççááÉá Éáí çí ç NçÁíçááÉá Éáí ÇÉçí ááYíçí á çáí~áíç áá~áÉçáÑéé èì çéí áá éçéYÉá~ééá~ÁÉç~í ñ ç ~éÁÜYé ÇÉçí éáí éçé èí éÉá áÉç~é~éYéé~éÇÉéç~í íçéá Yé èì Ááé íé Áéáíé~áé á ÉáíçáááYç ç~éí ÁÉç~í KONOQINçí ÁçÇÉÇÉç~ Áçá á ~áÇÉ èì Ááé íÉX
- í Éç~ÁÍ ééç ÉñYÁí íçáé ÇÉéç~ éÁÜYé èì Ááé ÁçáÁá éççí éçé ÁÉçááé ÇÉçí ááÝç
- í ÉçéÇÉé ÇÉç~ áéçáíç~áéç~ééé ÁÍ ÇÉé é ÖÉé~ééá~ÁÉç~í = k opç ÁçáÁÉá~áí çéç~ èç~ééèì Éç~áá éá èì Éçé Áçáé ÇÉç~ééçéç~ÑVÉáíçK

^éí ÁÉ=Ö= çá Á~éç~ÁéÉáÉçí ç Éá é ÁÜÉá Éáí ÇÉç KçÁÉá áç ^oqbi l= áÉÁÍ é ÇÉär ááÝç ^oPPMááíáí áYÉ fáéíáí í ðí éçéYÉá ÇÉ ÇçááYÉé=áá~áÁá éÉé ðbr ol cfa ^fñ ÇYáÖ-íçáé Éáí ÇçááYÉç ç Kç~í éÉáí~r _i bq l ` r bi fbol fo = k opl ç ÉÁÍ éé Ççááíç~í ñ Nç éá ÉáíçááYÉéç~áéç~éí ÁÉçéç~ééYéáíÉ ÇYÁáçáK

^éí ÁÉ=P= ç~ééYéÉáíÉ ÇYÁáçá çÉé èì ÁáYÉç~í ç Nçç~áíç~íçí = k opç

c~á ç çí éÉç Ááé çÉçV MN OMS

í ÉçYáÖ YééYÖçá~á
= ÜééçéÜÉçç r i i b o



a b` OSPPNOa o NN

a YAaaà éçèi~ái~ÇYáŸŸ-íáçà ÇÉ=áŸ-íi éÉ= = á É= YéEáŸŸ éÉ=ar or i i bla æEÁíáE-ÇÉ=ar ááYŸ ^oOMD
ááíáí áYÉ ðAçáÉ ÇÉ=ñ éá i É=ÇÉ= e çì A Éáí e~é=É ÇYáŸŸ Y éYŸçá~áÉá e~ =i ~áY Ç çéÇçáá~íÉ é
éEÁçáÇ~áÉ

i b= bi bdr bøbdf k^i l

sì e-AçÇÉ=ÇÉ=á~éAÜÉáAÜÉáçì~ã á Éáí eÉ=éíáEé=øKPOQINŁ=øKPOQIPPX

sì e-ÇYÁáçá áóab` MQMNP a ^g-çì ÷ÇYÁÉá ÁÉ=OMDá çÇáYÉ=éçèi~ái çŸŸ-ááé-íáçà ÇÉ=ÁAçáéAééíáçáé
~Çá áááíé-íáÉ=çì ð k opX
=

sì e-ÇYÁáçá áóab` NMMNP a ^g-çì ÷N~ááí éÉ=OMMÁçáNé~ái e~èi ~áY Ç çéÇçáá~íÉ éé=éAçáÇ~áÉ=ñ ñ
ÇYáŸŸ Yé=éYŸçá~í ñX

sì e-ÇYÁáçá áóab` NRPPS a ^g-çì ÷N~ááí éÉ=OMN~á çÇáYÉ=éEáíáÉ=ñ ñ AçáÇáçáé ÇÉ=ÇYáŸŸ-íáçáé ÇÉ
éáŸ-íi éE-AçáéEáíé=é~é=éE ÇYáŸŸ Yé=éYŸçá~í ñ Éá éí éèi ~áY Ç çéÇçáá~íÉ éé=éAçáÇ~áÉ=ñ ñ ÇAÉÁÍÉ éé
çì ááYé=ÇÉ=éí éAéAçáéAééíáçáéX

sì e-ÇYÁáçá áóab` ORNMVa ^g-çì ÷NR~á ááí é=OMR=éçèi~ái ÇYÍÉáá áá~íáçá ÇÉ=ááÉ=í ñ ÇYÍ~á ~íáçá ÇÉ=é
ÁEçááé=éí ÇYáŸŸ-íáçá ÇÉ=éçì í çéAçáNé~ái e~èi ~áY ÇÉ=éEéçááÉ=éEéçáé~ÁE=çì e~éAÜYX

sì e-ÇYÁáçá áóab` OQSPRa ^g-çì ÷MQ~á ááí é=OMQ=éçèi~ái áçá áá~íáçá ÇÉ=çáéá é= ÜééíçéÜÉ=çì r i i b o=ñ ñ
NçáAíáçáé ÇÉ=ÇYáŸŸ Yé=éYŸçá~í ÇÉ=á~AçáéAééíáçáé ð éE=éX

sì e-ÇYÁáçá áóab` OROSNa da p-çì ÷P=á YÁÉá ÁÉ=OMR=éééçì í~ái e~éçéçŸŸ-íáçáé çì éç áÉ=çì éYÉ=çì á
~á e~Açá éíÉ=çì ÷P~á ááí é=OMSI ÇÉ=áí ááYŸ ^oOMD~ááíáí áYÉ ðAçáÉ ÇÉ=ñÜ éáí É=ÇÉ= e çì AÜÉáí Ççáí e~
ÇAÉÁÍÉ=éí é É= YéEáŸŸ éÉ=ar _or i i b=éí çì KñÜááéEéñb i ^í e~ÇAÉÁÍÉ é=Ççááí X

a b` fa b=V

^éíáE=ñ= e YáŸŸ-íáçá ééí ÇçááYÉ=çì á É= YéEáŸŸ éÉ=ar _or i i bla æEÁíáE-ÇÉ=ar ááYŸ ^oOMD~ááíáí áYÉ
bAçáÉ ÇÉ=ñÜ éáí É=ÇÉ= e çì AÜÉáí e~éNÉÉ ÇÉ=éáŸÉáí=í ççá çì ÇYáŸŸ Y éYŸçá~á ééé Éá e~ èi ~áY
Ç çéÇçáá~íÉ éé=éAçáÇ~áÉ=éí ç~áé~áá éE=ÇÉ=éYçáé=ÇéçááAé=ÇÉ=áí ááYí e~é=ÁíÉ=éí á ~áíé=V

- i É= e~éAÜYé=éí Áááé=éí Açá á ~áÇÉ=í AçáAá é AçáNé=éá Yá Éáí=ñ é ÖÉ=ÇÉ= e~Açá á ~áÇÉ=éí Áááí Éí
áYÁÉ=é=ééçì áçáááÉá Éáí éí=ñ NçáAíáçááÉá Éáí ÇÉ=áí ááYí=çì á~á çáí~áí=áá~áE=áNé=éí é=í éí áá
Éí éçéYÉá=ééáA~ÁE=ñ ñ~á ~éAÜYé=ÇÉ=çì éááí éE=éí eÉá áE=é~ééYé=é~éÇÉ=é=í ççáYé=éí Áááí É=éAéíé~éé
á ÉáíáçááYé~éíáE=éí KONOQINçì AÇÇÉ=ÇÉ= e~Açá á ~áÇÉ=éí Áááí ÉX
- i É=é=ÁíÉ=çì ÉñYÁí íáçá ÇÉ=é~éAÜYé=éí Áááé=AçáAá é=çì é=é=ÁEçááé=ÇÉ=áí ááYX
- i É=çéÇÉ=ÇÉ=é ááçááí~áé=é=éE=ÉÁí ÇÉ=é ÖÉ=ééáA~ÁE=ñ ñ ð k opAçáAÉáá~ái e~é=é~ éç~éáéí É=ááéá
èí É=é=Açáé=ÇÉ=é~ééçéí=ñVÉáíéK

^éíáE=O= ðá A~éÇ~ÁEéAÉ=çì ÇÉá é AÜÉá Éáí=ÇÉ=çì á É= YéEáŸŸ éÉ=ar _or i i b=ÇYáŸŸ-íáçá ééí ÇçááYÉ=çì K
ñÜááéEéñb i ^íñ=çì d^í~ÇAÉÁÍÉ é=Ççááí=ñ ñ~é=é ÉáíáçááYÉ=é~éíáE=ñ ÇÉ=é~éYéEáíé ÇYÁáçáK

^éíáE=P= e~éYéEáíé ÇYÁáçá á e~é=éí ÁáYÉ=ñ ñ ÷ ééáç NñVÉ=çì ð k opK

c~á e~é éEáçÁéí é=OV MN OMS

i É=ÇYáŸŸ Y éYŸçá~á
` ÜééíçéÜÉ=çì r i i b o



a b` OSPNQLa o NN

a YÁÁÇáá éçéí~ái~ÇYáYÓ~íçáá ÇÉ=áá~ii éÉ= = KóáÁ= ^ob` e ^i l a áÉÁÍÉ é-ÇÉ=ár ááY j o NSU=áíáí áYÉ
i ~Áçé~íçááÉ ÇÉ= m éççáç= Éáá á-áÉ=éí = YÓYí~é= m s R é~é ÇYáYÓ Y éYÓçá~á Éá é~ =i ~áY
ÇçÉÇçáá~íÉ é=ÉÁçáÇ~áÉ

i b= bi bdr b= bdf k` i l

si = ÁçÇÉ=ÇÉ=á~éÁUÉ=ÁUÉ=áçí~á á Éái=éÉ=á~áÉ=é=KPOQINÉ=KPOQIPP=

si ç~ÇYÁÁçáá çáá b` MQMNa ^g=Çi =ÇYÁÉá ÁÉ=OMQ=á çÇáYÉ=éçéí~ái çéó~áá~íçáá ÇÉ=ÁÁçáá=Ááéíçáá
~Çá ááéí=íá É=Çi = k op=

si ç~ÇYÁÁçáá çáá b` NMMNa ^g=Çi =ÇN=áí áÉ=OMMÁçááNé=ái ç~èi ~áY=Ç çÉÇçáá~íÉ é=ÉÁçáÇ~áÉ=í n
ÇYáYÓ Y éYÓçá~í n=

si ç~ÇYÁÁçáá çáá b` NRPPS a ^g=Çi =N=áí áÉ=OMR=á çÇáYÉ=éçéí~ái É=í n ÁçáÇáçáá=ÇÉ=ÇYáYÓ~íçáá=ÇÉ
éáá~ii é=ÁçááÉáiá=é~é=ÇYáYÓ Y éYÓçá~í n Éá é=èi ~áY=Ç çÉÇçáá~íÉ é=ÉÁçáÇ~áÉ=í n Ç=ÉÁÍÉ é
Çi ááYé=ÇÉ=éí =ÁÁçáá=Ááéíçáá=

si ç~ÇYÁÁçáá çáá b` ORMNa ^g=Çi =R=á áÉ=OMR=éçéí~ái ÇYíÉáá áá~íçáá ÇÉ=áá É=í n Ç Yí ~á ~íçáá ÇÉ=
ÁÉçáá=éí ÇYáYÓ~íçáá ÇÉ=éçí í çáçááNé=ái ç~èi ~áY=Ç éÉççááÉ=éççáá=ÁÉ=Çi ç ~ÁUY=

si ç~ÇYÁÁçáá çáá b` QQ SPra ^g=Çi =Q=á áÉ=OMQ=éçéí~ái ççá áá~íçáá ÇÉ= çááá é= ÚéáíçéÚÉ= r i i b o =í n
N=áíçáá=ÇÉ=ÇYáYÓ Y éYÓçá~íçáá=ÇÉ=á=ÁÁçáá=Ááéíçáá= á É=é=

si ç~ÇYÁÁçáá çáá b` QRSNa d a p=Çi =P=ÇYÁÉá ÁÉ=OMR=éééçí í~ái=é=éçáçí í ÉáÉá Éáíí=éçí é=áÉ=Çi éYÉ=Çi á
~á ç Áçá éíÉ=Çi =Né=áí áÉ=OMSI ÇÉ=ár ááY j o NSU=áíáí áYÉ= ~Áçé~íçááÉ ÇÉ= m éççáç= Éáá á-áÉ=éí
YÓYí~é= m R=Ççáí=Ç=ÉÁÍÉ é=éçí KóáÁ= ^ob` e ^i éí j á Éç=áííÉç r e b q=éí j K~í Éái=í ^` e l f k
áÉ=Ç=ÉÁÍÉ é=Ççááí=

a b` fa b=W

^éí ÁÁÉ=N= = a YáYÓ~íçáá ééíççááYÉ=éçí KóáÁ= ^ob` e ^i l a áÉÁÍÉ é-ÇÉ=ár ááY j o NSU=áíáí áYÉ= ~Áçé~íçááÉ
ÇÉ= m éççáç= Éáá á-áÉ=éí = YÓYí~é= m R=Ççáí=Ç=ÉÁÍÉ é=éçí KóáÁ= ^ob` e ^i éí j á Éç=áííÉç r e b q=éí j K~í Éái=í ^` e l f k
ÇçÉÇçáá~íÉ é=ÉÁçáÇ~áÉ éí Ç~áé=áá áÉ=ÇÉ=ÁYÇáá=ÇáççááÁÁ=ÇÉ=ár ááYí=é=ÁíÉ=éí á ~ái=á

- i É=á ~éÁYé=éí ÁáÁ=éí Áçá á ~áÇÉáí ÁçáÁá é=ÁçááNé=ái Éái=í n é=ÓÉ=ÇÉ=á=Áçá á ~áÇÉ=éí Áááí Éí
áYÁÉ=é=áÉ=éçí áççááÉá Éái=éí=í N=áíçáá=Éái=ÇÉ=ái ááYí=Çi á=á çái~ái=í áá~áÉ=áNé=ái é=í éí áá
Éí éçéYÉá=ééáA~ÁÉ=í n=á ~éÁYé=ÇÉ=N=í éáíí é=éí=é=á=áÉ=é~éYé=é~éÇÉ=í íçéáYé=éí Áááí É=ÁÉái=é=é
á ÉáiçáááYé=é=é=áÉ=í KONOQIN=Çi ÁçÇÉ=ÇÉ=á=Áçá á ~áÇÉ=éí Áááí É=
- i É=á=ÁíÉ=Ç ÉnYÁí íçáá ÇÉ=á ~éÁYé=éí ÁáÁ=ÁçáÁá é=éçí é=É=ÁÉçáá=ÇÉ=ái ááY=
- i É=éÇÉ=ÇÉ=á áççáíç~á=é=é=ÉÁí=ÇÉ=é ÓÉ=é=éáA~ÁÉ=í = k op=ÁçáÁÉá~ái=é=é~ é=é=éí É=ááéá
éí É=á=Áçáá=ÇÉ=é=é=éçéí=NVÉái=K

^éí ÁÁÉ=O= = a Á=é=Ç~ÁÉáÁÉ=Çi =Ç Éá é ÁUÉá Éái=ÇÉ=í KóáÁ= ^ob` e ^i l a áÉÁÍÉ é-ÇÉ=ár ááY j o NSU
áíáí áYÉ= ~Áçé~íçááÉ ÇÉ= m éççáç= Éáá á-áÉ=éí = YÓYí~é= m R=ÇYáYÓ~íçáá ééíççááYÉ=éçí á Éç=áííÉ
g r e b q l = o = k op l = a áÉÁÍÉ=ÇçááíÉ=éçí K~í Éái=í ^` e l f k l = o = k op l = a áÉÁÍÉ é=ÇçááíÉ=éçí á É
qáN=á ç r l k k b q l f b = k op l = ééççáá=ÁÉ=Çá ááéí=íá Éíç j á ÉççéÚá=éçí f p q o f l = f = b ^ l = Éáiçááá~áÉ=éí ç
j á É=K ~ÇááÉ=ç j l p l f b f k o ^ b l = ç r l =í n=á ÉáiçáááYÉ=éçí ç~á=áÉ=é=ÇÉ=á=éYé=Éái=É=ÇYÁÁçááK

^éí ÁÁÉ=P= = ~éYé=Éái=É=ÇYÁÁçáá=É=é=í ÁáYÉ=í =í áááççN=ÁÉ=Çi = k opK

c~á=ç ééçáÁáí=é=OMM OMS

i É=ÇYáYÓ Y éYÓçá~íçáá
` ÚéáíçéÚÉ=ç r i i b o



a b` OSPN Qa o NN

a YÁáçá éçéí~áí~ÇYáÖ-íçá=ÇÉ=áÖ~íí éÉ= = çç~ájí í Áá~á mób b^k r l a æÉÁÍ é-ÇÉ# r ááÝ# o UN N ááíáí áYé péááíçáá í É-Éí#ÉÁ áççÖÉ-ÇÉ#-Açá éçé~áíé#p mfk qb` H é~é#É-ÇYáÖ YéYÖçá~áÉá é~= í ~áá Y ÇçÉÇçáá~íÉ é-éÉAçáÇ~áÉ

i b= bi bdr bəbdf k^i l

sì é-AçÇÉ-ÇÉ-á-éAÜÉáÜÉ áçí~ã á Éáí~éÉ=éíÁÉé~ç KPOQJNŁ ç KPOQJPPX

sì ç-ÇYÁáçá á oab` M Q M N P a ^ g ç i ç ÇYÁÉá ÁÉ-OMQá çÇáYÉ-éçéí~áí ççÖ-ááé-íçá çÉÉ-ÁáAçááAáéíçáé ~Çá áááíé-íá Ééçí = k opX =

sì ç-ÇYÁáçá á oab` N M M N P a ^ g ç i ç N ç á í éÉ-OMMÁçáNé~áí ç èì ~áá Y ç çÉÇçáá~íÉ éé-éAçáÇ~áÉ= í ñ ÇYáÖ YéYÖçá~í ç X

sì ç-ÇYÁáçá á oab` N R P P S a ^ g ç i ç N ç á í éÉ-OMN ç çÇáYÉ-éÉ-íá É= í ñ AçáÇáçáé-ÇÉ-ÇYáÖ-íçáé-ÇÉ éáÖ-íí éÉ-AçááÉáíáÉ é-é-é-É-ÇYáÖ YéYÖçá~í ç Éá ç í é èì ~áá Y ç çÉÇçáá~íÉ éé-éAçáÇ~áÉ= í ñ ÇÉÁÍÉ é ç í ááYé-ÇÉ-é É-ÁáAçááAáéíçáá X

sì ç-ÇYÁáçá á oab` O R M M V a ^ g ç i ç R ç á ááí é-OMR-éçéí~áí ÇYÍÉáá áá~íçá çÉÉ-áá É-í ñ Ç Y í ~á ~íçá çÉÉ ÁÉçááé-í ÇYáÖ-íçá çÉéçí í çáAçáNé~áí ç èì ~áá Y çÉ-éÉççááÉ-éÉççáé-ÁÉçí ç ~éAUYX

sì ç-ÇYÁáçá á b` O Q S P P a ^ g ç i ç Q ç á ááí é-OMQ-éçéí~áí ççá áá~íçá çÉç çáéá é= ÜááíçéÜÉçç r i i b o= í ñ N ç á í ç á é-ÇÉ-ÇYáÖ YéYÖçá~í ç É-á-ÁáAçááAáéíçáá ç áÉé X

sì ç-ÇYÁáçá á b` O R S N N a d a p ç i ç P ç YÁÉá ÁÉ-OMR-éééçí í~áí é-éAçí í ÉáÉá Éáíéçí è ç áÉçí éYÉçí á ~á ç Açá éíÉéçí NÉçááí éÉ-OMD-ÇÉ# r ááÝ# j o U N N ááíáí áYé péááíçáá é-Éí#ÉÁÜáççÖÉ-ÇÉ#-Açá éçé~áíé# p mfk qb` H ççáí é-ÇÉÁÍÉ éÉéí ç Kç~ájí í Áá~á mób g b^k r éí ç K ç áá éçor ` e ^ o q é-ÇÉÁÍÉ é=Ççááí X

a b` fa b^W

^éíááÉ-N^= ç YáÖ-íçá ééí ççááYÉ ç ç Kç~ájí í Áá~á mób g b^k r l a æÉÁÍ é-ÇÉ-á r ááÝ# j o U N N ááíáí áYé péááíçáá é-Éí#ÉÁÜáççÖÉ-ÇÉ#-Açá éçé~áíé# p mfk qb` H ç çÉNÉÉ-ÇÉ-éáÖ Éá= í ççá ç í ÇYáÖ YéYÖçá~á ééá Éá é~èì ~áá Y ç çÉÇçáá~íÉ éé-éAçáÇ~áÉ-éí ç-áé-á-áá áÉ-ÇÉ-ÁéYçáé-ÇáéççááAáé-ÇÉ-á r ááÝ# é-áíÉé-éí á ~áíéW

- í Éá é ~éAUYé-éí ÁáÉ-éí Açá á ~áÇÉéí AçáÁá é AçáNé-éá Yá Éáí= í ñ é OÉé-ÇÉ-á Açá á ~áÇÉ-éí Ááéí Éí áYÁÉé-áÉé-á-éééçí áççááÉá Éáí éí= í N ç á í ç á á Éá Éáí-ÇÉ-áí ááYíçí á á çáí~áí ç áá~áÉ-áNé-éí è= í Éí áá Éí éçéYÉá=ééáA-ÁÉ= í ñ ~éAUYé-ÇÉ-çí éáí éÉ-éí éÉá áÉé-ééYé-é-éÇÉ= í íçéá Yé-éí Ááéí Éé-ÁÉáíé-áÉ á ÉáíçáááYé ç-éíÁÉ-éí K O N Q J N Ç í A ç Ç É - Ç É - á - A ç á á ~á Ç É - é í Á á é í É X
- í É=áíÉé-Ç É N Y Á í ç á ç É é - á ~éAUYé-éí ÁáÉ-AçáÁá ééçí é-é-ÁÉçááé-ÇÉ-áí ááÝ# X
- í ÉçéçÉÉ-ÇÉ-á áéçáíç-á-é-é-éÉÉÁÍ-ÇÉ-é OÉé=ééáA-ÁÉé= í = k o p A ç á Á É á ~á í é-é-é è ç á á é í É=áá é á èí É-é-Açáé-ÇÉ-é-áééçéí= N V é Á í ç K

^éíááÉ-O= ç á A-é-ç-~ÁéáAÉ ç í ç Éá é AÜÉá Éáí-ÇÉ ç Kç~ájí í Áá~á mób g b^k r l a æÉÁÍ é-ÇÉ# r ááÝ# r j o U N N ááíáí áYé péááíçáá é-Éí#ÉÁÜáççÖÉ-ÇÉ#-Açá éçé~áíé# p mfk qb` H ÇYáÖ-íçá ééí ççááYÉ ç ç K l áá éçor ` e ^ o q l ç o = k o p l ç É Á Í É é=Ççááí éí ç ç á É= ~íÜÉáá É= o l f p k l f b ` k = k o p l é-ééçáé-Áá ~Çá áááíé-íá É-éí N ç ~áÁá éí= í ñ N ç éá ÉáíçáááYé ç ç-éíÁÉ-é-éYéÉáíÉ-ÇYááçá K

^éíááÉ-P= ç ~ééYéÉáíÉ-ÇYááçá á éÉ-éí ÁáYÉ= í = í áá á ç N V é Á í ç í = k o p k

c~á ç ç ééçÁáéí é-OM M N O M S

í É-ÇYáÖ YéYÖçá~á
` ÜááíçéÜÉçç r i i b o



a b` OSPNPPa o NN

a YAaaá éçéí~áí~ÇYáÖ-íçá~ÇEéáÖ~íí éÉ= = a~íç= k k f^r l a áÉÁÍÉ éÇÉär ááY# o NMQááíáí áYÉ sbof ^d E sbof ^d H é~é~E~ÇYáÖ YéYÖçá~áÉá é~i ~ääYÇ çéççáá~íÉ éEÉAçáÇ~áÉ

i b a bi bdr bəbdf k^i l

sì E~AçÇE~ÇE~E~ÉAÜÉÉAÜÉ áçí~á á Éáí~ÉE~éíÁÉé~KPOQJNŁ~KPOQJPPX

sì ç~ÇYÁáçá áóab` MQMNP a^gçl ç~ÇYÁÉÁ ÁÉ~OMQ~ççáNÝÉ~éçéí~ái ççÖ~áá~íçá~ÇEÉ~Áçáá~Áééíçáé ~Çá áááíé~íá ÉEçl = k opX

sì ç~ÇYÁáçá áóab` NMMNP a^gçl ~N~á~ái áÉ~OMM~AçáNÝé~ái ç~èl ~ääYÇ çéççáá~íÉ éEÉAçáÇ~áÉé~i ñ ÇYáÖ YéYÖçá~ái ñX

sì ç~ÇYÁáçá áóab` NRPPS a^gçl ~N~á~ái áÉ~OMN~ççáNÝÉ~éçéí~ái É~i ñ~AçáÇáçáé~ÇE~ÇYáÖ-íçá~é~ÇE éáÖ~íí ÉE~AçááÉáíáé~é~é~E~ÇYáÖ YéYÖçá~ái ñ~Éá çl é~èl ~ääYÇ çéççáá~íÉ éEÉAçáÇ~áÉé~i ñ~ÇÁÉÁÍÉ éE çl ááYé~ÇE~éí É~Açááé~ÁééíçááX

sì ç~ÇYÁáçá áóab` ORNMVa^gçl ~NR~á~ááí~É~OMD~éçéí~ái ÇYÍÉáá áá~íçá~ÇEÉ~áá~É~i ñ~ÇYÍ~á~íçá~ÇEÉ ÁÉçááé~íÇYáÖ-íçá~ÇE~éçl íçá~AçáNÝé~ái ç~èl ~ääYÇ~é~ÉéçááÉ~É~éçáé~ÁÉ~çl ç~èl~ÁUYX

sì ç~ÇYÁáçá áóab` CROSNa dapçl ~P~ÇYÁÉÁ ÁÉ~OMD~éééçl í~ái~E~Eçl í~ÉáÉÁ Éáíí~éçl éç~á~É~çl éYÉ~çl á~á~É~Açá éíÉçl ~E~é~á~ái áÉ~OMDSI~ÇE~ái ááY# j o RNMQááíáí áYÉ= bofj ^d E bofj ^d Fççáí~E~ÇÁÉÁÍÉ éEéí~çl á~íççj l k k f^r X

sì ç~ÇYÁáçá áóab` OQ SPRA^gçl MQá ááí~OMD~éçéí~ái ççá áá~íçá~ÇEçj çááá é= ÜááíçéÜÉçj r i i b o~i ñ Nçáíçááé~ÇE~ÇYáÖ YéYÖçá~áÇE~á~Açááé~Áééíçáá~á~é~é~X

a b` fa b W

- ^áíÁÁÉ~N~E~ = a YáÖ-íçá~Ééí~ÇçááYÉçj Ka~íççj l k k f^r l a áÉÁÍÉ éÇÉär ááY# j o RNMQááíáí áYÉ= bofj ^d E bofj ^d H é~é~E~ÇYáÖ YéYÖçá~á~é~é~Éá é~èl ~ääYÇ çéççáá~íÉ éEÉAçáÇ~áÉ~éí Ç~áé~ç~áá áÉ~ÇEÉ~Açááé~Çáéçáá~ÁÉ~ÇE~är ááYí~E~é~ÁíÉ~é~èl á~áíé~X
- i Éé~á~èl~ÁUYé~éí ÁáÁé~éí Açá á~á~ÇEéí AçáÁá é~AçáNçéá Yá Éáí~çl ñ~é~ÇEÉ~ÇE~ç~Açá á~á~ÇE~éí Áááéí Éí áYÁÉé~áÉé~ç~éééçl áççááÉá Éáí~éí~çl Nçáíçááé~Éáí~ÇE~ái ááYí~çl í~á~çáí~ái~ç~áá~áÉ~ááNýééí é~çl ééí áá ÉçéYÉá~ééá~A~Áé~çl ñ~á~èl~ÁUYé~éí~ÇE~çl éááí éE~éí~E~Éá áÉé~é~éYé~é~é~ÇE~çl íçéáYé~éí Áááéí Éé~AÉáíé~áé á ÉáíçáááYç~é~éí~á~É~çl KONOQJN~çl AçÇE~ÇE~ç~Açá á~á~ÇE~éí Áááéí ÉX
- i Éé~á~í~É~ç~É~N~YÁí íçá~ÇE~é~á~èl~ÁUYé~éí ÁáÁé~AçáÁá é~éçl é~E~A~Éçááé~ÇE~ái ááYX
- i Ééççéçé~ÇE~é~á~áççáí~ç~á~é~é~é~é~ÉÁí~ÇE~é~É~é~ééá~A~Áé~çl ñ~çl k op~AçáÁÉéá~ái~E~é~é~èl~É~ááéá éí É~E~Açááé~ÇE~é~é~éççé~ç~Nýé~ÉáíéK

^áíÁÁÉ~O~ = çá~á~é~ç~ÁéÉáÁÉçl ççÉá é ÁÜÉá Éáí~ÇEçj Ka~íççj l k k f^r l a áÉÁÍÉ éÇÉär ááY# j o RNMQ ááíáí áYÉ= bofj ^d E bofj ^d H ÇYáÖ-íçá~Ééí~ÇçááYÉçj K~é~á~á~é~^ j l k a l = o J e ` l~ÇÁÉÁÍÉ é~Çççáí~éí~çl j á Éçj éá~á~ç^r obk pl^f = k opl~é~éççáé~Áé~ççá áááíé~íá É~éí~Nçá~á~Áá ééí~çl ñ~Nçá~é~á ÉáíçáááYéç~ç~é~á~É~Né~ÇE~ç~é~éYé~ÉáíÉ~ÇYÁáçá~áK

^áíÁÁÉ~P~ = #~é~éYé~ÉáíÉ~ÇYÁáçá~á~é~é~éí ÁááYé~çl = j áááççNýé~Éáçl = k opK

c~á~ç~çl éÉççÁáéí~E~N~MN~OMS

i É~ÇYáÖ YéYÖçá~á~
` ÜááíçéÜÉçj r i i b o



a b` OSPNMNa o NN

a YÁæçá éçéí~áí ÇYÁÖ-íçá ÇÉæÖá~íí éÉ= = ð çì æ-cr k^olæ æÉÁÍ éÇÉ-är ááÝ j o UO-ääíáí áYÉ fáéíáí íççì éÉæ-ffçHé~éæÇYÁÖ YéYÖçá~áÉæ ç~èì ~æYÇ çéÇçáá~íÉ éæÉÇáÇ~æÉ

i b-a bi bdr b-æbdf k^i l

si æÇÇÉÇÉ-æ-æÁÜÉæÁÜÉ-æçí~ã á Éáí æÉæ=ááÉæçKPOQINÆ çKPOQIPP-X

si ç-ÇYÁæçá çæb` MQMNa ^gçì ç-ÇYÁÉá ÁæÉ-OMD-æ çÇáYÉ-éçéí~áí ççÖ-áæ-íçá ÇÉæ-ÁæÇáæÁæáíçáæ ~Çá ææíé-íá Ééçì ð k op-X
=

si ç-ÇYÁæçá çæb` NMMNa ^gçì ç-Nç-áí æÉ-OMMÁçáÑé-áí ç-èì ~æYÇ çéÇçáá~íÉ ææÉÇáÇ~æÉæ=í ñ ÇYÁÖ YéYÖçá~íí ñ-X

si ç-ÇYÁæçá çæb` NRPS a ^gçì ç-Nç-áí æÉ-OMR-æ çÇáYÉ-æÉ-íá É=í ñ-ÇáÇáçáæÇÉ-ÇYÁÖ-íçáæÇÉ æÖá~íí æ-ÇáæÉáíæé-éæÇYÁÖ YéYÖçá~íí ñ-Éá çí é-èì ~æYÇ çéÇçáá~íÉ ææÉÇáÇ~æÉæ=í ñ-ÇæÉÁÍ æ Çì ááYéÇÉ-æí æ-ÁæÇáæÁæáíçáæ-X

si ç-ÇYÁæçá çæb` CRMNa ^gçì ç-NR-æ æÉí-OMR-éçéí~áí ÇYÍÉææ æ-íçá ÇÉæ-çáÉ-íí ñ-Ç Yí ~á ~íçá ÇÉæ ÁÉççæé-éí ÇYÁÖ-íçá ÇÉ-éçì íçæÇáÑé-áí ç-èì ~æYÇ-éÉæçááÉ-æÉæçáæ-Áæçì ç ~æÁUY-X

si ç-ÇYÁæçá çæb` QQ SPNa ^gçì ç-MQ-æ æÉí-OMD-éçéí~áí ççá æ-íçá ÇÉç çáæáí æ ÜææçéÜÉ-çç r i i b o=í ñ ÑçáíçáæÇÉ-ÇYÁÖ YéYÖçá~íí çÇÉ-æ-ÁæÇáæÁæáíçáæ æÉæ-X

si ç-ÇYÁæçá çæb` CROSNa dapçì ç-ÇYÁÉá ÁæÉ-OMD-æ éééçì í~áí æ-æÇáí íÉæÉá Éáíéçì æ áÉçì éYÉçì á ~á ç-Çá éíÉéçì ç-Nç-áí æÉ çÉ-æí ááÝ j oRRUO-ääíáí áYÉ fáéíáí íççì éÉæ-ffçHé-Ççáí æ-ÇæÉÁÍ é-Éæí ç Kçì æ cr k^o-X

a b` fa b-W

^áíÁæÉ-N= ç YÁÖ-íçáæÉí ÇçááYÉæ ç ççì æ-cr k^olæ æÉÁÍ éÇÉ-är ááÝ j oRRUO-ääíáí áYÉ fáéíáí íççì éÉæ-ffçHé çáíÑíí ÇÉ-æÖáÉáí ççá çì ÇYÁÖ YéYÖçá~íí ææÉæ ç-èì ~æYÇ çéÇçáá~íÉ éæÉÇáÇ~æÉ çí ç-æ-æ-æ áÉÇÉæ-æYÇáéÇæçááÁæÇÉ-är ááÝíÉæ=ÁíÉæ-éí á-áíæ-W

- í Éæ ç ~æÁUYé-éí ÁæÁé-éí Ççá á ~áÇÉáí ÇçáÁá é ÇçáÑéá Yá Éáí çí ñ-è ÖÉé ÇÉ ç-Ççá á ~áÇÉ-éí Áæáí éí áYÁÉæ-æÉæ ç-æ-ééçì æçááÉá Éáí çí çí ÑçáíçááÉá Éáí ÇÉ-æí ááÝíçì á ç çáí-áí ç áá-æÉ-æáÑéáí ç-éí æí æá éçéYÉá ç-ééæÁ-Áæç=í ñ-æ ~æÁUYé-ÇÉ-çì æáí éÉ-éí æÉá áÉæ-é-æYé-é-éÇÉæ=í íçæáYé-éí Áæáí Éæ-ÁÉáíé-æÉ á ÉáíçáááYé ç-æ-ááÉ ç KONOQINçì ÇÇÉÇÉ-æ-Ççá á ~áÇÉ-éí Áæáí É-X
- í Éæ=ÁíÉé-Ç ÉñYÁí íçá ÇÉæ ç ~æÁUYé-éí ÁæÁé-ÇçáÁá é-éçì ç-æ-ÁÉççæéÇÉ-æí ááÝ-X
- í ÉæçéÇÉæ-ÇÉ-æ ææçáíç-áæ-æ-æÉáí ÇÉ-é ÖÉæ=ééæÁ-Áæç=í ð k op-ÇçáÁÉæá~áí æÉ-é~ éç-ææéí É=ææá èí É-æ-ÇçáæÇÉ-é-æéçé ç-ÑVéáíæK

^áíÁæÉ-O= çá Á-é-Ç ~ÁéÉáÁÉçì Ç Éá é ÁÜÉá Éáí ÇÉç Kçì æ-cr k^olæ æÉÁÍ éÇÉ-är ááÝ j oRRUO-ääíáí áYÉ fáéíáí íççì éÉæ-ffçHé-ÇYÁÖ-íçáæÉí ÇçááYÉæ ç ççì æ-cr k^olæ æÉÁÍ éÇÉ-är ááÝ j oRRUO-ääíáí áYÉ fáéíáí íççì éÉæ-ffçHé-Ççáí æ-ÇæÉÁÍ é-Éæí ç Kçì æ cr k^o-X

^áíÁæÉ-P= ç ~ééYéÉáíÉ-ÇYÁæçá çÉæ-éí ÁááYÉ=í çí æíæ çÑVéáíæçì ð k opK

c-á ç ç éÇáÇáí æ-ÇP MD OS

í É-ÇYÁÖ YéYÖçá~íí
` ÜææçéÜÉ-çç r i i b o



a b` OSPOP a oNN

a YAáçã ã ççî~ái ÇYáÏO-íçã ÑE=á Öá~íi éÉ= = ã ççãã =r` r o la ãÉÁÍÉ èÇÉ=ár ááY# o NO çãíái áYÉ
i ~Äçè-íçãÉÇEá ~í Yá ~íáí È=H ^ ^Hè-è=ÉÇYáÏÏ YéYÖçã~ãÉã è~ì ~ãYÇ çÈÇçãã~íÉ èçÉAçãÇ=ãÉ

i b= bi bdr bøbdf k ^ i l

sì ãÉÇÇÉ=ÇEã=ÉÁUÉÉÁUÉáçí~ã á Éái=Éè=éíÁÉè=KPOQJNH=KPOQJPPX

**sì ã ÇYÁáçãã çãã b` MQMNPa ^gçí çYÁÉÁ ÄÉ=OMQã çÇáYÉéççí~ái çÖÖ=áäç-íçã ÇÉè=ÁçããÉáéíçãä
~Çã áãáíé-íá È=çí = k opX
=**

**sì ã ÇYÁáçãã çãã b` NMMNPa ^gçí ÇN=ái éÉ=OMMAçãÑE~ái ã èì ~ãYÇ çÈÇçãã~íÉ èèÉAçãÇ=ãÉè=ì ñ
ÇYáÏÏ YéYÖçãã~ì ñX**

**sì ã ÇYÁáçãã çãã b` NRPPS a ^gçí ÌV=ái éÉ=OMNR=ã çÇáYÉ=ÉÁ-íá É=ì ñ ÇãÇáçãäÇEÇYáÏO-íçãäÇE
éáÖá~íi éÉ=ÁçããÉáiéè=è=èÉÇYáÏÏ YéYÖçãã~ì ñÈã èì èèì ~ãYÇ çÈÇçãã~íÉ èèÉAçãÇ=ãÉè=ì ñÇÉÁÍÉ èè
çí ááYèÇE=É ÉÁçããäÉáéíçããX**

**sì ã ÇYÁáçãã çãã b` CRNMNa ^gçí ÌR=ái éÉ=OMR=éççí~ái ÇYÍÉãã áá-íçãã ÇEè=ááÉ-ì ñ ÇYÍ ~á ~íçãã ÇÉè
ÁÉçããè=í ÇYáÏO-íçãã ÇE=çí íçãçããÑE~ái ã èì ~ãYÇÇE=ÉèçããÉ=ééçãè=ÁÉçí ã ~éÁUYX**

**sì ã ÇYÁáçãã b` QQ SPPa ^gçí ÌQã éÉ=OMQ=éççí~ái çãã áá-íçãã ÇÉç çããÉ è ÜèáççéÜÉçç r i i bo=ì ñ
ÑãÁíçãäÇEÇYáÏÏ YéYÖçãã~ÇEã=ÁçããÉáéíçããã çÉèX**

**sì ã ÇYÁáçãã çãã b` CROSNa dapçí ÇPa YÁÉÁ ÄÉ=OMR=ééèçí í~ái éÉ=éAçí íÉÁÉÁ Éáíi èçí èè áÉçí éYÉ
çí áãã çÉÁ éíÈ=çí ÌÉè=ái éÉ=OMSI=ÇE=ár ááY# j oRNO çãíái áYÉ# ~Äçè-íçãÉÇEá ~íUYá ~íái È=H ^j ^H
Ççáí éÉ=ÇÉÁÍÉ éÉèíç Kã ççãã=r` r oX**

a b` fa b=V

**^éíáÉ=V= a YáÏO-íçãã ééí ÇçããYÉèç Kã ççãã=r` r o la ãÉÁÍÉ èÇÉ=ár ááY# j oRNO çãíái áYÉ# ~Äçè-íçãÉÇE
á ~íUYá ~íái È=H ^j ^H ã çãñ=ÇE=ááÉá=ì ççã çí ÇYáÏÏ YéYÖçãã~ä ééè=éã è~èì ~ãYÇ çÈÇçãã~íÉ è
éÉAçãÇ=ãÉè-éì Ç=áè=ã ãã äÉ=ÇE=ÁYÇãèÇçãçããÁÉè=ÇE=ár ááYÍ=é=ÁÍÉè-éì á~áiéX**

- í È=ã ~éÁUYè=éì ÁãÁÈ=éí Çãã ~ãÇÉèí ÇããÁä è ÇããÑèä Yá Éái =ì ñ è ÇÉè ÇEã Çãã ~ãÇE=éì Áãéì Éí
áYÁÉè=ãÉè=è=ééèçí çãããÉá Éái éì =ì ÑãÁíçããäÉá Éái ÇE=ái ááYÍçí áã çái~ái# áã~ãÉè=ãÑEèÉ è=ì èí áã
Éí èçéYÉá=ééãÁ=ÁÉ=ì ñã ~éÁUYè=ÇE=çí èãáí èÉ=éì éÉá ÁÉè=é=éYè=é=ÇEè=ì íçããYè=éì Áãéì È=ÁÉáié=ãÉ
ã ÉáíçãããYè=è=éíÁÉ= KONOQJNçí ÇÇÉÇE=ã Çãã ~ãÇE=éì Áãéì ÉX
- í È=ÁÍÉ=ÇÉ=ínYÁí íçãã ÇE=ã ~éÁUYè=éì ÁãÁÈ=ÇããÁä è=çí è=É=ÁÉçãè=ÇE=ái ááYX
- í ÈççÇE=ÇE=ã çããçái Ç=áè=é=éÉÁÍÉ ÇE=é ÇE=é=ééãÁ=ÁÉ=ì = k opÁçãÁÉè~ái=éè~ èè=ééèì É=ããéá
èì È=É=Áçãè=ÇE=é=áèççí=ÑVÉáíèK

**^éíáÉ=O= çãÁ=èç ~ÁéÉáÁÉ=çí ÇÉá é ÁUÉá Éái=ÇEç Kã ççãã=r` r o la ãÉÁÍÉ èÇÉ=ár ááY# j oRNO çãíái áYÉ
i ~Äçè-íçãÉÇEá ~íUYá ~íái È=H ^j ^H ÇYáÏO-íçãã ééí ÇçããYÉèç Kã ÉçèÉè= l j qbl#r# # pj _l=Çãçãí=ì
ÇÉÁÍÉ ééí ççí ç É=ì éÉ=^pqfa bl#f= k opl=ééèçãè=ÁÉ=Çã áãáíé-íá É=ì ñãé=á ÉáiçãããYÉè=è=éíÁÉ=N
ÇE=ã=ééYÉáíÉÇYÁáçããK**

^éíáÉ=P= # ~ééYéÉáiÉ=ÇYÁáçãã èè=éì ÁãÁÉ=ì =ì çãçããÑVÁé=çí = k opK

c~ã è èíçÁäÉ=É=ES MN OMS

í ÈÇYáÏÏ YéYÖçãã=ã
ÜèáççéÜÉçç r i i bo



a b` OSPOPSa o NN

a YAAa eci-ai CYAO-iaa CE eai-ii EE = = ~ aa E= bp^` fbol a aeAai e CE ar aaY+ o NO aiaai ae+ ~Ae-icae CE e EA aca Oe CE a a Ae YAiai caai i E q F e e CE CYAO Y e Oca a ea e i ~aa Y ce Ccaa i e e EA ca Q

i b= bi bdr b e bdf k ^ i l

si e A ce CE a e AU e AU e a ci ~a a Eai ee e ee a KPOQJNH e KPOQJPP X

si a CYAAa a oab` MQMNa ^g ci e CYAAa Ae OMQa c CA ME eci ai e O aa e ia a CE AA ca Ae ia e ~Ca aa ie i a E e ci = k op X =

si a CYAAa a oab` NMMNa ^g ci e N a ai Ae MM A ca N e ai a e i ~aa Y ce Ccaa i e e e EA ca Q ae e i n CYAO Ye e Oca i n X

si a CYAAa a oab` NRPPS a ^g ci e N e ai Ae OMN a c CA ME e ia i a E e i n A ca ca a a CE CYAO ia a e CE eai-ii ee A ca e ai ee e e e CYAO Ye e Oca i n ea ei e e i ~aa Y ce Ccaa i e e e EA ca Q ae e i n CA E ai ee ci aa Ye CE e e EA ca e Ae ia e X

si a CYAAa a oab` ORMNVa ^g ci e N R a ai Ae OMN e ci ai e Y i e ea aa ia a CE e a a E i n e Y i ~a ia a CE e Ae ca e e CYAO ia a CE e ci i ca A ca N e ai a e i ~aa Y ce e e ca a e Ae ca e Ae ci a ~e AU Y X

si a CYAAa a oab` QO SPRA ^g ci e M Q a ai Ae OMN e ci ai a ca aa ia a CE j ca ee e U ee ce UE g r i i bo e i n N a ia a a CE CYAO Ye e Oca a ce a Ae ca e Ae ia e e ee X

si a CYAAa a oab` QRSNNa d ap ci e P a YA Ea Ae OMN e e ee ci i ai ee e e ci i E a E a E ai e ci e t a E ci e Y E ci a e a e A ca e i e ci e Ae a ai Ae OMN e CE ar aa Y + j o RNOV aiaai ae + ~Ae-icae CE e EA U ca O e CE a a Ae YAiai caai i E q F ce ai e CA E ai e e e j K j ~aa E = bp^` fbo ei j K e ee a p^i bj e CA E ai e ~Ca ai *

a b` fa b W

A e A e F = e YAO ia a eai ce caa YE e j K j ~aa E = bp^` fbol a ae A ai e CE ar aa Y + j o RNOV aiaai ae i ~Ae-icae CE e EA U ca O e CE a a Ae YAiai caai i E q F e e EN e CE e a e e e i ca a ci CYAO Y e Oca a a e ee e a e e i ~aa Y ce Ccaa i e e e EA ca Q ae e ei ce ae a aa e CE e Ae Y ca e ca ca a a ae CE ar aa Y e e e = A i e e e a i e V

- i E e ~ e AU Y e e i Aae e i ca a ~ a CE e A ca A e a ca N e ea Ya E ai e i n e O e CE a ca a ~ a CE e i Aae i e i a YA ee ae e a e ee e ca ca a ea E ai e i n N a ia ca a ea E ai CE ai aa Y ci a a ca i ai t aa ae e N e e i e i e e e y e a e e e e e i ca ea Ye e i Aae e e A i e ae a e ia ca a Y e e e A e e K O Q J N H ci A ce CE a ca a ~ a CE e i Aae i E X
- i E e = A i e e En Y ai ia a CE e a ~ e AU Y e e i Aae ca A a e e ci e e Ae ca e CE ai aa Y X
- i E ce CE e CE e aa ca l ce e e Ae e ai CE e O e e ee a A e e i = k op A ca Ae e ai e e e e e e e e e i e a e a e i e e ce e e e ce e e N e a i e k

A e A e O = e a A e ce ~ Ae a Ae ci ce E a e AU E a E ai CE j K j ~aa E = bp^` fbol a ae A ai e CE ar aa Y + j o RNOV aiaai ae + ~Ae-icae CE e EA U ca O e CE a a Ae YAiai caai i E q F ce YAO ia a eai ce caa YE e j K e ee a p^i bj l a o = k opl CA E ai e e ca ai e e e j a E p a ~ aa E = b q o ^ i a f = k opl e e ca e Ae e ca aa ie i a e e i N a a a e i n N a e a e ia ca a Y e e e a e a e N CE a e e e e ai e CYAAa k

A e A e P = e e e y e ai e CYAAa e e e i Aae e i n i a e a N e a e ci = k op k

c a e e e ea a e e OS MN OMS

i E CYAO Y e Oca a e U ee ce UE g r i i bo

a b` OSPPNP a o NN

a YAAca ecxi~ai~CYAYO~iac~CE=Oa~ii EE= = a; eYaeA = ^oo^r l a aeAaI e~CEar aaY~oP SOMaaiaI aYE
`Eai EE CE m eai E q Yca i E CE cl eeAcaAeJ aeEe E mqd ^H e~e ae CYAYO Y eYOCa~aEa e~ = i~aeY
C ceCca~aI b e aeAca C aeE

i b a bi bdr b e bdf k ^ i l

s; ae Aq CE CE a ae AU e AU e b q i a a Eai ae e ae ae e q KPOQINL e KPOQIPP X

s; a~ CYAAca a o m b` MQMNP a ^g q; u~ CYAEa Ae E~O MQ a q CA N Y E ecxi~ai q e O a ae i q a CE e A a ca a Ae e i q a e
~Ca aa ae e i a E e q; = k op X
=

s; a~ CYAAca a o m b` NMMNP a ^g q; e N a ai ae e OMM a ca N e ai a e i ae Y q ce C ca a ~ i b ee ae A ca C ae E e i n
CYAYO Y e Y OC a ~ i n X

s; a~ CYAAca a o m b` NRPPS a ^g q; N V a ai ae e OMR a q CA N Y E ae A ia E e i n A ca ca ca ae CE CYAYO i ca ae CE
ea O a ~ i ee A ca ae ia i ae e e ae e CYAYO Y e Y OC a ~ i n ea a i e e i ae Y q ce C ca a ~ i b ee ae A ca C ae E e i n ce ae A i b ee
q; i aa ye CE a b e Ae A ca a Ae e i q a X

s; a~ CYAAca a o m b` ORNMNP a ^g q; NR a ae e OMR ecxi~ai CYI eaa aa i q a CE e aa E e i n q Y i a ~ i q a CE e
Ae ca e e i CYAYO i ca ae CE e q; i q ae A ca N e ai a e i ae Y q CE e e ca a a E e e ca e Ae q; a ~ ae U Y X

s; a~ CYAAca a b` OQ SPRA a ^g q; MQ a ae e OMQ ecxi~ai a q a aa i q a CE j ca a e e U ae i ce U E j r i i b o e i n
N a A ca ae CE CYAYO Y e Y OC a ~ a CE a Ae A ca a Ae e i q a e ae E e X

s; a~ CYAAca a o m b` OROSNP a d a p q; e P a Y Ae a Ae E~O MR e e e q; i ~ a i a e e q; e O i ca ae q; i e e ae q; i e Y e q; i a
~ a e A ca e i e e q; i N e a ai ae e OMS i CE ai aa Y ~ o P SOM aa i a i a YE e E ai e CE m U e ai E q U Y c e ai E CE cl ee A ca A e J
^ ae E e E mqd ^ H q ca i ae ce ae A i b e e i j K e i e Y ae A = ^ oo ^ r X

a b` fa b W

- ^ ai ae A e N = a Y a O i ca a e i q ca a a Y e e j K e i e Y ae A = ^ oo ^ r l a ae A a I e q E ar aa Y ~ o P SOM aa i a i a YE e E ai e CE
m U e ai E q U Y c e ai E CE cl ee A ca A e J ae E e E mqd ^ H e a e N e i q E e a O a e a i a q a q; i CYAYO Y e Y OC a ~ a e e ae E a e
e i ae Y q ce C ca a ~ i b ee ae A ca C ae E e i q a e a ae ae e CE ae Y ca e ca e ca a a Ae CE ai aa Y i e ae a i e e i a ~ a i e W
- i e e a ~ ae U Y e e i A a e e i q a a ~ a CE e i q a a e A ca a a e a ca N e aa Y a E a i e i n e O e CE a q a a ~ a CE e i A a e i b
a Y Ae e ae e e a e e q; i ca a a e a E ai e i e N a A ca a a e a E ai CE ai aa Y i q; i a a q ai ai a ae a N e e i e i e b ai a
b i q e Y e a e e ae A Ae e i n a ~ ae U Y e CE q; i ea i ae e i e e a a e e e Y e e e CE e i i q ea ye e i A a e i e ae A i e ae
a E ai q a a Y e a e a e e i K O N O Q I N q; i A q CE CE a q a a ~ a CE e i A a e i e X
- i e e a i e e q; e i n Y a i q a q e e a ~ ae U Y e e i A a e a q a A e e q; i e e Ae A e q; a e q; e ai aa Y X
- i e e q; e CE e CE a ae q; a i q a e e e ae i CE e O e e e ae A Ae e i e k op A ca Ae e a i ae e e e t e e e i e e a e a
e i e e A ca e CE e e ae e q; e = N N e a i e K

^ ai ae A e O = a a A e q; ~ Ae a Ae q; i q E a e AU e a E ai q E j K e i e Y ae A = ^ oo ^ r l CYAYO i ca a e i q ca a a Y e e j K e ~ a ae
p b o l J d ^ f k l a f = k o p l e e e q; a e ~ Ae e q; a aa ae i a i N e i e j a E e ~ ea E e ^ r l q l l q E A U e d l i q E i q a a a ae
N a ~ a A e i e i n N a e a E ai q a a Y e e e a e a e N e q; a e e Y e a i e CYAAca K

^ ai ae A e P = e e Y e a i e CYAAca a e e e i A ae e i e i ae a q N N e a q; i = k op K

c a e cl ee A ca A e i e O V M N OMS

i e CYAYO Y e Y OC a ~ a
` U ae i ce U E j r i i b o



a b` OSPPM a oNN

a YÁÀÇÀ éçéi~áí~ÇYáÖ-íçà ÇÉ=áà~íí éÉ= ã Ébì Èá áÉ= f ql= àÉÁíéáÉ~ÇÉ=är ááYç ^o SPU=áíáí áYÉ
` Èáá ÆÉÇÉ= ççÉÇáá~íçà ç ÇÁí á Èáí~áÉ~á~íçà~áÉ~éçì é=É= ~í Yá ~íá í Èé= ~í a çÁH é~é=ÇYáÖ Y
éYÖçà~áÉ=è~í ~áYÇ çéÇçáá~íÉ è=éÁÇàÇ~áÉ

i b= bi bdr b= bdf k^i l

sì =ÉÇÇÉÇÉ~á~ÉÁÜÉÁÜÉ ççì~ã á Èáí=éÉ=áíÁÉ=é KPOQINÉ=é KPOQIPP~X

sì ~ÇYÁÁÇà ~á= b` M Q M N R a ^ g Çì ~ÇYÁÉá ÁÉ= O M Q á ç ÇÁYÉ éçéi~áí ççÖ=áá~íçà ÇÉ= Á Á Çá à Á á í ç á è
~Çá áááíé~íá ÈéÇì ð k op X
=

sì ~ÇYÁÁÇà ~á= b` N M M N P a ^ g Çì ~ÇN~ááí éÉ= O M M Á Çá N É= áí ç èì ~áYÇ çéÇçáá~íÉ è=éÁÇàÇ~áÉ=ì ñ
ÇYáÖ Yé=éYÖçà~í ñ X

sì ~ÇYÁÁÇà ~á= b` N R P P S a ^ g Çì ~N~ááí éÉ= O M N ~á ç ÇÁYÉ é=É=íá É=ì ñ ÁÇà Çá ç á è ÇÉ~ÇYáÖ-íçà è ÇÉ
éáÖ=íí éÉ=ÁÇá é Éáí é=é=é=ÇYáÖ Yé=éYÖçà~í ñ Éá éí è=èì ~áYÇ çéÇçáá~íÉ è=éÁÇàÇ~áÉ=ì ñ ÇÁÉÁÍÉ èé
Çì ááYé=ÇÉ=é É=ÁÁÇá à Á á í ç á è X

sì ~ÇYÁÁÇà ~á= b` O R M M V a ^ g Çì ~R~á ááí éÉ= O M R ~éçéi~áí ÇYíÉáá áá~íçà ÇÉ= áá É=ì ñ ÇYí ~á ~íçà ÇÉ=é
ÁÉçáá=éí ÇYáÖ-íçà ÇÉ=éçì í ç á Á Çá N É= áí ç èì ~áYÇ é É=éçáá É=É=éçá é=ÁÉÇì ~á ~ÁÜY~X

sì ~ÇYÁÁÇà ~á= b` O Q S P R a ^ g Çì ~Q~á ááí éÉ= O M Q ~éçéi~áí ç ç á á áá ~íçà ÇÉç ç á á é è Ü=áíçéÜÉçç r i i b o=ì ñ
ÑáÁíçá è ÇÉ~ÇYáÖ Yé=éYÖçà~á ÇÉ= Á Á Çá à Á á í ç á è X

sì ~ÇYÁÁÇà ~á= b` O R S N N a d a p Çì ~P=á YÁÉá ÁÉ= O M R=éééçì í ~áí ç ~éçéçÖ-íçà í éçì èç á ÉÇì éYÉÇì á
~á~Çá éíÉéÇì ~P~ááí éÉ= O M S í ÇÉ=áí ááYç ^o R S P U=áíáí áYÉ= Èáá ÆÉÇÉ= ççÉÇáá~íçà ÇÇÁí á Èáí~áÉ~á~íçà~áÉ
éçì é=É=á ~íÜYá ~íáí Èé=ç ~íÜá ç Á H ÇÇáí ç ÇÁÉÁí é Á É á Éçì f l q=éí é ÇÁÉÁÍ é=ÇÇááííç K á Á Éáí
_bcc^o^X

a b` fa b=V

^áíÁÉ=N^= ç YáÖ-íçà Èéí=ÇçááYÉ~ç ç á Ébì Èá áÉçì f l ql= àÉÁíéáÉ~ÇÉ=är ááYç ^o R S P U=áíáí áYÉ= Èáá ÆÉÇÉ
ÁççÉÇáá~íçà ÇÇÁí á Èáí~áÉ~á~íçà~áÉ~éçì é=É=á ~íÜYá ~íáí Èé=ç ~íÜá ç Á H ç á É N É í ÇÉ=éáÖ=Éáì ~á ç á Çì
ÇYáÖ Yé=éYÖçà~á é=é=Éá è=èì ~áYÇ çéÇçáá~íÉ è=éÁÇàÇ~áÉ=éí ç~áé~á~á á ÉÇÉ=ÁéYÇáé~ÇáéçááÁÁÉÇÉ
áí ááYí=É=áíÉ=éçì á ~áíé=V

- í Èé=á~ÁÜYé=éí ÁááÉ=éí ÁÇá á ~áÇÉéí ÁÇáÁá é=ÁÇáÑçéá Yá Èáí=ì ñ è ÖÉ=ÇÉ=á~ÁÇá á ~áÇÉ=éí Áááí Éí
áYÁÉ=é=é=éçì ááçááÉá Èáí=éí=í ÑáÁíçááÉá ÈáíÇÉ=áí ááYíÇì í á çáí~áíç áá~áÉ=ááNé=éí è=ì éí áá
Éí éçéYÉá=ééáá~ÁÁÉ=ì ñ á ~ÁÜYé=ÇÉ=çì éááí éÉ=éí éÉá áÉ=é~ééYé=é~ÇÉ=é=ì íçéáYé=éí Áááí È=ÁÉáíé~áé
á ÈáíçáááYç~á~áÁÉ=é K O N Q I N Çì ÁÇÇÉÇÉ=á~ÁÇá á ~áÇÉ=éí Áááí ÉX
- í È=ÁÍÉ=Ç ÉñYÁí íçà ÇÉ=á ~ÁÜYé=éí ÁááÉ=ÁÇáÁá é=éçì é=É=ÁÉçáá=ÇÉ=áí ááYç X
- í È=éÇÉ=ÇÉ=á ááçáíÇ~á=é=é=ÉÁÍ=ÇÉ=é ÖÉ=ééáá~ÁÁÉ=ì ð k op ÁÇáÁÉáá~áí=É=é~ éç=é=éí È=ááéá
èì É=É=ÁÇáé=ÇÉ=é=ééçéi=ÑVÉáíéK

^áíÁÉ=O= ç á Á=éÇ~ÁÉÉáÁÉÇì ÇÉá é ÁÜÉá ÈáíÇÉçì á Ébì Èá áÉçì f l ql=ÇYáÖ-íçà Èéí=ÇçááYÉ~ç ç á Ébì ááÉ
def_ ^ r a l l= m o d ^ l ÇÁÉÁí é Á É=ÇÇááí É ç ç K á Á Éáí= bcc^o^l= a o= ð k opl ÇÁÉÁÍÉ é=ÇÇááí ç ç K á á á é
í ^ _ _ b l f o d ^ l ÇÁÉÁÍÉ é=ÇÇááí ç á N çéá ~íáí Éí ç é= Yáá É ç ^ i _ l ç = ð k opl é=éçáé~ÁÁÉ=Çá áááíé~íá È=éí
Ná~áÁá éí=ì ñ N á é=á ÈáíçáááYÉ=éçì ç á Á Á É=Ñ^ÇÉ=á~ééYé=ÉáíÉ=ÇYÁÁÇáK

^áíÁÉ=P= ç ~ééYé=ÉáíÉ=ÇYÁÁÇá~áÉ=éí ÁáYÉ=ì ñ ç á á ç N á Á É=Çì ð k op K

c~á ç ç ééçÁáÉ=é=O V M N O M S

í ÉÇYáÖ Yé=éYÖçà~á
` Ü=áíçéÜÉç r i i b o

a b` OSPOOMa o NN

a YAaça eçer-ai CYAÖ-iaça ÇE eäÖ-ii eÉ = = m äeéÉ r bdr bk ÇAEÁÍ e ÇE ai äáY ä á IÉ ÇE eÉA Éa Éa = O äáíáí äYÉ=fáeíáí í ÇEe-AÁEÁ ÁEe-ÇE-ä-qÉeÉÉ ÉpqboobH e-éE-CYÁÖ Y-eYÖçä-äÉa e- i ~äY-Ç çEçÇää-íÉ e-eÉAçäÇ-äÉ

i b= bi bdr bəbdf k`i l

sì e-AçÇE-ÇE-ä-eÄÜEÄÜE äçl-ä ä Éái eÉe-éíÁEe-çKPOQINL-çKPOQIPP-X

sì ä-CYÁaça ä oab` MPMNa ^g-Çl ç-CYÁEÄ ÄÉ-OMQ-ä çÇÄYÉ-eçer-ai çÖ-ä-äe-iaça ÇEe-ÄAçäeÄeéíäçäe ~Çä ääéíe-íá Ée-Çl = k op-X

sì ä-CYÁaça ä oab` NMMNa ^g-Çl ÇN-ä-ái éE-OMMÄçÄNÉ-ái ç-èì ~äY-Ç çEçÇää-íÉ e-eÉAçäÇ-äÉe-ä i n CYÁÖ Y-eYÖçä-ä i n-X

sì ä-CYÁaça ä oab` NRPPS a ^g-Çl Nv-ä-ái éE-OMR-ä çÇÄYÉ-eÉa-íá É= i n ÄçäÇäçäe ÇE-CYÁÖ-iaça e-ÇE eäÖ-ii eÉ-AçäeÉái ée-e-éE-CYÁÖ Y-eYÖçä-ä i n Éa çl è-èì ~äY-Ç çEçÇää-íÉ e-eÉAçäÇ-äÉe-ä i n ÇAEÁÍ eÉ Çl äáYe-ÇE-äí é-ÄAçäeÄeéíäçäe X

sì ä-CYÁaça ä oab` ORNMNa ^g-Çl NR-ä äeÉ-OMR-eçer-ai ÇYíEä ä-íäçä ÇEe-äá É-i n ÇYí-ä-íäçä ÇEe ÄEçäeéí-ÇYÁÖ-iaça ÇEeçl í ç-ÄçäNÉ-ái ç-èì ~äY-Ç eÉeçÇääÉ-eÉeçäe-ÄE-Çl ä ~ÄÜY-X

sì ä-CYÁaça ä b` OQ SPra ^g-Çl MQ-ä äeÉ-OMQ-eçer-ai ççä ä-íäçä ÇEç çäeéí è ÜeéíçéÜEç r i i b o-ä i n NçÄíäçäe-ÇE-CYÁÖ Y-eYÖçä-ä ÇE-ä-ÄAçäeÄeéíäçäe-ä eÉe-X

sì ä-CYÁaça ä b` CROSNa da p-Çl ÇP-CYÁEÄ ÄÉ-OMR-eééçl í-ái e-éçl í ÉaÉa Éái l-ççl è ç-äÉ-Çl éYÉ-Çl ä ~ä Äçä éíÉe-Çl NÉ-ä-ái éE-OMSI-ÇE-äi äáY-ä äíÉ-ÇE-eÄÜEÄÜE-ä oRO R-äíáí äYÉ=fáeíáí í ÇEe-AÁEÁ ÁEe-ÇE-ä-qÉeÉÉ ÉpqboobH-Ççái e-ÇAEÁÍ e-ééí ç KñÜäeÉÉ r bdr bk éí ç K-obk dr fbo eäçéái l ç K-Éä-í Ç abdr bk l ç K-é äç ç ^k pl k l ç ä Éä äáÉ-obm r j ^ Jm^abi i b-éí ç K-é-äç ç f ` ^oal í-e-ÇAEÁÍ eÉ ~Çä äíe-X

a b` fa b`W

^éíÁE-N= ç YAÖ-iaça éeí-ÇçääYÉ-ç ç KñÜäeÉÉ r bdr bk l ÇAEÁÍ e-ÇE-äi äáY-ä äíÉ-ÇE-eÄÜEÄÜE-ä oRO R äáíáí äYÉ=fáeíáí í ÇEe-AÁEÁ ÁEe-ÇE-ä-qÉeÉÉ ÉpqboobH-ç-äNÉí ÇE-eäÖ-Éä-äi ççä-Çl ÇYÁÖ Y-eYÖçä-ä-é-é-Éa e-è-èì ~äY-Ç çEçÇää-íÉ e-eÉAçäÇ-äÉ-äí ç-ä-e-ä-ä äÉ-ÇE-ÄYçäe-ÇäeççääÉ-ÇE-äi äáYí-ÇE-ÄíÉ-ä-ä-áié-W

- i Ée-ä ~eÄÜYé-èì ÄäE-éí Äçä ä ~äÇEel ÄçäÄä e ÄçäNé ä Yä Éái-ä i n è ÖÉe-ÇE-ä Äçä ä ~äÇE-èì Ääèì Bí äYÁEe-äEé-ä-eééçl äççääÉa Éái éí-ä i NçÄíäçäeÉa Éái-ÇE-äi äáYí-Çl ä ä çái-ái ç ää-äE-äNÉeí è-ä-éí ää éçéYÉa-eééäA-ÄÉ-ä i n ä ~eÄÜYé-ÇE-çl ääí éE-éí eÉa ÄEe-ééYé-e-é-ÇE-ä i ççä Yé-èì Ääèì Ée-ÄEáíe-äE ä ÉáiäçääYé-ä-éíÁE-ç KONOQIN-Çl ÄÇE-ÇE-ä Äçä ä ~äÇE-èì Ääèì ÉX
- i Ée-ÄíÉe-Ç ÉnYÁí íäçä ÇEe-ä ~eÄÜYé-èì ÄäE-ÄçäÄä e-éçl è-éE-ÄEçäeé-ÇE-äi äáYí-X
- i Ée-çEÇE-ÇE-ä äeççäl-Ç-ä-e-é-éEÉÁí-ÇE-e ÖÉe-eééäA-ÄÉ-ä i n k op-ÄçäÄEä-ái-é-e-è-è-èèè É-ä äéä èì É-é-Äçäe-ÇE-ä-äeéçer-NNÉáiK

^éíÁE-O= çä Ä-e-Ç-ÄEÉaÄÉ çl ÇÉä é ÄÜEä Éái-ÇE-ç KñÜäeÉÉ r bdr bk l ÇAEÁÍ e-ÇE-äi äáY-ä oRO R äáíáí äYÉ=fáeíáí í ÇEe-AÁEÁ ÁEe-ÇE-ä-qÉeÉÉ ÉpqboobH-ä-CYÁÖ-iaça éeí-ÇçääYÉ-ç ç K-é äç ç ^k pl k l a o ` k opl-ÇAEÁÍ e-Çäçäí l ç ç K-é-äç ç f ` ^oal l ç ` c ç pj _l-ÇAEÁÍ e-Çäçäí l ç ä Éä äáÉ-obm r j ^ l ` o = k opl-ÇAEÁÍ e-Çäçäí l ç ç K-Éä-í Ç-a bdr bk l ç d ^l-ÇAEÁÍ e-Çäçäí l ç ç K-obk dr fbo eäçéái l éÜ eÄÉä = k ^m l ÇAEÁÍ e-Çäçäí l ç ç è-è-äÄçäÜ ~í äé ç b bi l ç b ç d ^l-ÇAEÁÍ e-Çä ääéíe-íáí-éí ç ä É bç äÉ ç ^ ` ^ fk fl ç b = k opl-äeççäe-ÄE-é é-ÇE-íäççäi-ä i n NçÄíäçäeÉa Yé-èì ÄäE-NÉ-ÇE-ä-éYéÉáiÉ CYÁaça K

^éíÁE-P= ç ~eéYéÉáiÉ-CYÁaça ä éE-è-èì ÄäYÉ-ä i çl ää ä ç NÄEÄ-Çl = k opK

c-ä ç ç èÄçÄäí e-ÇP MN OMS i É-CYÁÖ Y-eYÖçä-ä-ä ` ÜeéíçéÜEç r i i b o



a b` OSPNPQa o NN

a YÁÁçá éçéí~áí ÇYÁÖ íçá ÇÉéÖá~íí éÉ= = í á ÖpääÖ= k d l a áÉÁÍ é ÇÉär ááY# o MSP ááíáí áYÉ a Yé~éí Éá Éáí ÇÉm ~éá ~ÁçÁ áá áÉ= çáYÁ á~áÉÉa m H é~é ÇYÁÖ YéYÖçá~áÉá é~í ~ááYÇ çéççáá~íí é éÉÁçá Ç~áÉ

i b= bi bdr bəbdf k^i l

sì é Áç ÇÉ ÇÉ á~é ÁÜÉ ÁÜÉ áçí~á á Éáí éÉé~éí áÉ é~é KPOQINŁ é KPOQIPP×

sì á ÇYÁÁçá á oab` MQMNa ^gçl ç ÇYÁÉá ÁÉ=OMQá ç ÇÁYÉ éçéí~áí çÉÖ ááé íçá ÇÉé Ááçá é Ááé íçá é ~Çá áááí é íá Ééçl = k op×
=

sì á ÇYÁÁçá á oab` NMMNa ^gçl ç N á áí áÉ=OMMÁçá Nvé~áí á èì ~ááYÇ çéççáá~íí é éÉÁçá Ç~áÉ é~í ñ ÇYÁÖ YéYÖçá~íí ñ×

sì á ÇYÁÁçá á oab` NRPPS a ^gçl ç N á áí áÉ=OMN á ç ÇÁYÉ éÉá íá É é~í ñ Áçá Çáçá é ÇÉ ÇYÁÖ íçá é ÇÉ éáÖá~íí é Éçá é Éáí áÉ é~é é É ÇYÁÖ YéYÖçá~íí ñ Éá éí é èì ~ááYÇ çéççáá~íí é éÉÁçá Ç~áÉ é~í ñ ÇÁÉÁÍ é éçl ááYé ÇÉ éí é Ááçá é Ááé íçá ×

sì á ÇYÁÁçá á oab` ORNMVa ^gçl ç N á áí áÉ=OMR éçéí~áí ÇYÍÉá áá íçá ÇÉé áá É~í ñ ÇYÍ~á ~íçá ÇÉé ÁÉçá á éí ÇYÁÖ íçá ÇÉ éçl í ç Áçá Nvé~áí á èì ~ááYÇ é Ééçáá É é Ééçá é ÁÉçl á ~é ÁUY×

sì á ÇYÁÁçá á b` OQ SPRA ^gçl ç MQ á áí áÉ=OMQ éçéí~áí áçá áá íçá ÇÉç çá éá é é Üááçé ÜÉçç r i i b o ~í ñ N á Áíçá é ÇÉ ÇYÁÖ YéYÖçá~íí ÇÉ á Ááçá é Ááé íçá á á Éé×

sì á ÇYÁÁçá á b` CROSNa da pçl ç P ÇYÁÉá ÁÉ=OMR ~ééçl í áí é éçl í ÉáÉá Éáí éçl é ç á Éçl é YÉçl á ~á ç Áçá é í Ééçl N Éá áí áÉ=OMSI ÇÉär ááY# j o RMSP ááíáí áYÉ a Yé~éí Éá Éáí ÇÉmÜ~éá ~ÁçÁÜá áç çáYÁ á~áÉ Éa mj H ççáí é ÇÁÉÁÍ é ééí ç K í á ÖpääÖ= l k d éí ç á É é ç áá É é^ b i b q á ÇÁÉÁÍ é É=Ççáá í É×

a b` fa b#W

- ^áí ááÉ N# = çá YÁÖ íçá é éí ççááYÉ ç j K= í á ÖpääÖ= l k d l a áÉÁÍ é ÇÉär ááY# j o RMSP ááíáí áYÉ a Yé~éí Éá Éáí ÇÉmÜ~éá ~ÁçÁÜá áç çáYÁ á~áÉ Éa mj H ççáí é NÍÉ ÇÉ éáÖá Éá~í ççá çl ÇYÁÖ YéYÖçá~íí é ééé Éá é~éì ~ááYÇ çéççáá~íí é éÉÁçá Ç~áÉ éí ç~á é~á áá áÉ ÇÉ é Yçá é Çéççáá Áá é ÇÉär ááYí é Éé~í á~áí é~W
- í Éé á ~é ÁUYé éí Ááé éí Áçá á ~á ÇÉ éí Áçá Áá é Áçá Nvé éá Yá Éáí ~í ñ é ÖÉ é ÇÉ á~ Áçá á ~á ÇÉ éí Ááé í É áYÁÉ é~é é ç~é éçl áççáá Éá Éáí éí ~í N á Áíçá á Éá Éáí ÇÉ éí ááYí çl á á çáí~áí áá~áÉ á Nvé éí é~í éí áá éçéYÉá ~é éá Á~á é~í ñ á ~é ÁUYé ÇÉçl éáí é é éí é Éá á É é~é Yé é~é ÇÉ é~í íçéá Yé éí Ááé í É Ááí é~é á Éá íçá áá Yé ç~é á áÉ é KONOQINçl Áç ÇÉ ÇÉ á~ Áçá á ~á ÇÉ éí Ááé í É X
- í Éé~í Éé ç ÉnYÁ íçá ÇÉ é á ~é ÁUYé éí Ááé Áçá Áá é ççl é é É ÁÉçá é ÇÉ éí ááY×
- í Éé çé ÇÉ é ÇÉ á áççá l ç~á é é é ÉÁÍ ÇÉ é ÖÉ é~é á Á~á é~í = k op Áçá ÁÉ áá í é é~ é ç~é é é éí É~á éá éí É é Áçá é ÇÉ é é~é éçéí ~Nvé á í k

^áí ááÉ O= çá Á é ç ~Áé ÁáÉ çl ç Éá é ÁÜÉá Éáí ÇÉ ç K í á ÖpääÖ= l k d l a áÉÁÍ é ÇÉär ááY# j o RMSP ááíáí áYÉ a Yé~éí Éá Éáí ÇÉ mÜ~éá ~ÁçÁÜá áç çáYÁ á~áÉ Éa mj H ÇYÁÖ íçá é éí ççááYÉ ç j á É é ç é áá É é o^ b i b q l m o + d^ l ÇÁÉÁÍ é É=Ççáá í é ç j K é á m b of k l m o + d^ l ÇÁÉÁÍ é é Ç Yéí áÉ éí ç j á É m é Á~á _ aqqf pql kfl ç b' e + d^ l é ééçá é~áÉ ~Çá áááí é íá éí ñ N á é á Éá íçá áá Yé é ç~é á áÉ é NÉ é ÇÉ á~é Yé Éá í É ÇYÁÁçá k

^áí ááÉ P= # ~é éYé Éá í É ÇYÁÁçá á é é~é éí ÁáYÉ ~í = í áá áçç N á Áá çl = k op k

c~á ç ç é á ç Áá é é~W MN OMS

i É ÇYÁÖ YéYÖçá~íí
` Üááçé ÜÉçç r i i b o

c~ã ð ð ÉãÄáÉÉ-CP MD QMS

i ÉÇYáÖ ÝæÖçã~ã
` ÜëíçéÜÉj r i i b o

a b` OSPNQMa o NN

a YÁááá áéçéí~áí ÇYáO íáá ÇÉéáá~íí éé= = a ááá= qr o kl a áááí é éÇÉär ááY# o O Mááíáí áYÉ a Yé~áíÉá Éái ÇÉ= áá áá= çá/Ai á-áé-áá ` H é~é éÇÉ YéYÖçá~á-Éá é~ = i ~ááY Ç çéÇçáá~íí é éÉáçáÇ~áÉ

i b a bi bdr bəbdf k ^ i l

sì ÷ Áç ÇÉÇÉ÷ ÷ ÉÁÚÉÉÁÚÉ÷ çí~ã ä Éái ÷ Éé=áí ÁÉ÷÷ KPOQINÉ÷ KPOQIPP÷

sì ÷ ÇYÁááá ÷ ááá b` MQMNPa ^gçl ÷ ÇYÁÉá ÁÉ-OMQá çÇáYÉ éçéí~ái çéÖ-ááé-íáá ÇÉÉ-ÁáçááÉéíááá~Çá áááé-íá Ééçl ÷ k op÷

sì ÷ ÇYÁááá ÷ ááá b` NMMNPa ^gçl ÷ ÇN÷ ááí éé-OMMÁçáÑé~ái ÷ èì ÷ ááY Ç çéÇçáá~íí éé-ÉÁçáÇ~áÉ÷ ÷ ñ ÇYáO YéYÖçá~ái ñ÷

sì ÷ ÇYÁááá ÷ ááá b` NRPPSa ^gçl ÷ NÑ÷ ááí éé-OMNÑá çÇáYÉ éÉáíá É÷ ñ ÁçáÇáçááé ÇÉ ÇYáO íááé ÇÉ éáá~íí éÉ-ÁçááÉáiéé÷÷ éé-éé-ÇYáO YéYÖçá~ái ñ Éá éí èèì ÷ ááY Ç çéÇçáá~íí éé-ÉÁçáÇ~áÉ÷ ÷ ñ ÇÁÉÁíÉ éé çl ááYé ÇÉ-áí ÉÁçáááÉéíááá÷

sì ÷ ÇYÁááá ÷ ááá b` ORMMVa ^gçl ÷ NR÷ ááí éé-OMR éçéí~ái ÇYíÉáá áá-íáá ÇÉé-áá É-í ñ ÇYí~á~íáá ÇÉé ÁÉçááé-é ÇYáO íáá ÇÉéçl í çá-ÁçáÑé~ái ÷ èì ÷ ááY Ç é ÉéçááÉ-Ééçáé-ÁÉçl ÷ ÷ ÁÚY÷

sì ÷ ÇYÁááá ÷ ááá b` OQSPRa ^gçl ÷ MQá ááí-OMQ éçéí~ái ááá áá-íáá ÇÉç çááá é= ÚááçéÚÉçç r i i b o ÷ ñ Nçáíáááé ÇÉ ÇYáO YéYÖçá~ái ÇÉ÷ ÷ ÁáçááéÁéíááá ÷ ááÉ÷

sì ÷ ÇYÁááá ÷ ááá b` CROSNa da pçl ÷ ÇPÇYÁÉá ÁÉ-OMR÷ éééçl í~ái ÷ é-Éáçl í ÉáÉá Éái éçl è÷ áÉçl éYÉçl á ÷ ÷ ÷ ÷ Áçá éíÉéçl ÷ Éé÷ ááí éé-OMSI ÇÉär ááY# j o RORM ááíáí áYÉ a Yé~áíÉá Éái ÇÉ= Úáá áçç çá/Ai á-áé-áá ` j H Ççáí é-ÇÁÉÁíÉ ééí÷ Ká ááá= l qr o kl j K~ÁáÁÉ=el j ^pl-é-ÇÁÉÁíÉ é=Çáááí÷

a b` fa b ÷ W

^áíááÉ ÷ = = a YáO íáá é éí ççááYÉ ÷ j Ká ááá= l qr o kl a áááí é éÇÉär ááY# j o RORM ááíáí áYÉ a Yé~áíÉá Éái ÇÉ= Úáá áçç çá/Ai á-áé-áá ` j H é-áíÁíÉ-ÇÉéááÉá ÷ ÷ çá çl ÇYáO YéYÖçá~ái éé-éé-éá é-éè ÷ ááY Ç çéÇçáá~íí é éÉáçáÇ~áÉ éí ç-áé-áá áá é-Éé-ÁéYçáé-ÇéçááÁáé-ÇÉär ááYí-é÷-ÁíÉé÷ ÷ ÷ áíé÷

- í Éé ÷ ~éÚYé éí Ááá éí Áçá á ~áÇÉí ÁçáÁá é ÁçáÑéá Yá Éái ÷ ñ é ÓÉé ÇÉ ÷ Áçá á ~áÇÉ éí Ááá í Á áYÁéé-áéé-á-ééçl ááááÉá Éái éí ÷ NçáíáááÉá Éái ÇÉ-ái ááYíçl áá çáí-ái÷ áá-áé-ááÑéá é-í éí áá éçéYÉá ééáá-ÁÉ÷ ÷ ñ ÷ ~éÚYé-ÇÉçl áái éé-éí ééá áÉé÷~ééYé-é-ÇÉé÷ ÷ íçéá Yé éí Ááá í Éé-ÁÉáíé-áé á ÉáiçáááY é-áíÁé÷ KONOQINçl Áç ÇÉ-ÇÉ÷ Áçá á ~áÇÉ-éí Ááá í ÉX
- í Éé-ÁíÉéç ÉñYÁ íáá ÇÉé÷ ~éÚYé éí Ááá é-ÁçáÁá ééçl é-é-ÁÉçááé-ÇÉ-ái ááY÷
- í Éé çéÇçáá~íí é éÉáçáÇ~áÉ é éé-é-é-é-ÉÁí-ÇÉ é ÓÉé-ééáá-ÁÉé÷ ÷ ÷ k op-ÁçáÁÉá~ái-éé-é è÷ ééèí É-ááéá èí É-é-Áçáé-ÇÉ é-áéçéí=ÑVÉáíéK

^áíááÉ ÷ = = a Á-éç ~ÁéÁÁÉçl ÇÉá é ÁÚÉá Éái ÇÉç Ká ááá= l qr o kl a áááí é éÇÉär ááY# j o RORM ááíáí áYÉ a Yé~áíÉá Éái ÇÉ= Úáá áçç çá/Ai á-áé-áá ` j H ÇYáO íáá é éí ççááYÉ ÷ j K~ÁáÁÉ=el j ^plm# d ^l ÇÁÉÁíÉ é-Çáááíéç j K éÁU-Éáé l fk dbol-á o= k opl-éééKéí áÉé-áç` bk l éç ÷ É-ááéç fi bqlm# d ^l éééKéí áÉépfqÚl éç j Ké-áçé-á çáçm fppl k l m# d ^l éééKéí áÉépbol l l éç j K é ááá= l pqbk qfk l m# d ^l éééKéí áÉébj m# éíç j K áçá-éçm# k bi í l m# O-éééKéí áÉéNO j l éç j É- Yéçááé Éáfk bpqbl ^pl éééKéçá ááá éíÉ-É-é-áá é-í ñ-áá é-áíáááYé é-é-é-Á-é-é-ÇÉ÷ ÷ ééYéÁíÉ-ÇYÁááçáK

^áíááÉ ÷ P = ÷ ~ééYéÁíÉ-ÇYÁááá é-é-é-éí ÁááYé ÷ ÷ ÷ ááá ç NÁÁÁçl ÷ k opK

c-á é ç éáç Ááí é-OMMN OMS

í É-ÇYáO YéYÖçá~ái
` ÚááçéÚÉçç r i i b o



a b` OSPM Qa o NN

a YAAa eçei-ai CYAÖ-iaa CE eaÖ-ii EE = = ~ e-a e r` e ^ka ^abel a AEAIÉ e CE ar aAY r o UU-aiiai aYE+~Açe-icAE-ai EeCaAeaa~AE CE e ea i E-ai am H e~e AE CYAÖ Y eYOçã~aEa e i ~ai Y Ç ç eçãã~iÉ e eEÇã Ç~AE

i b a bi bdr b e bdf k ^ i l

si e A ç CE CE a e AUÉ AUÉ a ç i ~ a ä E ai e E e a AE e KPOQIN e KPOQIP X

si a CYAaa a oab` MQMNA ^ g ç i e CYAÉa AE OMD a ç CaYÉ e ç ei ~ ai e Ö a ae ia a CE A A ç a e AE ia e ~ Ca aa e i a E e ç i = k op X

si a CYAaa a oab` NMMNA ^ g ç i e N a ai e e OMM A ç a N e ai a e i ~ ai Y Ç ç eçãã~iÉ e e E A ç a Ç~AE e i n CYAÖ Y e YOçã~i X

si a CYAaa a oab` NRPPS a ^ g ç i e N a ai e e OMR a ç CaYÉ e E a i a E e i n A ç a ç a a e CE CYAÖ ia a e CE eaÖ-ii e A ç a e a i e e e e e CYAÖ Y e YOçã~i n E a e e i ~ ai Y Ç ç eçãã~iÉ e e E A ç a Ç~AE e i n Ç AE AI É e ç i a a Y e CE e e E A ç a e AE ia a X

si a CYAaa a oab` ORNMVA ^ g ç i e NR a a e i OMR e ç ei ~ ai CYIÉa a i a a CE e a a E i n Ç Y i ~ a i a a CE e A e ç a e e i CYAÖ ia a CE e ç i i ç a ç a N e ai a e i ~ ai Y Ç e e E e ç a a E e E e ç a e A e ç i a ~ a U Y X

si a CYAaa a b` OQ SPRA ^ g ç i e MQ a a e i OMD e ç ei ~ ai a ç a a i a a CE ç a e a e U e a i ç e ç e ç i r i i b o e i n N a i a a e CE CYAÖ Y e YOçã~i CE a A ç a e AE ia a e e e X

si a CYAaa a oab` CROSNa dap ç i e P a Y A E a A e OMR e e e ç i i ~ ai e e a ç i i E a E a E a i e ç i e e a E ç i e Y E ç i a a e A ç a e i E e ç i e N a ai e e OMS i CE ai a a Y e j o r r u u ai ai a Y E + ~ A ç e i c A E ai E e Ca A e aa ~ AE CE e U e ai E E ai U H ç ai e AE AI É e e e i j K e ~ U e a e l r` e j ^ka ^abel e i j a E e a e = b k q o f i i ^ o a l a ç a e AE AE ~ Ç a a i E X

a b` fa b W

- ^ ai A e N = a Y a Ö ia a e e i ç ç a a Y E e j K e ~ U e a e l r` e j ^ka ^abel a AE AI É e CE ar a a Y e j o r r u u ai ai a Y E + ~ A ç e i c A E ai E e Ca A e aa ~ AE CE e U e ai E E ai U H e a i N i e CE e a E a i e i a ç a ç i CYAÖ Y e YOçã~i a e e e E a e e i ~ ai Y Ç ç eçãã~iÉ e e E A ç a Ç~AE e i ç a e a e a a e CE ar a a Y i e e a i e e i a ~ ai e a V
- i E e a ~ a U Y e e i A a e e i A ç a a ~ a CE e i A ç a A e A ç a N e a Y a E a i e i n e O e CE e a A ç a a ~ a CE e i A a e i B a Y A e e e e e e ç i a a a E a E a i e i e i N a i a ç a a E a E a i CE ai a a Y i ç i a a ç ai ai e a a ~ AE a i N e e i e i e B i a e ç e Y e a e e e a A A e e i n a ~ a U Y e CE N i e a i e e e i e a A e e e e Y e e e CE e i ç e a Y e e i A a e i E e A e i e e e a E a i a a Y e e a e i K e N O Q I N e ç i A ç CE CE e a A ç a a ~ a CE e i A a e i E X
- i E e a i E e ç E n Y A i a ç a CE e a ~ a U Y e e i A a e A ç a A e e ç i e e e A e ç a e CE ai a a Y X
- i E e ç e CE e CE e a a e ç a i ç a e e e e e i CE e e O e e e e a A A e e i = k o p A ç a A e a a i e e e e e e a e i E a e a e i E e A ç a e CE e e a e ç e i n N e a i e k

^ ai A e O = a a A e ç ~ A e a A e ç i ç E a e AUÉ a i a CE ç K e ~ U e a e l r` e j ^ka ^abel a AE AI É e CE ar a a Y r j o r r u u ai ai a Y E + ~ A ç e i c A E ai E e Ca A e aa ~ AE CE e U e ai E E ai U H CYAÖ ia a e e i ç ç a a Y E e j a E e a e b k q o f i i ^ o a l m o p d ^ i Ç a e i e A e ç a a i B e j a E p a ç a a E k ^ a ^ r l f b = k o p l e e e ç a e A e ç a a a e i a B e j a E a i e Y a e a r m l k q l = o = k o p l e i e j K e a e a e b i j q b l = o = k o p l e i n N e a e E a i a a Y e e a e e a e N e CE e e e Y e E a i E CYAaa a K

^ ai A e P = e e Y e a i E CYAaa a e e e i A a Y e e i e i a e ç N e a e ç i = k o p k

c a e e e e a ç a e e e P M O O M S

i E CYAÖ Y e YOçã~i a
` U e a i ç e ç e ç i r i i b o



a b` OSPPNMa o NN

a YÁaáçá eçéi ~ái ÇYáÖ-íçá ÇÉ=áÖ-ii éÉ= = KóáAa bco^k` Ia áÉÁÍ éÇÉ=ar ááYr ^oOSM ááíáí áYÉ fáéíáí íÇÉ= áá áÉ= çáYÁ á-áÉÇÉ=áÉÇáÁÉ=H` dHé-éáÇYáÖ YéYÖçá-áÉá e-~i ~áYÇ çéÇçáá-íÉ é éÉÇáÇ-áÉ

i b= bi bdr bəbdf k^i l

si çÉ=ÇÇÉ=ÇÉ=çÉ=áÉÁÜÉ=ÁÜÉ=ççí~á á Éái eÉe=áÁÁÉ=çKPOUINÉ çKPOUIPPX

si ç-ÇYÁaáçá çáa b` MPMNPa ^gÇi ç-ÇYÁÉá ÁÉ=OMDá çÇáNÉ=éçéi~ái çéÖ-ááé-íçá ÇÉ=ÁáÇááÉáíçáé ~Çá áááíé-íá ÉeÇi = k opX
=

si ç-ÇYÁaáçá çáa b` NMMNPa ^gÇi ç-Ç-ái áÉ=OMMÁçáNé-ái ç-èi ~áYÇ çéÇçáá-íÉ ée=éÇáÇáÇ-áÉ=çí ñ ÇYáÖ YéYÖçá-í ñX

si ç-ÇYÁaáçá çáa b` NRPPS a ^gÇi ç-Ç-ái áÉ=OMR-á çÇáNÉ=éÇá-íá É=çí ñ ÁçáÇáçáé ÇÉ=ÇYáÖ-íçááé ÇÉ éáÖ-ii éÉ=ÇááÉáiáé e-é=çÉÇYáÖ YéYÖçá-í ñ-éá çí éèi ~áYÇ çéÇçáá-íÉ ée=éÇáÇáÇ-áÉ=çí ñ-ÇáÉÁÍ éé Çi ááYéÇÉ=áí éÁáÇááÉáíçááX

si ç-ÇYÁaáçá çáa b` ORMNPa ^gÇi ç-Ç-ái áÉ=OMR-éçéi~ái ÇYíÉáá áá-íçá ÇÉ=ááÉ-í ñ ÇYí ~á-íçá ÇÉ= ÁÉçááé-éí ÇYáÖ-íçá ÇÉ=ççí íçáÇáNé-ái ç-èi ~áYÇ éÉéçááÉ=éÉçáé-ÁÉ=Çi ç ~éÁUYX

si ç-ÇYÁaáçá çáa b` OQSPPa ^gÇi ç-Ç-ái áÉ=OMQ=éçéi~ái ççá áá-íçá ÇÉç çááá é= ÜááçéÜÉ=çç r i i b o=í ñ NçáÁíçááé ÇÉ=ÇYáÖ YéYÖçá-áÇÉ=ç-ÁáÇááÉáíçáá= áÉéX

si ç-ÇYÁaáçá çáa b` OROSNPa dapÇi ç-Ç-ái YÁÉá ÁÉ=OMR=ééççí í~ái ç-éçççç-íçááéççí éç áÉ=Çi éYÉ=Çi á ~á ç Áçá éíÉeÇi ç-Ç-ái áÉ=OMSI ÇÉ=áí ááYr ^oOSM ááíáí áYÉ fáéíáí íÇÉ= Üáá áÉç çáYÁ á-áÉÇÉ=áÉÇáÁÉ=H` j dHÇçáí ç-ÇáÉÁÍ éÉéç ç KóáAa bco^k` n X

a b` fa bW

^áíáÉ=N^= ç YáÖ-íçá ééí ççááYÉç ç KóáAa bco^k` n Ia áÉÁÍ éÇÉ=ar ááYr ^oOSM ááíáí áYÉ fáéíáí íÇÉ ` Üáá áÉç çáYÁ á-áÉÇÉ=áÉÇáÁÉ=H` j dHç çááNÉ ÇÉ=áÖ=Éá=ç ççá Çi ÇYáÖ YéYÖçá-áÉá e-~i ~áY Ç çéÇçáá-íÉ ée=éÇáÇáÇ-áÉ=çí ç-áéç-áá áÉ=ÇÉ=ÁYÇáéÇçéçááÉ=ÇÉ=áí ááYí=é=ÁíÉe-ç á ~áíéW

- i Ée ç ~éÁUYe-éí ÁááÉ-éí Áçá á ~áÇÉ=áí ÁçáÁá é ÁçáNé=é Yá Éái =í ñ e ÖÉe ÇÉ=ç-Áçá á ~áÇÉ=éí Áááí éí áYÁé=é=éççí ááááÉá Éái éí=í NçáÁíçááé Éái ÇÉ=áí ááYíÇi á-á çái-ái ç áá~áÉ=ááNé=é=çí ééí áá éí áá éçéYÉá=ééáA-ÁÉ=çí ñ ~éÁUYe=ÇÉ=ççí ááí éé=éí éÉá áÉ=é-ééYé=é-éÇÉ=çí íçááYé=éí Áááí Ée=Éáié=áé á ÉáiçáááYé ç-éááÉ=ç KONOQINÇi ÁÇÇÉ=ÇÉ=ç-Áçá á ~áÇÉ=éí Áááí ÉX
- i Ée=ÁíÉe=ç ÉnYÁí íçááÇÉe=ç ~éÁUYe=éí ÁááÉ=ÁçáÁá é=ççí éÉ=ÁÉççáéÇÉ=áí ááYíX
- i ÉeçççáÉ=ÇÉ=ç ááççáíç-ááé=éÉéÉÁíÇÉ=é ÖÉ=ééáA-ÁÉ=çí = k opÁçáÁÉá~ái=é=é~ éç-éáéí É=ááéá éí É=éÁçáéÇÉ=é=áéççé=çNéÉáiéK

^áíáÉ=O= çáA-éç-~áÉáÁÉççi ÇÉ Éá é ÁÜÉá ÉáiÇÉç KóáAa bco^k` n íÇYáÖ-íçá ééí ççááYÉç ç á Éç-á á _r oi bqlç = k opl-ééççáé-ÁÉ=Çá áááíé-íá É=éí Nçá~áÁá éé=í ñ Nçá éá ÉáiçáááYÉç ç-éááÉ=N^ÇÉ=ç-ééYéÉáiÉ ÇYÁaáçáK

^áíáÉ=P= ç ~ééYéÉáiÉ=ÇYÁaáçá çÉe-éí ÁááYÉ=çí = í áááççNé=éÇi = k opK

c~á ç éÉÇáÁÉí éÉ=OV MN OMS

i ÉÇYáÖ YéYÖçá~á
` ÜááçéÜÉç r i i b o



ab` OSPNRRaoNN

aYÁáéáçá-éçéi ~ái=CÝáYÖ-í áçá-ÇÉ-éáÖá-í i êÉ-tj =i ~i êÉáÁÉ-arj l r i f k l=CáêÉÁí éáÁÉ-ÇÉ-áDi áái Ý-áærj oRNvQ áái áí i áYÉi ~Áçê-í çáêÉ-ÇÉ-pÁáÉáÁÉ-ççÁá-áÉ-Ém` qbFf=é-ê-áÉ-ÇYáYÖ ÝéYÖçá-á-É-é-èi ~áái ÝÇDçéÇçáá-í Éi ê ÉÉÁçáç-áéÉ

i b-aÉi Èdr È-oÈdf l k^i l

sì=aÉ-ÁçÇÉ-ÇÉ-á-éÉÁÜÉéÁÜÉi=áçí ~ääÉái=éÉ-éí áÁáÉ-óKPCQJNt=óKPCQJPR-X

sì=á-ÇYÁáéáçá-áóab` MQMNRa^g=Çi=U-ÇYÁÉáÁéÉ-OMQ-áçÇáÑáYÉ-éçéi ~ái=çêÖ-ááé-í áçá-ÇÉ-É-ÁáéÁçáéÁéáéí áçáé ~Çááááéí é-í áí É-Çi=`kopX

sì=á-ÇYÁáéáçá-áóab` NMMNPa^g=Çi=ON-á-ái áÉÉ-OMN-ÁçáÑYé-ái=á-èi ~áái Ý-Ç çéÇçáá-í Éi é-éÉÁçáç-áéÉ-é-í ñ ÇYáYÖ ÝéYÖçá-á-í r=X

sì=á-ÇYÁáéáçá-áóab` NRPPSTa^g=Çi=NV-á-ái áÉÉ-OMN-áçÇáÑáYÉ-éÉá-í áí É-í-í r-ÁçáÇái áçá-ÇÉ-ÇYáYÖ-í áçá-ÇÉ éáÖá-í i éÉ-ÁçáéÉái áÉ-é-é-áÉ-ÇYáYÖ ÝéYÖçá-á-í r-É-á-Éi é-èi ~áái Ý-ÇDçéÇçáá-í Éi é-éÉÁçáç-áéÉ-é-í r-ÇáéÉÁí Éi éé ÇDi áái Ý-Ç-á-Éi é-ÁéÁçáéÁéáéí áçá-X

sì=á-ÇYÁáéáçá-áóab` ORNMVa^g=Çi=NR-á-i áááÉí=OMQ-éçéi ~ái=ÇYí Ééááá-í áçá-ÇÉ-é-áái É-í r-Ç Ýt ~ái ~í áçá-ÇÉ-é ÁÉççáá-é-Éi=ÇYáYÖ-í áçá-ÇÉ-éçí í çáé-ÁçáÑYé-ái=á-èi ~áái Ý-ÇÉ-éÉéçááÉ-éÉéçáé-ÁáÉ-Çi=á-éÁÜY-X

sì=á-ÇYÁáéáçá-áóab` QGTSPRa^g=Çi=MQ-á-i áááÉí=OMQ-éçéi ~ái=áçááá-í áçá-ÇÉ-j K` Üéáéí çéÜÉ-j r i i bo-~i ñ NçáÁí áçá-ÇÉ-ÇYáYÖ ÝéYÖçá-á-Ç-É-á-ÁéÁçáéÁéáéí áçá-^áéÉ-X

sì=á-ÇYÁáéáçá-ab` OROSNNadap=Çi=OP-ÇYÁÉáÁéÉ-OMQ-~éééçí í ~ái=áÉ-éÉáçí í ÉááÉáÉái l=éçí é-í áÉ-Çi éYÉ-Ç i á ~á-É-Áçáéí É-Çi=NÉ-á-ái áÉ-É-OMDSI-ÇÉ-áDi áái Ý-áærj oRNvQáái áí i áYÉi ~Áçê-í çáêÉ-ÇÉ-pÁáÉáÁÉ-ççÁá-áÉ-Ém` qbFf Ççái=á-ÇáéÉÁí éáÁÉ-Ééi=j =i ~i éÉáÁÉ-arj l r i f k l=Éi=j K_Éáçái=`obçáÉ-ÇáéÉÁí Éi é-Çáçáái=X

ab` f ab-W

^éi áÁáÉ-NÉ =aYáYÖ-í áçá-Ééí=CçááYÉ-tj =i ~i êÉáÁÉ-arj l r i f k l=CáéÉÁí éáÁÉ-ÇÉ-áDi áái Ý-áærj oRNvQáái áí i áYÉ m` qbl=i ~Áçê-í çáéÉ-ÇÉ-pÁáÉáÁÉ-ççÁá-áÉ-Éi=t-áDÉNNÉi=CÉ-éáÖáÉi=í=áçá-Çi=ÇYáYÖ ÝéYÖçá-á-í=ééáé-É-é-èi ~áái Ý ÇDçéÇçáá-í Éi é-éÉÁçáç-áéÉi=Éi=Ç-á-á-áááái É-ÇÉ-é-éYçái é-ÇáééçááÁáÉ-ÇÉ-áDi áái Ýi=áÉ-~Áí É-é-èi áí ~ái é-W

- i É-é-á-éÁÜYé-éi ÁááÁé-Éi =Áçáá~áÇÉi =ÁçáÁái é-ÁçáÑçéáYáÉái =~i ñ-éöÖáÉ-ÇÉ-á-~Áçáá~áÇÉ-éi Áááéi Éi áYÁÉéé-áéÉ-é-áD-éééçí áéáçááÉáÉái=Éi=í=NçáÁí áçááÉáÉái=CÉ-áDi áái Ýi=Ç í áçáái ~ái=áái ~áéÉ-ááÑYéái é-í-éÉi áá Éi éçéYÉ-é-ééáÁ-ÁáÉ-í r-á-éÁÜYé-ÇÉ-Ñçí éáái i éÉ-Éi=éÉi áÁÉ-é-ééYé-é-ÇÉ-é-í çéái Ý-éi Áááéi É-ÁÉái é-áÉé áÉái áçááY-t-áD-éi áÁáÉi K-ONCQJN-Çi=ÁçÇÉ-ÇÉ-á-Áçáá~áÇÉ-éi Áááéi É-X
- i É-~Áí É-Ç ÉñYÁi í áçá-ÇÉ-é-é-éÁÜYé-éi ÁááÁé-ÁçáÁái é-éçí é-áÉ-é-ÁÉéçáá-ÇÉ-á í áái Ý-X
- i É-çéÇÉ-ÇÉ-ááééáçáí=Ç-á-é-áÉ-éÉéÉÁi=CÉ-é-éöÖáÉ-é-ééááÁ-ÁáÉ-é-í=`kop-ÁçáÁÉéá-ái=áÉ-é-ó-é-t-éáéèi É-ááéá èi É-áÉ-Áçá-ÇÉi é-áééçéi=ÑÑYéÁi éK

^éi áÁáÉ-G =bá-A-é-ÇD-ÁéÉáÁÉ-çí=CÉÉáéYÁÜÉáÉái=CÉ-j =i ~i êÉáÁÉ-arj l r i f k l=CáéÉÁí éáÁÉ-ÇÉ-áDi áái Ý-áærj oRNvQáái áí i áYÉm` qbl=i ~Áçê-í çáéÉ-ÇÉ-pÁáÉáÁÉ-ççÁá-áÉ-Éi=CÝáYÖ-í áçá-Ééí=CçááYÉ-tj K_Éáçái=`obçl=mo r d^l=CáéÉÁí Éi é-Çáçáái=Éi=t-j áÉ-^i éYááéí f k^obpl=^f=f bmpÁáÉáÁÉ-mçl=éÉéçáé-ÁáÉ-Çi=éÉéí áÁÉ-Ñáá-áÁáÉ-ÇÉ á í áái Ýi=í r-Ñááé-áÉái áçááYÉ-t-áD-éi áÁáÉ-NÉ-ÇÉ-á-ééYéÉái É-ÇYÁáéáçáK

^éi áÁáÉ-P =i ~ééYéÉái É-ÇYÁáéáçá-éÉ-é-éi ÁááYÉ-í-í_ j áááá çÑÁáÉ-Çi=`kopK

c-ái=t-déÉáç-ÁáÉi=áÉ-OMLMLQMS

i É-ÇYáYÖ ÝéYÖçá-á-á
`Üéáéí çéÜÉ-gKj r i i bo



a b` OSPOO a oNN

a YAAçã éçêí~ái~ÇYÁÖ-íçã çÉèÖ~íí éÉ= ã Éç~ããÉ= i i fklã æÉÁæÁÉ-ÇÉ-är äáY# o O çáíáí áYÉ
i ~Äçê-íçæÉ Ç bÄÉíçA äã Æ-íí ÇÉ-ñ äAçA äã Æ-ÇÉè = ~íYéá-í íí ÇÉè íáíÉè ~ÁÉè íí bm fh é-é-æ
ÇYÁÖ YéYÖçã~ãÉã è- = í ~ääY-Ç çÉÇçãã~íÉí è-æÉçãÇ-æÉ

i b= bi bdr bøbdf k^i l

sì æ-ÄçÇÉ-ÇÉ-ã-æÁÜÉæÁÜÉ-ççí-ã ä Éáí-æÉè-æíáÉè-çKPOQINŁ-çKPOQIPP-X

sì ç-ÇYÁæçã çãb` MQMNRa ^gçí ç-ÇYÁÉã ÄÉ-OMQ-ã çÇãYÉ-éçêí~ái ççÖ-ääé-íçã çÉè-ÄAçãæÁéíçãæ
~Çã äãæíé-íá Éèçí = k opX
=

sì ç-ÇYÁæçã çãb` NMMNP a ^gçí ç-N-ã-áí æÉ-OMMÄçãÑVé-áí ç-èì ~ääY-Ç çÉÇçãã~íÉí èèæÉçãÇ-æÉè-í ñ
ÇYÁÖ YéYÖçã~íí ñ-X

sì ç-ÇYÁæçã çãb` NRPPS a ^gçí ç-NV-ã-áí æÉ-OMNR-ã çÇãYÉ-éçêí~ái É=í ñ ÄçãÇãçãæ-ÇÉ-ÇYÁÖ-íçãæ-ÇÉ
èÖ~íí èÉ-ÄçãæÉáíæé-é-æÉ-ÇYÁÖ YéYÖçã~íí ñÉã íí è-èì ~ääY-Ç çÉÇçãã~íÉí èèæÉçãÇ-æÉè-í ñ-ÇÄÉÁÍÉí èè
çí äáYé-ÇÉ-èí è-ÄAçãæÁéíçãæ-X

sì ç-ÇYÁæçã çãb` ORNMVa ^gçí ç-NR-ã äáí É-OMR-éçêí~ái ÇYÍÉãã äã-íçã çÉè-ãáÉ-í ñ ÇYÍ-ã ~íçã çÉè
ÄÉçãæé-íí ÇYÁÖ-íçã çÉèçí íçæÄçãÑVé-áí ç-èì ~ääY-Ç éÉèçããÉ-æÉèçãæ-ÄÉçí ç-èÄÜY-X

sì ç-ÇYÁæçã çãb` OQ SPRA ^gçí ç-MQ-ã äáí É-OMQ-éçêí~ái çãã äã-íçã çÉç çãæá èè ÜæéçéÜÉçç r i i b o = í ñ
ÑãÁíçãæ-ÇÉ-ÇYÁÖ YéYÖçã~ãÇÉ-ã-ÄAçãæÁéíçãæ-ãæÉè-X

sì ç-ÇYÁæçã çãb` CROSNa da pçí ç-P-ÇYÁÉã ÄÉ-OMR-æéèçí í~ái æ-æçãçí íÉãÉ Éáíéçí èç áÉçí éYÉçí á
~ã ç Äçã éíÉè çí ñÉè ç-áí æÉ-OMSI-ÇÉ-är äáY# j oRO V çáíáí áYÉ# ~Äçê-íçæÉ Ç bÄÉíçAÜã æ-íí ÇÉ
mÜ äAçAÜã æ-ÇÉèç ~íYéá-í ñíí ÇÉè íáíÉè~ÁÉè-íí bmj fh-Ççáíç-ÇÄÉÁÍÉÉ-íç ä Éç~ããÉ= i i l f k íç íç K çããÉã
ci ^k afk íç íç K-ãã= r i qbi l æ-ÇÄÉÁÍÉí èè= Çããíè-X

a b` fa b=V

^áíáÉ= = ç YÁÖ-íçã æ-íí ÇçãáYÉ ç íç ä ÉKç-ããÉ= i i l fklã æÉÁæÁÉ-ÇÉ-är äáY# j oRO V çáíáí áYÉ
i ~Äçê-íçæÉ Ç bÄÉíçAÜã æ-íí ÇÉ-ñÜ äAçAÜã æ-ÇÉèç ~íYéá-í ñíí ÇÉè íáíÉè~ÁÉè-íí bmj fh ç-èííí ÇÉ-èÖáÉí
~í çãã çí ÇYÁÖ YéYÖçã~ã éèè Éã è-èì ~ääY-Ç çÉÇçãã~íÉí è-æÉçãÇ-æÉ-íí ç-ãè ç-æã áÉ-ÇÉè-ÄYÇãè
ÇæéçãÄÉè-ÇÉ-är äáYí-æÉ-ÁÍÉè-íí ä-ãíé=V

- í Éè ç-èÄÜYé-èí ÄãÉ-íí Äçã ä ~ãÇÉí ÄçãÄ ä ÄçãÑVé Yá Éáí = í ñ è ÖÉè-ÇÉ-ã-Äçã ä ~ãÇÉ-èí Äãéí Éí
áYÁÉè-æÉè-è-èéèçí æçããÉã Éáí íí = ÑãÁíçããÉã Éáí-ÇÉ-áí äáYíçí á-ã çáí-áíçí äã-æÉ-ãÑVéí è-íí èí äã
Éí éçéYÉã=ééää-ÄÉ=í ñ-èÄÜYé-ÇÉ-ñí èãáí æÉ-íí æÉã áÉè-é-èéYé-é-è-ÇÉè-íí íçèãYé-èí Äãéí Éè-ÄÉáíé-æÉ
ã ÉáíçããáYé ç-èíáÉ= í KONOQINçí ÄçÇÉ-ÇÉ-ã-Äçã ä ~ãÇÉ-èí Äãéí ÉX
- í Éè-ÁÍÉè-Ç ÉñYÁí íçã çÉè-ã ~èÄÜYé-èí ÄãÉ-ÄçãÄ ä éçí è-Éè-ÄÉçãè-ÇÉ-áí äáYí-X
- í ÉèççÉè-ÇÉ-ã æçãáíç-ãè-æ-èé-ÉÁÍ-ÇÉ-è ÖÉè-ééää-ÄÉè-íí = k opÄçãÁÉè-áí-Éè-é-è-è-èèèí É=ääéã
èí É-Éè-Äçãæ-ÇÉ-íè-áèéçé=ÑVÉáíÉK

^áíáÉ=O= çã Ä-è-Ç-ÄÉÉãÁÉçí ç Éã é ÄÜÉã Éáí-ÇÉç ä ÉKç-ããÉ= i i l fklã æÉÁæÁÉ-ÇÉ-är äáY# j oRO V
çáíáí áYÉ# ~Äçê-íçæÉ Ç bÄÉíçAÜã æ-íí ÇÉ-ñÜ äAçAÜã æ-ÇÉèç ~íYéá-í ñíí ÇÉè íáíÉè~ÁÉè-íí bmj fh-ÇYÁÖ-íçã
Éè ÇçãáYÉ ç íç K-ãã= r i qbi l ñ ç Jfk ml-ÇÄÉÁÍÉí è-Çããí ç íç K çããÉã= í ^k afk l ñ ç pj _l-ÇÄÉÁÍÉí è-
~Çããíí íí ç íç ä É= ä-æÉ= bkl fqlfb ç Jfk ml-æéèçãæ-ÄÉè-Çã äãæíé-íá Éí= í ñ-èè-è ÉáíçããáYé ç-èíáÉ-æÉ-ÉÉ
ÇÉ-ã-ééYéáíÉ-ÇYÁæçãK

^áíáÉ=P= # ~ééYéáíÉ-ÇYÁæçã æÉ-èí ÄãYÉ= í = í æí äã çÑVÉáíÉçí = k opK

c-ã ç ç éçãÇÄÉí æ-EP MN QMS

í É-ÇYÁÖ YéYÖçã~ã-
` ÜæéçéÜÉçç r i i b o

DEC262896DR12

Décision portant délégation de signature à M. Stéphane LE CROM, directeur par intérim de l'unité UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248481DAJ du 31 octobre 2024 portant nomination de M. Jérôme VITRE aux fonctions de délégué régional de la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision n° DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 portant création ou renouvellement de l'unité UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée ;

Vu la décision n° DEC252516INSB du 23 décembre 2025 portant nomination de M. Stéphane LE CROM aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC),

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Stéphane LE CROM**, directeur par intérim de l'unité **UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC)**, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Stéphane LE CROM**, directeur par intérim de l'unité **UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC)**, délégation est donnée à

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

M. Vincent GIROD, responsable opérationnel², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2026

Le délégué régional

Jerome VITRE

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

DEC262897DR12

Décision portant délégation de signature à M. Vincent GIROD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC)

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC235782DGDS du 22 décembre 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC) ;

Vu la décision n° DEC252516INSB du 23 décembre 2025 modifiée par la décision n° DEC263455INSB du 2 mars 2026 portant nomination de M. Stéphane LE CROM aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UAR2018 intitulée Centre de Primatologie de la Méditerranée (MPRC),

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **M. Vincent GIROD**, responsable opérationnel¹, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité par intérim, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée².

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} janvier 2026

Le Directeur d'unité par intérim
STÉPHANE LE CROM

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC263397DR13

Décision portant délégation de signature à M. Franck MOLINA, directeur de l'unité n° UMR9005 intitulée Modélisation et Ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248743DAJ du 06 décembre 2024 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC252611DGDS du 23 décembre 2025 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR9005 intitulée Modélisation et Ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic ;

Vu la décision n° DEC252611DGDS du 23 décembre 2025 portant nomination de M. Franck MOLINA aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR9005 intitulée Modélisation et Ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic,

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Franck MOLINA, directeur de l'unité n° UMR9005 intitulée Modélisation et Ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck MOLINA, directeur de l'unité n° UMR9005 intitulée Modélisation et Ingénierie des systèmes complexes biologiques pour le diagnostic, délégation est donnée à Mme Sandrine BILLOUEZ, responsable administrative et Mme Postigo Laura FERRANDIZ, gestionnaire financière², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MONTPELLIER, le 6 février 2026

Le délégué régional
Laurent BARBIERI

DEC263371DR13

Décision portant délégation de signature à M. Christoph GRUNAU pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC248743DAJ du 06 décembre 2024 portant nomination de M. LAURENT BARBIERI aux fonctions de Délégué régional de la circonscription Occitanie Est,

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **Mme Delphine DESTOUMIEUX-GARZON, DR, directrice adjointe**, à l'effet de signer au nom du délégué régional de la circonscription Occitanie Est, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.II de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Delphine DESTOUMIEUX-GARZON, DR, directrice adjointe, délégation est donnée à **Mme Caroline MONTAGNANI, C2B, directrice adjointe**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline MONTAGNANI, C2B, directrice adjointe, délégation est donnée à **Mme Diane MERCERON, AI, administratrice** aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MONTPELLIER, le 4 février 2026

Le Délégué régional
LAURENT BARBIERI

DEC263370DR13

Décision portant délégation de signature à M. Christoph GRUNAU, directeur de l'unité n° UMR5244 intitulée Interactions Hôtes-Pathogènes-Environnements, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC248743DAJ du 06 décembre 2024 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision DEC252611DGDS du 23 décembre 2025 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR5244 intitulée Interactions Hôtes-Pathogènes-Environnements ;

Vu la décision n° DEC252611DGDS du 23 décembre 2025 portant nomination de M. Christoph GRUNAU aux fonctions de directeur de l'unité n° UMR5244 intitulée Interactions Hôtes-Pathogènes-Environnements,

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à M. Christoph GRUNAU, directeur de l'unité n° UMR5244 intitulée Interactions Hôtes-Pathogènes-Environnements, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christoph GRUNAU, directeur de l'unité n° UMR5244 intitulée Interactions Hôtes-Pathogènes-Environnements, délégation est donnée à Mme Delphine DESTOUMIEUX-GARZON, directrice adjointe, Mme Caroline MONTAGNANI, directrice adjointe et Mme Diane MERCERON, administratrice², aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

² La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité.

Article 3 – Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué(e) régional(e), délégant(e), ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MONTPELLIER, le 04 février 2026

Le délégué régional
Laurent BARBIERI

DEC263398DR13

Décision portant délégation de signature à M. Franck MOLINA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC248743DAJ du 06 décembre 2024 portant nomination de M. LAURENT BARBIERI aux fonctions de Délégué régional de la circonscription Occitanie Est,

DECIDE :

Article 1^{er} – Délégation est donnée à **Mme Sandrine BILLOUEZ, IECN, responsable administrative**, à l'effet de signer au nom du délégué régional de la circonscription Occitanie Est, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.II de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée.

Article 2 – En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sandrine BILLOUEZ, IECN, responsable administrative délégation est donnée à **Mme Postigo Laura FERRANDIZ, TCN, gestionnaire financière**, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à MONTPELLIER, le 6 février 2026

Le Délégué régional
LAURENT BARBIERI

DEC263390DR14

Décision portant délégation de signature à M. François LACAN, directeur de l'unité UMR5566 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5566 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS) ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Jocelyn MÉRÉ aux fonctions de délégué régional de la circonscription Occitanie Ouest (DR14) à compter du 1^{er} octobre 2022 ;

Vu la décision n° DEC263081INSU du 30 janvier 2026 portant prorogation de l'unité UMR5566 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales, pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2026, dont le directeur par intérim est M. François LACAN,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

A compter du 02 février 2026, délégation est donnée à M. François LACAN, directeur de l'unité UMR5566, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique ;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François LACAN, délégation de signature est donnée à Mme Muriel ROUGALLE, responsable administrative et financière, à M. Rachid BENSHILA, directeur adjoint par intérim, à M. Gaël ALORY, directeur adjoint par intérim, et à Mme Julie Marine HERRMANN, directrice adjointe par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La décision n° DEC222561DR14 du 03 octobre 2022 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 05 février 2026

Le délégué régional
Jocelyn MÉRÉ

DEC263391DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Muriel ROUGALLE, à M. Rachid BENSHILA, à M. Gaël ALORY et à Mme Julie Marine HERRMANN, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR5566 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS)

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC201509DGDS du 18 décembre 2020 portant renouvellement de l'unité UMR5566 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS) ;

Vu la décision n° DEC263081INSU du 30 janvier 2026 portant prorogation de l'unité UMR5566 intitulée Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales, pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2026, dont le directeur par intérim est M. François LACAN,

DÉCIDE :

Article 1^{er}

A compter du 02 février 2026, délégation est donnée à Mme Muriel ROUGALLE, responsable administrative et financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC251019DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Muriel ROUGALLE, délégation est donnée à M. Rachid BENSHILA, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rachid BENSHILA, délégation est donnée à M. Gaël ALORY, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gaël ALORY, délégation est donnée à Mme Julie Marine HERRMANN, directrice adjointe par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 05 février 2026

Le directeur d'unité
François LACAN

DEC252662DR15

Décision portant délégation de signature à Annie Marchand pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UAR3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC).

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC213784DGDS du 20 décembre 2021 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR3420 intitulée Bordeaux Imaging Center dont le directeur est M. Daniel Choquet ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Annie Marchand, responsable administrative et financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie Marchand, responsable administrative et financière, délégation est donnée à Mme Sylvie Djian, Ingénieure en pilotage administratif transverse, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur d'unité, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 22 décembre 2025

Le Directeur d'unité

DANIEL CHOQUET

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC252661DR15

Décision portant délégation de signature à M. Daniel CHOQUET, directeur de l'unité n° UAR3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC180755DAJ du 22 février 2025 portant nomination de M. Younis HERMES aux fonctions de délégué régional de la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC213784DGDS du 20 décembre 2021 portant création ou renouvellement de l'unité n° UAR3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC) dont le directeur est M. Daniel Choquet ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Daniel CHOQUET, directeur de l'unité n° UAR3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC), à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
- Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel CHOQUET, directeur de l'unité n° UAR3420 intitulée Bordeaux Imaging Center (BIC), délégation est donnée à Mme Annie Marchand, responsable administrative et financière et Mme Sylvie Djian, ingénieure en pilotage administratif transverse, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Montant unitaire inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

Article 3 - Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégué régional, délégant, ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à TALENCE, le 22 décembre 2025

Le délégué régional

Younis HERMES

DEC263275DAJ

Décision modifiant la décision DEC220197DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15)

LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de recherche scientifique ;

Vu la décision DEC220197DAJ du 10 février 2022 modifiée portant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional de la circonscription Aquitaine (DR15) ;

Vu la décision DEC263078DR15 du 19 janvier 2026 portant nomination de Mme Camille Lafabrie-Raymond aux fonctions de responsable des ressources humaines de la délégation Aquitaine,

DÉCIDE :

Art. 1^{er}. - A l'article 3 de la décision n° DEC220197DAJ du 10 février 2022 modifiée susvisée, les mots « Mme Sophie Gambachidzé » sont remplacés par les mots « Mme Camille Lafabrie-Raymond ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2026

Le président par intérim
du CNRS

Antoine Petit

a b` OSO UQa oNS

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mateusz CHMURCKI, directeur de l'unité UAR3138 intitulée « Centre français de recherche en sciences sociales » à Prague (CEFRES), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC201512DGDS du 18 décembre 2020 portant création des unités d'appui et de recherche, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 5 ans ;

Vu la décision DEC221994INSHS du 2 août 2022 portant nomination de M. Mateusz CHMURSKI aux fonctions de directeur par intérim de l'unité UAR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales à Prague » (CEFRES) à Prague, et cessation de fonctions de M. Jérôme HEURTAUX, à compter du 1^{er} septembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Vu la décision DEC223038DGDS du 2 janvier 2023, portant nomination des directeurs et directeurs adjoints de diverses unités du CNRS, M. Mateusz CHMURSKI est nommé aux fonctions de directeur de l'unité UAR 3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales à Prague » (CEFRES) à Prague ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC252611DGDS du 23 décembre 2026, portant prorogation des unités, par laquelle l'unité UAR3138 intitulée « Centre français de recherche en sciences sociales » à Prague (CEFRES) dont le directeur est M. Mateusz CHMURCKI est prorogée pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2026, dans un intérêt de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à **Monsieur Mateusz CHMURCKI**, directeur de l'unité UAR3138 intitulée « Centre Français de Recherche en Sciences Sociales à Prague » (CEFRES), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

a b` OSPPUOa o NS

a YÁäçà éçéi~ái ÇYáÖ-íçà ÇÉ-äÖ~ii êÉ= = ~Ç-ã Éç áe ~ç i çã Öme ^kI-ÇäÉÁíéáÉ
ÇÉ ài ááÝ foi CMNU çáíáí àÝÉ = foi çê-áÁÉJs áÉá~ã çã = ~í Éä ~íáÄ = áÇ çë
^ééää-íçàæ= Écs ^H é~é ä ÇYáÖ YÉ éYÖçã~áí Éä ç= i ~ääÝ Ç çèÇçáá~íÉ é
éÉAçã Ç~äÉ

i ^ç i dr bæ df k^i bl

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC223093DGDS du 2 janvier 2023, portant création de l'unité IRL2018 intitulée « IRL France-Vietnam in Mathematics and its Applications » (FVMA), dont le directeur est M. Bao Chau NGO et Messieurs Minh Hà LÊ et Marc PEIGNE directeurs adjoints, à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée de 5 ans ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la décision DEC251294INSMI du 4 septembre 2025, portant fin de fonctions et nomination de Mme Thi Ha Duong PHAN aux fonctions de directrice de l'international research laboratory n° 2018 intitulée France-Vietnam in Mathematics and its Applications (FVMA), à compter du 1^{er} septembre 2025 ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à **Madame Thi Ha Duong PHAN**, directrice de l'unité IRL2018 intitulée « IRL France-Vietnam in Mathematics and its Applications » (FVMA), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;

2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Thi Ha Duong PHAN, directrice de l'unité IRL2018 intitulée « IRL France-Vietnam in Mathematics and its Applications » (FVMA), délégation est donnée à **Monsieur Marc PEIGNE**, directeur adjoint, de l'unité IRL2018 intitulée « IRL France-Vietnam in Mathematics and its Applications » (FVMA), aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

DEC262945DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Yann GUERARDEL, directeur de l'unité IRL2045 intitulée Multidisciplinary International Research for Advancing Innovation in Glycosciences (GlycoMIRAI), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC252612DGDS] du 23 décembre 2025 portant création et renouvellement des international research laboratoires, par laquelle est créée l'unité IRI2045 Intitulée Multidisciplinary International Research for Advancing Innovation in Glycosciences (GlycoMIRAI) dont le directeur est M. Yann GUERARDEL et le directeur adjoint : Mme Chihiro SATO à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 5 ans, sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à **Monsieur Yann GUERARDEL**, directeur de l'unité IRL2045 intitulée Multidisciplinary International Research for Advancing Innovation in Glycosciences (GlycoMIRAI), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ Montant unitaire inférieur à 140 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2026.

3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement Monsieur Yann GUERARDEL, directeur de l'unité IRL2045 intitulée Multidisciplinary International Research for Advancing Innovation in Glycosciences (GlycoMIRAI), délégation est donnée à **Madame Chihiro SATO**, directrice adjointe de l'unité IRL n° 2045 intitulée Multidisciplinary International Research for Advancing Innovation in Glycosciences (GlycoMIRAI), aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **19 janvier 2025**

La Déléguée régionale de Paris-Normandie



Isabelle LONGIN

a b` OSO QPa oNS

Décision portant délégation de signature à Monsieur Mark THURSZ, directeur de l'unité IRL2044 intitulée Multiscale Metabolism « Antoine Lavoisier », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC252612DGDS] du 23 décembre 2025 portant création et renouvellement des international research laboratories, la laquelle est créée l'unité IRL n°2044 Intitulée Multiscale Metabolism « Antoine Lavoisier » dont le directeur est M. Mark THURSZ à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 5 ans, sous réserve de la conclusion des conventions correspondantes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à **Monsieur Mark THURSZ**, directeur de l'unité IRL2044 intitulée Multiscale Metabolism « Antoine Lavoisier », à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

DEC262931DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Eddy GODELLE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR6139 intitulée « Laboratoire de Mathématiques Nicolas Oresme » (LMNO)

LE DIRECTEUR D'UNITÉ,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision DEC133949INSMI du 27 mars 2023, portant nomination de M. Jérôme POINEAU aux fonctions de directeur de l'unité UMR6139 intitulée « Laboratoire de Mathématiques Nicolas Oresme » (LMNO), pour la durée fixée dans la décision DEC213767DGDS, portant renouvellement de l'unité UMR6139, en remplacement de M. Eric RICARD, appelé à d'autres fonctions, à compter du 1^{er} septembre 2023 ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

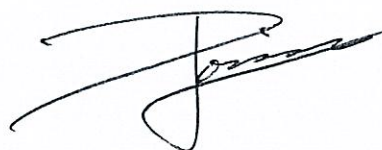
DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à **Monsieur Eddy GODELLE**, directeur adjoint de l'unité UMR6139 intitulée « Laboratoire de Mathématiques Nicolas Oresme » (LMNO), à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 modifiée susvisée¹.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 13/02/2026

Le directeur de l'unité



Jérôme POINEAU

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

a b` OSO PSa oNS

Décision portant délégation de signature à Monsieur Joël VAN BAELEN directeur de l'unité UMR8105 intitulée « Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones » (LACy) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°10A004DSI du 18 décembre 2009 portant renouvellement de l'unité UMR8105 intitulée Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy) ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC142119DGDS du 18 décembre 2014 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8105 intitulée Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy), dont le directeur est M. Pierre TULET, à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191237DGDS du 19 décembre 2019 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8105 intitulée Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy), dont le directeur est M. Joël VAN BAELEN et les directeurs adjoints Messieurs El Hassan BENCHERIF et Olivier BOUSQUET à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu la décision DEC212482INSU du 31 août 2021 portant nomination de Madame Sylvie MALARDEL aux fonctions de directrice adjointe de l'unité UMR8105 intitulée Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy), à compter du 1^{er} septembre 2021, jusqu'à la date de fin de mandat pour la durée fixée dans la décision DEC191237DGDS portant notamment renouvellement de l'UMR8105.

Vu la décision DEC246911INSU du 5 juin 2024, portant cessation de fonctions et nomination de Madame Hélène VEREMES aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°8105 intitulée : Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy), à compter du 7 février 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Vu la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation pour une durée d'un an dans un intérêt de service l'unité UMR8105 intitulée « Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones » (LACy) dont le directeur est Monsieur Joël VAN BAELEN, Madame Hélène VEREMES directrice adjointe et Monsieur El Hassan BENCHERIF, directeur adjoint, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025, portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche, par laquelle l'unité UMR8105 intitulée « Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones » (LACy) dont le directeur est Monsieur Joël VAN BAELEN, Monsieur El Hassan BENCHERIF directeur adjoint et Madame Hélène VEREMES directrice adjointe est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 5 ans, sous réserve de la conclusion des avenants aux conventions correspondantes ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à **M. Joël VAN BAELEN**, directeur de l'unité UMR8105 intitulée « Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones » (LACy), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël VAN BAELEN directeur de l'unité UMR8105 intitulée « Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones » (LACy), délégation est donnée à **Monsieur El Hassan BENCHERIF**, directeur adjoint, de l'unité UMR8105 intitulée Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy) et à **Madame Hélène VEREMES**, directrice adjointe l'unité UMR8105 intitulée Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël VAN BAELEN, directeur de l'unité UMR8105 intitulée « Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones » (LACy), de M. El Hassan BENCHERIF, directeur adjoint, de l'unité UMR8105 intitulée Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy) et de Mme Hélène VEREMES, directrice adjointe de l'unité UMR8105 intitulée Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy),), délégation est donnée à **Madame Josiane PAUCHONT**, responsable administrative de l'unité UMR8105 intitulée Laboratoire de l'Atmosphère et des Cyclones (LACy), aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait Paris, le

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

ab`OSP P a oNS

X

a YaYÖ-íçã ÇÉäÖä~ìì êÉ-ÀçãëÉáíáÉ= çãëáí ê=É-àJcê-à çäë r ppfk l=ÇäÉÁÉ éé~ê
ääíYéää ÇÉ äääíáí í ðk pNSN äáíáí àYÉ= ð kop qboob Ç ð k fsbop= ðk pr H é~ê ä
ÇYaYÖ YÉ-éYÖçã~ä-Éä ë~ì ~ääY-Ç çêÇçãã~íÉí êëÉÁçãÇ~äÉ

i ^ ç i dr b ð df k ^ i bl

- Vu** le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;
- Vu** la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;
- Vu** la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;
- Vu** la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;
- Vu** la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;
- Vu** la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.
- Vu** la décision DEC259767DAJ du 12 février 2025, portant nomination de Mme Carine CONSTANS aux fonctions de directrice adjointe administrative de l'institut national des Sciences de l'Univers (INSU) à compter du 17 mars 2025 ;
- Vu** la décision DEC263247DAJ du 6 février 2026 portant fin de fonctions et nomination de Monsieur Jean-François DOUSSIN aux fonctions de directeur par intérim de l'Institut National des Sciences de l'Univers (INSU), à compter du 1^{er} mars 2026 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à **Monsieur Jean-François DOUSSIN**, directeur par intérim de l'institut INS1619 intitulée « CNRS TERRE & UNIVERS » (INSU), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'institut, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François DOUSSIN, directeur par intérim de l'institut INS1619 intitulée « CNRS TERRE & UNIVERS » (INSU), délégation est donnée à **Madame Carine CONSTANS**, directrice adjointe administrative de l'institut INS1619 intitulée « CNRS TERRE & UNIVERS » (INSU), aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas ARNAUD, directeur par intérim de l'institut INS1619 intitulée « CNRS TERRE & UNIVERS » (INSU) et de Mme Carine CONSTANS, directrice adjointe administrative de l'institut INS1619 intitulée « CNRS TERRE & UNIVERS » (INSU), délégation est donnée à **Monsieur Marc ROUX**, directeur adjoint administratif adjoint, de l'institut INS1619 intitulée « CNRS TERRE & UNIVERS » (INSU), aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas ARNAUD, directeur par intérim de l'institut INS1619 intitulée « CNRS TERRE & UNIVERS » (INSU) de Mme Carine CONSTANS, directrice adjointe administrative de l'institut INS1619 intitulée « CNRS TERRE & UNIVERS » (INSU) et de M. Marc ROUX, directeur adjoint administratif adjoint, de l'institut INS1619 intitulée « CNRS TERRE & UNIVERS » (INSU), délégation est donnée à **Madame Marcelline PROSPER-COJANDE**, responsable du pôle budget, ingénieure d'études, de l'institut INS1619 intitulée « CNRS TERRE & UNIVERS » (INSU), aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

DEC262928DR16

Décision portant délégation de signature à Madame Bénédicte WAROT-FONROSE, directrice par intérim de l'unité FR3507 intitulée « Microscopie Electronique et Sonde Atomique » (METSА), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC201514DGDS du 18 décembre 2020, approuvant le renouvellement de l'unité FR3507 intitulée « Microscopie Electronique et Sonde Atomique » (METSА), dont le directeur est M. Williams LEFEBVRE, à compter du 1^{er} janvier 2021 ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC252611DGDS du 23 décembre 2026, portant prorogation des unités, par laquelle l'unité FR3507 intitulée « Microscopie Electronique et Sonde Atomique » (METSА), dont la directrice par intérim est Mme Benedicte WAROT-FONROSE et le directeur adjoint par intérim, M. Williams LEFEBVRE est prorogée pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2026, dans un intérêt de service ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à **Madame Bénédicte WAROT-FONROSE**, directrice par intérim de l'unité FR3507 intitulée « Microscopie Electronique et Sonde Atomique » (METSА), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;

¹ Montant unitaire inférieur à 140 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2026.

2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

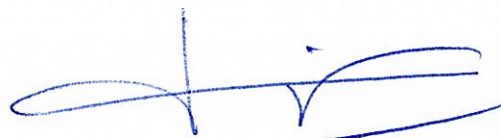
Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte WAROT-FONROSE, directrice par intérim de l'unité FR3507 intitulée « Microscopie Electronique et Sonde Atomique » (METSA), délégation est donnée à **Monsieur Williams LEFEBVRE**, directeur adjoint par intérim de l'unité FR3507 intitulée « Microscopie Electronique et Sonde Atomique » (METSA), aux fins mentionnées à l'article 1^{er} ;

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte WAROT-FONROSE, directrice par intérim de l'unité FR3507 intitulée « Microscopie Electronique et Sonde Atomique » (METSA) et de M. Williams LEFEBVRE, directeur adjoint par intérim de l'unité FR3507 intitulée « Microscopie Electronique et Sonde Atomique » (METSA), délégation est donnée à **Monsieur Alain COURET**, directeur du CEMES, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 19 janvier 2026

La Déléguée régionale de Paris-Normandie



Isabelle LONGIN

a b` OSPQOPa o NS

a YáYÖ-íçá ÇÉ-äÖ-íi éÉ-Áçá éÉáíáÉ = ~Ç-ã É= ~í Ééá É-ó^k a e b-ÇáÉÁéáÉ-ÇÉ-äÉáíáY
NSM çáíáí áYÉ = ç áÉÁíçá ÇÉ-ö Éá-íçá ä-í ÉÁ-É-ö áíéÉéäÉ= Éa o b F é-é-ä ÇYáYÖ YÉ
éYÖçá-áÉ-Éá-é-í-äáY-Ç çéÇçáá-íÉ é-éÉÁçáÇ-äÉ

i ^a i dr bø df k^i bl

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010, portant création de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) ;

Vu la décision DEC100174DAJ du 1^{er} octobre 2010, portant organisation de l'unité MOY1609 intitulée « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC182530DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 modifiée portant organisation de la direction du CNRS, les mots « Direction Innovation et Relations avec les Entreprises » (DIRE) sont remplacés par les mots « Direction des Relations avec les Entreprises »

Vu la décision DEC201924DAJ du 21 décembre 2020 portant organisation de la direction des relations avec les entreprises (DRE) ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu la décision DEC250660DAJ du 14 mai 2025, portant nomination de Mme Catherine GRANDHOMME aux fonctions de directrice des relations avec les entreprises (DRE), à compter du 15 mai 2025 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à **Madame Catherine GRANDHOMME** directrice de l'entité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE) à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DRE, les actes suivants :

1. Les commandes ayant trait aux frais de protection intellectuelle ;
2. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes et les actes d'exécution correspondants ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine GRANDHOMME directrice de l'entité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE) délégation est donnée à **Madame Faranak GRANGE**, responsable de l'administration et du pilotage, de l'entité MOY1603 intitulée « Direction Générale Déléguée à l'Innovation » (DGD-I), aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine GRANDHOMME directrice de l'entité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE) et de Madame Faranak GRANGE, responsable de l'administration et du pilotage, de l'entité MOY1603 intitulée « Direction Générale Déléguée à l'Innovation » (DGD-I), délégation est donnée à **Madame Patrizia BORGHETTI**, directrice adjointe du pôle Développement de Projets, de l'entité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision .

Article 4 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine GRANDHOMME directrice de l'entité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE), de Madame Faranak GRANGE, responsable de l'administration et du pilotage, de l'entité MOY1603 intitulée « Direction Générale Déléguée à l'Innovation » (DGD-I) et de Madame Patrizia BORGHETTI, directrice adjointe du pôle Développement de Projets, de l'entité MOY1609 intitulée « Direction des Relations avec les Entreprises » (DRE) délégation est donnée à **Madame Béatrice DOMINÉ**, responsable du pôle développement des affaires, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision .

Article 5 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

a b` OSO P a oNS

Délégation de signature consentie à Monsieur Patrick MAVINGUI, directeur de l'unité FR2041 intitulée « BioSecurite en Milieu Tropical » (BioST 4126), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC191243DGDS du 19 décembre 2019, portant création de l'unité FR2041 intitulée « BioSecurite en Milieu Tropical » (BioST 4126), dont le directeur est M. Patrick MAVINGUI, Madame Fabienne REMIZE directrice adjointe et Monsieur Matthieu LE CORRE directeur adjoint, à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu la décision n° DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023

Vu la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant prorogation pour une durée de un an dans un intérêt de service, l'unité FR2041 intitulée « BioSecurite en Milieu Tropical » (BioST 4126), dont le directeur est M. Patrick MAVINGUI, Mme Anne BIALECKI directrice adjointe et Hippolyte KODJA directeur adjoint, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 modifiée portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC252620DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement d'une fédération de recherche, par laquelle l'unité FR2041 intitulée « BioSecurite en Milieu Tropical » (BioST 4126) dont le directeur es Monsieur Aimé Dieudonné Patrick MAVINGUI et le directeur adjoint Monsieur Matthieu LE CORRE est renouvelée à compter du 1^{er} janvier 2026, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à **Monsieur Patrick MAVINGUI**, directeur de l'unité FR2041 intitulée « BioSecurite en Milieu Tropical » (BioST 4126), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique¹;
2. Les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick MAVINGUI, directeur de l'unité FR2041 intitulée « BioSécurité en Milieu Tropical » (BioST 4126), délégation est donnée à **Madame Anne BIALECKI**, professeure à l'université de La Réunion et à **Monsieur. Hippolyte KODJA**, professeur à l'université de La Réunion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La Déléguée régionale de Paris-Normandie

a b` OSPPQ a oNS

Délégation de signature consentie à Monsieur François POUGET, directeur général délégué aux ressources de l'entité MOY1620 intitulée « Direction Générale Déléguée aux Ressources du CNRS » (DGD-R), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 modifiée relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC222931DAJ du 2 janvier 2023, portant nomination de Mme Isabelle Longin aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris-Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Vu la décision DEC252063DAJ du 17 novembre 2025 portant nomination de M. François Pouget aux fonctions de directeur général délégué aux ressources du CNRS à compter du 19 janvier 2026 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à **Monsieur François POUGET**, directeur général délégué aux ressources de l'entité MOY1620 intitulée « Direction Générale Déléguée aux Ressources du CNRS » (DGD-R), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DGD-R, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes et les actes d'exécution correspondants ;
2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. François POUGET, directeur de l'entité MOY1620 intitulée « Direction Générale Déléguée aux Ressources du CNRS » (DGD-R), délégation est donnée à **Madame Marine BOULANGÉ**, assistante de direction, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La Déléguée régionale de Paris-Normandie



a b` OSPNMba oNS

a Ya'Ö-içã ÇÉ æÖã~ii ðÉ AçaëÉaiáÉ = = çãæá é =Yé ä É r fi boql ÇæÉÁíÉ è ÇÉ æ Aça ä i äá-içãl-ÉaiáY= NSSS-áaiái áYÉ= æ æÉÁiçã ÇÉ æ ð çã ä i äá-içã= æa fo` H é~é æ-ÇYáÖ YÉ=éYÖçã~æÉ-Éa æ~i ~æYÇ çéÇçãã-íÉ è-éEAçãÇ-æÉ

Ë ^a i dr bæ df k^i bl

sì æAçÇÉ-ÇÉ æÉÁÜÉÁÜÉi ççì~ã ä Éai æÉæ=æáÉæ=KPCOJNŁ KPCOJPPX

sì æ ÇYÁæçã çãøa b` MVMNPa ^g Çi ð ÇYÁÉá ÄÉ VMQ æ çÇãYÉ æççè~ái çæÖãæ-içã ÇÉæ ÁæAçãææiçãæ=Çã æææi-ía ÉèÇi ð kopX

sì æ ÇYÁæçã çãøa b` MRMNPa ^g Çi ÇNÇYÁÉá ÄÉ VMRã çÇãYÉ æççè~ái ÁéY-içã ÇÉ æ ÇæÉÁiçã ÇÉ æ Aça ä i äá-içãl

sì æ ÇYÁæçã çãøa b` NMMNPa ^g Çi ÇN æái æé VMN AçaÑè~ái æ èi ~æY Ç çéÇçãã-íÉ èè éEAçãÇ-æÉæ~i ñ ÇYáÖ Yé=éYÖçã~i ñX

sì æ ÇYÁæçã çãøa b` NNONPa ^g Çi NO çÁçÄÉ VMN æççè~ái æ çÇãY-içã ÇÉ æ ÇYÁæçã çãøa MRMNPa ^g Çi ÇNÇYÁÉá ÄÉ VMRã çÇãYÉ æççè~ái ÁéY-içã ÇÉ æ ÇæÉÁiçã ÇÉ æ Aça ä i äá-içãl X

sì æ ÇYÁæçã çãøa b` NRPPS a ^g Çi NV æái æé VMRã çÇãYÉ æÉ-ía Éæ~i ñ AçaÇãçãæ ÇÉ ÇYáÖ-içãæ ÇÉ æÖã~ii ðÉ AçaëÉaiáÉ æ~é æ-ÇYáÖ Yé=éYÖçã~i ñ Éa æi èèi ~æY Ç çéÇçãã-íÉ èè éEAçãÇ-æÉæ~i ñ ÇæÉÁíÉ èèÇi äáYé-ÇÉ æ ÉæAçãææiçãæ X

sì æ ÇYÁæçã çãøa b` OOSPMA ^g Çi O çÁçÄÉ VMQ æççè~ái çãæ æ-içã ÇÉ ç Kyé ä É r fi _boq ~i ñ ñáAíçãæ ÇÉ ÇæÉÁíÉ èÇÉ æ Aça ä i äá-içãl æ æ~é æÇi ñæ ççì Éá ÄÉ VMQ X

sì æ ÇYÁæçã çãøa b` OOVNPa ^g Çi O æái æé VMPI æççè~ái çãæ æ-içã ÇÉ ç ä É fè-ÁÉææ çãÖæ~i ñ ñáAíçãæ ÇÉ ÇYáÖ YÉ=éYÖçã~æ ÇÉ æ AæAçãææiçãæ ñææk çæã ~áÇÉ æ Aça éiÉèÇi ñæ æái æé VMQ X

a b` fa b`W

^ éiáÉNÉ æ Ya'Ö-içã æi ççããYé= çãæá é =Yé ä É r fi boql ÇæÉÁíÉ è ÇÉ æ Aça ä i äá-içãl ÉaiáY ç | NSSS-áaiái áYÉ= æ æÉÁiçã ÇÉ æ ð çã ä i äá-içã= æa fo` | j H æ æNÉ ÇÉ æÖãÉ æi çãæ ÇÉ æ ÇYáÖ YÉ=éYÖçã~æi ææÉ-Éa æ~èi ~æY Ç çéÇçãã-íÉ èè éEAçãÇ-æÉ æi Ç~æè æ æá É-ÇÉ æ ÁéYÇáÉ ÇæéçããÁæ-ÇÉ æ æa fo` | j | ææ=ÁíÉèè æ ~áiè`W

- N i Éè Aça ä ~áÇÉè Çi á æ çái~ái æNéá é æ VM MMMM-Éi èçè ðçèè ñ~ñÉè Éi æÉ æÁíÉ Ç ÉnYÁi íçã AçæÉèèçãÇ-áíèèX
- O i Éè çéÇáÉ-ÇÉ æ æççãl Ç~æè æ-É-éÉÉÁí ÇÉ æ è ÖÉæ=ééá-ÁÉæ~i ð kop-AçaÁÉæ~ái æÉ é~ èè èèi Éi æáæèi ÉÉÉ-Açãæ-ÇÉ fè~æéçèi ~NÉÉaièK

^áíáÉ 0j áá Á-é Ç ~ÄöÉáÁÉ çí Ç Éá é ÁÜÉá Éáí ÇÉ j Kçÿë ä É ÷r fi _boql ÇáÉÁíÉ ê ÇÉ á
Áçã ä í áá-íçáí ÇÉ áÉáíáÝ j | NSSS ááíáí áÝÉ = á áÉÁíçá ÇÉ á = çã ä í áá-íçáá = fa fo` | j H
ÇÝáÖ-íçáá Éí ÇçááÝÉ ð = ~Ç~ä É áí ~ ç ` bi k` | éÉççáë-ÄÉ ð Çã áááíë-íá É Éí ÇÉé
é~áÉá~ááíá ÇÉ áÉáíáÝ j | NSSS ááíáí áÝÉ = á áÉÁíçá ÇÉ á = çã ä í áá-íçáá = fa fo` | j H ð í ñ áé
á ÉáíçáááÝÉé ð á-ááÉ-ñ ÇÉ á-ééýéÉáíÉ ÇÝÁáçá ×

^áíáÉ Pj # ~ééýéÉáíÉ ÇÝÁáçá éÉ-éí ÁáÝÉ ð í áá á ç ÑáÉáÇí ð k opK

c~á ð ñ éáí ðÉ=

i ~á ÝáÖ ÝÉ-éÝÖçá ~áÉ-ÇÉ-ñ-éáük çéä ~á ÇáÉ

DEC263231DR17

Décision portant délégation de signature à M^{me} Isabelle Ollitrault pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées (SUBATECH)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6457, intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées, dont le directeur est M. Gines Martinez ;

Vu la décision n° DEC252143IN2P3 du 18 décembre 2025 portant nomination de M. Pol-Bernard GOSSIAUX aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° 6457 intitulée Laboratoire de physique subatomique et des technologies associées ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Isabelle Ollitrault, ingénieure d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée¹.

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Ollitrault, délégation est donnée à M^{me} Marie Germain, chargée de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement Mme Isabelle Ollitrault, et de M^{me} Marie Germain, délégation est donnée à M^{me} Merryll Decatoire aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nantes, le 17/02/2026

Le directeur d'unité
Pol-Bernard GOSSIAUX

¹ Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC263337DR17

Décision portant délégation de signature à Mme Marie Babel pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité n° UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC223089DGDS du 2 janvier 2023 approuvant le renouvellement de l'unité UMR6074 intitulée Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA), dont le directeur est M. Guillaume Gravier ;

Vu la décision n° DEC252532INS2I du 18 décembre 2026 portant cessation de fonctions de M. Guillaume Gravier, de Mme Pascale Sébillot et de Mme Sandrine Blazy, et nomination de M. Olivier Barais aux fonctions de directeur, et de Mme Marie Babel et M. François Taiani aux fonctions de directrice adjointe et directeur adjoint, de l'unité mixte de recherche n° UMR6074 Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Marie Babel, directrice adjointe¹, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie Babel, délégation est donnée à M. Marc Meneyrol, responsable administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie Babel, et de M. Marc Meneyrol, délégation est donnée à M. Antoine L'Azou, responsable financier, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 09/02/2026

Le directeur d'unité
Olivier BARAIS

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC262937DR17

Décision portant délégation de signature à M. Yannick Fleury pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité mixte de recherche n° EMR6076 intitulée Laboratoire de biotechnologie et chimie marines (LBCM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC223095DGDS du 2 janvier 2023 portant création de l'équipe mixte de recherche EMR6076 intitulée Laboratoire de biotechnologie et chimie marines (LBCM), dont la directrice est Mme Isabelle Linossier ;

Vu la décision n° DEC252074INEE du 25 novembre 2025 portant nomination de M. Alexis Bazire aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°EMR6076 intitulée Laboratoire de biotechnologie et chimie marines (LBCM) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à M. Yannick Fleury, professeur ¹, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick Fleury, délégation est donnée à M. Gilles Bedoux, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vannes, le 19/02/2026

Le directeur d'unité
Alexis BAZIRE

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC263197DR17

Décision portant délégation de signature à M^{me} Perrine Guillon pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff (SBR)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et délégation de pouvoir conférant la qualité de personne responsable du marché ;

Vu la décision n° DEC249127DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement des fédérations de recherche dont la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff, pour une durée de deux ans, dont la directrice est Mme Catherine Boyen ;

Vu la décision n° DEC263020INEE du 19 janvier 2026 portant nomination de Mme Line Le Gall aux fonctions de directrice par intérim de la fédération de recherche FR2424 intitulée Station biologique de Roscoff (SBR) ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Perrine Guillon, ingénieure de recherche ¹, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision n° DEC251019DAJ du 15 juillet 2025 susvisée².

Article 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Perrine Guillon, délégation est donnée à M^{me} Sabine Kimmel, ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Roscoff, le 16/02/2026

La directrice d'unité
Line Le Gall

¹ La délégation de signature peut être accordée à un agent titulaire qui relève d'un corps de catégorie A ou B de la Fonction publique ou assimilé, ou recruté sous contrat d'une durée minimum d'un an, en activité au sein de l'unité. Cet agent doit également bénéficier d'une délégation de signature du délégué régional (ordonnateur secondaire).

² Le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur à 143 000 euros hors taxes à compter du 1^{er} janvier 2024.

DEC263182DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Vanessa Tocut, déléguée régionale de la circonscription Hauts-de-France (DR18)

LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC248160DAJ du 13 septembre 2024 portant nomination de Mme Vanessa Tocut aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Hauts-de-France (DR18) ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée relative à la délégation de pouvoir consentie au Président du CNRS ;

Vu le projet d'acte entre le CNRS et l'Université de Lille portant cession de droit au bail emphytéotique relatif à la location des lots n° 5, n° 6 et n° 7, locaux à usage de bureaux, situés au premier étage du bâtiment SOUHAM 1, rue des Canonniers à Lille,

DECIDE :

Article 1^{er} - Délégation est donnée à Mme Vanessa Tocut, déléguée régionale de la circonscription Hauts-de-France, à l'effet de signer, au nom du président par intérim du CNRS, tout acte nécessaire à la réalisation de la cession de droit au bail emphytéotique relatif à la location des lots n° 5, n° 6 et n° 7, locaux à usage de bureaux, situés au premier étage du bâtiment SOUHAM 1, rue des Canonniers à Lille par l'Université de Lille au profit du CNRS.

Article 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 10 février 2026

Le président par intérim
du CNRS

Antoine Petit

DEC263372INSIS

Décision portant maintien de Mme Emmanuelle TREVISIOL dans ses fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche n°5504 intitulée « Toulouse Biotechnology Institute, Bio & Chemical Engineering » (TBI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC252611DGDS du 23 décembre 2025 portant prorogation d'unités mixtes de recherche et notamment prorogation de l'unité mixte de recherche n° 5504 intitulée " Toulouse Biotechnology Institute, Bio & Chemical Engineering » (TBI) ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} janvier 2026, Mme Emmanuelle TREVISIOL, directrice de recherche au CNRS, est maintenue dans ses fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 6 février 2026

Le président-directeur général

Antoine PETIT

DEC263268IN2P3

Décision portant renouvellement de l'international research laboratory n° 2014 intitulé International Laboratory for Astrophysics, Neutrino and Cosmology Experiments (ILANCE)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord de l'université de Tokyo ;

Vu l'avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis de la directrice de CNRS Nucléaire & Particules,

DECIDE :

Article 1^{er} - Est renouvelé à compter du 1^{er} avril 2026 l'international research laboratory suivant, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

IRL n° 2014 ;

Intitulé : International Laboratory for Astrophysics, Neutrino and Cosmology Experiments (ILANCE) ;

Directeur : M. Michel GONIN, Directeur de recherche ;

Partenaire : UNIVERSITY OF TOKYO

Institut principal : CNRS Nucléaire & Particules ;

Délégation Régionale : DR16 - Paris-Normandie ;

Section : 4 - Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos ;

Durée : 5 ans

Article 2 - Le mandat du directeur mentionné à l'article 1^{er} prend effet au 1^{er} avril 2026 pour la durée de l'international research laboratory.

Article 3 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 février 2026

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC263368INSHS

Décision portant modification de la décision DEC252611DGDS du 23 décembre 2025 portant prorogation des unités

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252611DGDS du 23 décembre 2025 portant prorogation des unités ;

Vu l'avis du directeur de CNRS Sciences humaines et sociales ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision DEC252611DGDS susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche (UMR) n° 5824 intitulée « Groupe d'Analyse et de Théorie Économique Lyon-Saint Etienne (GATE) » sont modifiées comme suit :

La ligne suivante est ajoutée :

« Directrice adjointe : Madame Camille Cornand, Directrice de recherche ».

« Directeur adjoint : Monsieur Stéphane Gonzalez, Professeur à l'université Jean Monnet ».

Les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche (UMR) n° 5194 intitulée : PACTE, Laboratoire de Sciences Sociales (PACTE) sont modifiées comme suit :

Remplacer la ligne

« Directeur adjoint par intérim : M. Benoit CRET Professeur » par :

« Directeur adjoint : M. Benoit CRET, Professeur ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24 février 2026

Le président-directeur général

Antoine Petit

DEC263419INSIS

Décision portant renouvellement de l'international research laboratory n°3757 intitulé « Engineering Science Lyon Tohoku, Materials under eXtreme conditions » (ELYTMAX)

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Est renouvelé à compter du 1^{er} janvier 2026, l'international research laboratory suivant, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : CNRS Ingénierie (INSIS)

Délégation Paris-Normandie

IRL n° 3757

Intitulé : Engineering Science Lyon Tohoku, Materials under eXtreme conditions (ELYTMAX)

Directeur : M. Nicolas MARY, Maître de conférences

Directeur adjoint : M. Yutaka SATO, Professeur

Partenaires : ECOLE CENTRALE DE LYON, INSA LYON, UNIVERSITE DE TOHOKU

Sections : 11

Durée : 5 ans

Art. 2. - Le mandat du directeur et du directeur adjoint mentionnés à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour la durée de l'international research laboratory.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 février 2026

Le président par intérim du CNRS
Antoine PETIT

DEC263201INSIS

Décision portant prorogation de l'unité d'appui et de recherche n°3582 intitulée « Toulouse White Biotechnology » (TWB)

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 modifiée portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires tutelles principales ;

DÉCIDE :

Art. 1. - Est prorogée pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2026, dans un intérêt de service, l'unité d'appui et de recherche suivante, sous réserve de la conclusion de l'avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : CNRS Ingénierie (INSIS)

Délégation Occitanie Ouest

UAR n° 3582

Intitulé : Toulouse White Biotechnology (TWB)

Directrice par intérim : Mme Elisabeth LANCE, ingénieure d'études

Tutelles principales : CNRS, INRAE, INSA TOULOUSE

Sections : 12, 22, 30

Art. 2. - Le mandat de la directrice nommée par intérim et mentionnée à l'article 1 prend effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 8 mois.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, 6 février 2026

Le président-directeur général
Antoine PETIT

DEC263386DR04

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme Auditorium de l'unité UMR9198 intitulée « Institut de biologie intégrative de la cellule »

LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252328DAJ en date du 15 décembre 2025 portant nomination de M. Benoît Forêt aux fonctions de délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ en date du 15 décembre 2025 donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la décision n° DEC263002DAJ en date du 9 février 2026 portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs des directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252614DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche intitulée « Institut de biologie intégrative de la cellule » - UMR9198 ;

DECIDE :

Article 1er

Les tarifs H.T des prestations de la plateforme Auditorium de l'UMR9198 intitulée « Institut de biologie intégrative de la cellule » sont fixés selon le barème joint en annexe.

Ces tarifs font l'objet d'un dossier de tarification auditable, validé le 21/01/2026.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 12 février 2026.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 9 février 2026.

Pour le président par intérim du CNRS et par délégation,
Le délégué régional par intérim
Benoît Forêt

Plateforme Auditorium

| Prestation proposée | Auditorium |
|-------------------------------------|------------------------------------|
| | Location de Salle |
| Unité d'œuvre | Demi journée de réservation |
| Clients externes privés | 962,65 € |
| Clients externes académiques | 633,32 € |
| Clients partenaires | 591,89 € |
| Clients internes | 296,17 € |

a b` OSPQ Sa oM

a YÁáçá àÉa íá É=í ÷~éá è-ÇÉè èÉèí~íçá è-ÇÉàí ááÝ÷ oSO S=áíáí áYÉfáéíáí í-ÇÉ= äá áÉ-ÇÉ` áÉá çáíJcÉè~áÇ#` ` cF

i b#bpf a bk q#^o #k qbof ÷ r ÷ kopl

si ÷ ÁÇÇÉ-ÇÉ÷ ÷ ÉÁÜÉÁÜÉí ÷ çí~ã ä Éáí èÉè~éí ÁÉè÷ KPOJN#÷ KPOJPP÷X

si ÷ ÇYÁáçá àçá b` MQMNRa ^gÇi ÷ ÇYÁÉá ÁÉÉ-OMQ ÷ çÇÁYÉ èçéí~áí çÖ-áá~íçá ÇÉè ÁÉÇá èÁéíçá è~Çá äáéíé-íá ÉèÇi ÷ k op÷X

si ÷ ÇYÁáçá àçá b` CRMPQSa ^gÇi ÷ CRã ~è-OMRèçéí~áí ççá äá~íçá ÇÉj ä Éçá èÉáÁÉj çéáÉ-í~í ñçá Áíçá è-ÇÉÇYáÖ YÉ-éYÇá~áÉ-éçí è÷ ÁÉÇá èÁéíçá èÜ áÉJ^í íÉÇá É÷X

si ÷ ÇYÁáçá àçá b` OSPMDa ^gÇi ÷ ÷ Ñí éÉè-OMDS Ççáá~áí ÇYáÖ-íçá ÇÉ èÖ~íí éÉ ÷ j ä É ççáÉáÁÉj çéáÉ-í ÇYáÖ YÉ-éYÇá~áÉ-éçí è÷ ÁÉÇá èÁéíçá ÇÉèÜ áÉJ^í íÉÇá É-çí~ã ä Éáí Éá ä ~íá é-ÇÉ÷~éáí-íçá í~áí é-íçá éí Áí ÇÖíá~íçá ÇÉj ÉáíÉè-ÇÉ-éçÇi äé÷X

si ÷ ÷ çíÉáçá pcfj Jp_l oJ=OMDJS-ÉáÇ-íÉ-Çi ÷ Ñí éÉè-OMDÖÉa-íá É=í ñéYÖÉè-ÇÉ-ÇYíÉá äá~íçá Çi á ÁÇ íÇá éáí éí ÇYá-Áçè-íçá ÇÉ÷~éáí Çá-ÁÉè-éçí èÉèéçÇi äéí éÉèí~íçá è-ÇÉ÷ ááYé-ÇÉ éÉÁÜÉÁÜÉÇi ÷ k op÷X

si ÷ ÇYÁáçá àçá b` CROSNNa d a pÇi ÷ ÇP-ÇYÁÉá ÁÉÉ-OMRèçéí~áí ééççÖ-íçá ÇÉ=áí ááÝ÷ j oSOVS ááíáí áYÉfáéíáí í-ÇÉ= Üáá áÉ-ÇÉ= áÉá çáíJcÉè~áÇ#` ` cF÷X

a b` fa bW

^éí áÉ-NEá

i Éè÷~éá è-éá Á-ÁÉè-ÇÉè èÉèí~íçá è-ÇÉ÷ r j oSOVS=áíáí áYÉfáéíáí í-ÇÉ= Üáá áÉ-ÇÉ= áÉá çáíJcÉè~áÇ#` ` cFçáí ñíYé-éÇá è-É-é ä Éçá äáí Éá ÷ ááÉñK

^éí áÉ-O

` Éè÷~éá è-éá áÉáí éñé ÷ Áçá éíÉè-ÇÉ÷-Ç-íÉ-ÇÉ=éí Ááí-íçá ÇÉ-Áí ñJáK

^éí áÉ-P

i ~éYéÇáíÉ-ÇYÁáçá èÉè-éí ÁáYÉ=í ÷ í áÉí áá çÑáÉáÇi ÷ k op÷K

c~á ÷ = äáí éÄ~ááÉ

mçí èÉèéYéÇáí é-éáíYéá Çi ÷ k op-éí é-éÇYáÖ-íçá í~ÇYáÖ YÉ-éYÇá~áÉ ççáÉáÁÉj l ofk b^r

q~êáëf` ` c

| | Λ Κ Ο Η Ε Ο Υ Π Τ Ο Υ Ο Υ Μ Π Τ | Λ Ο Υ Π Ο Ξ Ψ Φ Ϊ Σ Ο Π Ο Ϊ | Ο Ι Ψ Ω Σ Ω Ψ Φ Ϊ Ξ Ν Ξ Σ Ψ Ω Ψ Ϊ Ξ Τ Ω Ν Ξ Ο Ϊ | Λ Ο Σ Ο Ν Ξ Ζ Ο Ϊ Τ Ο Υ Ω Ν Ξ Ξ Ε Τ Ψ Ο Χ Ψ Ω Ϊ Σ Ο Υ Ω Ν Ξ Ξ Ξ | Ο Ϊ Τ Σ Ψ Ω Ν Ϊ Σ Ο Ϊ Ξ Ε Ν Ο Ι Ο Ϊ Ω Ψ Ξ Ϊ Ξ |
|--|------------------------------------|-----------------------------|--|--|--|
| Λ Ψ Φ Ο Ψ Α Ψ Ο Ξ Ξ Ξ | Υ Ϊ Ϊ Η Ϊ | Τ Ϊ Η Ϊ | Ϊ Ϊ Η Ϊ Ψ | Τ Ϊ Η Ϊ | Ϊ Τ Ϊ Η Ϊ |
| Λ Ψ Φ Ο Ψ Α Ξ Ψ Ψ Ο Ϊ Ξ Ξ Ε Σ Ϊ Σ Τ Ο Ϊ Ω Ν Ξ Ξ Ξ | Υ Τ Ϊ Η Ϊ | Ϊ Τ Ϊ Η Ϊ | Τ Ϊ Η Ϊ Ϊ | Τ Ϊ Η Ϊ | Ϊ Ϊ Ϊ Η Ϊ |
| Λ Ψ Φ Ο Ψ Α Ξ Ϊ Ψ Ϊ Ο Ϊ Σ Ψ Ϊ Ξ Ξ | Ϊ Ϊ Ϊ Η Ϊ | Τ Ϊ Η Ϊ | Ϊ Η Ϊ Ψ | Ϊ Ϊ Η Ϊ | Ϊ Ϊ Η Ϊ |
| Λ Ψ Φ Ο Ψ Α Ξ Ψ Ψ Ϊ Ϊ Ϊ Ϊ Ϊ Ϊ Ϊ Ϊ | Ϊ Ϊ Ϊ Η Ϊ | Τ Ϊ Η Ϊ | Ϊ Η Ϊ Ψ | Ϊ Ϊ Η Ϊ | Ϊ Ϊ Η Ϊ |

DEC263410DR11

Décision relative aux tarifs des produits du Centre de Liquéfaction de l'UPR 2940 Institut Néel

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC247635DAJ en date du 04 juillet 2024 portant nomination de M. Christophe MULLER aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision n° DEC247688DAJ en date du 23 juillet 2024 donnant délégation de signature à M. Christophe MULLER délégué régional pour la circonscription Alpes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu la note n° DSFIM-SBOR- 2022-6 en date du 17 février 2022 relative aux règles de détermination d'un coût complet et d'élaboration des tarifs auditables pour les produits et prestations des unités de recherche du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252611DGDS du 23 décembre 2025 approuvant la prorogation, pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 2026, de l'unité propre de recherche UPR2940, intitulée « Institut NÉEL » ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des produits du Centre de Liquéfaction de l'UPR2940 Institut Neel sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/01/2026.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 06/02/2026

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
M. Christophe J. MULLER

Annexe DEC263410DR11

Décision relative aux tarifs des produits du Centre de Liquéfaction de l'UPR 2940 Institut Néel

1) Azote liquide

| ^ òçí É=àè ò ÇÉ | mèñ-ÇÉ=í Èáí È=í áá ~àÉ= Lää èÉ |
|----------------------------------|---------------------------------|
| c~Áii è-íçá à=áí ÈääÉ | MOQ |
| ` àááí è-é ~á Èá ~àÉè | MOQ |
| ` àááí è-Èní Èää Èè=Á-ÇYá àèí Èè | MPN |
| ` àááí è-é àá Yè | MQP |

2) Hélium liquide

| e Yää á =àè ò ÇÉ | mèñ-ÇÉ=í Èáí È=í áá ~àÉ= Lää èÉ | mèñ-ÇÉ=í Èáí È=í áá ~àÉ= Lää P |
|----------------------------------|---------------------------------|--------------------------------|
| c~Áii è-íçá à=áí ÈääÉ | PITP | RIMQ |
| ` àááí è-é ~á Èá ~àÉè | PITP | RIMQ |
| ` àááí è-Èní Èää Èè=Á-ÇYá àèí Èè | QUU | SIRV |
| ` àááí è-é àá Yè | SIUP | VIOP |

PF e Yää á =ç ~òÈí ñ

i È=è=àNÇÉ=áUYää á Ò 0 í ñ=UYää á àçá=ÉÁ ÁáY=Èáí Ñ=Áii èY=í ñ=è=àNÇí èèñ-Ç ~ÁU-í=OMOS-ÇÉ=áUYää á ÁUÉ =É= Nçí àá=ááí è=ççá **POVM** =é=è=áá=É=ÇÉ=àèí ò ÇÉ=ÁUÉí Yçí **OPITV** Lää "ÇÉ=Ò =éÈáÇí =áYèí á ~ááÁE=áí Èáí È=Èáí **NáÖ ÇIDYää á =àèí ò ÇÉ=èçá U=á=è=è=ÇÉ=àèí ò ÇÉ=è=è=èYèÈáí ~áí **SIMN** "ÇÉ=Ò=òFK**

DEC263407DR13

Décision relative aux tarifs simplifiés des prestations de la Plateforme OptoMicrofluidique de Montpellier (POMM) de l'unité UMR5221 intitulée « Laboratoire Charles Coulomb » (L2C)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC248743DAJ en date du 06 décembre 2024 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision n° DEC259378DAJ en date du 23 janvier 2025 donnant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Occitanie Est notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs simplifiés (non auditables) des prestations de la Plateforme OptoMicrofluidique de Montpellier (POMM), prestations POM-1 à POM-23, de l'unité « Laboratoire Charles Coulomb » (L2C) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Cette décision annule et remplace la décision n° DEC252352DR13 du 04/12/2025.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} décembre 2025.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 9 février 2026

Pour le président – directeur général
et par délégation,
Le délégué régional
M. Laurent BARBIERI

Tarifification Non Auditable

Décision n° DEC263407DR13

**LABORATOIRE CHARLES COULOMB (L2C)
UMR 5221 - division 0710**

POMM

Prise d'effet : 01/12/2025

| Référence Prestation | Nom Prestation | Nature Unité d'œuvre | Tarif CNRS / Cotutelles /Etablissements partenaires* HT | Tarif autres établissements publics HT | Tarif Privé HT |
|----------------------|-----------------------|----------------------|---|--|----------------|
| POM-1 | SPINNER | Heure | 32,07 € | 33,22 € | 41,53 € |
| POM-2 | PLASMA | Heure | 38,46 € | 43,92 € | 54,90 € |
| POM-3 | DILASE 650 | Heure | 24,10 € | 99,35 € | 124,18 € |
| POM-4 | UK KUB | Heure | 30,39 € | 30,39 € | 37,99 € |
| POM-5 | DIP COATER | Heure | 26,82 € | 26,82 € | 33,53 € |
| POM-6 | CARAC μFLU | Heure | 23,32 € | 75,18 € | 93,98 € |
| POM-7 | INDENTEUR | Heure | 19,65 € | 74,46 € | 93,07 € |
| POM-8 | ADS/DES | Heure | 14,01 € | 69,06 € | 86,32 € |
| POM-9 | ETUVES | Heure | 28,39 € | 29,36 € | 36,70 € |
| POM-10 | HFL | Heure | 25,61 € | 59,70 € | 74,62 € |
| POM-11 | ROTAVAP | Heure | 21,46 € | 21,46 € | 26,82 € |
| POM-12 | ATG/DSC | Heure | 5,24 € | 5,24 € | 6,55 € |
| POM-13 | DIGIDROP | Heure | 18,09 € | 18,09 € | 22,61 € |
| POM-14 | SPECT IR | Heure | 17,29 € | 72,34 € | 90,43 € |
| POM-15 | SPECT UV-Vis | Heure | 24,21 € | 24,21 € | 30,27 € |
| POM-16 | MICROSCOPE | Heure | 25,61 € | 69,52 € | 86,90 € |
| POM-17 | PERCEUSE | Heure | 31,80 € | 32,97 € | 41,22 € |
| POM-18 | SCIE | Heure | 31,42 € | 36,67 € | 45,84 € |
| POM-19 | DILASE 3D | Heure | 30,44 € | 103,06 € | 128,82 € |
| POM-20 | ESSAIS MECA | Heure | 65,70 € | 209,86 € | 262,32 € |
| POM-21 | TAPE CASTING | Heure | 5,59 € | 8,85 € | 11,07 € |
| POM-22 | SECHAGE SUPERCRITIQUE | Heure | 4,79 € | 24,05 € | 30,07 € |
| POM-23 | EXPERTISE | Heure | 26,00 € | 35,00 € | 170,00 € |

*Tarifs établissements partenaires HT = ce tarif englobe, les unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après : Université de Montpellier (UM)

DEC263487DR13

Décision relative au tarif des prestations de l'unité UAR2041 intitulée « PAC Chimie Balard Montpellier »

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace en date du 8 janvier 2026, chargeant M. Antoine PETIT d'exercer les fonctions de président par intérim du Centre national de la recherche scientifique, à compter du 9 février 2026 (JORF n°0013 du 16 janvier 2026, NOR : ESRR2600508A) ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC248743DAJ en date du 06 décembre 2024 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

Vu la décision n° DEC259378DAJ en date du 23 janvier 2025 donnant délégation de signature à M. Laurent BARBIERI délégué régional pour la circonscription Occitanie Est notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des prestations de « Service 1 – Diffraction X, Fluorescence X, Diffusion X » de l'UAR2041 intitulée « PAC Chimie Balard Montpellier » sont mis à jour selon le barème joint en annexe.

Cette décision annule et remplace la décision DEC250996DR13.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 20 février 2026

Pour le président – directeur général par intérim
et par délégation,
Le Délégué Régional
M. Laurent BARBIERI

Tarifification Non Auditable

UAR 2041 PAC Chimie Balard

Service 01 – Diffraction X, Fluorescence X, Diffusion X

Décision n° DEC263487DR13

Prise d'effet : 01/01/2026

| Référence Prestation | Nom Prestation | Nature Unité d'œuvre | Tarif CNRS / Cotutelles /Etablissements partenaires* HT | Tarif autres établissements publics HT | Tarif Privé HT** |
|----------------------|---|----------------------|---|--|------------------|
| PAC1-1 | POUDRES | L'heure | 7,48 € | 16,32 € | 35,00 € |
| PAC1-2 | POUDRES+ | L'heure | 11,24 € | 56,43 € | 113,00 € |
| PAC1-3 | MONOXTAL | L'heure | 15,62 € | 57,56 € | 109,00 € |
| PAC1-4 | C. MINCES | L'heure | 16,13 € | 71,84 € | 111,00 € |
| PAC1-5 | FLUO X | L'heure | 35,87 € | 122,74 € | 170,00 € |
| PAC1-6 | PERLE | La perle | 9,83 € | 9,83 € | 20,00 € |
| PAC1-7 | Expertise Diffraction X, Fluorescence X, Diffusion X | L'heure | - € | 42,03 € | 100,00 € |
| PAC1-8 | Aquisition SAXS (par h) | L'heure | 12,16 € | 43,04 € | 86,09 € |
| PAC1-9 | Acquisition SAXS et accompagnement au traitement de données (par h) | L'heure | 15,06 € | 57,46 € | 114,91 € |
| PAC1-10 | Expertise SAXS | L'heure | - € | 102,22 € | 204,45 € |

***Tarifs établissements partenaires HT** = ce tarif englobe, les unités CNRS, les établissements partenaires listés ci-après : Université de Montpellier, ENSCM (école nationale supérieure de chimie de Montpellier)

****Tarifs Privé HT** = 5% de réduction pour une commande entre 5 000 € HT et 10 000 € HT et 10 % de réduction pour une commande au-delà de 10 000 € HT.

DEC263449DR14

Décision relative aux tarifs des prestations de la plateforme SCIENCEIMAGE de la FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative (CBI).

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Méré Jocelyn aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature à M. Méré Jocelyn délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu l'instruction n°INS000211BPC en date du 26 septembre 2000 relative à la tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs des prestations de la plateforme SCIENCEIMAGE de la FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative (CBI) sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

La présente décision annule et remplace les décisions DEC200719DR14, DEC182888DR14 et DEC131045DR14 à compter de cette date.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 13 février 2026.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
M. Méré

Nouvelle tarification CBI SCIENCEIMAGE
à compter du 1er janvier 2026
IMPRESSIONS, REALISATIONS ET PHOTOTHÈQUE

| IMPRESSION POSTER | | | |
|--|------------|-------------|--------------|
| | CBI | EPST | PRIVÉ |
| PAPIER MAT | | | |
| Poster A1 sans fond | 18,50 € | 19,00 € | 20,50 € |
| Poster A1 avec fond | 20,90 € | 21,40 € | 23,10 € |
| Poster A0 sans fond | 26,30 € | 27,00 € | 30,00 € |
| Poster A0 avec fond | 31,50 € | 32,50 € | 36,75 € |
| Poster B0 sans fond | 34,30 € | 35,20 € | 39,70 € |
| Poster B0 avec fond | 39,90 € | 40,90 € | 48,30 € |
| PAPIER BRILLANT | | | |
| Poster A1 sans fond | 26,50 € | 27,20 € | 28,90 € |
| Poster A1 avec fond | 30,00 € | 30,75 € | 34,55 € |
| Poster A0 sans fond | 39,00 € | 40,00 € | 46,20 € |
| Poster A0 avec fond | 45,00 € | 46,15 € | 55,15 € |
| Poster B0 sans fond | 47,00 € | 48,20 € | 60,90 € |
| Poster B0 avec fond | 53,50 € | 54,85 € | 68,80 € |
| BACHE | | | |
| Poster A1 sans fond | 28,60 € | 29,30 € | 31,50 € |
| Poster A1 avec fond | 33,20 € | 34,05 € | 26,25 € |
| Poster A0 sans fond | 49,00 € | 50,25 € | 36,25 € |
| Poster A0 avec fond | 52,40 € | 53,70 € | 61,95 € |
| Poster B0 sans fond | 73,15 € | 75,00 € | 79,80 € |
| Poster B0 avec fond | 77,90 € | 81,50 € | 87,15 € |
| ACQUISITIONS / PRISES DE VUES | | | |
| 1 à 5 ex | 5,00 € | 5,50 € | 7,00 € |
| de 6 ex à 10 ex | 2,65 € | 3,00 € | 4,00 € |
| de 11ex à 50 ex | 1,80 € | 2,20 € | 2,80 € |
| 51 ex et + | 1,05 € | 2,00 € | 2,50 € |
| REALISATION GRAPHIQUE | | | |
| Insertion de réalisation graphique complémentaire libre de droit | 5 € | 5 € | 8 € |
| TAUX HORAIRE | | | |
| Taux horaire Ingénieur | 0 € | 0 € | 60 € |

| Editions publicitaires | | | | | |
|--|---------------------|---------------------|--------------------------|--------------------|--------------------|
| Catalogues, dépliants, brochures, prospectus, cartes de vœux, annuaires, agendas, revues d'entreprises à diffusion externe | | | | | |
| Format | ¼ page et inférieur | ½ page et inférieur | Pleine page et inférieur | 1ere de couverture | 4ème de couverture |
| Moins de 3 000 ex. | 287 € | 367 € | 441 € | 795 € | 636 € |
| 3 000 à moins de 10 000 ex. | 394 € | 516 € | 646 € | 1 129 € | 904 € |
| 10 000 à moins de 50 000 ex. | 561 € | 736 € | 920 € | 1 611 € | 1 289 € |
| 50 000 à moins de 250 000 ex. | 782 € | 1 026 € | 1 281 € | 3 743 € | 1 795 € |
| Les 100 000 ex. suppl. | 129 € | 168 € | 198 € | 356 € | 286 € |
| Editions culturelles | | | | | |
| Catalogues et cartons d'invitation d'expositions, programmes de spectacles, brochures culturelles, revues d'entreprise à diffusion interne | | | | | |
| Format | ¼ page et inférieur | ½ page et inférieur | Pleine page et inférieur | 1ere de couverture | 4ème de couverture |
| Moins de 3 000 ex. | 140 € | 179 € | 215 € | 387 € | 313 € |
| 3 000 à moins de 10 000 ex. | 192 € | 251 € | 314 € | 551 € | 440 € |
| 10 000 à moins de 50 000 ex. | 274 € | 359 € | 898 € | 785 € | 628 € |
| 50 000 à moins de 250 000 ex. | 381 € | 500 € | 625 € | 1 094 € | 875 € |
| Les 100 000 ex. suppl. | 63 € | 82 € | 97 € | 174 € | 140 € |

Dans le cadre des doubles pages et doubles couvertures nous appliquerons un coefficient de 50 % au tarif de base de la pleine page et 1^{ère} de couverture .

| LIVRES NUMERIQUES | | |
|---|-------------------------|------------|
| Ouvrages généraux | | |
| Nb d'exemplaires | Reproduction intérieure | Couverture |
| Moins de 3 000 ex | 110 € | 250 € |
| 3 000 à moins de 50 000 ex. | 180 € | 360 € |
| + de 50 000 ex | 220 € | 430 € |
| Livres de poche et guides, Livres scolaires, Encyclopédie-Dictionnaires | | |
| Nb d'exemplaires | Reproduction intérieure | Couverture |
| Moins de 3 000 ex | 70 € | 195 € |
| 3 000 à moins de 50 000 ex. | 115 € | 310 € |
| + de 50 000 ex | 150 € | 380 € |

| LIVRES | | | | | | | |
|--|-----------------|---------------|---------------|---------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| Ouvrages généraux | | | | | | | |
| Le calcul se fait à la photographie | | | | | | | |
| Format | 1/8 page | ¼ page | ½ page | ¾ page | Pleine page | Double page | Couverture |
| Moins de 3 000 ex | 78 € | 90 € | 102 € | 113 € | 124 € | 135 € | 150 € |
| 3 000 à moins de 50 000 ex. | 105 € | 120 € | 135 € | 150 € | 165 € | 180 € | 200 € |
| + de 50 000 ex | 132 € | 150 € | 169 € | 188 € | 206 € | 225 € | 250 € |
| Livres de poche et guides, Livres scolaires, Encyclopédie-Dictionnaires | | | | | | | |
| Le calcul se fait à la photographie | | | | | | | |
| Format | 1/8 page | ¼ page | ½ page | ¾ page | Pleine page | Double page | Couverture |
| Moins de 3 000 ex | 52 € | 67 € | 82 € | 94 € | 105 € | 120 € | 135 € |
| 3 000 à moins de 50 000 ex. | 70 € | 90 € | 110 € | 125 € | 140 € | 160 € | 180 € |
| + de 50 000 ex | 88 € | 112 € | 137 € | 156 € | 175 € | 200 € | 225 € |

UTILISATIONS SPECIFIQUES (TOUTES CATEGORIES) :

Double couverture : montant couverture + 50 %

4^{ème} de couverture : montant couverture - 40 %

Réemploi dans un même ouvrage à l'identique : 50 % du barème pour chaque nouvelle insertion

Bi-média : en cas d'utilisation conjointe papier et numérique, majoration de 30 % des montants initiaux

A partir de 100 000 exemplaires : majoration de 25 % des montants initiaux

| EXPOSITION (bâches, panneaux) | |
|---|------------------|
| Expositions au sein d'organismes culturels (musée, mairie, bibliothèque, maison de la culture) | |
| Nb de photo | Par photo |
| 1 à 3 photos | 55 € |
| 4 à 12 photos | 48 € |
| 13 à 25 photos | 40 € |
| + de 25 photos | 30 € |
| Expositions au sein d'entreprises commerciales | |
| Nb de photo | Par photo |
| 1 à 3 photos | 110 € |
| 4 à 12 photos | 96 € |
| 13 à 25 photos | 80 € |
| + de 25 photos | 60 € |

Application d'une majoration de 30 % par année supplémentaire d'exposition

| PROJECTION - MUR D'IMAGES - BORNES | | | |
|---|---------------------------|----------------------|-----------------------|
| Expositions au sein d'organismes culturels (musée, mairie, bibliothèque, maison de la culture) | | | |
| Nb de photo | Montants par photo | | |
| | Jusqu'à 3 mois | De 4 à 5 mois | 6 mois et plus |
| 1 à 3 photos | 36 € | 40 € | 44 € |
| 4 à 12 photos | 34 € | 38 € | 42 € |
| 13 à 25 photos | 32 € | 36 € | 40 € |
| + de 25 photos | 30 € | 34 € | 38 € |
| Expositions au sein d'entreprises commerciales | | | |
| Nb de photo | Montants par photo | | |
| | Jusqu'à 3 mois | De 4 à 5 mois | 6 mois et plus |
| 1 à 3 photos | 72 € | 80 € | 88 € |
| 4 à 12 photos | 68 € | 76 € | 84 € |
| 13 à 25 photos | 64 € | 72 € | 80 € |
| + de 25 photos | 60 € | 68 € | 76 € |
| <i>Appliquer une majoration de 30 % par année supplémentaire</i> | | | |

TARIFS INTERNET

Taille d'affichage écran au standard de 1024 x 768 pixels en 72 DPI, fichier non téléchargeable
Coefficient multiplicateur de 2 en cas de fréquentation estimée à plus 500 000 connexions par mois
30 % de remise au-delà de la première photo

Site des organismes culturels, services publics

Montant par image selon la durée

| En pixels | Jusqu'à 6 mois | 7 mois à 1 an | 13 mois à 2 ans | an suppl. |
|---------------------|----------------|---------------|-----------------|-----------|
| 1920x1080 (page) | 40 € | 55 € | 70 € | 15 € |
| 1024x768 (1/2 page) | 35 € | 47 € | 59 € | 12 € |
| 720x576 (1/4 page) | 30 € | 40 € | 50 € | 10 € |

Site des sociétés commerciales sans vente en ligne et intranet

Montant par image selon la durée

| En pixels | Jusqu'à 6 mois | 7 mois à 1 an | 13 mois à 2 ans | an suppl. |
|---------------------|----------------|---------------|-----------------|-----------|
| 1920x1080 (page) | 80 € | 120 € | 160 € | 40 € |
| 1024x768 (1/2 page) | 70 € | 100 € | 130 € | 30 € |
| 720x576 (1/4 page) | 60 € | 80 € | 100 € | 20 € |

Site des sociétés commerciales avec vente en ligne

Montant par image selon la durée

| En pixels | Jusqu'à 6 mois | 7 mois à 1 an | 13 mois à 2 ans | an suppl. |
|---------------------|----------------|---------------|-----------------|-----------|
| 1920x1080 (page) | 160 € | 240 € | 320 € | 80 € |
| 1024x768 (1/2 page) | 140 € | 190 € | 240 € | 50 € |
| 720x576 (1/4 page) | 120 € | 150 € | 180 € | 30 € |

Edition de CD ROM et DVD

Utilisation de photos pour des encyclopédies, des éditions à caractère culturel, des jeux, dans les supports audio et vidéo
(Diffusion Europe – pour une diffusion Monde, coefficient multiplicateur x 2)

| Conditionnement | Jusqu'à 3000 ex. | 3 000 à moins de 10 000 ex. | 10 000 à moins de 40 000 ex. | 40 000 à moins de 75 000 ex. | 75 000 à moins de 100 000 ex. | 100 000 à moins de 200 000 ex. | 100 000 ex. suppl. |
|--------------------------------|------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| Couverture | 670 € | 871 € | 1 028 € | 1 182 € | 1 217 € | 1 266 € | 330 € |
| 4 ^{ème} de couverture | 469 € | 610 € | 720 € | 827 € | 852 € | 887 € | 231 € |
| Couverture du livret | 402 € | 523 € | 617 € | 709 € | 730 € | 760 € | 198 € |
| Support CD/DVD | 335 € | 436 € | 514 € | 591 € | 609 € | 633 € | 165 € |
| Intérieur du livret | 235 € | 305 € | 360 € | 414 € | 426 € | 443 € | 115 € |

| Par image utilisée dans le CD ou DVD | Jusqu'à 3 000 ex. | 3 000 à moins de 10 000 ex. | 10 000 à moins de 40 000 ex. | 40 000 à moins de 75 000 ex. | 75 000 à moins de 100 000 ex. | 100 000 à moins de 200 000 ex. | 100 000 ex. suppl. |
|--------------------------------------|-------------------|-----------------------------|------------------------------|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| 1 à 9 | 93 € | 121 € | 143 € | 164 € | 169 € | 176 € | 160 € |
| 10 à 25 | 88 € | 113 € | 134 € | 154 € | 158 € | 165 € | 150 € |
| 26 à 35 | 82 € | 107 € | 126 € | 145 € | 149 € | 155 € | 142 € |
| 36 à 55 | 77 € | 100 € | 119 € | 136 € | 141 € | 146 € | 133 € |
| 56 à 85 | 70 € | 91 € | 107 € | 125 € | 128 € | 133 € | 121 € |
| Au-delà | 64 € | 83 € | 99 € | 113 € | 116 € | 121 € | 111 € |

| PRESSE PAPIER | | | | | | | | |
|---|----------|-------------------------|--------|--------|--------|-------------|-------------|------------|
| Photographies reproduites dans la presse pour tous les quotidiens, magazines et périodiques | | | | | | | | |
| Tirages | Vignette | 1/8 ^{ème} page | ¼ page | ½ page | ¾ page | Pleine page | Double page | Couverture |
| Moins de 15 000 | 15 € | 50 € | 60 € | 70 € | 80 € | 90 € | 100 € | 180 € |
| 15 000 à moins de 100 000 ex. | 20 € | 65 € | 70 € | 80 € | 90 € | 100 € | 110 € | 200 € |
| 100 000 à moins de 300 000 ex. | 30 € | 80 € | 85 € | 95 € | 105 € | 115 € | 125 € | 220 € |
| 300 000 à moins de 600 000 ex. | 40 € | 95 € | 100 € | 110 € | 120 € | 130 € | 140 € | 240 € |
| Plus de 600 000 ex. | 50 € | 110 € | 115 € | 125 € | 135 € | 145 € | 155 € | 260 € |

4^{ème} de couverture : montant couverture - 20 %

Bi-média: tarif papier majoré de 30 % pour l'utilisation numérique

| PRESSE INTERNET | | | | | | |
|--|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| Cession uniquement sur le site | | | | | | |
| | CATEGORIE A | | CATEGORIE B | | CATEGORIE C | |
| | Page d'accueil | Autres pages | Page d'accueil | Autres pages | Page d'accueil | Autres pages |
| Tarif à la photo | 90 € | 80 € | 125 € | 105 € | 200 € | 170 € |
| Catégorie A : les sites avec une fréquentation inférieure à 500 000 connexions par mois | | | | | | |
| Catégorie B : les sites avec une fréquentation entre 500 000 et 1 000 000 de connexions par mois | | | | | | |
| Catégorie C : les sites avec une fréquentation supérieure à 1 000 000 de connexions | | | | | | |
| Cession des droits pour applications mobiles | | | | | | |
| | CATEGORIE A | | CATEGORIE B | | CATEGORIE C | |
| | Page d'accueil | Autres pages | Page d'accueil | Autres pages | Page d'accueil | Autres pages |
| Tarif à la photo | 72 € | 65 € | 99 € | 90 € | 161 € | 137 € |
| Catégorie A : les sites avec une fréquentation inférieure à 500 000 connexions par mois | | | | | | |
| Catégorie B : les sites avec une fréquentation entre 500 000 et 1 000 000 de connexions par mois | | | | | | |
| Catégorie C : les sites avec une fréquentation supérieure à 1 000 000 de connexions | | | | | | |
| En cas de cession simultanée avec un support papier (site + papier) : le tarif appliqué pour la prestation complète sera le barème presse papier majoré de 30 % | | | | | | |

| APPLICATIONS MOBILES (Smartphone – ipad – tablettes –etc) | | | | |
|---|------------------------|--------------|-----------------------|--------------|
| Cession des droits pour applications mobiles (Smartphone – ipad – tablettes –etc) | | | | |
| | Applications gratuites | | Applications payantes | |
| | Page d'accueil | Autres pages | Page d'accueil | Autres pages |
| Tarif à la photo | 75 € | 65 € | 90 € | 80 € |

| Droits de reproduction des photographies dans les journaux télévisés | |
|---|-------------------|
| | Montant par photo |
| Télédiffusion sur les antennes françaises | 165 € |
| Plusieurs télédiffusions sur antennes de la francophonie | 330 € |
| Européens | 494 € |
| Mondiaux | 659 € |

| Droits de reproduction des photographies dans les programmes audiovisuels | | | | |
|--|--|---|--|-------------------|
| (diffusion par voie hertzienne, câble et satellite) | | | | |
| | Montant par photo tranche 1 à 5 photos diffusées | Montant par photo tranche 6 à 10 photos diffusées | Montant par photo tranche 11 à 20 photos diffusées | Montant par photo |
| Reproduction limitée aux télévisions françaises | 205 € | 172 € | 144 € | 90 € |
| Reproduction limitée aux télévisions francophones | 410 € | 344 € | 288 € | 181 € |
| Reproduction limitée aux télévisions européennes | 615 € | 516 € | 432 € | 272 € |
| Reproduction limitée aux télévisions mondiales | 820 € | 689 € | 576 € | 362 € |

DEC263420DR14

Décision relative aux tarifs des tirs de champs magnétiques intenses de l'UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI).

LE PRESIDENT • DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 portant nomination de M. Méré Jocelyn aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest ;

Vu la décision n° DEC222188DAJ en date du 26 septembre 2022 donnant délégation de signature à M. Méré Jocelyn délégué régional pour la circonscription Occitanie Ouest notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

Vu l'instruction n°INS000211BPC en date du 26 septembre 2000 relative à la tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE:

Article 1er

Les tarifs de la prestation de tir de champs magnétiques intenses de l'UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

La présente décision annule et remplace la décision DEC143266DR14 à compter de cette date.

Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Toulouse, le 10 février 2026.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation
Le Délégué Régional
M. Méré



TIRS DE CHAMPS MAGNÉTIQUES INTENSES - LNCMI
SYNTHÈSE TARIFAIRE



Date d'effet: 01/01/2026

| Prestation tarifée | Unité d'œuvre | TARIF CNRS | TARIF EPST | TARIF EXTÉRIEUR |
|--|---------------|---------------|---------------|--------------------|
| TIRS DE CHAMPS MAGNÉTIQUES INTENSES | <i>Tir</i> | 200 € | 550 € | 950 € |

Les montants sont exprimés en euros HT

DEC259877DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR168 intitulée Physique des Cellules et Cancer - PCC

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC222637DAJ du 7 novembre 2022 nommant M. Christophe GIRAUD délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 17 novembre 2022 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR168 intitulée Physique des Cellules et Cancer - PCC, dont le directeur est M. Pascal HERSEN

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR168 intitulée Physique des Cellules et Cancer - PCC

Article 2 - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- 2 membres de droit : le directeur de l'unité et le directeur adjoint
- 8 membres élus dont :
 - 2 dans le collège ITA
 - 1 ITA permanents
 - 1 ITA non permanents
 - 3 dans le collège C/EC, sous collège C/EC
 - 1 dans le collège C/EC, sous collège post doctorants
 - 2 dans le collège C/EC, sous collège doctorants

- 3 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 - Compétences

¹ Durée maximale de 5 ans.

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
Le délégué régional
Benoit FORET

DEC250043DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9187 intitulée Chimie et Modélisation pour la Biologie du Cancer - CMBC

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR9187 intitulée Chimie et Modélisation pour la Biologie du Cancer - CMBC, dont la directrice est Mme Florence MAHUTEAU BETZER ;

Vu la décision DEC2252182DAJ du 15 décembre 2025 nommant M. Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR9187 intitulée Chimie et Modélisation pour la Biologie du Cancer - CMBC

Article 2 - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- 1 membre de droit : la directrice de l'unité
- 6 membres élus dont :
 - 4 dans le collège ITA et doctorants et post doctorants
 - 2 dans le sous-collège permanents
 - 1 dans le sous-collège non permanents
 - 1 dans le sous-collège doctorants
 - 2 dans le collège C/EC
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC259882DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3348 intitulée Intégrité du génome, ARN et cancer

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC249116DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR3348 intitulée Intégrité du génome, ARN et cancer, dont le directeur est M. Stephan VAGNER

Vu la décision DEC du 15 décembre 2025 portant nomination de M. Benoît FORÊT aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Centre ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3348 intitulée Intégrité du génome, ARN et cancer

Article 2 - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- 2 membres de droit : le directeur de l'unité et la directrice adjointe
- 8 membres élus dont :
 - 3 dans le collège ITA
 - *2 dans le sous-collège des ITAs permanents
 - *1 dans la sous-collège des ITAs non permanents
 - 5 dans le collège C/EC
 - *1 dans le sous-collège des EC/permanents
 - *1 dans le collège des Chercheurs permanent
 - *1 dans le collège des Post-doctorants
 - *2 dans le collège des Doctorants

- 5 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
Le délégué régional
Benoît FORÊT

DEC259941DR02

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle - SIMM

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision DEC252182DAJ du 15 décembre 2025 nommant M. Benoît FORÊT délégué régional pour la circonscription Paris-Centre à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la décision DEC249117DGDS du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle - SIMM, dont le directeur est M. Jean-Baptiste D'ESPINOSE DE LACAILLERIE

DECIDE :

Article 1^{er} - Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7615 intitulée Sciences et Ingénierie de la Matière Molle - SIMM

Article 2 - Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- 3 membres de droit : le directeur de l'unité et les 2 directeurs adjoints
- 5 membres élus dont :
 - 3 dans le collège ITA et doctorants
 - 2 dans le collège C/EC
- 2 membres nommés

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 - Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
Le délégué régional
Benoît FORÊT

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC263366DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9024 intitulée Lumière, matière et interfaces

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR9024 intitulée Lumière, matière et interfaces ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9024 intitulée Lumière, matière et interfaces.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 5 février 2026

Pour le président-directeur général et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC263511DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8617 intitulée Institut d'astrophysique spatiale

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC263002DAJ en date du 9 février 2026 portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs des directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8617 intitulée Institut d'astrophysique spatiale ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8617 intitulée Institut d'astrophysique spatiale.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 8 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 février 2026

Pour le président par intérim du CNRS et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

DEC263348DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9010 intitulée Centre Borelli

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR9010 intitulée Centre Borelli ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9010 intitulée Centre Borelli.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 10 membres élus ;
- 2 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 3 février 2026

Pour le président-directeur général et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC263529DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC263002DAJ en date du 9 février 2026 portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs des directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8507 intitulée Génie électrique et électronique de Paris.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 10 membres élus ;
- 7 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 26 février 2026

Pour le président par intérim du CNRS et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

DEC263365DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC252614DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 10 membres élus ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 5 février 2026

Pour le président-directeur général et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC263469DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8085 intitulée Laboratoire PRINTEMPS (professions, institutions, temporalités)

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC263002DAJ en date du 9 février 2026 portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs des directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8085 intitulée Laboratoire PRINTEMPS (professions, institutions, temporalités) ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8085 intitulée Laboratoire PRINTEMPS (professions, institutions, temporalités).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 11 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 7 membres élus ;
- 2 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 18 février 2026

Pour le président par intérim du CNRS et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

DEC263339DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8212 intitulée Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8212 intitulée Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8212 intitulée Laboratoire des Sciences du Climat et de l'Environnement.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 3 directeurs adjoints ;
- 13 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 3 février 2026

Pour le président-directeur général et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC263467DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UAR855 intitulée Division technique de l'INSU

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC263002DAJ en date du 9 février 2026 portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs des directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252609DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UAR855 intitulée Division technique de l'INSU ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UAR855 intitulée Division technique de l'INSU.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- la directrice de l'unité ;
- les 3 directeurs adjoints ;
- 6 membres élus ;
- 2 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 18 février 2026

Pour le président par intérim du CNRS et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

DEC263531DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7608 intitulée Fluides, automatique et systèmes thermiques

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC263002DAJ en date du 9 février 2026 portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs des directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR7608 intitulée Fluides, automatique et systèmes thermiques ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7608 intitulée Fluides, automatique et systèmes thermiques.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 26 février 2026

Pour le président par intérim du CNRS et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

DEC263506DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC263002DAJ en date du 9 février 2026 portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs des directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8076 intitulée Biomolécules : conception, isolement, synthèse.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 8 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 23 février 2026

Pour le président par intérim du CNRS et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

DEC263475DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC263002DAJ en date du 9 février 2026 portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs des directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8501 intitulée Laboratoire Charles Fabry.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 9 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 février 2026

Pour le président par intérim du CNRS et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

DEC263389DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8000 intitulée Institut de chimie physique

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8000 intitulée Institut de chimie physique ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8000 intitulée Institut de chimie physique.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 13 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 5 février 2026

Pour le président-directeur général et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC263346DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8113 intitulée Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée**LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8113 intitulée Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée ;

DÉCIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8113 intitulée Laboratoire de biologie et pharmacologie appliquée.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 3 février 2026

Pour le président-directeur général et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC263359DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8182 intitulée Institut de chimie moléculaire et des matériaux d'Orsay.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 13 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 3 février 2026

Pour le président-directeur général et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC263463DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC263002DAJ en date du 9 février 2026 portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs des directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8502 intitulée Laboratoire de physique des solides.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 3 directeurs adjoints ;
- 13 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 18 février 2026

Pour le président par intérim du CNRS et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

DEC263362DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9194 intitulée Centre de recherche en économie et statistique

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR9194 intitulée Centre de recherche en économie et statistique ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9194 intitulée Centre de recherche en économie et statistique.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 8 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 5 février 2026

Pour le président-directeur général et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC263510DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC263002DAJ en date du 9 février 2026 portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs des directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9015 intitulée Laboratoire interdisciplinaire des sciences du numérique.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 3 directeurs adjoints ;
- 13 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 février 2026

Pour le président par intérim du CNRS et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

DEC263383DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Saclay

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Saclay ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8612 intitulée Institut Galien Paris-Saclay.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 5 février 2026

Pour le président-directeur général et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC263344DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9012 intitulée Laboratoire de physique des 2 infinis – Irène Joliot-Curie**LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,**

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR9012 intitulée Laboratoire de physique des 2 infinis – Irène Joliot-Curie ;

DÉCIDE :**Article 1er : Création**

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9012 intitulée Laboratoire de physique des 2 infinis – Irène Joliot-Curie.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus ;
- 6 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 3 février 2026

Pour le président-directeur général et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC263516DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Saclay

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC263002DAJ en date du 9 février 2026 portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs des directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Saclay ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8148 intitulée Géosciences Paris-Saclay.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 février 2026

Pour le président par intérim du CNRS et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

DEC263535DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7645 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC263002DAJ en date du 9 février 2026 portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs des directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR7645 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7645 intitulée Laboratoire d'optique et biosciences.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 26 février 2026

Pour le président par intérim du CNRS et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

DEC263360DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR3681 intitulée Institut de physique théorique

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR3681 intitulée Institut de physique théorique ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR3681 intitulée Institut de physique théorique.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus ;
- 3 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 3 février 2026

Pour le président-directeur général et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC263536DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC263002DAJ en date du 9 février 2026 portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs des directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8506 intitulée Laboratoire des signaux et systèmes.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 12 membres élus ;
- 7 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 26 février 2026

Pour le président par intérim du CNRS et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

DEC263532DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7648 intitulée Laboratoire de physique des plasmas

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC263002DAJ en date du 9 février 2026 portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs des directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR7648 intitulée Laboratoire de physique des plasmas ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7648 intitulée Laboratoire de physique des plasmas.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 10 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 26 février 2026

Pour le président par intérim du CNRS et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

DEC263341DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées

LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 donnant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim pour la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7641 intitulée Centre de mathématiques appliquées.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus ;
- 5 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 3 février 2026

Pour le président-directeur général et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC263470DR04

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles

LE PRÉSIDENT PAR INTÉRIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252329DAJ du 15 décembre 2025 portant délégation de signature à M. Benoît Forêt, délégué régional par intérim de la circonscription Ile-de-France Gif-sur-Yvette (DR04) ;

Vu la décision n° DEC263002DAJ en date du 9 février 2026 portant reconduction des délégations de signature consenties aux directeurs généraux délégués, aux directeurs d'institut, aux directeurs des directions fonctionnelles et autres entités ainsi qu'aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n° DEC252616DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles ;

DÉCIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UPR2301 intitulée Institut de chimie des substances naturelles.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directrices adjointes ;
- 10 membres élus ;
- 4 membres nommés.

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 19 février 2026

Pour le président par intérim du CNRS et par délégation,
Carole Le Contel
Déléguée régionale adjointe

DEC263278INSHS

Décision portant changement d'intitulé de l'unité d'appui et de recherche n° 2011 Humathèque

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC249115DGDS en date du 20 décembre 2024 portant renouvellement de l'unité d'appui et de recherche n° 2011 Humathèque ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis du directeur de CNRS Sciences humaines & sociales ;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

L'intitulé de l'unité d'appui et de recherche n° 2011 « Humathèque » devient « Unité de support du Pôle Documentaire du Campus Condorcet » (UPD2C), à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2026

Le président - directeur général

Antoine Petit

DEC251991INSHS

Décision portant modification du dispositif partenarial de l'UMR n° 7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale (CESCM)

LE PRÉSIDENT - DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Vu le code de la recherche ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC213778DGDS du 20 décembre 2021 portant renouvellement de l'UMR n° 7302 intitulée Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale (CESCM) ;

Vu la décision DEC223038DGDS du 2 janvier 2023 portant nomination de Mme Cécile Voyer aux fonctions de directrice, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Vu le conseil de laboratoire ;

Vu l'accord du partenaire tutelle principale ;

Vu l'avis du directeur de CNRS Sciences humaines & sociales ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

A compter du 1^{er} novembre 2025, les dispositions partenariales de l'UMR7302 susvisée sont les suivantes :

Tutelles principales : CNRS, UNIVERSITÉ DE POITIERS, MINISTÈRE DE LA CULTURE

Tutelle secondaire : INRAP

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

- 9 FEV. 2026

Le président-directeur général

Antoine Petit



DEC263445DR10

Décision portant création d'un conseil de service au sein de la délégation régionale Alsace (DR10)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine PETIT aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions du CNRS ;

Vu la décision DEC222919DAJ du 16 décembre 2022 nommant M. Géraud DELORME délégué régional pour la circonscription Alsace à compter du 1er janvier 2023 ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de service au sein de la délégation régionale Alsace (DR10).

Article 2 – Composition

Le conseil de service comprend 9 membres :

- Le délégué régional ;
- L'adjoint au délégué régional ;
- 6 membres élus ;
- 1 membre nommé : le responsable administratif et financier.

La durée du mandat des membres du conseil de service est fixée à cinq ans.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de service exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à STRASBOURG, le **11 FEV. 2026**



Pour le Président-directeur général et par
délégation,
Le délégué régional
Géraud DELORME



a b` OSPQQUa o NM

a YÁæçá éçéí~ái ÆÉY~íçá ç i á AçaéEaÇÉéEáí áÉ=í æEá ÇÉæ~ÇYáÖ~íçá éYÖçá~æ= æ~ÁE=æa o NMF

i b`mbpfa bk qJa fob` qbr o`çbk bo^i l

si æ~AçÇÉ=ÇÉæ~æEÁUÉÁUÉí ççí~ã ä Éái æEæ=áí ÁEæ=ç KPOQJNH ç KPOQJPP=

si æ~ÇYÁÉí Çi ÷Ní æEæ=OMDóççí~ái ççã ä~íçá çÇÉj K áíçääÉmbqfq=í ñNáÁíçáæÇÉééYéçÉái Çi ð Éáiæ á~íçá~æÇÉæ~æEÁUÉÁUÉ=ÁÉáiÁEí ÉE k opF=

si æ~ÇYÁæçá ççã b` VOMPSupl pf Çi çUçÁíçÁæÉ=NWOæ çÇáNíÉæEáíá Éæ æ~Açáéíái íçáí æ~Açá éçéáçáí æ~Açá éYíEáÁE=í=í NçáÁíçááEá Éái ÇÉæ~AçáéEaæÇÉæ~Açé~íçáæÇÉæ=íé Áíí æEçéYé~íçááEáæÇÉæ~æEÁUÉÁUÉ=í ÇÉæEá áEÇi ð k op=

si æ~ÇYÁæçá ççã b` MQMNRa ^gÇi çUçYÁÉá ÁEæ=OMDá çÇáNíÉéççí~ái ççÖ~áæ~íçá çÇÉæ~AçááEáçáíçáæÇi ` k op=

si æ~ÇYÁæçá ççã b` OOMNva ^gÇi NÇYÁÉá ÁEæ=OMDáçã ä ~áiç KáYé~i Ç=ab il oj b~ÇYáÖ YéYÖçá~æçí é æ~AçááEáçáíçáá æ~ÁEæ~Açá éíEæÇi NÉæ~ái æE=OMCP=

a b` fa b`W

^áíáEæN= ð éY~íçá

bá æéæA~íçá çÇÉæ~ÇYÁæçá Çi çUçÁíçÁæÉ=NWOæ í æYÉí æEáí ÆÉYí á AçaéEaÇÉéEáí áÉ=í æEá ÇÉæ~ÇYáÖ~íçá éYÖçá~æ= æ~ÁE=æa o NMF

^áíáEæO= ð çã éçéáçá

- i ÉAçáéEaÇÉéEáí áE~Açá ééEaÇ=va Éa ÁEæ=V
- J i É~ÇYáÖ YéYÖçá~æX
- J i ~Ççáái=í ÇYáÖ YéYÖçá~æX
- J Sã Éa ÁEæ=Ya eX
- J Nã Éa ÁEæ=çã a YæEæéçãæ~ÁE=Çã äáéí~íáEí Nã~áÁEáK

i ~Çi éYéÇi æ ~áÇ~í ÇÉæ~Éa ÁEæ=Çi AçaéEaÇÉéEáí áE=íí NíYÉæ~éçæ=áEK

^áíáEæP= ð çã éYíEáÁEæ

`ÉAçáéEaÇÉéEáí áE=ííEáE=éE~Açá éYíEáÁEæ=NíYÉæ=í çáéæff ÇÉæ~ÇYÁæçá Çi çUçÁíçÁæÉ=NWOæ í æYÉK

^áíáEæQ= mi ÁæA~íçá

i ~ééYéEáiÉ~ÇYÁæçá æEæ=éí ÁæYÉ=í ð i æíæç NíAÉáÇi ð k opK

c~áæ p qo^p_l r od l æ~NP~Ní æEæ=OMS

mçí éæ~éYéçÉáiJçáEÁíÉ éÖYáYé~áEí é~é~
ÇYáÖ~íçáí
i É~ÇYáÖ YéYÖçá~æ
dYé~i Ç=ab il oj b

DEC263444DR13

Décision portant acceptation du don consenti par Monsieur Michel CARIOU à l'IGF-UMR5203

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu l'arrêté du ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace en date du 8 janvier 2026, chargeant M. Antoine PETIT d'exercer les fonctions de président par intérim du Centre national de la recherche scientifique, à compter du 9 février 2026 (JORF n°0013 du 16 janvier 2026, NOR : ESRR2600508A) ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 4 février 2010 modifiée, donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de dons ;

Vu la décision DEC251377DAJ du 29 août 2025 portant modification des décisions portant délégation de signature aux délégués régionaux du CNRS ;

Vu la décision n° DEC248743DAJ en date du 06 décembre 2024 portant nomination de M. Laurent BARBIERI aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Occitanie Est ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Est accepté le don de 150 € (cent cinquante euros) consenti à l'IGF - UMR5203 dirigée par Monsieur Sébastien GRANIER, par Monsieur Michel CARIOU afin de soutenir les travaux sur la plasticité cérébrale, les cellules souches et les tumeurs gliales de bas grade.

Article 2 :

La présente décision est publiée au bulletin officiel du CNRS.

Fait à Montpellier, le 11 février 2026

Pour le Président Directeur Général
et par délégation
Le Délégué Régional
M. Laurent BARBIERI

DEC263384DR15

Décision portant modification de la composition du Conseil de laboratoire de l'unité UMR5629 intitulée Laboratoire de chimie des polymères organiques (LCPO)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC180758DAJ du 22 février 2018 modifiée donnant délégation de signature à M. Younis Hermès, délégué régional pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision n° DEC213767DGDS du 20 décembre 2021 portant création ou renouvellement de l'unité n° UMR5629 intitulée Laboratoire de chimie des polymères organiques (LCPO) ;

Vu la décision n° DEC220718DR15 du 2 février 2022 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de chimie des polymères organiques (LCPO) ;

Vu la décision n° DEC252045INC du 22 décembre 2025 portant nomination de M. Guillaume Fleury aux fonctions de directeur par intérim et Mme Elisabeth Garanger aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité n° UMR5629 intitulée Laboratoire de chimie des polymères organiques (LCPO) à compter du 1er janvier 2026 ;

DECIDE :

Article 1^{er} - Composition

Pour tenir compte de la restructuration du laboratoire, l'article 2 de la décision DEC220718DR15 du 2 février 2022 est modifiée comme suit :

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 6 élus
 - Sous-collège chercheurs et enseignants-chercheurs permanents : 4
 - Sous-collège post-doctorants : 1
 - Sous-collège doctorants : 1
 - Collège ITA : 3 élus
- 6 membres nommés

Article 2 - Durée

En application de la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée, le conseil nouvellement composé est mis en place pour la durée restant à courir du mandat de l'UMR5629 soit jusqu'au 31 décembre 2028.

Article 3 - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 6 février 2026

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
Le délégué régional
Younis Hermès

DEC263450INSHS

Décision déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et/ou à compensation des sujétions et astreintes dans les unités de CNRS Sciences humaines & sociales

LE DIRECTEUR DE CNRS SCIENCES HUMAINES & SOCIALES,

Vu la circulaire du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et/ou à compensation des sujétions et astreintes, et notamment son article 2 ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

Sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités financières ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes, les agents dans les situations d'emplois listés dans le tableau joint en Annexe 1.

Article 2 :

La présente décision annule et remplace la décision n° DEC250103INSHS en date du 24 février 2025 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à indemnisation et/ou à compensation des sujétions et astreintes dans les unités de CNRS Sciences humaines & sociales.

Article 3 :

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 4 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19 FEV. 2026

Fabrice Boudjaaba



Directeur

CNRS Sciences humaines & sociales

| Bap | Code Emploi type | Intitulé | Condition | Section | Code unité | Nom Directeur | code DR |
|-------|------------------|--|--|-----------------------------------|--|--------------------|---------|
| D | D4D43 | Technicien-ne en Archéologie / archéométrie | Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires et d'assurer des missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, en archéologie | 34 | FR3747 | FOURRIER Sabine | 7 |
| | | | | 33 | UMR5133 | CRASSARD Rémy | 7 |
| | D3D43 | Assistant ingénieur en archéologie | Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires et d'assurer des missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, en archéologie. | 33 | UMR6298 | NOUVEL Pierre | 6 |
| | | | | 34 | FR3747 | FOURRIER Sabine | 7 |
| | | | | 34 | UMR7065 | TÉREYGEOL Florian | 4 |
| | | | | 34 | UMR7298 | MAILLOUX Anne | 12 |
| | | | | 34 | UMR8167 | GUARDASOLE Alessia | 2 |
| | | | | 34 | UMR7299 | BOETTO Giulia | 12 |
| | | | | 33 | UMR5133 | CRASSARD Rémy | 7 |
| | D3D44 | Assistant ingénieur en archéométrie | Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires et d'assurer des missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, en archéologie. | 33 | UMR6298 | NOUVEL Pierre | 6 |
| | | | | 34 | FR3747 | FOURRIER Sabine | 7 |
| | | | | 34 | UMR7298 | MAILLOUX Anne | 12 |
| | | | | 34 | UMR8167 | GUARDASOLE Alessia | 2 |
| | | | | 34 | UMR7299 | BOETTO Giulia | 12 |
| | D2B42 | Ingénieur-e d'études en sciences de l'information géographique | Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires et d'assurer des missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, en archéologie. | 34 | FR3747 | FOURRIER Sabine | 7 |
| 33 | | | | UMR5133 | CRASSARD Rémy | 7 | |
| 33 | | | | UMR5140 | ROURE Réjane | 13 | |
| 34 | | | | FR3747 | FOURRIER Sabine | 7 | |
| 34 | | | | UMR5189 | DANA Madalina | 7 | |
| 34 | | | | UMR7299 | BOETTO Giulia | 12 | |
| 34 | | | | UMR7041 | GONZALEZ VILLAESCUSA Ricardo | 5 | |
| 34 | | | | UMR8546 | GODDARD Christophe | 2 | |
| 34 | | | | UAR3133 | HUET Valérie | 16 | |
| 34 | | | | UAR3155 | DUBOULOZ Julien | 12 | |
| 34 | | | | UMR8167 | GUARDASOLE Alessia | 2 | |
| 41 | | | | UMR7308 | TABANI Marc | 12 | |
| 34 | | | | UPR841 | BINGGELLI André | 5 | |
| 33 | | | | UMR5133 | CRASSARD Rémy | 7 | |
| D2D44 | | | | Ingénieur d'études en archéologie | Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires et d'assurer des missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, en techniques archéologiques. | 33 | UMR5140 |
| | 34 | UMR5189 | DANA Madalina | | | 7 | |
| | 34 | UMR7299 | BOETTO Giulia | | | 12 | |
| | 34 | UMR7041 | GONZALEZ VILLAESCUSA Ricardo | | | 5 | |
| | 34 | UMR8546 | GODDARD Christophe | | | 2 | |
| | 34 | UAR3133 | HUET Valérie | | | 16 | |
| | 34 | UAR3155 | DUBOULOZ Julien | | | 12 | |
| | 34 | UMR8167 | GUARDASOLE Alessia | | | 2 | |
| | 41 | UMR7308 | TABANI Marc | | | 12 | |
| | 34 | UPR841 | BINGGELLI André | | | 5 | |
| | 33 | UMR5133 | CRASSARD Rémy | | | 7 | |
| | 33 | UMR5140 | ROURE Réjane | | | 13 | |
| | 34 | UMR5189 | DANA Madalina | | | 7 | |
| | 34 | UMR7299 | BOETTO Giulia | | | 12 | |
| | D2D45 | Ingénieur d'études en archéométrie | Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires et d'assurer des missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, en techniques archéologiques. | | | 34 | UMR7041 |
| 34 | | | | UMR8546 | GODDARD Christophe | 2 | |
| 34 | | | | UAR3133 | HUET Valérie | 16 | |
| 34 | | | | UAR3155 | DUBOULOZ Julien | 12 | |
| 34 | | | | UAR3155 | DUBOULOZ Julien | 12 | |

| | | | | | | |
|--------------|--|--|--------------|---|--|----|
| D1D44 | Ingénieur de recherche en archéologie | Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires et d'assurer des missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, en archéologie. | 34 | UMR8167 | GUARDASOLE Alessia | 2 |
| | | | 41 | UMR7308 | TABANI Marc | 12 |
| | | | 34 | UPR841 | BINGGELLI André | 5 |
| | | | 33 | UMR8096 | GOMEZ Yan | 5 |
| | | | 34 | UMR5138 | THIRAULT Eric | 7 |
| | | | 34 | UMR7298 | MAILLOUX Anne | 12 |
| | | | 34 | FR3747 | FOURRIER Sabine | 7 |
| | | | 34 | UMR7299 | BOETTO Giulia | 12 |
| | | | 34 | UMR7041 | GONZALEZ VILLAESCUSA Ricardo | 5 |
| | | | 34 | UMR7044 | PERROT Sylvain | 5 |
| | | | 35 | UMR9028 | MÉRIAUX Charles | 18 |
| | | | 34 | UMR8546 | GODDARD Christophe | 2 |
| | | | D1D45 | Ingénieur de recherche en archéométrie | Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires et d'assurer des missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, en archéologie. | 34 |
| 34 | UAR3155 | DUBOULOZ Julien | | | | 12 |
| 33 | UMR8096 | GOMEZ Yan | | | | 5 |
| 34 | UMR5138 | THIRAULT Eric | | | | 7 |
| 34 | UMR7065 | TÉREYGEOL Florian | | | | 6 |
| 34 | UMR7298 | MAILLOUX Anne | | | | 12 |
| 34 | UMR7299 | BOETTO Giulia | | | | 12 |
| 34 | UMR7041 | GONZALEZ VILLAESCUSA Ricardo | | | | 5 |
| 34 | UMR7044 | PERROT Sylvain | | | | 10 |
| 35 | UMR9028 | MÉRIAUX Charles | | | | 18 |
| 34 | UMR8546 | GODDARD Christophe | | | | 2 |
| 34 | UMR8167 | GUARDASOLE Alessia | | | | 2 |
| 34 | UAR3155 | DUBOULOZ Julien | | | | 12 |

Annexe 1
Astreintes et sujétions -CNRS Sciences humaines et sociales - bap E

| Bap | Code emploi type | Intitulé | Conditions | Section | Code unité | Nom directeur | code DR |
|-----|------------------|--|--|---------|------------|--------------------------|---------|
| E | E2B43 EC245 | Administrateur-trice systèmes et réseaux | Agents susceptibles de travailler en horaires décalés et d'avoir des variations importantes d'horaires pour assumer l'administration des ressources informatiques et télécommunications. Au titre des astreintes: agents susceptibles d'assurer des astreintes pour assumer l'administration des systèmes informatiques, réseaux et télécommunications. | 34 | FR3747 | FOURRIER Sabine | 7 |
| | | | | 34 | UAR3225 | DEVAL GLASSON DESCHAUMES | 5 |
| | | | | 36 | UMR7114 | PARISSE Christophe | 5 |
| | | | | 37 | UAR3611 | CHAVALARIAS David | 1 |
| | | | | 40 | UMR5211 | PRIEUR Fabien | 13 |
| | | | | 41 | UMR8562 | DUSSY Dorothée | 12 |
| | | | | 42 | UMR5281 | PESCHE Denis | 13 |
| | | | | 42 | UMR6031 | REBOTIER Julien | 15 |
| | | | | 42 | UPR2002 | BLAISE Jean-Yves | 12 |
| | | | | 35 | UAR3598 | BAUDE Olivier | 5 |
| | | | | 43 | UAR2276 | MORICE Franck | 5 |
| | | | | 43 | UMR5194 | DUMOULIN Laurence | 11 |
| | | | | 35 | UAR2000 | POLLET Gilles | 7 |
| 42 | UMR6049 | CARPENTIER POSTEL | 6 | | | | |
| 43 | UAR2276 | MORICE Franck | 5 | | | | |
| 41 | UAR2259 | WEISS Bernard | 1 | | | | |
| 35 | UAR2000 | POLLET Gilles | 7 | | | | |
| 36 | UMR5191 | COLON DE CARVAJAL | 7 | | | | |
| 38 | UMR5186 | MARCH Florence | 13 | | | | |
| 37 | UMR8163 | BENATOUIL Thomas | 18 | | | | |
| 40 | UMR9217 | MALLARD Alexandre | 4 | | | | |
| 41 | UMR8562 | DUSSY Dorothée | 12 | | | | |
| 41 | UAR2259 | WEISS Bernard | 1 | | | | |
| 43 | UMR5194 | DUMOULIN Laurence | 11 | | | | |
| E | E3B42 | Gestionnaire d'infrastructures (AI) | Agents susceptibles de travailler en horaires décalés et d'avoir des variations importantes d'horaires pour assumer la gestion du parc informatique et télécommunications | 41 | UAR2259 | WEISS Bernard | 1 |
| | | | | 35 | UAR2000 | POLLET Gilles | 7 |
| | | | | 42 | UMR6049 | CARPENTIER POSTEL | 6 |
| E | E3A41 | Gestionnaire d'appli-assistance support (AI) | Agents susceptibles de travailler en horaires décalés et d'avoir des variations importantes d'horaires pour assumer la gestion du parc informatique et télécommunications | 35 | UAR2000 | POLLET Gilles | 7 |
| | | | | 36 | UMR5191 | COLON DE CARVAJAL | 7 |
| | | | | 38 | UMR5186 | MARCH Florence | 13 |
| E | E4X41 | Technicien-ne d'exploitation, d'assistance et de traitement de l'information | Agents susceptibles de travailler en horaires décalés et d'avoir des variations importantes d'horaires pour assumer la gestion du parc informatique et télécommunications. Au titre des astreintes : agents susceptibles d'assurer des astreintes pour assumer la gestion du parc informatique et télécommunications. | 37 | UMR8163 | BENATOUIL Thomas | 18 |
| | | | | 40 | UMR9217 | MALLARD Alexandre | 4 |
| | | | | 41 | UMR8562 | DUSSY Dorothée | 12 |
| 41 | UAR2259 | WEISS Bernard | 1 | | | | |
| 43 | UMR5194 | DUMOULIN Laurence | 11 | | | | |

| Bap | Code emploi type | Intitulé | Condition | Section | Code unité | Nom Directeur | Code DR | |
|-----|------------------|---|--|---------|------------|---------------------------------------|---------------------------------------|---|
| C | C4B41 | Technicien en instrumentation, expérimentation, mesure | | 34 | UMR7065 | TÉREYGEOL Florian | 8 | |
| | | | | 34 | UMR7299 | BOETTO Giulia | 12 | |
| F | F4D44 | Technicien-ne photographe | Agents susceptibles d'avoir des variations importantes d'horaires pour assister, dans le cadre de missions de longue durée sur le terrain présentant des conditions difficiles, des scientifiques, pour la prise de photographies. | 34 | UAR3225 | DEVAL GLASSON DESCHAUMES Ghislaine | 5 | |
| | | | | 34 | UPR841 | BINGELLI André | 5 | |
| | | | | 34 | UAR3132 | FAUVELLE Francois-Xavier | 16 | |
| | | | | 42 | UMR8586 | RAIMOND Christine | 5 | |
| | F4C43 | Technicien-ne de fabrication, d'édition et de | | 43 | UAR2276 | MORICE Franck | 5 | |
| G | G5A44 | Opérateur-trice de maintenance | Agents susceptibles d'avoir des horaires décalés pour intervenir dans la maintenance des installations. | 33 | UMR5133 | CRASSARD Rémy | 7 | |
| | | | | 34 | UPR841 | BINGELLI André | 5 | |
| | | | | 43 | UMR5115 | AMBROSETTI David | 15 | |
| | | | | 43 | UAR2276 | MORICE Franck | 5 | |
| | | G2B43 | Chargé-e de la logistique | | 34 | UAR3225 | DEVAL GLASSON DESCHAUMES Ghislaine | 5 |
| | | G4B46 | Technicien-ne logistique | | 34 | UAR3225 | DEVAL GLASSON DESCHAUMES Ghislaine | 5 |
| | G3A45 | Chef d'exploitation maintenance installation électrique | Agents susceptibles d'avoir des horaires décalés pour intervenir dans la maintenance des installations. | 43 | UMR7317 | BARET Christophe | 12 | |
| | G3A42 | Conducteur-trice de travaux immobiliers | Agents susceptibles d'avoir des horaires décalés pour intervenir dans la maintenance des installations. | 43 | UAR2276 | MORICE Franck | 5 | |
| | | | | 43 | UMR7317 | BARET Christophe | 12 | |

DEC263424DSFIM

Décision portant acceptation des dons consentis au CNRS en 2025

LE PRESIDENT PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R.322-1 à R.322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la délibération du conseil d'administration du CNRS du 4 février 2010 modifiée donnant délégation de pouvoir au président notamment en matière d'acceptation de dons affectés et non affectés,

DECIDE :

Article 1^{er} – Sont acceptés les dons consentis au CNRS mentionnés dans le tableau annexé à la présente décision au titre de l'année 2025.

Article 2 – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président par intérim
du CNRS

Antoine Petit



DEC263523DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8524 intitulée Laboratoire Paul Painlevé (LPP)

LE PRESIDENT-PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC248465DAJ du 24 octobre 2024 donnant délégation de signature M^{me} Vanessa TOCUT, déléguée régionale pour la circonscription Hauts-de-France ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8524 intitulée Laboratoire Paul Painlevé (LPP)

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8524 intitulée Laboratoire Paul Painlevé (LPP)

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- **2 membres de droit :**
 - La directrice de l'unité ;
 - Le directeur adjoint ;
- **13 membres élus**
- **5 membres nommés**

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 25/02/2026

¹ Durée maximale de 5 ans.

Pour le Président-par intérim du CNRS, par
délégation,
La Déléguée Régionale
Vanessa TOCUT

DEC263414DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7319 intitulée Centre Universitaire de Recherches sur l'Action Publique et le Politique. Épistémologie et Sciences Sociales (CURAPP-ESS)

LE PRESIDENT-PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC248465DAJ du 24 octobre 2024 donnant délégation de signature M^{me} Vanessa TOCUT, déléguée régionale pour la circonscription Hauts-de-France ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR7319 intitulée Centre Universitaire de Recherches sur l'Action Publique et le Politique. Épistémologie et Sciences Sociales (CURAPP-ESS)

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7319 intitulée Centre Universitaire de Recherches sur l'Action Publique et le Politique. Épistémologie et Sciences Sociales (CURAPP-ESS)

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- **2 membres de droit :**
 - Le directeur de l'unité ;
 - La directrice adjointe ;
- **11 membres élus**
- **6 membres nommés**

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Fait à LILLE, le 09/02/2026

Pour le Président-par intérim du CNRS, par
délégation,
La Déléguée Régionale
Vanessa TOCUT

DEC263525DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC)

LE PRESIDENT-PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC248465DAJ du 24 octobre 2024 donnant délégation de signature M^{me} Vanessa TOCUT, déléguée régionale pour la circonscription Hauts-de-France ;

Vu la décision n° DEC252613DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC)

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR7025 intitulée Génie Enzymatique et Cellulaire (GEC)

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- **2 membres de droit :**
 - La directrice de l'unité ;
 - Le directeur adjoint ;
- **8 membres élus**
- **5 membres nommés**
- **1 invitée permanente :**
 - La secrétaire générale ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 25/02/2026

¹ Durée maximale de 5 ans.

Pour le Président-par intérim du CNRS, par
délégation,
La Déléguée Régionale
Vanessa TOCUT

DEC263520DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9189 intitulée Centre de la Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISAL)

LE PRESIDENT-PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC248465DAJ du 24 octobre 2024 donnant délégation de signature M^{me} Vanessa TOCUT, déléguée régionale pour la circonscription Hauts-de-France ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR9189 intitulée Centre de la Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISAL)

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9189 intitulée Centre de la Recherche en Informatique, Signal et Automatique de Lille (CRISAL)

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- **4 membres de droit :**
 - La directrice de l'unité ;
 - Le directeur adjoint ;
- **14 membres élus**
- **4 membres nommés**

- **Invités permanents :**
 - Directeurs adjoints ;
 - Secrétaire générale ;
 - Assistante de direction ;

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Fait à LILLE, le 25/02/2026

Pour le Président-par intérim du CNRS, par
délégation,
La Déléguée Régionale
Vanessa TOCUT

DEC263519DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9193 intitulée Sciences Cognitives et Sciences Affectives (SCALab)

LE PRESIDENT-PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC248465DAJ du 24 octobre 2024 donnant délégation de signature M^{me} Vanessa TOCUT, déléguée régionale pour la circonscription Hauts-de-France ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR9193 intitulée Sciences Cognitives et Sciences Affectives (SCALab)

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9193 intitulée Sciences Cognitives et Sciences Affectives (SCALab)

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- **2 membres de droit :**
 - La directrice de l'unité ;
 - Le directeur adjoint ;
- **10 membres élus**
- **3 membres nommés**

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 25/02/2026

¹ Durée maximale de 5 ans.

Pour le Président-par intérim du CNRS, par
délégation,
La Déléguée Régionale
Vanessa TOCUT

DEC263406DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8025 intitulée Centre d'Histoire Judiciaire (CHJ)

LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC248465DAJ du 24 octobre 2024 donnant délégation de signature M^{me} Vanessa TOCUT, déléguée régionale pour la circonscription Hauts-de-France ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8025 intitulée Centre d'Histoire Judiciaire (CHJ)

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8025 intitulée Centre d'Histoire Judiciaire (CHJ)

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- **De 2 membres de droit :**
 - Le directeur de l'unité ;
 - Le directeur adjoint ;
- **De 5 membres nommés**
- **De 8 membres élus**

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 06/02/2026

Pour le Président-directeur général et par
délégation,
La Déléguée régionale
Vanessa TOCUT

¹ Durée maximale de 5 ans.

DEC263521D18DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8207 intitulée Unité Matériaux et Transformations (UMET)

LE PRESIDENT-PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC248465DAJ du 24 octobre 2024 donnant délégation de signature M^{me} Vanessa TOCUT, déléguée régionale pour la circonscription Hauts-de-France ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8207 intitulée Unité Matériaux et Transformations (UMET)

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8207 intitulée Unité Matériaux et Transformations (UMET)

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- **3 membres de droit :**
 - Le directeur de l'unité ;
 - Les directeurs adjoints ;
- **11 membres élus**
- **6 membres nommés**
- **1 invité permanent :**
 - La responsable administrative

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 25/02/2026

¹ Durée maximale de 5 ans.

Pour le Président-par intérim du CNRS, par
délégation,
La Déléguée Régionale
Vanessa TOCUT

DEC263517DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8516 intitulée Laboratoire Avancé de Spectroscopie pour les Interactions, la Réactivité et l'Environnement (LASIRe)

LE PRESIDENT-PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC248465DAJ du 24 octobre 2024 donnant délégation de signature M^{me} Vanessa TOCUT, déléguée régionale pour la circonscription Hauts-de-France ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8516 intitulée Laboratoire Avancé de Spectroscopie pour les Interactions, la Réactivité et l'Environnement (LASIRe)

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8516 intitulée Laboratoire Avancé de Spectroscopie pour les Interactions, la Réactivité et l'Environnement (LASIRe)

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- **2 membres de droit :**
 - Le directeur de l'unité ;
 - La directrice adjointe ;
- **11 membres élus**
- **4 membres nommés**

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ Durée maximale de 5 ans.

Fait à LILLE, le 25/02/2026

Pour le Président-par intérim du CNRS, par
délégation,
La Déléguée Régionale
Vanessa TOCUT

DEC263427DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9014 intitulée Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille – Kampé de Fériet (LMFL)

LE PRESIDENT-PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC248465DAJ du 24 octobre 2024 donnant délégation de signature M^{me} Vanessa TOCUT, déléguée régionale pour la circonscription Hauts-de-France ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR9014 intitulée Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille – Kampé de Fériet (LMFL)

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR9014 intitulée Laboratoire de Mécanique des Fluides de Lille – Kampé de Fériet (LMFL)

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- **3 membres de droit :**
 - Le directeur de l'unité ;
 - Les directeurs adjoints ;
- **6 membres élus**
- **4 membres nommés**

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 10/02/2026

¹ Durée maximale de 5 ans.

Pour le Président-par intérim du CNRS, par
délégation,
La Déléguée Régionale
Vanessa TOCUT

DEC263416DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8019 intitulée Centre Lillois d'Etudes et de Recherches Sociologiques et Économiques (CLERSE)

LE PRESIDENT-PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC248465DAJ du 24 octobre 2024 donnant délégation de signature M^{me} Vanessa TOCUT, déléguée régionale pour la circonscription Hauts-de-France ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8019 intitulée Centre Lillois d'Etudes et de Recherches Sociologiques et Économiques (CLERSE)

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8019 intitulée Centre Lillois d'Etudes et de Recherches Sociologiques et Économiques (CLERSE)

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- **2 membres de droit :**
 - Le directeur de l'unité ;
 - La directrice adjointe ;
- **8 membres élus**
- **4 membres nommés**

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 09/02/2026

¹ Durée maximale de 5 ans.

Pour le Président-par intérim du CNRS, par
délégation,
La Déléguée Régionale
Vanessa TOCUT

DEC263518DR18

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8576 intitulée Unité de Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle (UGSF)

LE PRESIDENT-PAR INTERIM DU CNRS,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2026 portant attribution de fonctions au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et de service du CNRS ;

Vu la décision n° DEC248465DAJ du 24 octobre 2024 donnant délégation de signature M^{me} Vanessa TOCUT, déléguée régionale pour la circonscription Hauts-de-France ;

Vu la décision n° DEC252608DGDS du 23 décembre 2025 portant renouvellement de l'unité n° UMR8576 intitulée Unité de Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle (UGSF)

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité n° UMR8576 intitulée Unité de Glycobiologie Structurale et Fonctionnelle (UGSF)

Article 2 – Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- **3 membres de droit :**
 - Le directeur de l'unité ;
 - Les directeurs adjoints ;
- **12 membres élus**
- **5 membres nommés**

La durée du mandat des membres du conseil de laboratoire correspond à la durée de l'unité¹.

Article 3 – Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 25/02/2026

Pour le Président-par intérim du CNRS, par
délégation,

¹ Durée maximale de 5 ans.

La Déléguée Régionale
Vanessa TOCUT

DEC263388INEE

Décision fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2026 dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement**LE DIRECTEUR,**

Vu la circulaire n°CIR030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n°DEC152383DRH du 17 novembre 2015 déterminant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

DECIDE :**Article 1^{er}**

Au titre de l'année 2026, les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement sont définies dans l'annexe 1.

Les unités relevant de l'Institut écologie et environnement susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou activités au titre de l'année 2026 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2

Sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités listées dans l'annexe 2.

Article 3

La présente décision abroge et remplace, à compter du 1^{er} janvier 2026, la décision n°DEC259797INEE du 5 février 2025 fixant les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes pour l'Institut écologie et environnement.

Article 4

La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS. Elles seront diffusées à l'ensemble des unités relevant de l'Institut écologie et environnement listées dans l'annexe 2.

Fait à Paris, le vendredi 6 février 2026

Stéphane BLANC

Directeur de l'Institut écologie et environnement



ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de l'Institut écologie et environnement

| Situations d'emplois / Activités | Définitions |
|---|--|
| Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service | Toutes activités liées à l'administration du réseau, de la téléphonie, de l'exploitation des systèmes d'information et de la gestion des différentes bases de données nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail. |
| Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens | Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites de terrain et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail. |
| Missions embarquées de moyenne et de longue durées | Toutes activités effectuées au cours de missions supérieures à une journée sur un navire côtier ou hauturier ne faisant pas l'objet d'une indemnisation au titre de l'indemnité pour service à la mer. |
| Missions longues de terrain | Toutes activités effectuées au cours de missions de terrain présentant des conditions difficiles supérieures à 15 jours, c'est-à-dire au cours soit d'une campagne de carottage en lac d'altitude, soit d'une campagne de mesures sur le terrain en aérologie, soit d'une mission de glaciologie, soit de certaines missions archéologiques. |
| Situations administratives exceptionnelles | Toutes activités liées à des événements prévisibles emportant obligatoirement un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail. |
| Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu | Toutes activités liées au suivi, à la maintenance, au fonctionnement d'équipements et plateformes scientifiques nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail. |
| Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules | Toutes activités d'intervention auprès d'animaux, plantes ou cultures de cellules au sein de l'unité ou en mission nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée |

| | |
|--|--|
| | hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail. |
| Montage, réglage et exploitation d'expériences sur sites | Toutes activités de suivi, montage, réglage, maintenance et exploitation d'expériences et équipements sur sites nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail. |

ANNEXE 2 : Unités relevant de l'Institut écologie et environnement susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2026

| Situations d'emplois / Activités | DR | Unité | Acronyme | Directeur |
|---|------|---------|----------|--------------------|
| Administration des ressources informatiques collectives des unités de recherche ou de service | DR01 | UMR8591 | LGP | LESPEZ Laurent |
| | DR02 | UMR7204 | CESCO | PORCHER Emmanuelle |
| | DR06 | UMR6282 | BGS | SAUCEDE Thomas |
| | DR10 | UMR7362 | LIVE | CLAPPIER Alain |
| | DR13 | UAR3248 | Ecotron | MILCU Alexandru |
| | DR13 | UMR9000 | TETIS | TRAN Annelise |
| | DR13 | UMR5175 | CEFE | NAVAS Marie-Laure |
| | DR13 | UAR3278 | CRIOBE | SASAL Pierre |
| | DR14 | UAR2029 | SETE | BLANCHET Simon |
| | DR15 | UMR5199 | PACEA | BANKS William |
| Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens | DR10 | UMR7178 | IPHC | COURTIN Sandrine |
| | DR11 | UAR3370 | LAUTARET | VALAY Jean-Gabriel |
| | DR13 | UAR3248 | Ecotron | MILCU Alexandru |
| | DR13 | UMR5175 | CEFE | NAVAS Marie-Laure |
| | DR13 | UAR3278 | CRIOBE | SASAL Pierre |
| | DR14 | UAR2029 | SETE | PARMESAN Camille |
| | DR15 | UMR7372 | CEBC | BOST Charles |
| | DR16 | UAR3456 | LEEISA | GARDEL Antoine |
| | DR17 | FR2424 | SBR | LE GALL Line |
| Missions embarquées de moyenne et de longue durées | DR02 | UMR8067 | BOREA | MEZIANE Tarik |
| | DR04 | UMR8079 | ESE | FRASCARIA Nathalie |
| | DR11 | UMR5204 | EDYTEM | PERRETTE Yves |
| | DR12 | UMR7263 | IMBE | CORCKET Emmanuel |
| | DR12 | UMR7269 | LAMPEA | GOUDE Gwenaëlle |
| | DR13 | UMR8222 | LECOB | HOURDEZ Stéphane |

| | | | | |
|-----------------------------|---------|---------|------------------|--------------------|
| | DR13 | UMR9190 | MARBEC | DAGORN Laurent |
| | DR13 | UAR3278 | CRIOBE | SASAL Pierre |
| | DR15 | UMR7266 | LIENSs | BALLU Valérie |
| | DR16 | UAR3456 | LEEISA | GARDEL Antoine |
| | DR16 | EMR9001 | SANTECO | MANGEAS Morgan |
| | DR17 | FR2424 | SBR | LE GALL Line |
| | DR17 | EMR6002 | BIOMEX | ALAIN Karine |
| | DR17 | UMR7144 | AD2M | GUILLOU Laure |
| | DR17 | UMR6539 | LEMAR | SARTHOU Géraldine |
| Missions longues de terrain | DR01 | UMR8591 | LGP | LESPEZ Laurent |
| | DR02 | UMR7206 | EA | DUMEZ Richard |
| | DR02 | UMR7194 | HNHP | VERNA Christine |
| | DR02 | UMR7209 | BioArch | ZAZZO Antoine |
| | DR04 | UMR8079 | ESE | FRASCARIA Nathalie |
| | DR08 | UMR7262 | Palevoprim | MERCERON Gildas |
| | DR11 | UMR5204 | EDYTEM | PERRETTE Yves |
| | DR12 | UMR7263 | IMBE | CORCKET Emmanuel |
| | DR12 | UMR7269 | LAMPEA | GOUDE Gwenaëlle |
| | DR13 | UMR8222 | LECOB | HOURDEZ Stéphane |
| | DR13 | UMR5175 | CEFE | NAVAS Marie-Laure |
| | DR13 | UMR5244 | IHPE | GRUNAU Christoph |
| | DR13 | UAR3278 | CRIOBE | SASAL Pierre |
| | DR14 | UMR5288 | CAGT | ORLANDO Ludovic |
| | DR14 | UMR5602 | GEODE | BEDOURET David |
| | DR15 | UMR7266 | LIENSs | BALLU Valérie |
| | DR15 | UMR5199 | PACEA | BANKS William |
| | DR16 | UAR3456 | LEEISA | GARDEL Antoine |
| | DR16 | UMR9192 | PIMIT | TORTOSA Pablo |
| | DR17 | UMR6539 | LEMAR | SARTHOU Géraldine |
| DR20 | UMR7264 | CEPAM | GOURICHON Lionel | |

| | | | | |
|--|---------|---------|-------------------|------------------------|
| Situations administratives exceptionnelles | DR01 | UMR8591 | LGP | LESPEZ Laurent |
| | DR02 | UMR7207 | CR2P | CHARBONNIER Sylvain |
| | DR10 | UMR7178 | IPHC | COURTIN Sandrine |
| | DR11 | UAR3370 | LAUTARET | VALAY Jean-Gabriel |
| | DR13 | UMR9190 | MARBEC | DAGORN Laurent |
| Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu | DR01 | UMR8591 | LGP | LESPEZ Laurent |
| | DR02 | UAR3194 | CEREEP | ABIVEN Samuel |
| | DR02 | UMR7204 | CESCO | PORCHER Emmanuelle |
| | DR02 | UMR7206 | EA | DUMEZ Richard |
| | DR02 | UMR7194 | HNHP | VERNA Christine |
| | DR04 | UMR8079 | ESE | FRASCARIA Nathalie |
| | DR04 | UAR3461 | Ipanema | THOURY Mathieu |
| | DR07 | EMR5003 | LBVpam | SIMONSEN Henrik |
| | DR07 | FR3728 | BioEEnviS | PIEGAY Hervé |
| | DR08 | UMR7261 | IRBI | GIRON David |
| | DR11 | UAR3370 | LAUTARET | VALAY Jean-Gabriel |
| | DR11 | UMR5204 | EDYTEM | PERRETTE Yves |
| | DR12 | UAR3514 | Stella Mare | NICOLAI Pierre-Mathieu |
| | DR12 | UMR7263 | IMBE | CORCKET Emmanuel |
| | DR13 | UAR3278 | CRIOBE | SASAL Pierre |
| | DR13 | UAR3248 | Ecotron | MILCU Alexandru |
| | DR13 | UMR5175 | CEFE | NAVAS Marie-Laure |
| | DR13 | UMR8222 | LECOB | HOURDEZ Stéphane |
| | DR14 | UMR5602 | GEODE | BEDOURET David |
| | DR14 | UAR2029 | SETE | BLANCHET Simon |
| | DR15 | UMR7372 | CEBC | BOST Charles |
| | DR16 | UAR3456 | LEEISA | GARDEL Antoine |
| | DR16 | UMR8172 | ECOFOG | TRAISSAC Stéphane |
| DR16 | UMR9192 | PIMIT | TORTOSA Pablo | |
| DR17 | UMR6539 | LEMAR | SARTHOU Géraldine | |

| | | | | |
|--|----------------------------------|---------|-------------|-------------------------|
| Interventions spécifiques sur animaux, plantes ou cultures de cellules | DR02 | UAR3278 | CRIOBE | SASAL Pierre |
| | DR02 | UMR7179 | MECADEV | PIFFERI Fabien |
| | DR02 | UMR7209 | BioArch | ZAZZO Antoine |
| | DR02 | UMR7618 | IEES | ROCHELLE-NEWALL Emma |
| | DR02 | UAR3194 | CEREPEP | ABIVEN Samuel |
| | DR02 | UMR7206 | EA | DUMEZ Richard |
| | DR04 | UMR8079 | ESE | FRASCARIA Nathalie |
| | DR07 | EMR5003 | LBVpam | SIMONSEN Henrik |
| | DR07 | UMR5023 | LEHNA | MONDY Nathalie |
| | DR07 | FR3728 | BioEEnvIS | PIEGAY Hervé |
| | DR10 | UMR7178 | IPHC | COURTIN Sandrine |
| | DR11 | UAR3370 | Lautaret | VALAY Jean-Gabriel |
| | DR11 | UMR5553 | LECA | THUILLER Wilfried |
| | DR12 | UAR3514 | Stella Mare | NICOLAI Pierre-Mathieu |
| | DR13 | UMR5175 | CEFE | NAVAS Marie-Laure |
| | DR13 | UMR5244 | IHPE | GRUNAU Christoph |
| | DR13 | UMR5290 | MIVEGEC | SIMARD Frédéric |
| | DR13 | UMR5554 | ISEM | GALTIER Nicolas |
| | DR13 | UMR8222 | LECOB | HOURDEZ Stéphane |
| | DR13 | UAR3248 | Ecotron | MILCU Alexandru |
| | DR13 | UAR3278 | CRIOBE | SASAL Pierre |
| | DR14 | UMR5300 | CRBE | CEREGHINO Régis |
| | DR14 | UAR2029 | SETE | BLANCHET Simon |
| | DR15 | UAR3462 | PELAGIS | SPITZ Jérôme |
| | DR15 | UMR7372 | CEBC | BOST Charles |
| | DR16 | UMR9192 | PIMIT | TORTOSA Pablo |
| | DR16 | UAR3456 | LEEISA | GARDEL Antoine |
| | DR17 | UMR7144 | AD2M | GUILLOU Laure |
| | DR17 | UMR6539 | LEMAR | SARTHOU Géraldine |
| | Montage, réglage et exploitation | DR01 | UMR8591 | LGP |

| | | | | |
|-------------------------|---------|---------|-------------------|-------------------------|
| d'expériences sur sites | DR02 | UMR8067 | BOREA | MEZIANE Tarik |
| | DR02 | UMR7618 | IEES | ROCHELLE-NEWALL Emma |
| | DR02 | UAR3194 | CEREEP | ABIVEN Samuel |
| | DR02 | UMR7206 | EA | DUMEZ Richard |
| | DR04 | UMR8079 | ESE | FRASCARIA Nathalie |
| | DR04 | UAR3461 | Ipanema | THOURY Mathieu |
| | DR10 | UMR7178 | IPHC | COURTIN Sandrine |
| | DR11 | UMR5204 | EDYTEM | PERRETTE Yves |
| | DR11 | UAR3370 | LAUTARET | VALAY Jean-Gabriel |
| | DR12 | FR3098 | ECCOREV | ROCHE Nicolas |
| | DR12 | UAR3514 | Stella Mare | NICOLAI Pierre-Mathieu |
| | DR12 | UMR7263 | IMBE | CORCKET Emmanuel |
| | DR12 | UMR7269 | LAMPEA | GOUDE Gwenaëlle |
| | DR13 | UMR5175 | CEFE | NAVAS Marie-Laure |
| | DR13 | UMR5290 | MIVEGEC | SIMARD Frédéric |
| | DR13 | UMR8222 | LECOB | HOURDEZ Stéphane |
| | DR13 | UAR3278 | CRIOBE | SASAL Pierre |
| | DR13 | UAR3248 | Ecotron | MILCU Alexandru |
| | DR14 | UMR5602 | GEODE | BEDOURET David |
| | DR15 | UMR7266 | LIENSs | BALLU Valérie |
| DR16 | UAR3456 | LEEISA | GARDEL Antoine | |
| DR17 | UMR6539 | LEMAR | SARTHOU Géraldine | |

DEC263238INSIS

Décision fixant les situations d'emplois pouvant ouvrir droit à l'indemnisation et/ou à la compensation des sujétions et astreintes au titre de l'année 2026 dans les unités de CNRS Ingénierie.

Le Directeur de CNRS Ingénierie,

Vu la circulaire n°030001DRH du 13 février 2003 relative à l'indemnisation et à la compensation des sujétions et astreintes ;

Vu la décision n°DEC152383DRH du 15 novembre 2015 déterminant les situations d'emploi pouvant ouvrir droit à indemnisation et à compensation des sujétions et astreintes,

DECIDE :

Article 1 : Au titre de l'année 2026, les situations d'emplois et/ou activités pouvant ouvrir droit à indemnisation financière et/ou à compensation en temps de repos au titre des sujétions et astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de CNRS Ingénierie sont définies dans l'annexe 1. Les unités relevant de CNRS Ingénierie susceptibles d'être concernées par ces situations d'emplois et/ou d'activités au titre de l'année 2026 sont listées dans l'annexe 2.

Article 2 : Sont susceptibles d'émarger au bénéfice des indemnités et/ou à la compensation en temps des sujétions et astreintes les agents placés dans les situations d'emplois et/ou activités définies dans l'annexe 1 et affectés aux unités de recherche et de service listées dans l'annexe 2.

Article 3 : La présente décision et ses annexes seront publiées au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 3 février 2026

Lionel BUCHAILLOT

ANNEXE 1 : Définition des situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes qui sont susceptibles de se présenter dans les unités relevant de CNRS Ingénierie

| Situations d'emplois / Activités | Définitions |
|--|--|
| Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu | Toutes activités liées au suivi, à la maintenance, au fonctionnement d'équipements et plateformes scientifiques nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail, et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail. |
| Gardiennage et sécurité d'unités, d'installations, de sites et de biens | Toutes activités de maintenance, de sécurité et/ ou de surveillances des installations, des bâtiments, des sites de terrain et des biens nécessitant la mise en place d'astreintes et/ ou emportant un travail de nuit, les week-ends et/ ou les jours fériés, et/ ou en horaires décalés et/ ou une variation importante de la durée hebdomadaire du travail et/ ou conduisant à des déplacements fréquents et prolongés, en dehors des heures normales et du lieu habituel de travail. |

ANNEXE 2 : Unités relevant de CNRS Ingénierie susceptibles d'être concernées par les situations d'emplois et/ou activités ouvrant droit à indemnisation financière et/ou compensation en temps de repos au titre des sujétions ou astreintes de l'année 2025

| Situations d'emplois / Activités | DR | Unités | Intitulé | Directeur |
|--|------|--|----------|-----------------|
| Equipements scientifiques collectifs nécessitant un fonctionnement continu | DR14 | UMR5504 - Toulouse Biotechnology Institute, Bio & Chemical Engineering | TBI | Gilles TRUAN |
| | DR07 | UMR5220 - Centre de Recherche en Acquisition et Traitement de l'Image pour la Santé | CREATIS | Olivier BEUF |
| Gardiennage et sécurité d'unités, des sites et des biens et maintenance des installations | DR18 | UAR3380 - Institut de Recherche sur les Composants logiciels et matériels pour l'Information et la Communication Avancée | IRCICA | Laurent GRISONI |
| | | UMR8520 - Institut d'électronique, de microélectronique et de nanotechnologie | IEMN | Thierry MELIN |

DEC263333DDOR

Décision portant nomination de Olivier FRUCHART aux fonctions de délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Madame Sylvie ROUSSET

DECIDE :

Article 1^{er}

FRUCHART Olivier, Directeur de recherche est nommé délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle auprès de la direction des données ouvertes de la recherche, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de **10%** d'un temps plein

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut ou directions fonctionnelle auprès de de la direction des données ouvertes de la recherche, Olivier FRUCHART est en charge de représenter le CNRS au comité exécutif du consortium français ORCID et de faire le lien avec les communautés scientifiques.

Article 3

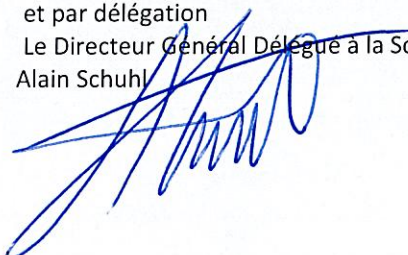
Olivier FRUCHART demeure rattaché à SPINTEC (UMR 8191) relevant de la délégation Alpes.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2026

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



DEC263334DDOR

Décision portant nomination de Didier TORNY aux fonctions de délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le code de la recherche, notamment ses articles R. 322-1 à R. 322-33 ;

Vu le décret du 9 février 2022 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2021 fixant le montant annuel des composantes indemnitaires créées par l'article 2 du décret n° 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu les lignes directrices de gestion CNRS n° DEC221843DRH du 30 juin 2022 relatives au régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs ;

Vu la décision n° DEC221845DRH du 30 juin 2022 portant répartition des fonctions ou responsabilités particulières dans les groupes de fonctions et fixant les montants de l'indemnité associée du régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs

Sur proposition de Madame Sylvie ROUSSET

DECIDE :

Article 1^{er}

TORNY DIDIER, Directeur de recherche est nommé délégué scientifique en institut ou direction fonctionnelle auprès de la direction des données ouvertes de la recherche, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.

La quotité consacrée à cette mission est de **20%** d'un temps plein

Article 2

En qualité de délégué scientifique en institut ou directions fonctionnelle auprès de de la direction des données ouvertes de la recherche, Didier TORNY est en charge des publications scientifiques et leur écosystème et les outils bibliographiques et bibliométriques.

Article 3


Didier TORNY demeure rattaché à l'Institut Interdisciplinaire de l'Innovation (UMR9217) relevant de la délégation Ile-de-France Gif sur Yvette.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 février 2026

Pour le président-directeur général
et par délégation
Le Directeur Général Délégué à la Science
Alain Schuhl



BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Philippe Burdet

Pour consulter le BO et ses archives
<https://www.cnrs.fr/fr/le-cnrs/bulletin-officiel>

Dépôt légal à parution
Février 2026
ISSN 1148-4853

